This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

3 3433 08156174 2

Digitized by Google

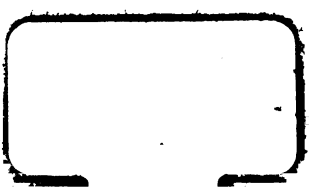
Digitized by Google

Pliny
BWH
Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

PANÉGYRIQUE DE TRAJAN.

NEW YORK PUBLIC LIBRARY
Digitized by Google

PANÉGYRIQUE
DE TRAJAN,
PAR
PLINE LE JEUNE,
TRADUIT
PAR M. DE SACY,
DE L'ACADÉMIE FRANÇOISE.
NOUVELLE ÉDITION,
A laquelle on a joint le texte latin en regard,
AUGMENTÉE DE LA VIE DU TRADUCTEUR,
PAR J. P. ADRY.

A PARIS,
Chez la Veuve Barbou, Imprimeur-Libraire,
rue des Mathurins, N°. 5.

1808.

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

Digitized by Google

PANÉGYRIQUE DE TRAJAN,

PAR

PLINE LE JEUNE,

C. Plinius C. Cæcilio suo. . .

TRADUIT

PAR M. DE SACY,

DE L'ACADÉMIE FRANÇOISE.

NOUVELLE ÉDITION,

A laquelle on a joint le texte latin en regard,

AUGMENTÉE DE LA VIE DU TRADUCTEUR,

PAR J. F. ADRY.

A PARIS,
Chez la Veuve BARBOU, Imprimeur-Libraire,
rue des Mathurins, N°. 5.

1808.

Digitized by Google

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

Digitized by Google

NOTICE

SUR LA VIE ET LES OUVRAGES DE M. DE SACY, DE L'ACADÉMIE FRANÇOISE.

Il nous eût été facile de composer un éloge de M. de Sacy, rempli de lieux communs sur les traducteurs et sur les académies, sur la profession d'avocat, et sur la réunion de ce titre avec celui d'homme de lettres; mais nous avons mieux aimé nous borner à donner quelques détails sur la vie de cet académicien, et à faire connoître tous les ouvrages qu'il a composés. En rapportant les différents éloges que les plus illustres de ses contemporains lui ont donnés, et les jugements qu'ils ont portés de ses ouvrages, nous avons cru qu'on nous dispenseroit de les juger nous-mêmes, et de décider quel est le rang que doit occuper dans la république des lettres un écrivain aussi estimable, et auquel il nous semble que quelques auteurs de nos jours n'ont pas rendu toute la justice qu'il méritoit.

Digitized by Google

Louis de Sacy, Ecuyer, Avocat aux Conseils du Roi, et l'un des quarante de l'Académie Françoise, naquit à Paris, en 1654, et mourut dans cette même ville le 26 octobre 1727, à 73 ans. Nous n'avons aucun détail sur sa famille, son éducation et ses premières années. Ses rares talents et ses succès précoces peuvent seulement nous faire présumer qu'il fut élevé avec le plus grand soin, et sa vertu qui ne se démentit jamais, semble prouver que ses parents ou ses instituteurs n'avoient négligé rien de tout ce qui pouvoit contribuer à éclairer son esprit, s'ils n'avoient encore davantage à former son cœur. Il n'est pas nécessaire de remarquer qu'il n'étoit point parent de l'illustre solitaire de Port-Royal, Louis-Isaac le Maistre *de Sacy*. Ce dernier nom, sous lequel celui-ci est plus connu, n'est même qu'une espèce d'anagramme d'un de ses noms de baptême, Isaac, ou *Isac*, dont il avoit formé le nom de Sacy, ou plutôt *Saci*. Il seroit encore plus absurde de le confondre avec un autre littérateur, aussi modeste que savant, et qui tient un rang distingué parmi ces hommes dont on pourroit dire avec Quintilien : *sunt clari hodièque, et qui olim nominabuntur.*

Digitized by Google

Destiné à la profession d'avocat, Louis de Sacy, dont nous parlons dans cette Notice, parut dans le barreau de la manière la plus avantageuse, « et il avoit, dit M. Mallet, toutes les qualités que demandoit cette profession qui, dans Rome et dans Athènes, élevoit ceux qui l'exerçoient aux premières charges de la république; une voix touchante, une prononciation agréable, un geste libre, une physionomie heureuse, une mémoire exacte et fidèle. Habile à démêler la vérité des faits, éclairé dans le choix des moyens, solide dans ses preuves, noble et simple dans ses expressions, il fit toujours honneur aux lois, soit en les soutenant, soit en les interprétant. Il se faisoit admirer par la beauté de son esprit, rechercher par la douceur de ses mœurs, aimer par la bonté de son cœur. Il étoit poli, obligeant, désintéressé, et les affaires ne lui ôtoient rien de son enjouement. Il joignoit aux qualités d'habile avocat, et aux vertus d'aimable citoyen, tous les talents d'un bon académicien. »

Cet éloge se trouve dans la réponse que M. Mallet fit, en qualité de directeur de l'Académie, à l'illustre Montesquieu qui succédoit à M. de Sacy, et qui venoit de rendre à son

Digitized by Google

devanciers un témoignage d'autant plus flatteur, qu'il étoit fondé sur la plus exacte vérité. Et puis on a su, avoit dit Montesquieu, en parlant de M. de Sacy, il y étoit aimable, il y étoit utile; il y mettoit la douceur dans les manières et la sévérité dans les mœurs. Il joignoit à un beau génie une âme plus belle encore. Les qualités de l'esprit n'étoient chez lui que dans le second ordre. Elles étoient le mérite, mais ne le faisoient pas. Il écrivoit pour instruire, et en instruisant, il se faisoit tant aimer. Tout respire dans ses ouvrages la candeur, la probité, le bon naturel. Il y fait sentir le grand homme sans y montrer jamais qu'avec l'honnête homme. Il soutient la vérité par un penchant naturel, et il s'y attache encore par ses réflexions. Il jugeoit qu'ayant écrit sur la morale, il devoit être plus difficile qu'un autre sur ses devoirs; qu'il n'y avoit point pour lui de dispenses, puisqu'il avoit donné les règles; qu'il seroit ridicule qu'il n'eût pas la force de faire des choses dont il avoit cru tous les hommes capables; qu'il abandonnât ses propres maximes, et que dans chaque action, il eût en même temps à rougir de ce qu'il auroit fait, de ce qu'il avoit dit.

Digitized by Google

Avec quelle noblesse n'exerçait-il pas sa profession! Tous ceux qui avoient besoin de lui devenoient ses amis. Il ne trouvoit presque pour récompense à la fin de chaque jour que quelques bonnes actions de plus. Toujours moins riche et toujours plus désintéressé, il n'a presque laissé à ses enfants que l'honneur d'avoir eu un si illustre père.

Ce portrait, comme je vous l'ai déjà dit, est très-ressemblant, et je n'ai pas besoin d'ajouter qu'il est de main de maître. Tout le monde y reconnoîtra aussi sans peine le coloris de l'ingénieux et sublime auteur de *l'Esprit des Lois*, à qui sa modestie seule a pu cependant faire dire: « En m'accordant la place de M. de Sacy, vous avez moins prononcé sur ce que je suis, que sur ce que je dois être. Vous n'avez pas voulu me comparer à lui, mais me le donner pour modèle. » M. de Sacy est sans doute inférieur à Montesquieu; cependant, au-dessous de celui-ci, il est encore des places très-honorables, surtout lorsqu'on a su, comme M. de Sacy, orner le plus grand mérite littéraire par toutes les vertus sociales. Montesquieu nous le fait assez connoître par la manière dont il loue M. de Sacy, et tout ce qu'il en dit, semble même nous apprendre,

Digitized by Google

que si un homme qui a de grands talents mérite les plus grands éloges, l'homme de bien lui est infiniment supérieur.

OUVRAGES DE M. DE SACY.

I. *Mémoires et Factums.* Nous parlerons d'abord des mémoires et autres ouvrages qu'il avoit composés en qualité d'avocat. M. de Sacy, qui n'avoit pas moins approfondi le droit que les belles-lettres, avoit fait imprimer en 1687, sur le privilège de la *Ferte*, ou châsse de St. Romain de Rouen, un excellent mémoire qui lui fit beaucoup d'honneur. Il publia aussi en 1701 une requête présentée au roi par les correcteurs et auditeurs de la Chambre des Comptes, touchant plusieurs de leurs droits. D'autres mémoires avoient aussi été imprimés séparément. M. de Sacy crut devoir les réunir, et ils parurent en 1709, en un vol. in-4°. sous le titre : Recueil de Mémoires, Factums et Harangues, par M. le Sacy, etc. M. D'Alembert dit que ce recueil est devenu rare, et qu'il ne lui est point tombé entre les mains. Il assure néanmoins qu'on y trouve une préface *critique*, sur la manière d'écrire qui est introduite au barreau ; et il *soupçonne* que

dans cette *critique*, M. de Sacy exhortoit ses confrères à ne plus mettre tant d'amplifications fastidieuses, moins de déclamations ridicules, moins d'affectation et de recherche dans le style, moins d'imitation enfin de la *rhétorique des collèges*; en un mot, à être dans leurs plaidoyers et dans leurs mémoires, plus précis, plus naturels et de meilleur goût, qualités sans lesquelles on ne peut être ni grand orateur, ni grand écrivain.

Ce recueil n'est pas aussi rare qu'on le prétend, ou du moins plusieurs ont pu dire que M. D'Alembert nous l'avoit montré, et nous sommes obligés d'avouer qu'il l'a bien deviné. Ses avis sont fort bons sans doute, mais ils ne sont point l'objet de cette préface, qui n'a rien de *critique*. M. de Sacy y parle de la différence qui doit se trouver, suivant l'opinion commune, entre des plaidoyers faits pour être prononcés devant un nombreux auditoire, et qui exigent un appareil qui réponde à ce concours, et les Mémoires, factums faits pour être lus dans le cabinet, et qui semblent ne demander qu'une noble simplicité. Il n'est pas tout-à-fait de notre avis, et après avoir remarqué que plusieurs factums ne sont pas assez travaillés, et ne sont que

de simples extraits bien plus capables d'assoupir le lecteur que de le persuader, il ajoute : « Mais ceux qui se sentent quelque génie, qui ont quelque littérature, quelque goût pour l'éloquence, et sur-tout quelque zèle pour leurs clients, se gardent bien de traiter le public avec tant de négligence et de liberté. Ils savent que l'art de se faire lire, c'est l'art de plaire ; et que l'art de plaire dans le discours, c'est d'y joindre les graces à la force et à la solidité des raisons. » Suivant lui, cette règle doit être observée principalement dans les factums. La matière en est par elle-même, rarement intéressante, souvent ennuyeuse, toujours sèche. C'est donc en de telles occasions que l'on a besoin de tous les charmes de l'éloquence. Il faut cacher l'aridité du sujet sous des fleurs qui paroissent en être nées, et qui, en rendant agréable et lumineux ce qui de sa nature est insipide et obscur, fassent sentir la vérité de ce que disoit l'orateur romain : « qu'il n'y avoit rien de si épineux, de si abstrus, de si agreste, de si ténébreux, à quoi la beauté du discours ne pût donner de l'éclat et des agréments. » M. de Sacy pense même que la brièveté, quelque estimable qu'elle soit d'ailleurs, ne consiste pas à dire moins, mais à dire tout en moins de paroles, ou si l'on veut, à ne rien

Digitized by Google

dire qui puisse être retranché sans faire tort à la cause.

Toute cette préface est fort judicieuse, comme le sont toutes les préfaces de l'auteur, qui annonce vers la fin, qu'il va donner tous les factums qu'il a composés dans des affaires célèbres, jugées dans le Conseil d'État, au Parlement, au Grand Conseil, quelquefois par le feu roi lui-même, (Louis XIV). Il ne s'est point borné aux factums qui avoient été suivis d'un heureux succès: « c'eût été, dit-il, faire un fastueux étalage de mes victoires, et m'ériger à moi-même de vains trophées. Quand j'ai écrit pour la défense d'une cause, je n'ai jamais prétendu que soutenir ce qui me paroissoit juste, et non ce que je savois l'être indubitablement. S'il y a une matière où le pyrrhonisme, souvent extravagant et toujours dangereux, est supportable, c'est dans le procès. La décision en dépend absolument des juges, et les juges si dénués de passions, si remplis de lumière qu'on les puisse supposer, sont des hommes, etc. Quelque sage que soit la loi, elle n'a pas tout prévu, et ceux qui doivent y suppléer ne sont pas toujours d'accord, etc. Que s'il est si difficile aux juges, même aux plus intègres et aux plus habiles, de ne se pas tromper dans le jugement qu'ils portent des affaires,

Digitized by Google

de quel droit un avocat prétendroit-il à l'infaillibilité dans les opinions qu'il a pu s'en former ? etc. La honte n'est donc pas à succomber dans des causes que l'on n'a défendues que parce qu'on les croyoit justes : la honte est à soutenir et à défendre comme justes, les causes qu'on sait en honneur et en conscience ne l'être pas. D'ailleurs les armes, aussi bien avec Thémis qu'avec Mars, sont journalières ; et l'on est défait sans honte, quand on a bien combattu. »

La préface est précédée d'une épître à M. de Fleury, qui reçut depuis la dignité de cardinal, mais qui venoit de refuser depuis peu l'archevêché de Rheims, *quand la juste reconnoissance d'un roi que vous avez formé*, lui dit M. de Sacy, *vous l'offroit, quand sa tendresse vous conjuroit avec larmes de l'accepter.*

Il faut convenir que la plupart des mémoires et des factums qui composent ces deux volumes, n'ont plus aujourd'hui le même intérêt. On trouve cependant des détails historiques fort curieux dans l'affaire du duc de Rohan-Chabot et dans quelques autres. Il n'y a même aucun de ces mémoires dont la lecture ne puisse être utile à ceux qui entrent dans la carrière du barreau ; et l'auteur de la Bi-

Digitized by Google

bliothèque d'un homme de goût. (Edition de 1777, 4 vol. in-12, ou plutôt un des rédacteurs du Journal des Savants, janvier 1705) dit avec raison : « Les jeunes jurisconsultes y trouveront des modèles pour tous les genres d'affaires dont ils peuvent être chargés : les points d'histoire éclaircis par une judicieuse critique ; des questions de droit traitées avec grâces ; les procédures même débrouillées avec tant de netteté, que le lecteur oublie souvent qu'on l'entretient de chicane. Son éloquence est aussi agréable que variée. Elle sait se proportionner au sujet qu'elle traite. Sublime dans les causes majeures, douce et insinuante dans les autres, et toujours ornée de traits ingénieux et délicats. Le style en est pur et châtié. M. de Sacy ne croyait pas qu'il lui fût permis de négliger les règles de la langue. Plus les matières sont sèches et peu intéressantes, plus il semble qu'il ait pris à tâche d'en sauver l'ennui par le choix des termes et l'exactitude de la diction. Ce qu'on pourroit lui reprocher, c'est d'avoir quelquefois laissé dans son style quelque chose d'affecté, de trop peigné, et qui se sent un peu trop du style de Pline, son auteur favori. »

Environ quinze jours avant sa mort

Digitized by Google

M. de Sacy donna une consultation en faveur de la Demoiselle Gardel, contre M. Cochin, célèbre avocat, qui plaidoit pour la partie adverse.

II. *Traduction des Lettres de Pline.* Mais le principal titre de la gloire de M. de Sacy est sa traduction des Lettres de Pline le jeune. Parmi les auteurs anciens, il n'en pouvoit choisir aucun dont le caractère fût plus conforme au sien, et le traducteur, en ne faisant que suivre son propre génie, devoit rendre parfaitement les beautés, et jusqu'aux défauts de son modèle. Je veux dire par là qu'on desireroit dans Pline, un peu plus de sobriété dans l'usage des fleurs de l'éloquence, et un peu moins de prétention à l'esprit, dans la manière dont il présente ses idées, et dont il tourne les éloges qu'il donne à plusieurs grands hommes, et surtout à Trajan. Sans ces défauts, le panégyrique de ce grand prince, si bien loué et si digne de l'être, ne paroîtroit point trop long, quelque étendu qu'il soit. Je remarquerai ici qu'on s'est trompé, à ce que je crois, lorsqu'on a prétendu que ce qui nuisoit le plus à ce panégyrique, étoit le dégoût naturel des lecteurs pour un volume de louanges, et de

louanges données *en face* à un souverain. Il me semble premièrement, qu'il ne seroit peut-être pas impossible de prouver par quelques endroits de Pline et par l'histoire, que Trajan n'étoit point à Rome, ou du moins dans le sénat, lorsque l'orateur prononça son éloge, dont une partie s'adresse aux sénateurs, et dont d'autre pourroit bien ne s'adresser à l'empereur que par un mouvement oratoire, et par une tournure qui n'est pas sans exemple. En second lieu, si on persiste à soutenir que le prince entendit lui-même ce panégyrique, qu'on fasse du moins attention que Pline, lettre 20 du 5e livre, la 13e du 3e livre, remarque positivement que le panégyrique, tel qu'il le prononça, étoit très-court, et proportionné au temps et au lieu, le plus qu'il le retrancha ensuite, et lui donna beaucoup plus d'étendue. *Quod ego in scripto quàm ad rationem loci et temporis eò magis feci, quòd ei consuetudini unus credidi, quæ quidquid apposuit et adjecit, vetustatis commentatio.* Autrement j'ajoute qu'il seroit difficile de décider quel orateur ou de l'ouvrage, auroient joué le rôle le plus embarrassant, peut-être le plus ridicule.

Quant aux principes de traduction que

s'étoit fait M. de Sacy, on peut les voir dans sa préface des lettres de Pline, et plus encore dans le discours qu'il prononça le 16 décembre 1718, à la réception de l'abbé de Montgault, dont la traduction des lettres de Cicéron à Atticus est presque aussi estimée que celle des lettres de Pline. Ne semble-t-il pas que M. de Sacy se soit peint lui-même, « se dépouiller, dit-il, de son propre génie, pour se revêtir de celui de son auteur (et c'est ce que M. de Sacy n'avoit pas même eu besoin de faire), prendre son style, imiter ses tours, rendre ses pensées, en conserver la force pendant qu'on en exprime les graces; en un mot, mettre à tout moment le lecteur en doute, si ce qu'il lit n'est point un original, tant les traits de la copie paroissent animés, naturels, hardis, et en même temps le mettre en état de porter un jugement aussi sûr de l'original, que s'il entendoit la langue dans laquelle il a été composé, c'est un art qui avoit été ignoré jusqu'ici de la plupart des traducteurs, et que vous avez su porter à sa perfection. »

Est-il donc étonnant qu'on ait donné tant d'éloges à la traduction des lettres de Pline? « Le plaisir, dit M. Rollin, qu'on sent en

Digitized by Google

lisant cette traduction, en fait mieux l'éloge que tout ce que je pourrois en dire. Ce qui m'y plaît surtout, c'est la fidélité du traducteur à rendre toutes les pensées et presque toutes les expressions, et en même temps le tour élégant qu'il leur donne. L'abbé Goujet dit que M. de Sacy connoissoit toutes les beautés de Pline, et qu'il les a fait valoir d'une manière très-avantageuse. Il ajoute avec raison, que la *vie de Pline*, qui est à la tête de la traduction, est fort bien écrite et fort bien détaillée. Il est certain que cette traduction a toujours été regardée comme un chef-d'œuvre et comme le plus excellent modèle qu'on puisse se proposer. Des journalistes ont prétendu, dans ces derniers temps, qu'elle auroit pu être refaite aujourd'hui d'une manière supérieure, par quelques-uns de nos littérateurs qu'ils citent. Nous n'entrerons point dans l'examen de cette assertion; il est très-difficile de parler d'auteurs vivants, et tout ce qu'on en peut dire est toujours suspect ou de flatterie ou de satyre. D'ailleurs c'est à la postérité seule à juger si le néologisme qui s'introduit dans la plupart des ouvrages qui paroissent, est une perfection; si la langue qui a suffi aux

Racine, aux Voltaire et aux Massillon, a besoin en effet, soit d'être enrichie, soit d'être réformée. Nous nous contenterons de prévenir ici le lecteur, que si dans quelques endroits des lettres ou du panégyrique de Trajan, la version de M. de Sacy ne s'accorde pas toujours avec le texte latin qu'on pourroit avoir sous les yeux, comme par exemple avec le texte donné par M. Lallemand, et qu'on a suivi dans cette édition comme étant le plus correct, cela vient de ce que le traducteur a suivi le texte des éditions qui de son temps passoient pour être les meilleures. Ce ne sont donc que des variantes, et on les trouvera dans les notes. On pourroit néanmoins, sur certaines matières qui n'ont aucun rapport à la littérature, ne point s'accorder avec M. de Sacy sur le sens qu'il donne à quelques phrases. Ainsi Félibien, *vies des peintres*, a traduit autrement la description des deux maisons de campagnes de Pline; et Linguet, dans ses *canaux navigables*, explique différemment quelques passages qui regardent la construction d'aqueducs et autres ouvrages semblables.

La première édition de la traduction des Lettres de Pline parut en 1699, et ne ren-

Digitized by Google

ferme que les quatre premiers livres. L'auteur vouloit seulement pressentir le goût du public. L'accueil favorable que l'on fit à cet essai, engagea M. de Sacy à publier la traduction entière des lettres en 1701, 3 vol. *in*-12. La troisième édition est de 1711. Les éditions de 1721, de 1760 et de 1775, ont été suivies de plusieurs autres. Le panégyrique fut réuni aux lettres dans l'édition de Berlin, 1750, 2 vol. *in*-8°. Jean-Pierre Miller, l'éditeur, y a joint le texte latin; et nous avons cru devoir l'imiter en cela dans l'édition que nous donnons aujourd'hui. La traduction des lettres par M. de Sacy, a fait entièrement oublier celle de Jacques Bouchard, publiée en 1631, et répétée, selon quelques bibliographes, en 1633 et en 1636. Hippolyte-Jules Pilet de la Mesnardière, de l'Académie françoise, en publia une autre en 1643, mais elle ne renferme que les trois premiers livres. Cet académicien avoit déjà traduit, en 1633 *in*-8°, et en 1638 *in*-4°, le panégyrique de Trajan, « dont il publia, dit l'abbé d'Olivet, une paraphrase des plus libres, sans respect pour le tour concis de l'original. Tombant ensuite dans une autre extrémité, il traduisit servilement les lettres

Digitized by Google

du même auteur, et par la torture où il se mit pour les traduire mot à mot, il n'y laissa presque rien de cette facilité qui fait le mérite du style épistolaire. Il ne considéroit pas, qu'entre la paraphrase et la version littérale, il y a un milieu; que celle-ci dérobe toujours des graces nécessaires, et que celle-là en prête rarement d'utiles. »

III. *Discours Académiques.* La même année que M. de Sacy publia la traduction complète des lettres de Pline, l'Académie françoise s'empressa de l'admettre dans son sein. Il fut reçu le 27 mars 1701, à la place du président Rose. Dans son discours de réception, « il regrette que les sujets que l'on traite aujourd'hui dans le barreau fournissent peu à l'éloquence des avocats. Dans les siècles des Démosthène et des Cicéron, quand des lois à établir ou à révoquer, des alliances à conclure, la paix ou la guerre à résoudre, le sort des rois, la destruction des empires, étoient le principal objet de l'éloquence, l'importance de ce qu'on traitoit, et l'intérêt des auditeurs pouvoient suffire pour les rendre attentifs. Mais aujourd'hui que dans nos tribunaux les plus grandes causes se réduisent à la réputation, à la for-

Digitized by Google

tune de quelque particulier, et tout au plus à l'état d'une famille, on ne doit point s'attendre à être écouté, si les charmes du discours n'en soutiennent le fond. Il faut que la manière de conter égaye des faits naturellement désagréables, si l'on veut qu'ils soient retenus; il faut orner une raison triste et sauvage d'elle-même, si l'on souhaite qu'elle plaise. »

Ce discours n'a d'ailleurs rien de bien remarquable, si ce n'est un éloge du cardinal de Richelieu et de Louis XIV. Il est très-bien fait. Aussi Charles Perrault, qui répondit à M. de Sacy, lui dit : « Vos ouvrages nous avoient appris que chez vous on ne peut rien ajouter à l'élégance des expressions; mais ils ne nous avoient pas fait voir toute la force et toute l'étendue de l'éloquence. Nous jugions qu'il y avoit un grand rapport entre votre génie et celui de l'excellent auteur dont vous nous avez donné une si belle et si parfaite traduction, mais nous ne connoissions pas encore que vous n'êtes pas seulement semblable à ce Pline ingénieux et poli, qui écrivoit si agréablement sur toute sorte de sujets, mais que vous égalez ce même Pline si éloquent et si majestueux,

Digitized by Google

l'orateur le plus noble et le plus célèbre pour le panégyrique. » Cet éloge d'un ancien dans la bouche de Perrault, qu'on avoit surnommé *le moderne*, a quelque chose de remarquable, et prouveroit peut-être que ses plaisanteries et ses sarcasmes contre les anciens, n'étoient souvent qu'un jeu d'esprit.

A la réception du marquis de Mimeure, le 1er décembre 1707, M. de Sacy, alors chancelier de l'Académie, répondit au nouvel académicien, et comme celui-ci avoit été élevé avec le dauphin, fils de Louis XIV, M. de Sacy fit un très-bel éloge de MM. de Montausier, Bossuet et Huet; le premier, gouverneur; le second, précepteur; et le dernier, sous-précepteur du jeune prince.

Nous avons parlé de la réponse que M. de Sacy fit au discours de M. l'abbé de Montgault, ainsi que du discours que M. de Montesquieu prononça à l'Académie françoise, lorsqu'il y fut reçu à la place de M. de Sacy. Nous avons aussi rapporté une partie de la réponse que M. Mallet, directeur de l'Académie, fit à M. de Montesquieu; nous en citerons plus bas un autre fragment.

IV. *Traduction du Panégyrique de Trajan.* Cette traduction parut pour la première fois en 1709, et non en 1701, comme le dit

Digitized by Google

Fabricius, qui cite aussi une édition de 1704. Elle fut réimprimée en 1745 et en 1772. On la retrouve aussi dans l'ouvrage intitulé : Œuvres de M. de Sacy, de l'Académie françoise, contenant les lettres de Pline le jeune, le panégyrique de Trajan par le même Pline et le Traité de l'Amitié : nouvelle édition, revue et corrigée par l'auteur, Paris, 1722, *in*-4°. L'auteur y a joint la vie de Pline, et une préface particulière pour le panégyrique de Trajan. M. de Sacy y prouve très-bien que ce grand prince étoit digne de tous les éloges ; et en effet on peut dire à la louange de Pline et de Trajan, que le panégyriste n'est presque ici qu'historien, et que le portrait qu'il trace de son héros est conforme à la plus exacte vérité. Il y a sans doute trop d'ornements, et on peut reprocher à Pline de n'avoir point su s'arrêter, et de n'avoir point su se borner, par exemple, dans ce qu'il dit sur la stérilité de l'Egypte, à deux ou trois phrases qui renferment les idées les plus nobles et les plus ingénieuses, mais on ne l'a jamais accusé de flatterie. On sent même que s'il a outré quelque part, l'amitié seule a pu l'égarer, ce qui n'est peut-être jamais arrivé à l'égard d'un souverain. On est surpris néanmoins que le traducteur ait cherché à appuyer la fable bien

Digitized by Google

singulière, qui a été adoptée par l'Eglise grecque et par quelques théologiens de l'Eglise latine, touchant le salut de Trajan accordé aux prières de St. Grégoire-le-Grand. Il est certain que cette fable, rapportée en premier lieu dans un ouvrage attribuée à St. Jean Damascène, et crue dans les siècles d'ignorance, est rejetée aujourd'hui par tous les gens sensés, et M. de Sacy, qui d'ailleurs s'en rapporte là-dessus à ce que l'Eglise décidera, convient qu'il a contre lui Baronius, Bellarmin et la plus grande partie des théologiens modernes. On peut voir Jean de Sarisbery, *De nugis curialium*, lib. 5, cap. 8. Cet auteur qui étoit né vers 1110, après avoir déclaré qu'il regarde Trajan comme le meilleur prince qui ait jamais régné, raconte aussi cette même fable, et de plus il rapporte le trait qui ayant été raconté, dit-on, à St. Grégoire-le-Grand, engagea ce pape à demander pour ce vertueux empereur une grace si extraordinaire. Trajan alloit à cheval à la tête de son armée; une veuve dont le fils qui donnoit les plus grandes espérances, venoit d'être cruellement assassiné, se présenta pour lui demander justice : « Quoi! lui dit-elle, vous gouvernez, et je reçois une

Digitized by Google

injure aussi atroce ! — *Je vous rendrai justice à mon retour.* — Eh ! si vous ne revenez pas ? — *Ce sera mon successeur qui vous la rendra.* — Les bienfaits d'autrui ne sont point les vôtres ; vous avez contracté une dette à mon égard (*tu mihi debitor es*), et vous ne serez récompensé que de ce que vous aurez fait ; ne point rendre ce que l'on doit, c'est un crime. Votre successeur répondra de ce qui se passera sous son règne. La justice d'un autre ne vous sauvera point, et votre successeur doit se regarder comme heureux, s'il s'acquitte de ses propres devoirs. » Trajan frappé de cette noble remontrance, descendit aussitôt de cheval, examina l'affaire avec la plus grande attention, et rendit à la veuve éplorée toute la justice qu'elle demandoit.

Jacques Bouchard avoit déjà traduit le panégyrique en 1632, *in*-8°., et nous avons parlé de la version qu'en donna la Mesnardière en 1633 et en 1638. L'abbé Esprit, qui avoit été de l'Oratoire, et qui fut depuis de l'Académie françoise, en avoit donné une troisième traduction en 1677, *in*-12. On en vit paroître en 1681 une quatrième assez médiocre, qui est de M. Claude Delaistre, avocat au Parlement. Les libraires

Digitized by Google

de Hollande, annonçant un projet, celui de M. Esprit, à la traduction des lettres de Pline par M. de Sacy. « La crainte que les libraires de Paris, qui avoient aussi primé en 1702 la traduction de M. Esprit, ne fissent un semblable mélange, m'auroit pu m'engager, dit M. de Sacy, dans une entreprise aussi pénible et aussi dangereuse, si d'ailleurs un goût naturel ne m'y eût poussé, mais elle a eu assez de force pour vaincre la répugnance que j'avois à travailler sur un sujet qui depuis trente ans a été manié par un fort savant homme. (En note, *M. l'abbé Esprit*).

En 1724, le comte Cavdi de Quart, réformateur dans l'université de Turin, publia dans cette ville une traduction du panégyrique, avec le latin et des remarques critiques et morales. Dans cet ouvrage, qui est *in-folio*, et qui est dédié au prince de Piémont, il n'a point prétendu lutter contre M. de Sacy. Il convient que la langue française lui est étrangère, et il ajoute : « Pour la traduction que M. de Sacy a faite de ce panégyrique, j'avoue qu'elle m'a paru si belle et si succincte, que je n'en aurois sans doute pas cherché d'autres si je l'avois vue plus tôt. »

Digitized by Google

plaisir. Il devient ensuite fort entreprenant : « Mais puisqu'il est arrivé que j'en ai fait une autre, fort inférieure à la sienne, en ce qui regarde la pureté de la langue, est néanmoins beaucoup plus littérale, j'ai cru ne devoir pas la supprimer, persuadé que ce seroit faire plaisir aux admirateurs d'un si parfait original, de le copier avec toute la simplicité possible, et de l'orner et de l'éclaircir, comme on a fait dans les remarques, par quantité de pensées des anciens et des modernes. » Cet aveu une fois fait, le traducteur ne s'est plus gêné, et il convient avec bonhomie qu'il a profité, autant qu'il lui a été possible, des traductions de MM. Esprit et de Sacy. Du reste cet énorme in-folio, qu'on pourroit appeler, comme bien d'autres (1), une traduction *variorum*, et dont je possède l'exemplaire envoyé par l'auteur à M. de Fontenelle, est plus rare qu'utile; et les notes ne sont qu'un centon assez mal

(1) Combien de Traductions prétendues nouvelles, sont attribuées au frontispice, à l'homme de lettres qui a corrigé, soit pour le sens, soit pour l'expression, quelques endroits des anciennes versions des du Ryer, des d'Ablancourt, des Vaugelas, des Villefore, etc.; c'est ou un brigandage de la part du *reviseur*, ou un artifice et une opération mercantile du Libraire.

Digitized by Google

consu, de passages d'auteurs, tant anciens que modernes.

V. *Le Traité de l'Amitié.* M. Mallet, dans sa réponse à M. de Montesquieu, commence par dire : « M. de Sacy trouvant beaucoup de finesse dans les pensées de Pline le jeune, assez d'agrément dans le style, infiniment de noblesse dans les pensées, en fit une étude particulière. Dans la traduction qu'il a donnée des ouvrages de cet orateur, il est aisé de remarquer les nouvelles beautés que ce fidèle interprète a ajoutées aux richesses de l'original. » Il ajoute : « Mais ce qui fait le plus d'honneur à son esprit et à son cœur, c'est son *Traité de l'Amitié.* Persuadé que presque tous les hommes s'en piquent sans la connoître et sans en remplir les devoirs, il travailla à donner des règles et des principes à cette disposition naturelle, qui les porte à s'aimer les uns les autres. Il n'oublia rien pour leur apprendre qu'il n'y a de véritable amitié que celle qui n'a pour fin que l'amitié même, et pour convenance que la vertu. Il examina avec une attention réfléchie l'objet et la nature de l'amitié, les qualités propres à la former, les précautions que nous devons prendre avant de nous y engager, et les de-

Digitized by Google

voirs qu'elle nous impose. Mais si la vertu lui parut la source la plus pure de l'amitié, il la regarda aussi comme le seul chemin qui peut conduire à *la gloire*; il essaya même de nous en tracer quelques préceptes. »

Ce peu de mots sur le Traité de la Gloire, prouve que M. Mallet ne l'estimoit pas autant que le Traité de l'Amitié; et c'est aussi le jugement que le public semble en avoir porté, jugement que l'auteur même paroît avoir respecté en ne faisant plus reparoître le Traité de la Gloire dans ses Œuvres publiées en 1722. Ce Traité du moins n'a jamais eu un grand nombre de lecteurs. Le Traité de l'Amitié, qui est le seul dont nous parlerons dans cet article, a reçu du public tout l'accueil que pouvoit espérer un Traité sur une matière qui sembloit entièrement épuisée. M. de Sacy, dans l'Epître dédicatoire à Mme de Lambert, dont il fait un éloge qui semble partir du cœur, en même temps qu'il est dicté par la vérité, reconnoît qu'il en doit les principales idées à cette illustre dame, « dont l'esprit, dit-il, sait goûter les plus grandes choses, sans dédaigner les plus petites; dont la saine raison ne

Digitized by Google

trouve dans la possession des faux biens, que des motifs d'estimer davantage les véritables; qui n'emploie point son discernement à trouver le ridicule dans les autres et à le montrer, mais à découvrir ce qu'ils ont de bon et à le faire valoir; qui compte entre ses plus doux plaisirs et ses plus grandes richesses, les offices qu'elle peut rendre; et qui enfin ne voudroit de la fortune, que le pouvoir et les occasions de placer des bienfaits. » Il lui dit plus haut : « J'écris ce que souvent je vous ai ouï dire; ce que plus souvent je vous ai vu pratiquer. » Cette Epître est suivie d'une préface. Persuadé que l'Amitié ne peut être trop connue, et que ses avantages ne contribuent pas moins à la sûreté et à la tranquillité publiques, qu'au bonheur particulier des amis, il a cru pouvoir en donner un traité après tant d'illustres auteurs. Il se propose de prouver que la vertu seule a le droit de former les nœuds de l'amitié; et comme entre les premiers devoirs d'un homme vertueux est l'amour de la patrie, il en conclut que plus il y aura d'amis, plus il y aura d'hommes vertueux dans un Etat, et par conséquent, plus il y aura de citoyens prêts à tout sacrifier pour ses intérets et pour sa gloire,

Digitized by Google

L'ouvrage est divisé en trois livres. Dans le premier il parle de la nature de l'amitié, des qualités nécessaires aux amis, des précautions à prendre dans le choix que l'on fait. Le second comprend les devoirs de l'amitié, leurs justes bornes, leur subordination aux devoirs naturels. Le dernier regarde les ruptures, les moyens de les prévenir, la conduite que l'on doit tenir quand on ne veut les éviter, les obligations dont les amis vivants sont chargés envers les amis qui sont morts. On voit par cette analyse, que c'est un traité, pour ainsi dire didactique, sur l'amitié, et non un discours pathétique et éloquent sur cette vertu. Je ne saurois donc être de l'avis de M. D'Alembert, qui dit que M. de Sacy n'est peut-être, dans cet ouvrage, ni assez tendre pour les ames sensibles, ni assez penseur pour les philosophes. Il me semble au contraire que M. de Sacy a rempli parfaitement son but, puisqu'il a su mettre dans son traité toute la sensibilité que les préceptes qu'il se proposoit de donner lui permettoient d'y mettre, et que les raisonnements philosophiques y persuadent la raison, en même temps que les images et les réflexions attendrissantes y parlent au

Digitized by Google

cœur. En un mot l'ouvrage est tel qu'il doit plaire à un philosophe sensible.

La première édition du Traité de l'Amitié parut en 1703, et pour ne point parler d'une édition donnée la même année à la Haye, M. de Sacy en publia une seconde à Paris en 1704. Fontenelle qui approuva ce Traité le 29 novembre 1702, dit.... « Et j'ai cru que la morale qu'il contient, et la manière dont elle y est exposée, en rendroit l'impression fort utile et fort agréable. » En 1728, M. Dupui, ci-devant secrétaire au traité de la paix de Riswick, ayant fait paroître des *Réflexions sur l'Amitié*, dans lesquelles il n'est pas toujours d'accord avec M. de Sacy, un anonyme prit avec beaucoup de vivacité la défense de celui-ci, dans un écrit adressé ironiquement à M. Dupui lui-même. M. de Sacy n'eut aucune part à cette querelle; il venoit de mourir l'année précédente.

VI. *Le Traité de la Gloire.* Ce Traité fut imprimé en 1714, et Fontenelle lui donna aussi son approbation le 8 décembre de la même année. Dans la préface, M. de Sacy convient qu'il a emprunté quelques pensées du *Traité de l'Exil* de Pierre Alcyonius, qu'on a accusé injustement de s'être appro-

Digitized by Google

prié sous ce titre, le Traité de la Gloire, composé par Cicéron, et dont on prétend qu'il avoit trouvé un manuscrit. M. de Sacy s'est aussi servi utilement de l'excellent Traité de la Gloire de Jérôme Osorius, évêque portugais. Il fait le plus grand éloge de ce dernier ouvrage, qui est en effet aussi éloquent que bien raisonné; et il témoigne son étonnement que ce livre ne soit pas plus connu, quoiqu'il mérite beaucoup de l'être. En puisant dans ces deux sources, il a cru devoir néanmoins s'écarter entièrement du plan de ces deux auteurs. Il commence par définir la véritable et solide gloire, qu'il distingue très-bien de la fausse gloire. Il partage ensuite son ouvrage en trois livres. Dans le premier, il montre, par l'origine et par la nature de la gloire, qu'elle est le plus estimable de tous les biens. Dans le second, il prouve par ses effets, qu'elle est le plus utile. Enfin dans le troisième, il fait voir, par les moyens de l'obtenir, qu'elle est de tous les biens, le plus difficile à acquérir et le plus facile à perdre; le plus durable tout-à-la-fois et le plus fragile. Il avoit répondu dans sa préface à l'objection qu'on pouvoit lui faire, qu'il sembloit détruire l'humilité, qui est un des

Digitized by Google

principaux fondemens de la religion chrétienne. Il dit que son dessein n'est point de la détruire, mais que, ne se proposant pas ici de faire une instruction chrétienne et théologique, il écrit en philosophe, et qu'il traite cette matière comme s'il était à Rome du temps de Scipion ou de Jules César; qu'il se propose en conséquence de démontrer à tous les peuples de la terre, de quelque religion qu'ils soient, que selon la raison naturelle rien n'est plus utile aux hommes que la gloire bien entendue; mais il suppose toujours que le chrétien n'oubliera jamais qu'il n'y a point de vraie gloire que celle de Dieu, et qui ne lui doive être rapportée; et qu'une fausse gloire qu'une vile vapeur empoisonnée, qui infecte toutes les vertus. Si on lui oppose que la gloire que Dieu promet à ses serviteurs est la gloire éternelle destinée dans le ciel à ses élus, il répond que plusieurs passages de l'Ancien et du Nouveau Testament n'excluent point une espèce de gloire temporelle, semblable à celle dont il prétend parler, et qui n'est autre chose que l'éclat de la véritable vertu.

Digitized by Google

Un moraliste sévère trouvera peut-être que les pensées de M. de Sacy ne sont pas bien approfondies; que La Rochefoucault auroit bien mieux démasqué la gloire humaine ou plutôt le désir de plaire. Il accorderoit tout au plus, que la plupart des hommes n'étant pas capables de se porter au bien par des vues sublimes et entièrement désintéressées, font néanmoins quelques bonnes actions par des motifs qui ne sont pas absolument purs, et dans lesquels il entre toujours un peu d'alliage. Un vil métal ne les tenteroit point, s'il est vrai, et ceux d'entre eux qui approchent le plus de la perfection, rendent service à leur patrie sans y être engagés par l'appât des récompenses, des dignités et des honneurs. Mais cette gloire qu'ils attendent et qui leur paroît plus noble, cette émulation qui les anime, sont-ils des motifs aussi purs que l'amour de la vertu, qui, dénué de tout espoir de récompense et même de louange, devroit seul les faire agir, et les engager à être vertueux, lors même que leurs concitoyens aveugles, comme le dit Platon, loin de reconnoître leur vertu, les regarderoient comme des scélérats, les priveroient de leurs biens et de leurs dignités, les mettroient en prison, et

les feroient périr par le supplice le plus infâme?

Il y a eu beaucoup moins d'éditions du Traité de la Gloire que du Traité de l'Amitié. Le premier a cependant été réimprimé à la Haye en 1719, et à Paris sous le nom de la Haye en 1745. Dans ces deux éditions, on y a joint la traduction d'une dissertation latine de Jacques du Rondel, professeur d'éloquence à Sedan. Le latin parut à la Haye en 1686, et l'ouvrage est dédié à Charles Drelincourt. Dans quelque discrédit que soit tombé le Traité de la Gloire, et quoique l'auteur, comme nous l'avons déjà remarqué, ne lui ait point donné place parmi ses Œuvres dans l'édition *in*-4° de 1722, nous croyons pouvoir assurer que sa lecture seroit très-utile. Le Traité de l'Amitié avoit comme épuisé la patience du grand nombre des lecteurs, qui n'aiment point de longs traités de morale ou de métaphysique. Très-peu de personnes ont entrepris de lire le Traité de la Gloire, et cependant on y trouve, surtout sur la vaine gloire, des maximes très-conformes à celles qu'on lit dans le Télémaque de M. de Fénelon. Elles sont présentées avec autant de force que de noblesse, et relevées assez souvent par de beaux traits tirés de l'Histoire.

Digitized by Google

En terminant la liste des ouvrages de M. de Sacy, nous remarquerons qu'il fut choisi par le chancelier Daguesseau pour être le censeur de ce même Télémaque. L'approbation qui est du premier juin 1716, mérite d'être rapportée : « J'ai cru, dit M. de Sacy, en parlant du Télémaque, qu'il ne méritoit pas seulement d'être imprimé, mais encore d'être traduit dans toutes les langues que parlent ou qu'entendent les peuples qui aspirent à être heureux. Ce poëme épique, qui n'a en prose, rien notre nation en état de n'avoir rien à envier de ce côté-là aux Grecs et aux Romains. La fable qu'on y expose ne se termine point à amuser notre curiosité, et à flatter notre orgueil : les récits, les descriptions, les liaisons et les graces du discours éblouissent l'imagination sans l'égarer ; les réflexions et les conversations les plus longues paroissent toujours courtes à l'esprit, qu'elles n'éclairent pas moins qu'elles l'enchantent. Entre tant de caractères d'hommes si différents que l'on y trouve, il n'y en a aucun qui ne grave dans le cœur des lecteurs l'horreur du vice ou l'amour de la vertu. Les mystères de la politique la plus saine et la plus sûre y sont dévoilés. Les passions n'y

Digitized by Google

présentent qu'un joug aussi honteux que funeste. Les devoirs n'y montrent que des attraits qui les rendent aussi aimables que faciles. Avec Télémaque, on apprend à s'attacher inviolablement à la religion, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune; à aimer son père et sa patrie, à être roi, citoyen, ami, esclave même, si le sort le veut. Avec Mentor, on devient bientôt juste, humain, patient, sincère, discret et modeste. Il ne parle point qu'il ne plaise, qu'il n'intéresse, qu'il ne remue, qu'il ne persuade. On ne peut l'écouter qu'avec admiration, et on ne l'admire point que l'on ne sente qu'on l'aime encore davantage. Heureuse la nation pour qui cet ouvrage pourra former un jour un Télémaque et un Mentor! »

Il seroit difficile de faire en aussi peu de mots un aussi grand éloge. Jamais le Télémaque n'a été mieux loué. De pareilles louanges n'augmentent point sans doute la gloire de M. de Fénélon, mais elles font beaucoup d'honneur à M. de Sacy, qui avoit parfaitement reconnu tout le mérite d'un ouvrage que l'envie, réduite aujourd'hui au silence, attaquoit encore à cette époque avec le plus grand acharnement.

Digitized by Google

M. de Sacy avoit des amis dignes de lui. Nous avons déjà dit que le Traité de l'Amitié lui fut dédié par Mme de Lambert (Anne-Thérèse de Marguenat de Courcelles, d'une famille originaire de Troyes, et qui avoit épousé Henri Lambert, marquis de St. Bris et gouverneur d'Auxerre). Liée avec Fontenelle et La Motte, elle leur préféroit M. de Sacy, en qui elle trouvoit, dit M. D'Alembert, une sensibilité qui alloit plus à son cœur, et une âme qui répondoit mieux à la sienne. Il ajoute qu'elle composa, principalement sous les yeux de ce digne ami, l'excellent livre intitulé : *Avis d'une mère à son fils et à sa fille*; et après avoir dit que Mme de Lambert, plus âgée que M. de Sacy de sept ans, lui survécut pour conserver et honorer sa mémoire, il finit par cette belle réflexion : « Elle y joignit un esprit plus consolant encore, celui que la Divinité bienfaisante donne aux âmes vertueuses, de se réunir un jour pour n'avoir plus à pleurer leur séparation. Cette attente précieuse d'une existence immortelle, dont le premier désir n'a pas dû naître dans une tête froide et philosophe, mais dans un cœur qui avoit aimé. »

M. de Sacy avoit encore d'autres amis,

Digitized by Google

parmi lesquels il suffira de nommer M. de Tourreil, traducteur de Démosthènes, le président Hénault et M. Massieu, de l'Académie des Inscriptions. Il étoit aussi lié avec Mlle l'Héritier de Villandon. Il avoit retiré chez lui M. Massieu, à cause de son mérite; « Et par reconnoissance, dit M. de Boze, celui-ci remplaça dans l'éducation de M. de Sacy le fils, les moments que le public enlevoit à son père. Il composa pour son élève des traités particuliers de Sphère, de Géographie, d'Histoire, et n'oublia rien pour orner à fond son esprit de connoissances, dont les maîtres ordinairement ne donnent et n'ont eux-mêmes qu'une légère teinture. » M. de Sacy eut aussi une fille, qui une beauté peu commune pouvoit faire espérer des partis très-distingués, mais elle renonça au monde dont elle auroit pu faire les délices, et elle se fit religieuse.

Le portrait de M. de Sacy a été gravé deux fois, l'une par Ogier, l'autre par Des Rochers. Sous ce dernier portrait, on lit ces vers un peu emphatiques :

Interprète et rival de Pline,
Il joint à cent vertus l'Éloquence divine.
La Gloire et l'Amitié dans toute leur splendeur,
Brillent dans ses écrits, et règnent dans son cœur.

Digitized by Google

La tête de M. de Sacy, est un ovale un peu alongé; sa physionomie est heureuse, noble et relevée par cette chevelure, à la mode sous le règne de Louis XIV. On lit au bas : « Louis de Sacy, écuyer, avocat au conseil, un des quarante de l'Académie françoise, reçu en 1701, né à Paris. » Le grand nombre d'ouvrages publiés par M. de Sacy, prouve qu'il étoit très-laborieux, et qu'il étoit bien digne que le poète Roi lui dédiât son ode intitulée l'*Étude*, dont voici la dernière strophe :

Le Savant, à sa patrie
Plus utile encor qu'à soi,
Sert l'innocence flétrie;
Pour elle il arme la Loi;
Pour elle, Sacy, tu veilles;
C'est dans tes doctes merveilles
Qu'elle trouve son soutien.
Doux fruit d'une étude austère!
Récompense la plus chère
Pour un cœur tel que le tien!

M. de la Motte, dans son ode à l'Académie françoise, fait ainsi l'éloge de MM. de Sacy et de Tourreil :

Long-temps l'antiquité savante
Nous recéla mille écrivains;
Mais des trésors qu'elle nous vante
Nous avons lieu d'être aussi vains.

Digitized by Google

Les Plines et les Démosthènes,
Les travaux de Rome et d'Athènes,
Deviennent nos propres travaux :
Et ceux qui nous les interprètent,
Sont moins, par l'éclat qu'ils leur prêtent,
Leurs traducteurs que leurs rivaux.

On peut lire l'éloge de M. de Sacy, par M. D'Alembert, et les notes fort étendues qui l'accompagnent; on y trouvera peu de détails sur la personne de M. de Sacy, dont les ouvrages ont seulement fourni au secrétaire de l'Académie l'occasion et, pour ainsi dire, le prétexte de faire un grand nombre de réflexions qu'on pourroit appeler épisodiques. Quelques-unes nous ont paru judicieuses; mais nous sommes obligés de convenir qu'il y en a d'autres qui ne sont pas assez exactes.

J. F. A. Y.

PREFACE.

APRÈS avoir traduit les dix Livres des Lettres de Pline le Jeune, il ne me restoit plus, pour donner une Traduction complète de tout ce que nous avons de lui, qu'à traduire le Panégyrique qu'il a fait de Trajan. J'ai cru qu'il ne convenoit point que l'on trouvât dans un seul volume tous les ouvrages d'un même auteur traduits par différentes personnes. On m'assuroit que les imprimeurs de Hollande avoient déja fait ce mélange, et on m'avertissoit de ne pas attendre que les libraires de Paris en fissent autant. Cette raison seule n'auroit pu m'engager dans une entreprise aussi pénible et aussi dangereuse, si d'ailleurs un goût naturel ne m'y eût porté: mais elle a eu assez de force, pour vaincre la répugnance que j'avois à travailler sur un sujet qui depuis trente ans a été manié par un fort savant homme (1).

(1) M. l'Abbé Esprit.

Digitized by Google

Le titre de cet ouvrage en dégoûtera presque tous ceux qui ne connoissent point Trajan. Au seul mot de Panégyrique, la plupart des lecteurs tombent dans l'ennui. Il est difficile que les louanges d'autrui attirent, ou soutiennent long-temps notre attention. L'amour de la vérité, et plus encore, l'amour-propre répandent de la faveur sur les plus délicates critiques, et la malignité, des soupçons sur les plus justes. Si vous louez les vivants, vous passez pour flatteur; et pour envieux, si vous ne louez que les morts.

Comme rien n'est plus commun que d'abuser des meilleures choses, les éloges, qui sont un tribut légitime que la justice paye à la vertu, sont souvent devenus honteux à la crédulité que les passions font à la grandeur. Il arrive de là que pour s'épargner la peine de démêler les vrais d'avec les faux, on prend volontiers le parti de les condamner, et de les rejeter tous également. Il faut pourtant l'avouer, il y a des hommes équitables, qui sont fort éloignés de penser de la sorte. Persuadés que

les actions héroïques ne sont pas impossibles ; ils seroient fâchés qu'elles fussent sans récompense et sans imitateurs ; et ils comprennent que le plus sûr moyen de leur assurer l'un et l'autre, c'est de les louer.

Si quelqu'un, je ne dis pas entre les souverains, je dis entre les héros, a mérité particulièrement cet honneur, c'est sans doute Trajan. Son Panégyrique parle de lui plus modestement que l'histoire. On ne peut le lire sans être continuellement surpris, qu'un homme né dans des temps corrompus, nourri dans la seule science des armes, et qui paroissoit avoir tout négligé pour s'y livrer tout entier, ait pu allier tant de puissance et de gloire, à tant de justice et d'humanité. Il est peut-être le premier qui, élevé de la condition privée jusqu'à l'empire, ait su prendre toutes les vertus du souverain, sans perdre aucunes des vertus des particuliers.

Il n'y a rien de si incroyable dans son Panégyrique, que les historiens ne confirment. Ils racontent tout ce que Pline se

contente de toucher ; et ils s'étendent sur beaucoup de choses qui ne sont pas moins admirables, et dont il n'a point parlé. La preuve de ce que j'avance me seroit facile à faire ; mais sans m'engager dans cette discussion, qui me meneroit trop loin, je crois qu'il suffira d'en rapporter seulement ici quelques exemples, par où l'on pourra juger du reste.

Dans une bataille que Trajan livra aux Daces, les ligaments nécessaires pour bander les plaies des soldats blessés ayant manqué, il déchira lui-même sa propre robe, et s'en dépouilla pour la faire servir à un si glorieux usage. Sa tendresse pour ceux qui avoient été tués dans ce combat n'éclata pas moins. Il fit élever un autel en leur mémoire, et y fonda des sacrifices annuels. On ne peut dire jusqu'où alloient son amitié pour les personnes qu'il en jugeoit dignes, et sa confiance en ceux qu'il aimoit. Plusieurs avis reçus de différents endroits, lui donnoient lieu de craindre une conspiration contre sa vie. On accusoit Licinius Sura d'en être l'auteur. L'exécu-

Digitized by Google

tion d'un si lâche dessein lui eût été plus aisée qu'à un autre. Il possédoit la plus grande charge de l'empire, celle qui donnoit le plus de relief et d'autorité. Il étoit préfet du prétoire. Personne à Rome n'étoit ni plus riche, ni plus avant dans les bonnes graces de l'empereur. Ainsi tout sembloit rendre la défiance raisonnable, et la précaution nécessaire ; tout semblait demander que du moins de tels avis ne fussent pas négligés. Cependant, sans daigner prendre le moindre éclaircissement, Trajan va souper chez Sura, qui l'y avoit invité, renvoie sa garde, fait venir le médecin et le barbier de Sura. Par l'un, il se fait panser les yeux ; par l'autre, raser. Ensuite il soupe avec toute la liberté d'esprit, et tout l'enjouement de l'homme du monde le plus tranquille. Et la seule chose quand il rencontra ceux qui l'avoient averti, il se contenta de leur dire : *Si Sura vouloit tuer, il en auroit perdu hier une belle occasion.*

Une confiance si magnanime est encore moins louable que le principe dont elle

partoit. Sans cesse occupé à faire tout le bien qu'il pouvoit à tout le monde, il ne s'imaginoit pas que personne eût intérêt de lui nuire. Comme il ne vouloit devoir sa sûreté qu'au bonheur dont il faisoit jouir les autres, et sa tranquillité qu'à l'innocence de ses mœurs, il étoit sans inquiétude sur les conjurations qui pouvoient être formées contre sa vie, et sans curiosité pour ce qui arriveroit après sa mort. Aussi avoit-il coutume de dire, *que personne ne faisoit périr, ni son assassin, ni son successeur.*

Mais ce qui met le comble à tous ces éloges, c'est que Trajan ait été surnommé *le Très-bon*, surnom qu'aucun autre prince, avant lui, n'avoit ni désiré, ni obtenu. Pour lui, il le mérita d'autant mieux, qu'il en sut connoître tout le prix. Quoique tous ces noms éclatants dont la gloire couronne les vainqueurs, lui eussent été prodigués, et qu'après ses expéditions contre les Germains (1), les Parthes et les

(1) Les Allemands.

Digitized by Google

Dacus, on lui eut déféré les noms de Germanique, de Parthique et de Dacique, il ne fut touché d'aucun si vivement, que de celui de *Très-bon*, et le mit toujours infiniment au-dessus de tous les honneurs qui lui avoient été décernés. Juste estimateur des vrais titres de l'immortalité, il préféra ceux qui se perpétuent dans les cœurs où ils ont pris leur naissance, à tous les autres dont la fortune se joue, et que souvent le temps détruit plus facilement encore qu'il ne les a formés.

L'expérience a fait connoître qu'il ne s'étoit pas trompé. Une tradition fidèle avoit si bien conservé parmi les Romains, l'idée des vertus qui lui avoient acquis ce surnom, que plusieurs siècles après sa mort, dans ces temps où il n'y a plus rien à espérer, rien à craindre de celui qu'on loue, ils n'avoient point de plus grands éloges à donner aux empereurs qu'ils vouloient le plus flatter, que de dire dans les acclamations publiques, qu'ils étoient *plus heureux qu'Auguste*, *meilleurs que Trajan*.

Digitized by Google

Les Chrétiens en ont parlé comme les Payens ; et St. Grégoire-le-Grand fut si pénétré de vénération pour lui, qu'il ne crut pas blesser la justice et la gloire de Dieu, s'il osoit lui demander long-temps après la mort de Trajan, de faire grace à l'aveuglement et aux erreurs de ce héros, en faveur de ses vertus.

Je sais bien que si on veut en croire de très-illustres et de très-savants personnages, tels que les cardinaux Baronius et Bellarmin, suivis de la plus grande partie des théologiens modernes, on regardera comme une fable l'opinion qui assure, que Dieu accorda le salut du prince aux prières du saint. Mais je n'ignore pas aussi, que, de quelque poids que puissent être leurs raisonnements, ils sont contrebalancés par des témoignages bien capables de tenir l'esprit le plus décisif au moins en suspens.

St. Jean de Damas, qui n'est pas moins distingué par la sainteté de ses mœurs, que par l'étendue de son savoir, dans un discours qu'il a fait sur les fidèles qui sont morts, ne se contente pas dès le huitième siècle

Digitized by Google

siècle de rapporter ce fait comme certain ; mais il ajoute encore, *que tout l'Orient et tout l'Occident en rendent témoignage* (1).

Jean Diacre, dans la vie de S. Grégoire, rapporte cette histoire, mais en homme qui en étoit si bien persuadé, qu'il y répond aux objections qu'il s'imaginoit pouvoir être faites par ceux qui voudroient en contester la vérité.

Aussi l'Eglise grecque toute entière en a si peu douté, qu'entre les prières de son Eucologe (2), qui est comme son Rituel, on trouve dans l'Office des Morts une oraison, par laquelle elle demande à Dieu de pardonner à celui pour qui elle prie, *comme il a pardonné à Trajan par l'intercession de S. Grégoire.*

Dans l'Eglise latine, les plus doctes théologiens ont toujours reçu cette histoire comme véritable. S. Thomas, loin d'en douter, prend soin de donner plusieurs

(1) Quodqie illud verum sit, Oriens totus atque Occidens testatur.

(2) Chap. 99.

Digitized by Google

ouvertures pour expliquer comment Trajan a pu être tiré de l'enfer, d'où, suivant la commune opinion des théologiens, on ne peut être délivré (1). Gerson, dans un discours fait au roi Charles VII, sur la paix, y parle de cette histoire, comme d'un fait qui n'est point douteux. Tostat pense de même; et en paroît si convaincu, qu'il observe que S. Grégoire pécha en priant pour un damné, et qu'aussi il en fut puni par les maladies dont il fut depuis affligé. Enfin ce n'est que dans le seizième siècle que quelques théologiens ont commencé à traiter de fable cette histoire. Mais pour en soutenir la vérité, Ciaconius, penitencier du pape Grégoire XIII, sur la fin du même siècle, a fait un Traité exprès, où ceux qui desirent en savoir davantage trouveront de quoi satisfaire leur curiosité (2).

Pour moi, qui ne suis pas assez téméraire pour m'attribuer le droit de juger ni

(1) Suppl. de la Som. quæst. 71. art. 5.

(2) Il est imprimé avec le Traité qu'il a fait sur la Colonne Trajane.

Digitized by Google

les Pères de l'Eglise, ni les Théologiens, ni Trajan même, je me borne à raconter historiquement ici les différentes opinions qu'en différents temps on a eues sur ce sujet, bien résolu de n'en adopter d'autre que celle qui sera reçue et autorisée par l'Eglise.

Il suffit pour mon dessein, que j'aie fait comprendre quelles étoient les vertus de ce prince, puisque malgré la juste horreur que les chrétiens ont toujours eu pour le paganisme, elles avoient su faire recevoir à plusieurs saints docteurs d'entre eux une opinion qui paroît si contraire aux principes de la religion.

Après cela on ne sera plus étonné que le Panégyrique d'un tel empereur soit un livre; et on concevra sans peine, que pour le remplir, l'orateur a été plus embarrassé à choisir, qu'à exagérer les faits qu'il vouloit y faire entrer. Quoique cet ouvrage ait toujours été regardé comme un chef-d'œuvre d'éloquence, et qu'il ait été consacré par une admiration qui se soutient depuis tant de siècles, je me suis

Digitized by Google

cœur n'y a point eu autant de part que l'esprit. Il y règne par tout un caractère de vérité, qui se fait appercevoir à travers tout le merveilleux qui l'environne ; et une certaine douceur de sentiment, qui vous remue et vous intéresse plus encore, que le brillant des pensées et la beauté des expressions ne vous éblouissent. On ne finit point cette lecture, sans aimer Trajan plus qu'on ne l'admire.

Quand je parle de la sorte, mon dessein n'est pas de prononcer sur le mérite de cet ouvrage : je sais que ce droit n'appartient qu'au Public. Je raconte des faits, je propose des idées et des doutes ; et je dis l'impression que ce Panégyrique m'a faite, et non celle qu'il doit faire. Je comprends d'ailleurs que tous les endroits de cette pièce pourront ne pas plaire également ; et que peut-être même quelques-uns paroîtront ennuyeux. Telle est la description que Pline y fait de la stérilité arrivée dans l'Egypte. Telle est l'énumération de tout ce que Trajan avoit ordonné au sujet de l'impôt du vingtième des successions. On

Digitized by Google

dira que l'un de ces endroits est chargé de trop d'ornements, l'autre, de trop de détail.

Mais que ce soit dégoût ou délicatesse qui fasse parler de la sorte, je supplie ceux qui croiront y voir ces défauts, de se souvenir du genre d'éloquence propre à ce discours, et du temps où il a été fait. Pour peu que l'on fasse réflexion sur la nature de ces sortes de discours, on trouve qu'il s'y agit de donner le plus grand éclat qu'il est possible à des actions dignes d'être célébrées; et c'est précisément pour ceux-là que toutes les parures, que toutes les richesses de l'éloquence sont réservées. C'est là qu'il est permis à l'orateur de répandre des fleurs sur son sujet, de se jouer, et quelquefois de prendre l'essor. Ce sont les grandes règles d'un art que Pline entendoit mieux qu'un autre. On peut le remarquer dans les lettres qu'il écrivit à ce sujet (1) à ses amis, en leur envoyant ce Panégyrique. Il y montre qu'en ces occasions, l'éloquence

(1) Liv. 3. Lettre 13. Liv. 7. Lettre 16.

Digitized by Google

doit fort approcher de la poésie, et que les graces légères doivent tenir la place des grands mouvements.

Le détail où Pline s'est jeté particulièrement par rapport au vingtième des successions, n'est pas moins facile à excuser pour ceux qui voudront bien se donner la peine de remonter jusqu'au temps où son discours a été prononcé. Alors les Romains qui, sous les autres empereurs, avoient senti le poids de cet impôt, ne pouvoient trop entendre parler des différentes restrictions qui y avoient été apportées, et qui l'avoient presque anéanti. Ce récit, dont les circonstances aujourd'hui nous fatiguent, leur plaisoit d'autant plus, qu'il leur faisoit plus délicieusement goûter un bien aussi réel pour les particuliers, que les victoires remportées sur les Barbares étoient glorieuses pour l'État.

Il en est de même de l'éloge qui est fait de Plotine dans ce Panégyrique. Si quelqu'un est assez austère pour regarder comme un excès de flatterie, ou du moins comme une affectation, d'avoir ainsi mêlé

Digitized by Google

les louanges d'une femme avec celles d'un héros, il doit faire réflexion que cette femme elle-même est une héroïne, digne par toutes les vertus les plus convenables à son sexe, d'être proposée pour modèle à toutes les souveraines du monde. Le Peuple Romain n'a peut-être jamais vu sur le trône des Césars, et assise avec eux, une femme si modeste et si sage. Ceux qui refuseront d'en croire Pline, peuvent consulter l'histoire : ils y trouveront un trait qui renferme tout le caractère de cette princesse, et qui donne un exemple dont le souvenir mérite d'être éternel. On la menoit au palais impérial pour en prendre possession ; et déjà elle étoit sur le haut des degrés qui conduisoient à la porte, lorsque tout-à-coup elle se retourne vers le peuple qui la suivoit en foule, et élevant sa voix, elle se récrie : *Je prie les Dieux que je puisse sortir d'ici telle que j'y entre!*

Voilà ce que j'avois à dire des motifs qui m'ont déterminé à traduire ce Panégyrique; du héros qui en est l'objet ; de l'orateur qui a composé ce fameux ouvrage ; du

choix qu'il a fait des matières, et du genre d'écrire qu'il a suivi. Il est temps de laisser les lecteurs juger s'il est digne des applaudissements qu'il reçoit depuis tant de siècles.

PANÉGYRIQUE

Digitized by Google

PANÉGYRIQUE DE TRAJAN.

Digitized by Google

PANEGYRICUS

IMP. TRAJANO DICTUS

A PLINIO CONSULE.

Vide libro tertio 3. *Epp.* 13 *et* 18.

I. Benè ac sapienter, Patres conscripti, majores instituerunt, ut rerum agendarum, ita dicendi initium à precationibus capere; quòd nihil ritè, nihilque providenter homines sine deorum immortalium ope, consilio, honore, auspicarentur. Qui mos cui potiùs quàm consuli? aut quando magis usurpandus colendusque est, quàm quum imperio senatûs, auctoritate reipublicæ, ad agendas optimo principi gratias excitamur? Quod enim præstabilius est, aut pulchrius munus deorum, quàm castus et sanctus, et diis simillimus princeps? Ac si adhuc dubium fuisset, fortè casuque rectores terris, an aliquo numine darentur, principem tamen nostrum liqueret divinitùs constitutum. Non enim occultâ postestate fatorum, sed ab Jove ipso coràm ac palam repertus, elec-

Digitized by Google

PANÉGYRIQUE DE TRAJAN,

PRONONCÉ PAR PLINE LE JEUNE.

I. MESSIEURS, c'est avec beaucoup de raison et de sagesse, que nos ancêtres ont établi la coutume de ne rien faire, et même de ne rien dire d'important, sans avoir invoqué les immortels : puisque dans le culte, dans l'inspiration, et dans l'assistance des Dieux, les hommes doivent trouver toute la justice et toute la sûreté de leurs entreprises. Et qui doit être plus religieux observateur de cette coutume, qu'un consul? Et en quelle occasion doit-il y être plus fidèle, que quand par l'ordre du sénat, et au nom de la République, il est chargé de rendre des actions de graces au meilleur de tous les princes? En effet, un prince qui par l'innocence de ses mœurs et par sa bonté, nous représente si vivement les Dieux, n'est-il pas le présent le plus rare et le plus excellent qu'ils aient pu nous faire? Quand on auroit douté jusqu'ici, si c'est le ciel ou le hasard qui donne des souverains à la terre, pourroit-on maintenant ne pas convenir que nous ne devons le nôtre qu'à la protection de quelque divinité? Ce n'est point par l'ordre impénétrable des destins qu'il règne,

Digitized by Google

tus est : quippe inter aras et altaria, eòdemque loci, quem deus ille tam manifestus ac præsens, quàm cœlum ac sidera insedit. Quò magis aptum piumque est, te, Jupiter optime maxime, antea conditorem, nunc conservatorem imperii nostri, precari, ut mihi digna consule, digna senatu, digna principe contingat oratio; utque omnibus quæ dicentur à me, libertas, fides, veritas constet; tantumque à specie adulationis absit gratiarum actio mea, quantùm abest à necessitate.

II. Equidem non consuli modò, sed omnibus civibus enitendum reor, ne quid de principe nostro ita dicant, ut idem illud de alio dici potuisse videatur. Quare abeant ac recedant voces illæ, quas metus exprimebat : nihil quale antè dicamus; nihil enim quale antè patimur : nec eadem de principe palam quæ priùs prædicemus; neque enim eadem secretò loquimur quæ priùs. Discernatur orationibus nostris diversitas temporum, et ex ipso genere gratiarum agendarum intelligatur, cui, quando sint actæ. Nusquam ut deo, nusquam ut numini blandiamur : non enim de tyranno, sed de cive;

Digitized by Google

C'est Jupiter lui-même qui l'a choisi, qui l'a donné aux Romains prosternés devant ses autels, et dans ce temple, où nous éprouvons tous les jours qu'il n'est pas moins présent que dans le ciel. La justice et la religion veulent donc que j'implore votre secours, puissant maître des Dieux, qui après avoir fondé cet empire, le soutenez encore si visiblement; faites qu'il n'échappe rien dans mon discours, qui ne soit digne d'un consul, du sénat et de l'empereur! Faites que la liberté, la vérité éclatent dans mes paroles; et qu'un remercîment qui n'est point forcé, n'ait rien de flatteur!

II. Je crois, Messieurs, que lorsqu'il s'agit de parler de notre prince, la première attention, non-seulement d'un consul, mais de tous les bons citoyens, doit être de n'en rien dire qui puisse avoir été dit d'un autre. Bannissons ces expressions que la crainte nous arrachoit; ne parlons plus le langage de la servitude, nous n'en ressentons plus les malheurs. Que nos discours publics sur le prince changent, puisque nos entretiens secrets ont changé. Que la différence des temps se manifeste par la différence de notre style; que l'on reconnoisse par nos actions de graces mêmes, à qui, et sous quel règne elles ont été rendues, et qu'elles n'ont point eu pour objet un de ces princes que l'adulation érigeoit en divinité. Car enfin ce discours ne s'adresse ni à un tyran, ni à un maître, mais à un citoyen, et à un père. L'empereur nous traite comme ses égaux;

Digitized by Google

non de domino, sed de parente loquimur. Unum ille se ex nobis, et hòc magis excellit atque eminet, quòd unum ex nobis putat; nec minùs hominem se, quàm hominibus præesse meminit. Intelligamus ergo bona nostra, dignosque nos illius usu probemus; atque identidem cogitemus, quàm sit indignum, si majus principibus præstemus obsequium qui servitute civium, quàm qui libertate lætantur. Et populus quidem Romanus dilectum principum servat; quantoque paulò antè concentu formosum alium, hunc fortissimum personat; quibusque aliquando clamoribus gestum alterius et vocem, hujus pietatem, abstinentiam, mansuetudinem laudat. Quid? nos ipsi, divinitatem principis nostri, an humanitatem, temperantiam, facilitatem, ut amor et gaudium tulit, celebrare universi solemus? Jam quid tam civile, tam senatorium, quàm illud additum à nobis *Optimi* cognomen? quod peculiare hujus et proprium arrogantia priorum principum fecit. Enimvero quàm commune, quàm ex æquo, quod *felices nos, felicem illum* prædicamus; alternisque votis, *hæc faciat, hæc audiat*, quasi non dicturi, nisi fecerit, comprecamur? Ad quas ille vo-

Digitized by Google

et d'autant plus au-dessus de nous, qu'il veut bien s'égaler à nous, il n'oublie jamais qu'il est homme, et qu'il commande à des hommes. Sentons aussi tout notre bonheur, jouissons-en d'une manière qui montre que nous en sommes dignes; et ne cessons point de nous dire, qu'il seroit honteux de rendre plus d'obéissance aux princes qui nous tiennent dans l'esclavage, qu'à ceux qui se plaisent à nous faire jouir de la liberté. Il paroît assez que le peuple Romain sait mettre de la différence entre les princes qui le gouvernent. Les applaudissements qu'il prodiguoit autrefois à la beauté d'un efféminé (1), il les donne aujourd'hui à la valeur d'un héros : et ses acclamations si souvent profanées à vanter le geste ou la voix d'un tyran (2), sont aujourd'hui consacrées à célébrer la religion, la frugalité et la clémence d'un empereur. Nous-mêmes, selon que l'amour ou la joie nous transporte, n'élevons-nous pas jusqu'au ciel, et d'une commune voix, tantôt son air majestueux, tantôt sa douceur, et tantôt sa modération et sa tempérance? Qu'y a-t il d'ailleurs qui convienne mieux à un citoyen et à un sénateur, que ce surnom de TRÈS-BON que nous lui avons donné, et que l'orgueil de ses prédécesseurs lui a rendu particulier et propre? Pourroit-on se récrier plus unanimement que nous le faisons sur son bonheur et sur le nôtre? Et quand nous souhaitons tour à tour qu'il puisse pendant

(1) Il désigne l'empereur Domitien, qui se vantoit d'être beau.

(2) Il parle de Néron, qui se piquoit d'être excellent comédien.

Digitized by Google

ces lacrymis etiam ac multo pudore suffunditur. Agnoscit enim, sentitque sibi, non principi dici.

III. Igitur quod temperamentum omnes in illo subito pietatis calore servavimus, hoc singuli quoque meditatique teneamus; sciamusque nullum esse neque sincerius neque acceptius genus gratiarum, quàm quòd illas acclamationes æmulemur, quæ fingendi non habent tempus. Quantum ad me pertinet, laborabo ut orationem meam ad modestiam principis moderationemque submittam; nec minùs considerabo quid aures ejus pati possint, quàm quid virtutibus debeatur. Magna et inusitata principis gloria, cui gratias acturus non tam vereor, ne me in laudibus suis parcum, quàm ne nimium putet. Hæc me cura, hæc difficultas sola circumstat. Nam merenti gratias agere facile est, Patres conscripti: non enim periculum est, ne, quum loquar de humanitate, exprobrari sibi superbiam credat; quum de frugalitate, luxuriam; quum de clemen-

Digitized by Google

une longue suite d'années pratiquer les mêmes vertus, jouir de la même gloire, n'est-ce pas dire que s'il ne faisoit pas notre félicité, nous ne formerions pas tant de vœux pour la sienne? La rougeur qui lui monte au visage, et les larmes qui lui échappent au milieu de ces acclamations, rendent un témoignage bien naïf qu'il reconnoît et qu'il sent, que c'est à Trajan et non à l'empereur qu'elles s'adressent.

III. Essayons donc chacun en particulier de garder dans nos éloges préparés, ce milieu que nous avons tenu dans les transports de notre subite allégresse; et sachons que le plus agréable des remercîments, c'est celui qui ressemble le plus à ces sortes d'exclamations qu'on n'a pas eu le temps de concerter. Pour moi, je réglerai mon discours sur la modestie du prince, et je serai moins attentif à faire justice à ses vertus, qu'à ménager sa délicatesse. Quelle gloire plus grande pour un prince? quelle gloire plus nouvelle? Sur le point de le remercier, j'appréhende bien plus qu'il ne m'accuse de le louer trop, que de ne le pas louer assez. C'est là ma seule peine, Messieurs. Il est facile d'ailleurs de rendre des actions de graces à un empereur qui le mérite. Car je n'ai point à craindre qu'en louant son affabilité, sa frugalité, sa clémence, sa libéralité, son amour pour la vertu, sa continence, ses travaux, sa valeur, il me soupçonne de lui reprocher son arrogance, son luxe, sa cruauté, son avarice, sa jalousie, sa débauche, sa mollesse et sa lâcheté. Enfin je n'ai pas peur de paroître froid ou zélé, selon que mon discours

Digitized by Google

tia, crudelitatem; quum de liberalitate, avaritiam; quum de benignitate, livorem; quum de continentia, libidinem; quum de labore, inertiam; quum de fortitudine, timorem. Ac ne illud quidem vereor, ne gratus ingratusve videar, prout satis aut parum dixero. Animadverto enim etiam deos ipsos non tam accuratis adorantium precibus, quàm innocentiâ et sanctitate lætari; gratioremque existimari, qui delubris eorum puram castamque mentem, quàm qui meditatum carmen intulerit.

IV. Sed parendum est senatusconsulto, quòd ex utilitate publica placuit, ut consulis voce, sub titulo gratiarum agendarum, boni principes quæ facerent recognoscerent; mali quæ facere deberent. Id nunc eò magis solenne ac necessarium est, quòd parens noster privatas gratiarum actiones cohibet et comprimit; intercessurus etiam publicis, si permitteret sibi vetare, quod senatus juberet. Utrumque, Cæsar Auguste, moderatè, et quòd alibi tibi gratias agi non sinis, et quòd hîc sinis. Non enim à te ipsi tibi honor iste, sed agentibus habetur. Cedis affectibus nostris, nec nobis munera tua prædicare, sed audire tibi necesse est. Sæpe

Digitized by Google

sura été plus ou moins chargé de louanges. Je sais que les Dieux mêmes ne sont pas si touchés des prières éloquentes, que de l'innocence de la vie; et que celui qui porte dans leurs temples une conscience pure, leur plaît bien davantage que celui qui n'y porte que des hymnes ingénieusement composés.

IV. Mais il est juste d'obéir au décret du sénat, qui toujours attentif au bien public, a introduit la coutume de ces actions de graces, afin que par la bouche du consul, les bons princes apprennent ce qu'on approuve en eux, et les mauvais, ce qu'on y desire. C'est un devoir qui devient d'autant plus important et plus nécessaire, qu'aujourd'hui le père de la patrie ne permet point aux particuliers de faire son éloge, et qu'il en ôteroit la liberté à la République elle-même, s'il pouvoit se résoudre à défendre ce que le sénat autorise. C'est également un effet de votre modération, César, de le défendre ailleurs, et de le souffrir ici. Ce n'est pas vous qui nous obligez à vous rendre cet honneur, c'est nous qui vous contraignons à le recevoir. Vous cédez à notre tendresse. Il nous est libre de nous taire; mais il ne vous est pas libre de ne nous pas

Digitized by Google

ego mecum, Patres conscripti, tacitus agitavi, qualem quantumque esse oporteret, cujus ditione nutuque maria, terræ, pax, bella regerentur; quum interea fingenti formantique mihi principem, quem æquata diis immortalibus potestas deceret, nunquam voto saltem concipere succurrit similem huic, quem videmus. Enituit aliquis in bello, sed obsolevit in pace : alium toga, sed non et arma honestârunt : reverentiam ille terrore, alius amorem humilitate (1) captavit : ille quæsitam domi gloriam in publico, hic in publico partam domi perdidit : postremò adhuc nemo extitit, cujus virtutes nullo vitiorum confinio læderentur. At principi nostro quanta concordia, quantusque concentus omnium laudum, omnisque gloriæ contigit! ut nihil severitati ejus hilaritate, nihil gravitati simplicitate, nihil majestati humanitate detrahitur! Jam firmitas, jam proceritas corporis, jam honor capitis, et dignitas oris, ad hoc ætatis indeflexa maturitas, nec sine quodam munere deûm festinatis senectutis insignibus ab augendam majestatem ornata cæsaries, nonne longè latèque principem ostentant?

V. Talem esse oportuit, quem non

(1) M. de Sacy a lu *humanitate*.

Digitized by Google

écouter. Je me suis souvent appliqué, Messieurs, à me former l'idée d'un prince chargé de l'empire du monde, également propre à commander sur la terre et sur la mer, dans la paix et dans la guerre; et j'avoue qu'en l'imaginant au gré de mes desirs, tel qu'il pût soutenir dignement une puissance comparable à celle des Dieux, il ne m'est jamais arrivé d'en souhaiter un qui ressemblât à notre empereur. L'un s'est illustré dans la guerre, mais il s'est avili dans la paix. L'autre s'est acquis dans Rome une gloire qu'il a perdue dans les armées. Celui-là s'est attiré le respect par la crainte, celui-ci l'amour par la douceur. Tel a su se concilier dans l'intérieur de sa maison une estime, qu'il n'a pu conserver en public; tel autre s'est acquis une réputation en public, qu'il a mal soutenue dans sa maison. Enfin, jusqu'à ce jour, nous n'en avions point vu dont les vertus n'eussent reçu nulle atteinte, et n'eussent approché de quelque vice. Mais quelle alliance de toutes les rares qualités, quel accord de tous les genres de gloire n'admirons-nous point dans notre prince? Sa gaîté prend-elle rien sur l'austérité de ses mœurs? son affabilité sur la majesté de son air? Sa taille, sa démarche, ses traits, cette fleur de santé qui brille encore dans un âge mûr; ses cheveux que les Dieux semblent n'avoir fait blanchir avant le temps, que pour le rendre plus respectable; tout cela n'annonce-t-il pas un souverain à tout l'univers?

V. Tel devoit être un prince qui ne s'est point élevé sur les ruines de la République, par les

Digitized by Google

bella civilia, nec armis oppressa respublica, sed pax et adoptio, et tandem exorata terris numina dedissent. An fas erat nihil differre inter imperatorem quem homines, et quem dii fecissent? quorum quidem in te, Cæsar Auguste, judicium et favor tunc statim, quum ad exercitum proficiscereris, et quidem inusitato indicio enotuit. Nam ceteros principes aut largus cruor hostiarum, aut sinister volatus avium consulentibus nuntiavit : tibi adscendenti de more Capitolium, quamquam non id agentium, civium clamor, ut jam principi, occurrit. Si quidem omnis turba quæ limen insederat, ad ingressum tuum foribus reclusis, illa quidem ut tunc arbitrabatur, deum, ceterùm, ut docuit eventus, te consalutavit imperatorem; nec aliter à cunctis omen acceptum est. Nam ipse intelligere nolebas : recusabas enim imperare, recusabas; quod bene erat imperaturi. Igitur cogendus fuisti. Cogi porro non poteras, nisi periculo patriæ et nutatione (1) reipublicæ. Obstinatum enim tibi non suscipere imperium, nisi servandum fuisset. Quare ego illum ipsum furorem motumque castrensem reor exstitisse, quia magnâ vi magnoque

(1) M. de Sacy a lu *mutatione*.

Digitized by Google

malheurs de la guerre civile et par la fureur des armes; mais que la paix, l'adoption, et les Dieux enfin devenus propices, nous destinoient. Et n'est-il pas juste aussi qu'il y ait de la différence entre le prince que les hommes choisissent, et celui que les Dieux leur donnent? Pouvoient-ils se déclarer en votre faveur d'une manière plus éclatante qu'ils le firent, lorsque vous étiez sur le point de partir pour aller commander l'armée? Les autres empereurs avoient appris leur destinée, ou par les entrailles d'un grand nombre de victimes, ou par le vol heureux des oiseaux. Pour vous, dans le temps que selon la coutume vous montiez au Capitole, les acclamations des citoyens qui sans le savoir concouroient au dessein des Dieux, vous présagèrent l'empire. Le peuple en foule vous attendoit à la porte du temple. Elle s'ouvrit, et à peine étiez vous entré, que les Romains croyant saluer Jupiter, vous proclamèrent empereur (1), comme depuis l'événement l'a bien fait connoître. Ce présage fut accepté de tout le monde : vous seul ne voulûtes pas l'entendre; vous refusiez l'empire dont vous étiez d'autant plus digne, que vous le refusiez. Il falloit donc que vous fussiez contraint, et vous ne pouviez l'être que par le péril de la patrie, et par la crainte de voir la République renversée. Vous aviez résolu de ne vous point charger de l'empire, tant qu'il y auroit quelqu'autre moyen de le sauver. Ainsi je ne doute pas que les Dieux n'aient per-

(1) Il y avoit dans le temple une statue consacrée à Jupiter empereur. C'est ce Jupiter que le peuple entendoit saluer; et c'est dans cette équivoque qu'est le présage.

Digitized by Google

terrore modestia tua vincenda erat. Ac sicut maris cœlique temperiem turbines tempestatesque commendant, ita ad augendam pacis tuæ gratiam, illum tumultum præcessisse crediderim. Habet has vices conditio mortalium, ut adversa ex secundis, ex adversis secunda noscantur (1). Occultat utrorumque semina deus, et plerumque bonorum malorumque causæ sub diversa specie latent.

VI. Magnum quidem illud seculo dedecus, magnum reipublicæ vulnus impressum est. Imperator, et parens generis humani obsessus, captus, inclusus : ablata mitissimo seni servandorum hominum potestas; ereptumque principi illud in principatu beatissimum, quòd nihil cogitur. Si tamen hæc sola erat ratio, quæ te publicæ salutis gubernaculis admoveret, prope est ut exclamem, tanti fuisse. Corrupta est disciplina castrorum, ut tu corrector emendatorque contingeres : inductum pessimum exemplum, ut optimum opponeretur : postremò coactus princeps, quos nolebat, occidere, ut daret principem qui cogi non posset. Olim

(1) M. de Sacy a lu *nascantur*.

Digitized by Google

mis cette sédition qui s'est élevée depuis peu dans le camp, que parce qu'on ne pouvoit sans un grand effort, sans vous faire tout craindre, triompher de votre modestie. Mais comme jamais la mer ne paroît plus belle qu'après la tempête, ni le ciel plus serein qu'après l'orage, on diroit aussi que ces troubles qui ont précédé votre avénement à l'empire, n'ont fait qu'en augmenter l'éclat. Telles sont les vicissitudes des choses humaines. Le bonheur prend sa naissance dans l'infortune, et l'infortune à son tour naît du bonheur. Dieu nous cache la source des biens et des maux, et leurs principes ont souvent des apparences bien différentes de ce qu'ils sont.

VI. C'est un grand opprobre pour notre siècle, je l'avoue; c'est une grande plaie que la République a reçue, qu'on ait pu voir un empereur, le père commun du genre humain, investi, pris, enfermé; que le pouvoir de conserver la vie à des citoyens ait été arraché à un vieillard que sa douceur devoit faire respecter; enfin qu'on ait pu dépouiller un bon prince de tout ce que l'empire a de plus agréable, je veux dire du droit de ne faire que ce qu'il veut. Cependant si c'étoit la seule voie qui pût vous élever à l'empire (peu s'en faut que je ne le dise), nous n'avons point à nous plaindre! Qu'importe que la discipline militaire ait été corrompue, si vous en devenez le restaurateur! Qu'importe qu'un dangereux exemple ait échappé, si vous lui en opposez un autre à jamais mémorable! Qu'importe enfin qu'un prince ait été forcé de sacrifier

Digitized by Google

tu quidem adoptari merebare ; sed nescissemus quantum tibi deberet imperium, si antè adoptatus esses. Exspectatum est tempus, in quo liqueret, non tam accepisse te beneficium, quàm dedisse. Confugit in sinum tuum concussa respublica; ruensque imperium super imperatorem, imperatoris tibi voce delatum est. Imploratus adoptione, et accitus es, ut olim duces magni à peregrinis externisque bellis ad opem patriæ ferendam revocari solebant. Ita filius ac parens uno eodemque momento rem maximam invicem præstitistis : ille tibi imperium dedit, tu illi reddidisti. Solus ergo ad hoc ævi pro munere tanto paria accipiendo fecisti, immo ultra dantem obligasti : communicato enim imperio sollicitior tu, ille securior factus est.

VII. O novum atque inauditum ad principatum iter! non te propria cupiditas, proprius metus, sed aliena utilitas; alienus timor principem fecit. Videaris licèt, quod est amplissimum consecutus inter homines, felicius tamen erat illud, quod reliquisti : sub bono principe privatus esse de-

Digitized by Google

ceux qu'il vouloit sauver, si cette violence nous donne un autre prince qui n'aura pas à la craindre! Il y a long-temps que vous méritiez d'être adopté; mais si vous l'eussiez été dès ce temps-là, nous ignorerions encore tout ce que vous doit l'empire. Il falloit attendre le moment où l'on ne pût douter que vous receviez bien moins que vous ne donniez. La République prête à tomber s'est appuyée sur vous. L'empereur, accablé du poids de l'empire, vous a conjuré de le soutenir; vous avez été, par votre adoption, rappelé de votre gouvernement, comme autrefois, dans les besoins pressants de la République, on appeloit à son secours les plus fameux capitaines engagés dans des guerres éloignées et étrangères : c'est ainsi que votre auguste père et vous, vous avez fait en même temps une action immortelle; lui, en vous donnant l'empire; vous en le lui rendant. Seul donc jusqu'à ce jour, vous avez la gloire de vous être, en recevant un tel bienfait, acquitté de la reconnoissance qu'il impose. Que dis-je? d'avoir été au-delà de votre bienfaiteur. En vous élevant à l'empire, il ne vous chargea que de soins; en y montant, vous lui assurâtes du repos.

VII. O route nouvelle, route vraiment inconnue pour parvenir à l'empire! ce n'est ni votre ambition ni votre crainte; c'est l'intérêt, c'est la sureté du prince même qui vous font empereur. Mais quoique vous paroissiez arrivé au comble des grandeurs, vous avez quitté beaucoup plus que vous n'avez trouvé. Vous avez cessé de jouir des douceurs de la vie privée sous un bon prince. Vous avez été associé à des tra-

Digitized by Google

siisti. Assumptus es in laborum curarumque consortium, nec te læta et prospera stationis illius, sed aspera et dura ad capessendam eam compulerunt: suscepisti imperium, postquam alium suscepti pœnitebat. Nulla adoptati cum eo qui adoptabat cognatio, nulla necessitudo, nisi quòd uterque optimus erat, dignusque alter eligi, alter eligere. Itaque adoptatus es, non ut priùs alius atque alius, in uxoris gratiam: adscivit enim te filium non vitricus, sed princeps; eodemque animo divus Nerva pater tuus factus est, quo erat omnium. Nec decet aliter filium assumi, si assumatur à principe. An senatum populumque Romanum, exercitus (1), provincias, socios transmissurus uni, successorem è sinu uxoris accipias? summæque potestatis heredem tantùm intra domum tuam quæras? non per totam civitatem circumferas oculos; et hunc tibi proximum, hunc conjunctissimum existimes, quem optimum, quem diis simillimum inveneris? Imperaturus omnibus eligi debet ex omnibus. Non enim servulis tuis dominum, ut possis esse contentus quasi necessario herede, sed principem civibus daturus imperator. Superbum istud et

(1) M. de Sacy a lu *senatûs populique Romani exercitus.*

Digitized by Google

vaux et à des inquiétudes ; car ce ne sont ni les charmes, ni l'éclat de cette dignité suprême qui vous l'ont fait accepter. On ne vous y a élevé, que pour vous en imposer toutes les charges ; et vous n'avez consenti à être empereur, que lorsqu'un autre se repentoit de l'être. L'alliance et l'amitié n'ont eu nulle part à votre adoption. Rien ne vous lioit l'un à l'autre que vos vertus. L'un en avoit assez pour faire un tel choix ; l'autre pour le soutenir. Vous n'avez pas été adopté, comme l'ont été plusieurs autres, par la complaisance d'un mari pour une femme (1). C'est l'empereur et non votre beau-père qui vous adopte : et les mêmes sentiments qui faisoient de Nerva le père commun de tous les hommes, l'ont fait le vôtre. C'est ainsi qu'un sage prince qui se donne un fils, doit le choisir. Quoi donc, quand il s'agira de se destiner un successeur à qui l'on puisse confier les légions, les provinces, les alliés du sénat et du peuple Romain, ne jettera-t-on les yeux que sur les enfants de sa femme ? se renfermera-t-on dans sa maison pour y chercher un homme digne de gouverner le monde ? ne croira-t-on point au contraire ne pouvoir jamais trop curieusement parcourir toutes les plus illustres familles ? et n'y reconnoîtra-t-on pas pour son plus proche parent, pour son meilleur ami, celui qu'on y aura trouvé le plus accompli, le plus semblable aux Dieux immortels ? C'est entre tous les hommes qu'il faut

(1) Auguste adopta Tibère par complaisance pour Livie, sa femme, et l'empereur Claude adopta Néron à la sollicitation d'Agrippine.

Digitized by Google

regium, nisi adoptes eum quem constet imperaturum fuisse, etiamsi non adoptasses. Fecit hoc Nerva, nihil arbitratus interesse, genueris an elegeris, si perindè sine judicio adoptentur liberi ac nascuntur : nisi tamen quòd æquiore animo ferunt homines, quem princeps parum feliciter genuit, quàm quem malè elegit.

VIII. Sedulò ergo vitavit hunc casum, nec judicium hominum, sed deorum etiam in consilium assumpsit. Itaque non tua in cubiculo, sed in templo, nec ante genialem torum, sed ante pulvinar Jovis optimi maximi adoptio peracta est; quâ tandem non servitus nostra, sed libertas et salus et securitas fundabatur. Sibi enim vindicaverunt dii gloriam illam : horum opus, horum illud imperium : Nerva tantùm minister fuit : utique (1) qui adoptaret tam paruit, quàm tu qui adoptabaris. Allata erat ex Pannonia laurea, id agentibus diis, ut invicti imperatoris exortum victoriæ insigne decoraret: hanc imperator Nerva in gremio Jovis col-

(1) M. de Sacy a lu *uterque*.

Digitized by Google

choisir celui qui doit commander à tous les hommes. On pourroit se contenter d'un héritier, tel qu'il fût, s'il ne falloit que donner un maître à de vils esclaves; mais lorsqu'il s'agit de donner un prince à tout l'univers, il y auroit de l'orgueil et de la tyrannie, à ne pas adopter celui que son mérite auroit élevé à l'empire, quand même on ne l'auroit pas adopté. C'est ce qu'a fait Nerva. Il a été persuadé que si le discernement n'avoit pas plus de part à l'adoption qu'à la naissance, il n'y auroit aucune différence à faire entre l'une et l'autre; si ce n'est peut-être qu'on vous pardonne bien plus des enfants mal nés que des enfants mal choisis.

VIII. Pour éviter un tel malheur, il n'a pas examiné seulement ce que les hommes en penseroient; il en a consulté les Dieux mêmes. Aussi votre adoption qui devoit non pas perpétuer notre esclavage, mais fonder notre liberté, notre sureté, tout notre bonheur, n'a pas été faite dans l'appartement de l'empereur et auprès de son lit nuptial. Elle a été faite dans le temple et devant le lit sacré de Jupiter (1). C'est aux Dieux qu'il en faut rapporter toute la gloire. C'est leur ouvrage. Ce sont eux qui gouvernent; et vous et Nerva, vous n'avez été, dans votre adoption, que leurs ministres; vous n'avez fait tous deux que leur obéir. On avoit apporté de la Pannonie, la nouvelle d'une victoire; les Dieux qui vouloient par les marques mêmes du triomphe, illustrer le commencement du règne d'un prince invincible, avoient conduit Nerva au temple, pour y consacrer ses lauriers; lorsque tout-à-coup pa-

(1) Les païens avoient dans les temples un lit consacré à la divinité qu'on y adoroit.

Digitized by Google

locârat, quum repentè solitò major et augustior, advocatâ hominum concione deorumque, te filium sibi, hoc est, unicum auxilium fessis rebus, assumpsit. Inde quasi deposito imperio, quâ securitate, quâ gloriâ lætus (nam quantulum refert deponas an partiaris imperium, nisi quòd difficilius hoc est?) non secus ac præsenti tibi innixus, tuis humeris se patriamque sustentans, tuâ juventâ, tuo robore invaluit: statim consedit omnis tumultus. Non adoptionis opus istud fuit, sed adoptati: atque adeo temerè fecerat Nerva, si adoptasset alium. Oblitine sumus, ut nuper post adoptionem non desierit seditio, sed cœperit? Irritamentum istud irarum, et fax tumultûs fuisset, nisi incidisset in te. An dubium est, ut dare posset imperium imperator, qui reverentiam amiserat, auctoritate ejus effectum esse, cui dabatur? Simul filius, simul Cæsar, mox imperator, et consors tribunitiæ potestatis, et omnia pariter et statim factus es, quæ proximè parens verus tantùm in alterum filium contulit.

roissant

Digitized by Google

roissant plus grand et plus majestueux que de coutume, à la face des Dieux et au milieu des acclamations du peuple, il vous déclara son fils, ou plutôt son unique ressource dans la conjoncture où il se trouvoit. Alors, comme s'il eût abdiqué l'empire (en effet, il n'y a pas grande différence entre l'abdiquer et le partager, et peut-être même que le partage en est plus difficile que l'abdication), on le vit plein de joie et de confiance. On eût dit que vous étiez présent, que vous lui aviez communiqué votre jeunesse et votre courage, et qu'en appuyant sur vous et sa personne et la République, il avoit repris de nouvelles forces. Aussitôt le tumulte s'appaisa. Ce n'est point à l'adoption, mais au mérite de la personne adoptée qu'on doit un tel miracle : Nerva n'eût pris que de fausses mesures, s'il eût fait un autre choix. Et ne nous souvenons-nous pas, que peu auparavant, loin d'étouffer les troubles, l'adoption même les fit naître (1)? Si celle-ci fût tombée sur tout autre que sur vous, elle n'eût fait qu'irriter les esprits, et allumer davantage le feu de la rebellion. Peut-on s'imaginer qu'un prince qui manque d'autorité pour se faire respecter, en ait assez pour disposer de l'empire, s'il ne la tient toute de celui à qui il le donne? Dans le moment que vous devenez fils de Nerva, vous êtes fait César, empereur, vous êtes revêtu de la sacrée puissance des tribuns; et c'est ce que dans ces derniers temps un père véritable n'avoit fait que pour un de ses fils seulement (2).

(1) Il désigne Pison, adopté par Galba.

(2) Vespasien, en faveur de Titus.

Digitized by Google

IX. Magnum hoc tuæ moderationis indicium, quòd non solùm successor imperii, sed particeps etiam sociusque placuisti. Nam successor, etiamsi nolis, habendus est; non est habendus socius, nisi velis. Credentne posteri, patricio, et consulari, et triumphali patre genitum quum fortissimum, amantissimum suî exercitum regeret, imperatorem non ab exercitu factum? eidem, quum Germaniæ præsideret, Germanici nomen hinc missum! nihil ipsum, ut imperator fieret, agitasse, nihil fecisse, nisi quòd meruit et paruit? Paruisti enim, Cæsar, et ad principatum obsequio pervenisti; nihilque magis à te subjecti animo factum est, quàm quòd imperare cœpisti. Jam Cæsar, jam imperator, jam Germanicus, absens et ignarus, et post tanta nomina, quantùm ad te pertinet, privatus. Magnum videtur, si dicerem, Nesciśti te imperatorem futurum: eras imperator, et esse te nesciebas. Ut verò ad te fortunæ tuæ nuntius venit, malebas quidem hoc esse quod fueras, sed non erat liberum. An non obsequereris principi civis, legatus imperatori, filius patri? ubi deinde disciplina? ubi mos à majoribus traditus, quodcumque imperator munus injungeret, æquo

Digitized by Google

IX. Quel éloge pour votre modération, qu'on ait osé vous choisir, non pas seulement pour successeur, mais encore pour associé à l'empire (car il ne dépend pas d'un souverain de n'avoir point de successeur, mais il dépend toujours de lui de n'avoir point d'associé.)! La postérité le pourra-t-elle croire? Un homme de race patricienne (1), né d'un père qui avoit été consul, et qui avoit remporté l'honneur du triomphe; un homme qui commandoit une armée dévouée à tous ses intérêts, est parvenu à l'empire; et ce ne sont pas ses troupes qui l'y ont élevé? Croira-t-elle qu'il ait été gouverneur de la Germanie, et qu'il n'ait reçu que de Rome le titre de Germanique? qu'enfin il n'ait rien entrepris, rien fait lui-même pour être élu empereur, si ce n'est de le mériter et d'obéir? Car vous avez obéi, César; c'est votre obéissance qui vous a fait prince; et votre soumission n'a jamais éclaté davantage, que quand vous avez consenti à gouverner. Déjà on vous avoit proclamé César, empereur; déjà on vous avoit donné le nom de Germanique; et vous étiez encore éloigné, et vous l'ignoriez; et orné de si grands titres, vous n'étiez encore, autant qu'il dépendoit de vous, qu'un homme privé. Ce seroit beaucoup, si je disois que vous n'aviez jamais su que vous dussiez être empereur: Que sera ce, si je dis que vous l'étiez, et que vous ne le saviez pas? Vous en apprîtes la nouvelle, en homme qui eût mieux aimé demeurer toujours ce qu'il étoit, s'il en eût eu la liberté. Mais un citoyen auroit-il désobéi à son prince, un lieutenant à son général, un fils

(1) Les Patriciens étoient l'ancienne noblesse de Rome.

Digitized by Google

animo paratoque subeundi? Quid enim si provincias ex provinciis, ex bellis bella mandaret? Eodem illum uti jure posse putes, quum ad imperium revocet, quo sit usus quum ad exercitum miserit; nihilque interesse, ire legatum, an redire principem jubeat, nisi quòd major sit obsequii gloria in eo, quod quis minùs velit.

X. Augebat auctoritatem jubentis, in summum discrimen auctoritas ejus adducta; utque magis parendum imperanti putares efficiebatur eò, quòd ab aliis minùs parebatur. Ad hoc audiebas senatûs populique consensum. Non unius Nervæ judicium illud, illa electio fuit: nam qui ubique sunt homines, hoc idem votis expetebant: ille tantùm jure principis occupavit, primusque fecit, quod omnes facturi erant. Nec hercule tanto opere cunctis factum placeret, nisi placuisset antequam fieret. At quo, dii boni, temperamento potestatem tuam fortunam-

Digitized by Google

à son père ? Que seroit devenue la discipline ? que seroit devenue cette coutume que nos ancêtres nous ont transmise, d'être toujours également prêts à exécuter tous les ordres de celui qui commande ? Vous saviez qu'il pouvoit vous donner successivement différents gouvernements ; qu'après une guerre finie, il pouvoit vous charger d'une autre ; et vous ne doutiez pas qu'il n'eût le même droit de vous rappeler pour gouverner l'empire, qu'il avoit eu de vous faire partir pour commander l'armée ; qu'enfin, soit qu'il vous envoyât pour exécuter ses ordres, soit qu'il vous rappelât pour partager son rang, la gloire de l'obéissance étoit égale, et qu'il y en avoit même davantage à faire ce qui vous plaisoit le moins.

X. Plus l'autorité de Nerva étoit chancelante, plus vous jugiez qu'il en devoit avoir sur vous : et ce que les autres lui refusoient de soumission, ne vous paroissoit qu'un nouvel engagement de redoubler la vôtre. Vous étiez informé d'ailleurs que le sénat et le peuple vous souhaitoient avec une égale ardeur ; que votre élection n'étoit point l'ouvrage de l'empereur seul, et que les vœux communs de tout le monde vous appeloient à l'empire. S'il vous nomma le premier, ce ne fut que par un privilége dû au prince ; mais il ne fit que ce que nous aurions tous fait, si nous en avions eu le pouvoir. Et sans doute on n'eût pas tant applaudi à votre adoption, si on ne l'eût pas unanimement desirée. Mais j'en atteste les Dieux, avec quelle modération n'avez-vous point usé de votre fortune et de votre puissance ? Si on consultoit les statues, les inscriptions publiques, nos étendarts,

Digitized by Google

que moderatus es? Imperator tu titulis, et imaginibus, et signis, ceterùm modestiâ, labore, vigilantiâ, dux, et legatus, et miles; quum jam tua vexilla, tuas aquilas magno gradu anteires; neque aliud tibi ex illa adoptione, quàm filii pietatem, filii obsequium assereres; longamque huic nomini ætatem, longam gloriam precarere; te providentia deorum primum in locum provexerat; tu adhuc in secundo resistere, atque etiam senescere optabas : privatus tibi videbaris, quamdiu imperator et alius esset. Audita sunt vota tua, sed in quantum optimo illi et sanctissimo seni utile fuit, quem dii cœlo vindicaverunt, ne quid post illud divinum et immortale factum, mortale faceret. Deberi quippe maximo operi hanc venerationem, ut novissimum esset, auctoremque ejus statim consecrandum, ut quandoque inter posteros quæreretur, an illud jam deus fecisset. Ità ille nullo magis nomine publicus parens, quàm quia tuus, ingens gloriâ, ingensque famâ, quum abundè expertus esset, quàm bene humeris tuis sederet imperium, tibi terras, te terris reliquit; eo ipso carus omnibus ac desiderandus, quòd prospexerat ne desideraretur.

Digitized by Google

vous étiez empereur. Si l'on regardoit votre modestie, vos travaux, votre vigilance, vous ne paroissiez qu'un général, un lieutenant, un soldat. On vous voyoit, comme auparavant, marcher à pied à la tête de vos enseignes; et votre adoption n'éclatoit que par votre zèle, par votre respect vraiment filial pour l'empereur, et par les vœux que vous ne cessiez de former, pour jouir long-temps de la gloire de lui obéir et de lui plaire. Quoique les Dieux vous eussent élevé à la première place, vous souhaitiez de demeurer, et même de vieillir dans la seconde; et vous ne vouliez vous regarder que comme un homme privé, tant qu'un autre seroit empereur avec vous. Vos vœux n'ont été exaucés, qu'autant qu'ils s'accordoient avec la gloire d'un si bon et si vertueux prince. Il a été rappelé au ciel, de peur qu'après avoir consacré son nom par une action toute divine, il ne se vît exposé à le profaner par des actions purement humaines. Une action si mémorable méritoit bien en effet d'être la dernière de sa vie. On ne pouvoit trop tôt placer entre les immortels, celui qui l'avoit faite, et mettre ainsi les siècles à venir en état de douter s'il n'étoit point déjà Dieu quand il la fit. Ainsi comblé d'honneurs et de gloire, ce père de la patrie, et qui n'a jamais mieux mérité de l'être que lorsqu'il voulut devenir le vôtre, après avoir suffisamment éprouvé combien dignement vous pouviez soutenir la grandeur et la majesté de l'empire, laissa la terre jouir de vous, vous laissa gouverner la terre, et vous abandonna à des regrets d'autant plus tendres, qu'il avoit su (1) les rendre désintéressés.

(1) Par l'adoption de Trajan.

Digitized by Google

XI. Quem tu lacrymis primùm, ità ut filium decuit, mox templis honestasti; non imitatus illos qui hoc idem, sed aliâ mente fecerunt. Dicavit cœlo Tiberius Augustum, sed ut majestatis crimen induceret: Claudium Nero, sed ut irrideret: Vespasianum Titus, Domitianus Titum: sed ille, ut dei filius, hic, ut frater videretur. Tu sideribus patrem intulisti, non ad metum civium, non in contumeliam numinum, non in honorem tuum, sed quia deum credis. Minus est hoc, quum fit ab iis, qui et sese deos putant. Sed licèt illum aris, pulvinaribus, flamine colas, non alio magis tamen deum et facis et probas, quàm quòd ipse talis es. In principe enim, qui electo successore fato concessit, una eademque certissima divinitatis fides est, bonus successor. Num ergo tibi ex immortalitate patris aliquid arrogantiæ accessit? Num hos proximos divinitate parentum desides ac superbos, potiùs quàm illos veteres et antiquos æmularis, qui hoc ipsum imperium peperere? quod modò hostes invaserant contempserantque: cujus pulsi fugatique, non aliud majus habebatur indicium, quàm quòd triumpharetur. Ergo sustulerant animos, et jugum excusserant; nec jam nobiscum de

Digitized by Google

XI. Votre tendresse lui donna les larmes qu'un fils doit à la mémoire de son père ; et votre piété lui éleva des temples, mais dans des vues bien différentes de celles qu'avoient eues quelques-uns de vos prédécesseurs, qui rendirent le même honneur à celui à qui ils avoient succédé. Si Tibère dressa des autels à Auguste, ce ne fut que pour avoir prétexte d'accuser d'impiété ceux qui attaqueroient la mémoire de ce prince. Si Néron plaça Claudius au ciel, ce fut plutôt pour se moquer des immortels que pour l'honorer. Enfin, si Titus déifia Vespasien, et Domitien, Titus, ils ne vouloient que se faire regarder, l'un comme fils, l'autre comme frère d'un Dieu. Pour vous, quand vous mettez Nerva au rang des immortels, ce n'est ni pour imprimer de la crainte aux citoyens, ni pour faire injure aux Dieux, ni pour vous faire honneur à vous-même ; mais c'est parce que vous êtes persuadé que les Dieux ont rendu cette justice à ses vertus. Il faut l'avouer, un tel culte perd beaucoup de son prix, quand on le reçoit de ceux qui croient le partager. Mais quelque soin que vous ayez pris de dresser des autels à Nerva, de lui assigner des prêtres, et de placer le lit sacré dans son temple (1), rien n'établit mieux sa divinité que votre vie. Car dans un prince qui meurt après avoir choisi son successeur, la preuve la plus constante de divinité, c'est que ce successeur soit digne de l'être. Vous est-il, depuis qu'il a été mis au nombre des immortels, échappé le moindre trait de vanité ? Vous a-t-on vu imiter ces derniers princes, qui ne se faisoient de

(1) Les Romains avoient dans chaque temple un lit consacré au Dieu que l'on y adoroit.

Digitized by Google

sua libertate, sed de nostra servitute certabant; ac ne inducias quidem nisi æquis conditionibus inibant; legesque ut acciperent, dabant.

XII. At nunc rediit omnibus terror et metus, et votum imperata faciendi. Vident enim Romanum ducem, unum ex illis veteribus et priscis, quibus imperatorium nomen addebant contecti cædibus campi, et infecta victoriis maria. Accipimus obsides ergo, non emimus; nec ingentibus damnis immensisque muneribus paciscimur, ut vicerimus. Rogant, supplicant; largimur, negamus: utrumque ex imperii majestate. Agunt gratias qui impetraverunt; non audent queri quibus negatum est. An audeant, qui sciant te adsedisse ferocissimis populis eo ipso tempore, quod amicissimum illis, difficillimum nobis; quum Danubius ripas gelu jungit, duratusque glacie ingentia tergo bella trans-

Digitized by Google

la divinité de leurs pères, qu'un titre d'orgueil et de mollesse? ou plutôt n'avez-vous pas continué de marcher avec ardeur sur les traces de ces anciens et fameux capitaines qui ont fondé cet empire? Nos ennemis qui en désoloient la frontière, commençoient à le mépriser; et nous n'étions jamais plus assurés qu'ils n'avoient point été défaits, que quand on triomphoit d'eux. Enflés de leurs succès, ils avoient secoué le joug; ce n'étoit plus pour les tenir dans l'obéissance, mais pour défendre notre liberté, que nous combattions. Nous ne pouvions plus même conclure de trèves à des conditions égales; et il falloit recevoir d'eux la loi, si nous voulions les contenir.

XII. Mais aujourd'hui, avec la crainte et l'épouvante, l'esprit de soumission leur est revenu. Ils s'apperçoivent bien qu'ils ont maintenant en tête un général semblable à ceux de ces siècles héroïques, où l'on ne pouvoit acquérir le nom d'empereur, qu'après avoir couvert la terre d'ennemis taillés en pièces, et la mer de débris de leurs vaisseaux. Nous avons donc des ôtages que nous n'achetons point; et nous ne faisons plus de ces traités, qui par des pertes réelles, et par des tributs honteux, nous donnoient droit de faire parade de victoires imaginaires. On nous supplie, on nous conjure; nous accordons, nous refusons, selon que la majesté de l'empire le demande: nos graces attirent des remercîments, et nos refus n'excitent point de murmures. Et comment auroient-ils l'audace de murmurer, eux qui savent que, dans le temps le plus favorable aux Barbares, et le plus contraire aux Romains; lorsque le Danube glacé expose à leurs incursions nos

Digitized by Google

portat; quum feræ gentes non telis magis, quàm suo cœlo, suo sidere armantur? Sed ubi in proximo tu, non secùs ac si mutatæ temporum vices essent, illi quidem latibulis suis clausi tenebantur; nostra agmina percursare ripas, et alienâ occasione, si permitteres, uti, ultròque hiemem suam barbaris inferre gaudebant.

XIII. Hæc tibi apud hostes veneratio. Quid apud milites? quam admirationem, quemadmodum comparasti? quum tecum inediam, tecum ferrent sitim: quum in illa meditatione campestri militaribus turmis imperatorium pulverem sudoremque misceres, nihil à ceteris, nisi robore ac præstantiâ differens: quum libero Marte nunc cominus tela vibrares, nunc vibrata susciperes, alacer virtute militum, et lætus, quoties aut cassidi tuæ aut clypeo gravior ictus incideret (laudabas quippe ferientes, hortabarisque ut auderent; et audebant jam) quum spectator moderatorque ineuntium certamina virorum, arma componéres, tela tentares; ac si quod durius accipienti videretur, ipse vibrares. Quid quum solatium fessis, ægris opem ferres? Non tibi moris tua inire tentoria, nisi commilitonum antè lustrasses; nec re-

Digitized by Google

provinces, et que ces peuples féroces sont encore mieux défendus par leur climat que par leurs armes, vous avez fondu sur eux? Aux premières nouvelles de votre approche, comme si la saison eût tout-à-coup changé, ne les vit-on pas s'enterrer dans leurs antres, pendant que leurs rives étoient ravagées par nos légions, prêtes, si vous l'aviez voulu permettre, à pénétrer plus avant, et à leur rendre l'hiver aussi funeste qu'ils avoient coutume de le rendre à nos troupes.

XIII. Dans ce temps glorieux où vous imprimiez tant de terreur à nos ennemis; quelle admiration, quel amour n'inspiriez-vous pas à vos soldats? Ils vous voyoient partager la faim et la soif avec eux; et dans les exercices militaires, ils vous trouvoient toujours plus couvert qu'eux de poussière et de sueur. Falloit-il dans ces jeux guerriers lancer un javelot ou en soutenir l'impétuosité? vous ne vous distinguiez d'eux, que par la force et par l'adresse. Touché de leur courage, charmé toutes les fois que le coup le mieux assené tomboit sur votre casque ou sur votre bouclier, vous combliez d'éloges celui qui l'avoit porté; vous les excitiez à ne rien craindre et à faire encore mieux: et que ne tentoient-ils point, sous les yeux d'un général qui prenoit la peine de les former lui-même? Avez-vous jamais laissé à un autre le soin d'examiner leurs armes, d'éprouver leurs traits? Et s'il s'en trouvoit quelqu'un qui parût trop pesant au soldat, ne le lanciez-vous pas vous-même pour en faire l'essai? Qui apporta jamais plus d'attention à consoler les malheureux, à secourir les malades? Et qui jamais plus religieusement que vous observa la coutume de ne se retirer dans son

Digitized by Google

quiem corpori, nisi post omnes, dare. Hac mihi admiratione dignus imperator non videretur, si inter Fabricios et Scipiones et Camillos talis esset. Tunc enim illum imitationis ardor, semperque melior aliquis accenderet. Postquam verò studium armorum à manibus ad oculos, ad voluptatem à labore translatum est : postquam exercitationibus nostris non veteranorum aliquis, cui decus, corona muralis aut civica, sed Græculus magister adsistit, quàm magnum est unum ex omnibus patrio more, patriâ virtute lætari; et sine æmulo, ac sine exemplo secum certare, secum contendere; ac sicut imperat solus, solum ita esse qui debeat imperare?

XIV. Non incunabula hæc tibi, Cæsar, et rudimenta, quum puer admodum Parthicâ lauro gloriam patris augeres, nomenque Germanici jam tum mererere? quum ferociam superbiamque Parthorum ex proximo auditus magno terrore cohiberes, Rhenumque et Euphratem admirationis tuæ societate conjungeres? quum orbem terrarum non pedibus magis quàm laudibus peragra-

Digitized by Google

quartier, qu'après avoir visité tous les autres, et de ne prendre de repos, qu'après l'avoir assuré à toute l'armée? Qu'il se trouvât un tel général au milieu des Fabrices, des Scipions et des Camilles, je m'en étonnerois moins. Les grands exemples alors réveilleroient son ardeur; et quelque autre plus vertueux que lui ne cesseroit point d'allumer dans son ame une noble émulation; mais aujourd'hui que nous n'aimons plus les combats que dans les spectacles; que les charmes de la volupté nous rendent les travaux de la guerre insupportables; et qu'enfin nous ne sommes plus instruits à manier les armes par des vétérans que des récompenses accordées à leur courage ont illustrés, mais par quelque misérable maître d'escrime, venu de Grèce; qu'il est glorieux d'avoir seul conservé les mœurs et les vertus de nos pères, de n'avoir d'autre modèle à se proposer, d'autre rival à combattre que soi-même, et quand seul on occupe la première place, d'avoir seul tout ce qui la mérite!

XIV. Remontons jusqu'aux commencements et aux préludes de tant de gloire! A peine, César, sortiez-vous de l'enfance, que déjà dans l'expédition de votre père contre les Parthes, vos exploits donnèrent un nouvel éclat à ses lauriers; déjà vous étiez digne du nom de Germanique. Bientôt la seule terreur qui se répandit à la nouvelle de votre approche, dompta tout l'orgueil des Parthes, et les réprima. Votre réputation ne tarda guères à s'étendre des bords de l'Euphrate aux bords du Rhin; vous parcouriez toute la terre; mais en changeant de climats, vous ne faisiez que changer d'admirateurs; jamais plus illustre et plus grand que pour les peuples qui vous voyoient les derniers; et cependant vous n'étiez pas encore empereur,

Digitized by Google

res, apud eos semper major et clarior quibus postea contigisses? Et necdum imperator, necdum dei filius eras. *Hispaniam* (1) Germaniamque quum plurimæ gentes, ac prope infinita vastitas interjacentis soli, tum Pyrenæus, Alpes, immensique alii montes, nisi his compararentur, muniunt dirimuntque. Per hoc omne spatium quum legiones duceres, seu potius (tanta velocitas erat) raperes, non vehiculum umquam, non equum respexisti. Levis his, non subsidium itineris, sed decus, et cum ceteris subsequebatur, ut cujus nullus tibi usus, nisi quum die stativorum proximum campum alacritate, discursu, pulvere attolleres. Initium laboris mirer, an finem? multum est quòd perseverasti, plus tamen quòd non timuisti ne perseverare non posses. Nec dubito quin ille, qui te inter illa Germaniæ bella ab Hispania usque, ut validissimum præsidium excitaverat iners ipse, alienisque virtutibus tunc quoque invidus imperator, quum ope earum indigeret, tantam admirationem tuî, non sine quodam timore conceperit, quantam ille genitus Jove post sævos labores, duraque imperia regi suo

(1) Le mot *Hispaniam*, quoique nécessaire, est omis dans les manuscrits et les imprimés.

Digitized by Google

et fils d'une divinité. Vous reçûtes ordre de passer dans la Germanie. Il vous falloit traverser des pays immenses, et marcher au milieu d'une infinité de nations; il vous falloit franchir les Pyrénées et les Alpes, et d'autres montagnes qui paroîtroient affreuses, si on ne les comparoit pas à celles-là, et qui sembloient opposer des barrières insurmontables à votre passage. Pendant que vous conduisiez, ou plutôt (tant votre marche étoit rapide) que vous faisiez voler vos légions pour une expédition aussi éloignée, vous est-il arrivé de prendre un cheval ou de monter sur un char? Vous en aviez pourtant qui suivoient et qui marchoient avec les autres; mais ce n'étoit que pour honorer votre rang, et non pour vous épargner des fatigues. Vous ne vous en serviez que pour les courses, et pour les autres exercices militaires, que vous aimiez à faire dans les campagnes voisines de votre camp, lorsque votre marche étoit suspendue par quelque séjour. Que doit-on admirer le plus dans de tels travaux, ou l'entreprise, ou l'exécution? Quelles louanges ne mérite pas votre persévérance? Mais combien en doit-on plus à ce noble courage, qui ne vous a pas seulement laissé craindre de ne pouvoir persévérer! Aussi je ne doute point que ce prince efféminé (1) qui vous rappeloit de l'Espagne, comme le seul capable de faire tête à de si redoutables ennemis, et qui portoit envie aux vertus d'autrui, dans le temps même qu'il ne pouvoit s'en passer pour se soutenir, n'ait été alors aussi rempli d'admiration pour vous, que le fut autrefois pour Hercule ce tyran (2), qui en le livrant à tant de périls, le couvrit de tant de gloire. Ce héros infatigable sortoit à peine d'un danger, qu'il lui en falloit affronter un

(1) Domitien.
(2) Euristhée.

Digitized by Google

indomitus semper indefessusque referebat: quum aliis super alias expeditionibus munere alio dignus invenireris.

XV. Tribunus verò disjunctissimas terras teneris adhuc annis viri firmitate lustrasti; jam tunc præmonente fortunâ, ut diù penitùsque perdisceres, quæ mox præcipere deberes. Neque enim prospexisse castra, brevemque militiam quasi transisse contentus, ità egisti tribunum, ut esse statim dux posses, nihilque discendum haberès tempore docendi. Cognovisti per stipendia decem mores gentium, regionum situs, opportunitates locorum; et diversam aquarum cœlique temperiem, ut patrios fontes, patriumque sidus ferre consuesti. Quoties equos, quoties emerita arma mutâsti? Veniet ergo tempus, quo posteri visere, visendumque tradere minoribus suis gestient, quis sudores tuos hauserit campus, quæ refectiones tuas arbores, quæ somnum saxa prætexerint, quod denique tectum magnus hospes impleveris; ut tunc ipsi tibi ingentium ducum sacra vestigia iisdem in locis monstrabantur. Verùm hæc olim; in præsentia quidem quisquis paulò vetustior miles, hic te commilitone censetur.

Digitized by Google

autre plus terrible : vous aussi, vous ne sembliez remporter une victoire, que pour courir à une guerre plus sanglante ; et vous ne paroissiez sortir d'une expédition, que pour vous montrer capable d'une plus importante.

XV. Vous n'étiez encore que dans la fleur de votre jeunesse, et simple tribun militaire (1), et vous aviez déjà fait briller un courage mâle aux deux extrémités de la terre : il sembloit dès-lors que la fortune vous avertissoit de vous instruire long-temps et à fond de tout ce que bientôt vous deviez commander aux autres. Car vous ne vous êtes pas contenté de voir un camp, et de servir quelques années ; vous vous êtes si bien appliqué, pendant que vous étiez tribun, que peu après vous eussiez pu être général, et que vous n'eussiez eu rien de plus à apprendre, si dès-lors on vous eût appelé au commandement. Vous avez étudié pendant dix campagnes les mœurs des peuples, la situation des pays, l'avantage des lieux, et vous vous êtes accoutumé à ne connoître plus la différence des climats et des eaux. Qui pourroit dire combien de chevaux, combien d'armes vous avez usé dans vos expéditions? Un temps viendra donc où nos neveux s'empresseront d'aller voir, et de faire voir à leurs enfants, les plaines où vous avez soutenu de si nobles travaux, les arbres qui ont prêté leur ombre à vos repas militaires, les antres où vous preniez votre repos, les maisons qui ont été honorées de la présence d'un si grand hôte. Enfin, on montrera dans ces mêmes lieux vos traces, avec autant de soin que vous en avez eu d'y examiner alors

(1) Cette charge répond à-peu-près à colonel.

Digitized by Google

Quotus enim quisque, cujus tu non antè commilito quàm imperator? Inde est quòd propè omnes nomine appellas, quòd singulorum fortia facta commemoras: nec habent adnumeranda tibi pro republica vulnera, quibus statim laudator et testis contigisti.

XVI. Sed tantò magis prædicanda est moderatio tua, quòd innutritus bellicis laudibus, pacem amas: nec quia vel pater tibi triumphalis, vel adoptionis tuæ die dicata Capitolino Jovi laurus, idcirco ex occasione omni quæris triumphos. Non times bella, nec provocas. Magnum est, imperator Auguste, magnum est stare in Danubii ripa, si transeas, certum triumphi, nec decertare cupere cum recusantibus; quorum alterum fortitudine, alterum moderatione efficitur. Nam ut ipse nolis pugnare, moderatio: fortitudo tua præstat, ut neque hostes tui velint. Accipiet ergo aliquando Capitolium non mimicos currus, nec falsæ simulacra victoriæ; sed imperatorem veram ac solidam gloriam reportantem, pacem, tranquillitatem, et tam con-

Digitized by Google

celles des fameux capitaines que vous vous vous plaisiez tant à suivre. Mais c'est trop nous arrêter sur le passé, venons au présent. Est-il quelque soldat, pour peu qu'il ait fait la guerre, qui ne puisse se vanter d'avoir eu l'honneur de servir avec vous, avant que de servir sous vous? De-là vient que vous les appelez presque tous par leur nom; qu'ils n'ont point fait d'exploits que vous n'aimiez à raconter, et que vous leur épargnez la peine de vous dire le nombre des blessures qu'ils ont reçues pour la République, puisqu'après en avoir été témoin, vous les avez comblés des louanges qu'ils méritoient.

XVI. Mais combien en devons-nous davantage à votre modération? Nourri dans le goût de la gloire militaire, vous aimez la paix. On ne vous voit point plein du triomphe de votre père, et fier d'avoir été adopté le jour même que l'on consacroit vos lauriers à Jupiter, courir sans cesse après les occasions de triompher, et vous en saisir. Vous ne craignez la guerre, ni ne la cherchez. Quelle grandeur, César, de s'arrêter sur les rives du Danube, quand on est sûr qu'il n'y a qu'à le passer pour vaincre! de ne point souhaiter le combat, quand on a des ennemis qui le fuient! Quelle valeur ne faut-il point pour jeter dans leurs esprits tant d'épouvante? Quelle sagesse, pour obtenir de soi tant de retenue? Votre modération fait que vous ne voulez point combattre; la réputation de vos armes fait que vos ennemis ne le veulent pas eux-mêmes. Le Capitole ne recevra donc plus maintenant des chars vides de vainqueurs; il ne verra plus de vains fantômes de la victoire; mais il recevra un

Digitized by Google

fessa hostium obsequia, ut vincendus nemo fuerit. Pulchrius hoc omnibus triumphis : neque enim unquam nisi ex contemptu imperii nostri factum est ut vinceremus. Quòd si quis barbarus rex eò insolentiæ furorisque processerit, ut iram tuam indignationemque mereatur, næ ille, sive interfuso mari, seu fluminibus immensis, seu præcipiti monte defenditur, omnia hæc tam prona tamque cedentia virtutibus tuis sentiet, ut subsedisse montes, flumina exaruisse, interceptum mare, illatasque sibi non esse classes nostras, sed terras ipsas arbitretur.

XVII. Videor jam cernere non spoliis provinciarum, et extorto sociis auro, sed hostilibus armis, captorumque regum catenis triumphum gravem. Videor ingentia ducum nomina, nec indecora nominibus corpora noscitare. Videor intueri immanibus ausis barbarorum onusta fercula, et sua quemque facta vinctis manibus sequentem; mox ipsum te sublimem instantemque curru domitarum gentium tergo, ante currum autem clypeos, quos ipse perfoderis. Nec tibi

Digitized by Google

empereur comblé des plus solides honneurs, qui viendra remercier les immortels, de la paix, de la tranquillité publique, et de la vénération de tous les peuples pour cet empire; vénération si universelle que, faute d'ennemis, on ne pourra lui décerner de triomphes? Que dis-je? en est-il un plus glorieux? Car enfin nous ne pouvons vaincre, sans reconnoître qu'on a méprisé notre puissance. Que si quelque roi barbare (1) pouvoit être assez téméraire, ou assez insensé pour s'attirer votre indignation, fût-il défendu par les plus vastes mers, par des fleuves immenses, par des montagnes inaccessibles, il ne tardera guères à éprouver que ce sont de foibles remparts contre notre valeur; et il se verra si promptement accablé, que dans son étonnement, il lui semblera qu'à votre aspect les montagnes se sont aplanies, les fleuves se sont retirés, la mer a disparu, et que ce sont, non pas nos flottes, mais nos villes elles-mêmes qui ont fondu sur ses États.

XVII. Il me semble déjà voir un triomphe, dont la pompe n'est plus ornée, comme auparavant, des dépouilles de nos provinces, et des richesses arrachées à nos alliés; mais dont la marche est retardée par le poids des armes de nos ennemis, et des chaînes de leurs rois captifs. Je lis les terribles noms de leurs capitaines, et je vois des hommes qui répondent si bien à ces noms. J'apperçois déjà leurs audacieuses entreprises représentées au naturel, et chacun d'eux qui, les mains liées, marche ensuite. Vous, César, élevé sur un char au-devant duquel on porte les boucliers qui ont été percés

(1) Il désigne en cet endroit Decebale, roi des Daces, qui alors menaçoit l'empire, et de qui Trajan triompha depuis.

Digitized by Google

opima defuerint, si quis regum venire in manus audeat; nec modò telorum tuorum, sed etiam oculorum minarumque conjectum, toto campo totoque exercitu opposito, perhorrescat. Meruisti proximâ moderatione, ut, quandocumque te vel inferre vel propulsare bellum coëgerit imperii dignitas, non ideò vicisse videaris, ut triumphares, sed triumphare quia viceris.

XVIII. Aliud ex alio mihi occurrit. Quàm speciosum est, quod disciplinam castrorum lapsam exstinctamque refovisti, depulso prioris seculi malo, inertiâ, et contumaciâ, et dedignatione parendi! Tutum est reverentiam, tutum caritatem mereri; nec ducum quisquam, aut non amari à militibus, aut amari timet: et inde offensæ gratiæque pariter securi instant operibus, adsunt exercitationibus, arma, mœnia, viros aptant. Quippe non is princeps, qui sibi imminere, sibi intendi putet quod in hostes paretur; quæ persuasio fuit illorum, qui hostilia quum facerent, timebant. Iidem ergo torpere militaria studia, nec animos modò, sed et corpora ipsa languescere, gladios etiam de

Digitized by Google

de vos traits, suivre encore ces nations vaincues. Les dépouilles mêmes d'un général tombé sous vos coups ne vous manqueroient pas, s'il étoit quelqu'un de leurs rois assez hardi pour se mesurer avec vous, et pour ne point craindre, je ne dis pas vos javelots, mais vos regards et vos menaces, lors même que le champ de bataille et son armée vous séparent et le couvrent. Vous venez de mériter, par votre modération (1), que soit que la majesté de l'empire vous oblige à déclarer la guerre, ou à la repousser, l'on vous fasse la justice de croire que vous n'avez pas vaincu pour triompher, mais que vous ne triomphez que parce que vous avez vaincu.

XVIII. Une idée m'en rappelle une autre. Qu'y a-t-il de plus grand que d'avoir rétabli la discipline militaire, presque entièrement détruite par la corruption du dernier siècle, par la mollesse des chefs, par l'insolence du soldat, et par le mépris qu'il faisoit de leurs ordres? On peut aujourd'hui sans péril mériter l'admiration ou l'attachement des troupes. Un commandant n'a plus à craindre d'être aimé ou d'être haï des soldats. Egalement en sûreté contre leur haine et contre leur amour, il presse les ouvrages, il dirige leurs exercices, il prend soin que les armes soient en bon état, les hommes bien dressés, les camps bien retranchés. Car nous n'avons plus un prince qui s'imagine être le seul objet des préparatifs que l'on fait contre les Barbares. Telle étoit la défiance de ceux qui, ne cessant point de nous traiter en ennemis, craignoient toujours d'être traités de même à leur tour.

(1) Il entend sur les bords du Danube.

Digitized by Google

incuriâ hebetari retundique gaudebant. Duces porrò nostri non tam regum exterorum, quàm suorum principum insidiis, nec tam hostium, quàm commilitonum manus ferrumque metuebant.

XIX. Est hæc natura sideribus, ut parva et exilia validiorum exortus obscuret : similiter imperatoris adventu legatorum dignitas inumbratur. Tu tamen major omnibus quidem eras, sed sine ullius diminutione major : eamdem auctoritatem præsente te quisque, quàm absente, retinebat. Quin etiam plerisque ex eo reverentia accesserat, quòd tu quoque illos reverebare. Itaque perindè summis atque infimis carus, sic imperatorem commilitonemque miscueras, ut studium omnium laboremque et tanquam exactor intenderes, et tamquam particeps sociusque relevares. Felices illos, quorum fides et industria non per internuntios et interpretes, sed ab ipso te, nec auribus tuis, sed oculis, probabantur! Consecuti sunt, ut absens quoque de absentibus nemini magis, quàm tibi crederes.

XX. Jam te civium desideria revocabant, amoremque castrorum superabat caritas patriæ. Iter indè placidum, ac mo-

Digitized by Google

Semblables princes se plaisoient à voir notre amour pour les armes s'éteindre, notre courage s'amollir avec notre corps, et nos épées s'émousser par notre indolence; aussi nos généraux appréhendoient bien plus les embûches de leurs empereurs, que celles des rois Barbares; leurs propres soldats que leurs ennemis.

XIX. Comme entre les astres, les plus grands ne paroissent point sans obscurcir les plus petits; aussi l'empereur ne se montre point sans effacer ses lieutenants. Vous seul, vous avez su vous faire une sorte de grandeur, qui ne prend rien sur celle des autres. En votre présence, chacun a retenu toute l'autorité qu'il avoit en votre absence. Il est arrivé même à la plupart, que la considération qu'on avoit pour eux, s'est augmentée par celle que vous leur avez marquée. Également chéri de la noblesse et du peuple, vous avez tellement confondu le soldat avec l'empereur, que vous n'avez point inspiré d'ardeur aux troupes que que vous n'ayez sentie; point ordonné de travaux, que vous n'ayez partagés. Heureux ceux qui vous servent! vous n'en connoissez point le zèle et la capacité sur la foi d'autrui et sur ce que vous en avez entendu dire; mais par vous même et sur ce que vous leur avez vu faire. Ils ont le bonheur, que lorsqu'ils sont absents, vous ne vous en rapportez à personne tant qu'à vous sur ce qui les regarde.

XX. Enfin les vœux et l'empressement du peuple Romain vous ont forcé à revenir; l'amour de la patrie l'a emporté sur votre amour pour l'armée : mais que

Digitized by Google

destum, ut planè à pace redeuntis. Nec verò ego in laudibus tuis ponam, quòd adventum tuum non pater quisquam, non maritus expavit. Affectata aliis castitas, tibi ingenita et innata, interque ea quæ imputare non possis. Nullus in exigendis vehiculis tumultus, nullum circa hospitia fastidium : annona, quæ ceteris. Ad hoc, comitatus accinctus et parens : diceres magnum aliquem ducem, ac te potissimùm ad exercitus ire : adeo nihil, aut certè parum intererat inter imperatorem factum, et futurum. Quàm dissimilis nuper alterius principis transitus ! si tamen transitus ille, non populatio fuit, quum abactus hospitum exerceret, omniaque dextrâ lævâque perusta et attrita, ut si vis aliqua vel ipsi illi barbari, quos fugiebat, inciderent. Persuadendum provinciis erat, illud iter Domitiani fuisse, non principis. Itaque non tam pro tua gloria, quàm pro utilitate communi, edicto subjecisti, quid in utrumque vestrum esset impensum. Assuescat imperator cum imperio calculum ponere : sic exeat, sic redeat, tanquam rationem redditurus : edicat quid absumpserit, ità fiet ut non absumat, quod pudeat edicere. Præterea futuri principes (velint, nolint)

Digitized by Google

d'ordre et de tranquillité dans votre marche ! Pouvoit-on s'appercevoir que vous reveniez d'une expédition militaire ? Qu'on ne s'attende pas que je vous loue de ce que votre retour n'a fait craindre pour la pudicité de personne (1). Cette pureté de mœurs, que les autres ont voulu feindre, vous est si naturelle, qu'on ne peut vous en faire un mérite. Nul tumulte à l'occasion des voitures qu'il falloit vous fournir, nulle délicatesse sur vos logements ; on vous servoit les mêmes mets qu'à tous les autres ; votre suite étoit sage et modeste. On eût dit que quelque grand capitaine, ou que Trajan même alloit joindre son armée, tant l'empereur avoit su conserver les vertus du général. Oh ! combien différent avoit été depuis peu le voyage, ou plutôt l'incursion de ce prince, qui a tout ravagé sur son passage, chassé les citoyens de leurs maisons, pillé, brûlé, détruit tout, avec autant de fureur, que les ennemis ou les barbares qu'il fuyoit auroient pu faire ! Il étoit important de faire connoître aux provinces, qu'une telle marche avoit été la marche de Domitien, et non de l'empereur. Ce n'est donc pas pour votre gloire, c'est pour l'intérêt de l'empire, que par votre édit vous avez ordonné le remboursement de toute la dépense qui avoit été faite pour son voyage et pour le vôtre. Il est bon qu'un empereur s'accoutume à compter avec la République ; qu'en traversant nos provinces, il songe qu'il rendra compte de sa marche ; qu'enfin il déclare publiquement la dépense qu'il aura faite. Il arrivera de là, qu'il craindra de dépenser ce qu'il auroit honte de déclarer. D'ailleurs

(1) Le texte dit : N'a alarmé ni les maris ni les pères.

Digitized by Google

sciant, *Tanti tuum constat :* propositisque duobus exemplis meminerint, perinde conjecturam de moribus suis homines esse facturos, prout hoc vel illud elegerint.

XXI. Nonne his tot tantisque meritis novos aliquos honores, novos titulos merebare? At tu etiam patris patriæ recusabas. Quàm longa nobis cum modestia tua pugna! quam tardè vicimus! Nomen illud, quod alii primo statim principatûs die, ut imperatoris et Cæsaris, receperunt, tu usque eò distulisti, donec tu quoque, beneficiorum tuorum parcissimus æstimator, jam te mereri fatereris! Itaque soli omnium contigit tibi, ut pater patriæ esses antequàm fieres. Eras enim in animis, in judiciis nostris : nec publicæ pietatis intererat quid vocarere, nisi quòd ingrata sibi videbatur, si te imperatorem potiùs vocaret et Cæsarem, quum patrem experiretur. Quod quidem nomen quâ benignitate, quâ indulgentiâ exerces! ut cum civibus tuis, quasi cum liberis parens, vivis! ut reversus imperator, qui privatus exieras, agnoscis, agnosceris! eosdem nos,

Digitized by Google

il importe que les princes qui viendront après vous ne puissent ignorer combien votre voyage a coûté, et qu'ayant devant les yeux votre exemple et celui de Domitien, ils se souviennent que leur réputation sera réglée sur le choix qu'ils auront fait de l'un ou de l'autre de ces modèles.

XXI. Tant de biens dont vous nous comblez ne vous avoient-ils pas justement mérité de nouveaux honneurs et de nouveaux titres? Cependant quels combats n'a-t-il point fallu livrer à votre modestie, pour vous contraindre à accepter le nom de père de la patrie que vous refusiez encore? et quel temps ne nous a pas coûté notre victoire? Ce nom que les autres n'ont pas hésité de prendre avec celui de César et d'empereur, dès le jour de leur avénement, vous l'avez constamment rejeté, jusqu'à ce que vous-même vous ayez été réduit à ne pouvoir nier que vous n'en étiez pas indigne, quoique d'ailleurs vous ne paroissiez pas connoître le prix de vos bienfaits. Vous êtes donc le seul à qui il est arrivé d'être père de la patrie, avant que de l'avoir été proclamé par la voix publique. Nos suffrages secrets, nos cœurs vous déféroient déjà ce titre, et il eût été peu important au zèle des citoyens quel nom l'on vous donnât, s'il n'y eût eu une espèce d'ingratitude à vous appeler empereur et César, dans le temps qu'ils trouvoient en vous un véritable père. Avec quelle douceur, avec quelle humanité ne soutenez-vous pas ce nom? Ne vivez-vous pas avec nous, comme un père avec ses enfants? Vous partez homme privé, vous revenez empereur; nous vous reconnoissons, et vous nous reconnoissez. Vous ne vous appercevez pas qu'il

Digitized by Google

eumdem te putas : par omnibus, et hòc tantùm ceteris major, quò melior.

XXII. Ac primùm, qui dies ille, quo exspectatus desideratusque urbem tuam ingressus es! Jam hoc ipsum quòd ingressus es, quàm mirum lætumque! Nam priores invehi et importari solebant, non dico quadrijugo curru, et albentibus equis, sed humeris hominum, quod arrogantius erat. Tu solâ corporis proceritate elatior aliis et excelsior, non de patientia nostra quemdam triumphum, sed de superbia principum egisti. Ergo non ætas quemquam, non valetudo, non sexus retardavit, quominùs oculos insolito spectaculo impleret. Te parvuli noscere, ostentare juvenes, mirari senes, ægri quoque neglecto medentium imperio ad conspectum tui, quasi ad salutem sanitatemque, prorepere. Inde alii se satis vixisse te viso, te recepto; alii nunc magis esse vivendum prædicabant. Feminas etiam tunc fœcunditatis suæ maxima voluptas subiit, quum cernerent cui principi cives, cui imperatori milites peperissent. Videres referta tecta ac laborantia, ac ne eum quidem vacantem locum, qui non nisi suspensum et instabile

Digitized by Google

soit survenu aucun changement, ni dans votre état ni dans le nôtre; vous vous égalez à tous, et vous ne vous montrez le plus grand que par vos vertus.

XXII. Que dirois-je de ce jour où Rome, après vous avoir si long-temps desiré et attendu, eut enfin le plaisir de vous recevoir? Vit-on jamais entrée plus surprenante et plus agréable? Les autres empereurs avoient coutume d'entrer dans la ville, je ne dis pas montés sur un char tiré par quatre chevaux blancs; mais, ce qui est le comble de l'orgueil, portés sur les épaules des hommes. Pour vous, au-dessus des autres par la seule majesté de votre taille, vous avez triomphé, non de notre patience, mais de la vanité de ces princes. Il n'y eut donc personne que son âge, son sexe ou sa santé, pût empêcher de courir à un spectacle si nouveau. Les enfants s'empressoient de vous connoître, les jeunes gens de vous montrer, les vieillards de vous admirer; les malades mêmes, sans égard pour les ordres de leurs médecins, se traînoient sur votre passage; on eût dit qu'ils alloient à la guérison et à la santé. Les uns s'écrioient qu'ils avoient assez vécu, puisqu'ils vous avoient vu; les autres disoient que c'étoit maintenant qu'il étoit doux de vivre; les femmes se réjouissoient d'avoir mis au monde des enfants, voyant à quel prince elles avoient donné des citoyens; à quel général elles avoient donné des soldats. On voyoit les toits plier sous le poids des spectateurs qui s'y étoient postés. Les places mêmes où l'on ne pouvoit se tenir qu'à demi suspendu, étoient occupées. La foule dont les rues étoient pleines, vous laissoit à peine un sentier étroit pour passer à travers le peuple rangé en

Digitized by Google

vestigium caperet; oppletas undique vias, angustumque tramitem relictum tibi; alacrem hinc atque indè populum; ubique par gaudium paremque clamorem. Tam æqualis ab omnibus ex adventu tuo lætitia percepta est, quàm omnibus venisti: quæ tamen ipsa cum ingressu tuo crevit, ac propè in singulos gradus adaucta est.

XXIII. Gratum erat cunctis, quòd senatum osculo exciperes, ut dimissus osculo fueras: gratum, quòd equestris ordinis decora honore nominum sine monitore signares: gratum, quòd tantùm non ultro clientibus salutatis quasdam familiaritatis notas adderes: gratiùs tamen, quòd sensim et placidè, et quantum respectantium turba pateretur, incederes; quòd occursantium populus te quoque, te immo maximè adstaret: quòd primo statim die latus tuum crederes omnibus. Neque enim stipatus satellitum manu, sed circumfusus undique nunc senatûs, nunc equestris ordinis flore, prout alterutrum frequentiæ genus invaluisset, silentes quietosque lictores tuos subsequebare. Nam milites nihil à plebe habitu, tranquillitate, modestiâ differebant. Ubi verò cœpisti Capitolium adscendere, quàm læta

Digitized by Google

haie; et partout vous trouviez pareille joie, pareilles acclamations. Il étoit bien juste que la joie de tout le monde fût égale, puisque vous étiez également venu pour tout le monde : et cependant elle sembloit redoubler à mesure que vous avanciez, et pour ainsi dire, à chaque pas que vous faisiez.

XXIII. Qui ne fut charmé de voir qu'à votre retour vous embrassiez les sénateurs, comme ils vous avoient embrassé à votre départ? qu'il n'y avoit personne de distingué dans l'ordre des chevaliers, à qui vous ne fissiez l'honneur, et sans qu'il fût besoin d'aider votre mémoire, de le nommer par son nom (1)? qu'enfin ceux qui avoient le bonheur d'être auparavant sous votre protection (2), sembloient recevoir de vous plus de témoignage de bienveillance qu'à l'ordinaire. Mais ce qui enchantoit tout le monde, c'étoit que votre marche étoit lente et tranquille, autant que la foule de ceux qui ne se rassasioient point de vous voir, le pouvoit permettre; que le peuple, dans l'impatience d'aller au-devant de vous, tomboit sur vous; et que dès le premier jour de votre empire, on vous voyoit confier votre garde à vos citoyens. Car vous n'étiez pas au milieu d'une troupe de gens armés, mais environné de toutes parts, tantôt d'une partie du sénat, tantôt

(1) C'étoit l'usage à Rome, quand on vouloit faire honneur à quelqu'un, de le saluer par son nom.

(2) Le texte dit, sous votre clientelle. Les petits à Rome se choisissoient un patron, dont ils se disoient les clients.

Digitized by Google

omnibus adoptionis tuæ recordatio! quàm peculiare gaudium eorum, qui te primi eodem loco salutaverant imperatorem! Quin etiam deum ipsum tuum (1) præcipuam voluptatem operis sui percepisse crediderim. Ut quidem iisdem vestigiis institisti, quibus parens tuus ingens illud deorum prolaturus arcanum, quæ circumstantium gaudia! quàm recens clamor! quàm similis illi dies, qui hunc genuit diem! ut plena altaribus, angusta (2) victimis cuncta! ut in unius salutem collata omnium vota! quum sibi se ac liberis suis intelligerent precari, quæ pro te precarentur. Indè tu in palatium quidem, sed eo vultu, sed eâ moderatione, ut si privatam domum peteres; ceteri ad penates suos, quisque iteraturus gaudii fidem, ubi nulla necessitas gaudendi est.

XXIV. Onerasset alium ejusmodi introitus; tu quotidie admirabilior, et melior;

(1) M. de Sacy a lu *tum*, au lieu de *tuum*.
(2) Il a lu *augusta*.

Digitized by Google

de l'élite des chevaliers, selon que les uns se trouvoient en plus grand nombre que les autres. Vous suiviez vos licteurs (1) qui vous devançoient sans trouble et sans bruit. Car l'air et la douceur de vos soldats ne permettoient point de les distinguer du peuple. Mais lorsque vous commençâtes à monter au Capitole, quel plaisir ne prit-on point à se rappeler le jour de votre adoption? Quel redoublement de joie pour ceux qui vous avoient autrefois salué comme empereur dans ce même lieu? Je crois, pour moi, qu'alors seulement le Dieu lui-même goûta dans toute son étendue la joie que lui donnoit son ouvrage. Enfin lorsque par le même chemin par où avoit passé votre auguste père, vous fûtes parvenu jusqu'à l'endroit où il s'étoit placé, quand il révéla le secret des Dieux qui vous destinoient l'empire, quels ravissements de toute l'assemblée! Les acclamations recommencèrent; on eût dit que ce jour étoit celui où l'on vous adoptoit. Que d'autels fumants par toute la ville! que de victimes offertes! Vit-on jamais tous les vœux plus parfaitement réunis pour un seul homme? et ne paroissoit-il pas bien que chacun, en demandant votre conservation aux Dieux, croyoit leur demander la sienne et celle de ses enfants. De là, vous prîtes le chemin du palais impérial; mais avec la même contenance, avec aussi peu de faste, que si vous fussiez retourné dans votre maison particulière. Enfin chacun se retira, bien résolu de se livrer à de nouveaux transports dans le sein de sa famille, où rien n'oblige à feindre de la joie quand on n'en ressent pas.

XXIV. Un tel commencement eût été difficile à soutenir pour tout autre. Mais vous, plus admirable

(1) Officiers qui portoient les haches et les faisceaux devant les magistrats Romains.

Digitized by Google

talis denique, quales alii principes futuros se tantùm pollicentur. Solum ergo te commendat augetque temporis spatium : junxisti enim ac miscuisti res diversissimas, securitatem olim imperantis, et incipientis pudorem. Non tu civium amplexus ad pedes tuos deprimis, nec osculum manu reddis. Manet imperatori quæ prior oris humanitas, dexteræ verecundia. Incedebas pedibus, incedis : lætabaris labore, lætaris : eademque (1) omnia illa circa te, nihil in ipso te fortuna mutavit. Liberum est, ingrediente per publicum principe, subsistere, occurrere, comitari, præterire : ambulas inter nos, non (2) quasi contingas ; et copiam tui, non ut imputes, facis. Hæret lateri tuo quisquis accessit ; finemque sermoni suus cuique pudor, non tua superbia facit. Regimur quidem à te, et subjecti tibi, sed quemadmodum legibus, sumus. Nam et illæ cupiditates nostras libidinesque moderantur, nobiscum tamen et inter nos versantur. Emines, excellis, ut honor, ut potestas, quæ super homines quidem, hominum sunt tamen. Ante te principes, fastidio nostri, et quodam æqualitatis

(1) *Eadem, quæ omnia* etc.
(2) *Nos*, au lieu de *non*.

Digitized by Google

et meilleur de jour en jour, vous tenez ce que les autres princes se contentent de promettre. Le temps n'a fait qu'augmenter vos vertus et notre amour. Vous avez su joindre des choses infiniment contraires, la fermeté d'un homme qui gouverne depuis long-temps, et la retenue d'un homme qui commence à gouverner. Vous n'abaissez pas les citoyens jusqu'à leur permettre de vous embrasser les genoux; et vous ne rendez pas le salut, en présentant votre main à baiser. L'empereur a conservé la même affabilité, la même simplicité qu'il avoit n'étant que particulier. Vous marchiez à pied, vous y marchez encore; vous aimiez les plus rudes travaux, vous les aimez de même; et la fortune qui a fait un si grand changement dans tout ce qui est autour de vous, n'a pu rien changer dans votre personne. On peut maintenant sans crainte, quand le prince paroît en public, s'arrêter pour le voir, se trouver sur son passage, l'accompagner, continuer son chemin. Vous vous promenez au milieu de nous, comme si vous étiez un de nous; et l'on voit bien que ce n'est point par vanité que vous vous familiarisez. Chacun vous aborde et vous parle autant qu'il lui plaît; et sa seule discrétion, et non votre impatience, règle la longueur de son discours. Nous sommes soumis à vos ordres, mais c'est de la même manière que nous le sommes aux lois. Car elles s'opposent à nos déréglements; elles répriment nos passions: mais nous vivons avec elles, et elles ne sont parmi nous que pour nous. Vous êtes au-dessus de nous comme la magistrature et la puissance publique: elles dominent sur les hommes, mais leur domination est humaine, et elles ne la tiennent que des hommes mêmes. La va-

Digitized by Google

metu, usum pedum amiserant. Illos ergo humeri cervicesque servorum super ora nostra; te fama, te gloria, te civium pietas, te libertas super ipsos principes vehunt; te ad sidera tollit humus ista communis, et confusa principis vestigia.

XXV. Nec vereor, P. C. ne longior videar, quum sit maximè optandum, ut ea, pro quibus aguntur principi gratiæ, multa sint: quæ quidem reverentiùs fuerit integra illibataque cogitationibus vestris reservari, quàm carptim breviterque perstringi; quia ferè sequitur, ut illa quidem de quibus taceas, tanta quanta sunt esse videantur. Nisi verò leviter attingi placet locupletatas tribus, datumque congiarium populo, et datum totum, quum donativi partem milites accepissent. An mediocris animi est, his potiùs repræsentare, quibus magis negari potest? quamquam in hac quoque diversitate æqualitatis ratio servata est. Æquati sunt enim populo milites, eò quòd partem, sed priores; populus militibus, quòd posterior, sed totum statim accepit. Enim vero quâ benignitate divisum est; quantæque curæ tibi fuit,

Digitized by Google

nité des autres princes, et la crainte de mettre entre eux et nous quelqu'égalité, leur avoit fait perdre l'usage des jambes. Portés sur les épaules de leurs esclaves, ils sembloient marcher sur nos têtes. Mais pour vous, la renommée, la gloire, l'amour des citoyens, la liberté, vous placent si fort au-dessus de ces indignes princes, qu'en confondant sur la terre vos pas avec les nôtres, vous avez su vous élever jusqu'au ciel.

XXV. Je ne crains pas, Messieurs, de vous paroître trop long, puisqu'on ne peut trop souhaiter que les bienfaits dont nous rendons graces au prince, soient en grand nombre. Il y auroit plus de respect à les passer tout-à-fait sous silence, et à les laisser tout entiers à vos réflexions, qu'à ne les toucher que légèrement et en passant; car le silence a cet avantage sur les discours foibles, qu'il ne fait rien perdre à la vérité. Je ne dirai pourtant qu'un mot des libéralités que vous avez faites au peuple, mais telles que vous les lui aviez promises, quoique les troupes n'eussent reçu qu'une partie des dons qui leur avoient été destinés. N'y a-t-il pas de la grandeur d'ame à avoir plus d'exactitude pour ceux qui peuvent en exiger le moins? Ce n'est pas que dans cette diversité même, on ne puisse dire que vous n'avez manqué à personne, et que vous avez tenu la balance droite. Vous avez égalé les soldats au peuple; car si les soldats n'ont reçu d'abord qu'une partie, ils l'ont reçue plûtôt; et si le peuple a tout reçu en une seule fois, il l'a reçu plus tard. Mais avec quelle attention vos bienfaits n'ont-ils pas été distribués? Quel soin n'avez-vous point pris pour les répandre de telle sorte que tout le monde pût

Digitized by Google

ne quis expers liberalitatis tuæ fieret! Datum est his, qui post edictum tuum in locum erasorum subditi fuerant; æquatique sunt ceteris illi etiam, quibus non erat promissum. Negotiis aliquis, valetudine alius, hic mari, ille fluminibus distinebatur: exspectatus est; provisumque ne quis æger, ne quis occupatus, ne quis denique longè fuisset: veniret quisque quum vellet; veniret quisque quum posset. Magnificum, Cæsar, et tuum disjunctissimas terras munificentiæ ingenio velut admovere, immensaque spatia liberalitate contrahere: intercedere casibus, occursare fortunæ, atque omni ope adniti, ne quis è plebe Romana, dante congiarium te, hominem magis sentiret se fuisse, quàm civem.

XXVI. Adventante congiarii die, observare Principis egressum in publicum, insidere vias examina infantium, futurusque populus solebat. Labor parentibus erat ostentare parvulos; impositosque cervicibus adulantia verba blandasque voces edocere. Reddebant illi quæ monebantur; ac plerique irritis precibus surdas principis aures adstrepebant; ignarique quid rogassent, quid non

Digitized by Google

s'en ressentir? Ils sont parvenus jusqu'à ceux qui, depuis votre édit, avoient été substitués à la place, ou des citoyens rayés du rôle public, ou des soldats sortis du service; et on a ainsi égalé aux autres, ceux mêmes à qui on n'avoit rien promis. Si quelqu'un n'a pu se trouver présent dans le temps de la distribution, soit que des affaires, des maladies, des voyages maritimes, ou des inondations l'eussent empêché de se présenter, vous avez voulu qu'on l'attendît, et que son absence ne lui fît aucun préjudice. Il a été libre à chacun de venir recevoir quand il a pu, quand il a voulu. Quoi de plus magnifique et de plus digne de vous, César, que d'avoir su, par une ingénieuse libéralité, rapprocher en quelque sorte les pays les plus éloignés; réunir des hommes que des espaces immenses séparoient; prévoir et surmonter tous les obstacles; tromper la malignité de la fortune, et faire si bien, que dans le temps que vous avez répandu vos largesses sur les citoyens, il n'y en ait eu aucun qui ait pu sentir qu'il étoit né homme, sans s'appercevoir qu'il étoit né Romain.

XXVI. Le jour marqué pour la distribution, une infinité de troupes d'enfants, peuple naissant, avoient coutume d'attendre que le prince sortît, et d'occuper toutes les rues par où il devoit passer. Les pères, pour les exposer à sa vue, prenoient soin de les élever au-dessus de leurs têtes, et de leur apprendre quelques paroles flatteuses, que ceux-là répétoient telles qu'on les leur avoit apprises. Mais la plupart trouvoient les oreilles du prince fermées à leurs prières; et aussi peu instruits de ce qu'ils n'avoient pu obtenir, que de ce

Digitized by Google

impetrassent, donec planè scirent, differebantur. Tu ne rogari quidem sustinuisti; et quanquam lætissimum oculis tuis esset, conspectu Romanæ sobolis impleri, omnes tamen antequam te viderent adirentve, recipi, incidi jussisti, ut jam indè ab infantia parentem publicum munere educationis experirentur: crescerent de tuo qui crescerent tibi; alimentisque tuis ad stipendia tua pervenirent; tantùmque omnes uni tibi, quantùm parentibus suis quisque deberet. Rectè, Cæsar, quòd spem Romani nominis sumptibus tuis suscipis. Nullum est enim magno principe, immortalitatemque merituro impendii genus dignius, quàm quod erogatur in posteros. Locupletes ad tollendos liberos ingentia præmia, et pares pœnæ cohortantur: pauperibus educandi una ratio est bonus princeps. Hic fiduciâ sui procreatos nisi largâ manu fovet, auget, amplectitur, occasum imperii, occasum reipublicæ accelerat; frustraque proceres plebe neglectâ, ut defectum corpore caput, nutaturumque instabili pondere tuetur. Facilè est conjectare, quod perceperis gaudium, quum te parentum, liberorum, senum, infantium, puerorum clamor exciperet. Hæc prima parvulorum

Digitized by Google

qu'ils avoient demandé, on les renvoyoit jusqu'au temps où ils pourroient en avoir une parfaite connoissance. Mais vous, César, vous n'avez point attendu que l'on vous priât; et quoique cette multitude de jeunesse Romaine n'eût pu faire qu'un spectacle très-agréable à vos yeux, vous avez voulu que leurs noms fussent reçus et écrits dans les registres publics, avant qu'ils vous eussent vu, et qu'on vous les eût présentés. C'est ainsi que dès leur enfance, et par le soin que vous preniez de leur éducation, ils ont appris à vous reconnoître pour le père commun. C'est ainsi qu'on a élevé à vos dépens ceux qu'on élevoit pour vous; que vous ayez donné des aliments à ceux qui devoient un jour mériter votre solde, et que tous ensemble ils vous ont été plus redevables à vous seul, que chacun d'eux ne l'étoit à ses propres parents. C'est connoître la vraie gloire, César, que de contribuer à soutenir ainsi les espérances du nom Romain; car nulle sorte de dépense n'est plus digne d'un grand prince, et qui doit être immortel, que celle qu'il répand sur la postérité. Les grandes récompenses et les grandes peines invitent et obligent également les personnes riches à avoir des enfants (1). Une seule raison peut y engager les pauvres, c'est qu'ils aient un bon prince. Mais quelque bon qu'il soit, il précipite la chute de l'empire, si sa main libérale ne fait vivre ceux qui ne sont nés que sur la foi de son humanité. Comme la tête n'est jamais ferme si on laisse tomber le corps en défaillance, de même aussi l'on protège inutilement

(1) Les Romains donnoient des priviléges à ceux qui avoient un certain nombre d'enfants, et établissoient des amendes contre ceux qui ne se marioient point.

Digitized by Google

civium vox aures tuas imbuit, quibus tu daturus alimenta hoc maximum præstitisti, ne rogarent. Super omnia est tamen, quòd talis es, ut sub te liberos tollere libeat, expediat.

XXVII. Nemo jam parens filio, nisi fragilitatis humanæ vices horret; nec inter insanabiles morbos principis ira numeratur. Magnum quidem est educandi incitamentum, tollere liberos in spem alimentorum, in spem congiariorum; majus tamen in spem libertatis, in spem securitatis. Atque adeo nihil largiatur princeps, dum nihil auferat; non alat, dum non occidat; nec deerunt qui filios concupiscant. Contrà largiatur et auferat; alat et occidat, næ ille jam brevi tempore effecerit, ut omnes non posterorum modò, sed suî parentumque pœniteat. Quocirca nihil magis in tua tota liberalitate laudaverim, quam quòd congiarium das de tuo, alimenta de tuo: neque ante liberi civium ut ferarum catuli, sanguine et cædibus nutriuntur: quodque gratissimum est acci-

Digitized by Google

la noblesse, si on néglige le peuple. Il est aisé de comprendre la joie que vous ressentîtes, quand vous fûtes reçu au milieu des acclamations des pères et de leurs enfants, des jeunes gens et des vieillards. Quel plaisir pour vous, la première fois que ces jeunes citoyens se firent entendre à vous, que ce fut pour vous remercier de cet insigne bienfait, de n'avoir point eu à vous demander! Mais le comble de toutes vos faveurs, c'est que sous votre empire il est aussi agréable qu'utile d'avoir des enfants.

XXVII. Les pères ne craignent plus pour leurs fils d'autres accidents que ceux qui sont inséparables de la condition humaine : on ne compte plus la cruauté du prince entre les maux inévitables. C'est véritablement un grand attrait pour souhaiter des enfants, que de savoir qu'ils ne manqueront ni d'aliments, ni des autres secours nécessaires à la vie; mais ce qui est un engagement bien plus fort, c'est de savoir qu'ils vivront libres et en sûreté. Ainsi que le prince ne répande point de largesses, pourvu qu'il ne fasse point de rapines; qu'il se dispense de nourrir les citoyens, pourvu qu'il les laisse vivre, et la République ne manquera pas de pères qui seront ravis d'avoir des enfants. Au contraire, qu'il donne et qu'il ôte, qu'il nourrisse et qu'il tue, il réduira bientôt chacun, non-seulement à craindre d'avoir des enfants, mais encore à s'affliger de la vie de son propre père et de la sienne même. Je ne vois donc rien tant à louer dans votre libéralité, que de ce qu'elle n'est exercée qu'à vos dépens. Vous prenez dans votre trésor les présents que vous faites au peuple, les aliments que vous lui donnez. Vous ne

Digitized by Google

pientibus, sciunt dari sibi, quod nemini est ereptum, locupletatisque tam multis, pauperiorem esse factum principem tantùm : quanquam nec hunc quidem : nam cujus est quidquid est omnium, tantùm ipse quantùm omnes habet.

XXVIII. Aliò me vocat numerosa gloria tua : aliò autem? quasi verò jam satis veneratus miratusque sim, quòd tantam pecuniam profudisti, non ut flagitii tibi conscius ab insectatione ejus averteres famam; nec ut tristes hominum mœstosque sermones lætiore materiâ detineres. Nullam congiario culpam, nullam alimentis crudelitatem redemisti : nec tibi benefaciendi fuit causa, ut quæ malè feceras, impunè fecisses : amor impendio isto, non venia quæsita est ; populusque Romanus obligatus à tribunali tuo, non exoratus recessit. Obtulisti enim congiarium gaudentibus gaudens, securusque securis; quodque antea principes ad odium suî leniendum tumentibus plebis animis objectabant, id tu tam innocens populo dedisti quàm populus accepit. Paulò minùs, P. C. quinque millia ingenuorum

nourrissez

Digitized by Google

nourrissez point les enfants des Romains, comme les bêtes féroces nourrissent leurs petits; je veux dire, de sang et de carnage. Chacun reçoit avec d'autant plus de plaisir, qu'il sait qu'on ne lui donne point les dépouilles d'un autre. Pendant que tout le monde est enrichi, le prince seul est plus pauvre; si pourtant il s'appauvrit, lorsqu'avec tous les cœurs il s'acquiert les biens de tout le monde.

XXVIII. Il est temps de passer à d'autres actions sans nombre et non moins glorieuses. Mais non, je n'ai point assez dit, je n'ai point assez admiré, qu'une profusion si extraordinaire, vous l'ayez faite sans y être obligé pour empêcher les hommes de s'entretenir de quelque grand forfait que vous eussiez à vous reprocher; vous n'avez point cherché à donner à leurs tristes et fâcheux discours, une matière plus gaie; vous n'avez point accordé un bienfait, pour obtenir le pardon d'un crime: c'est l'amour des citoyens, et non leur indulgence, que vos libéralités ont eu pour objet; et le peuple Romain s'est retiré d'auprès de vous, d'autant plus comblé de vos graces, qu'elles ne lui coûtoient aucune complaisance. Plein de joie et de sécurité, vous donniez à des gens qui n'étoient pas moins contents et moins tranquilles que vous; et ce que les autres princes ne jetoient au peuple indigné que pour modérer sa haine, vous l'avez offert avec des mains aussi pures que celles qui le recevoient. Le nombre de ces enfants, nés d'une honnête famille (1), et que le prince a fait rechercher et inscrire, Messieurs, n'est

(1) Le texte dit, *ingenuorum*. C'étoit proprement ceux dont l'aïeul étoit de condition libre.

Digitized by Google

fuerunt, quæ liberalitas principis nostri conquisivit, invenit, adscivit. Hi subsidium bellorum, ornamentum pacis, publicis sumptibus aluntur, patriamque non ut patriam tantùm, verùm ut altricem amare condiscunt. Ex his castra, ex his tribus replebuntur; ex his quandoque nascentur, quibus alimentis opus non sit. Dent tibi, Cæsar, ætatem dii quam mereris, serventque animum quem dederunt : et quantò majorem infantium turbam iterum atque iterum videbis incidi! Augetur enim quotidiè et crescit, non quia cariores parentibus liberi, sed quia principi cives. Dabis congiaria si voles; præstabis alimenta si voles; illi tamen propter te nascuntur.

XXIX. Instar ego perpetui congiarii reor affluentiam annonæ. Hujus aliquando cura Pompeio non minùs addidit gloriæ, quàm pulsus ambitus campo, exactus hostis mari, oriens triumphis occidensque lustratus. Nec verò ille civiliùs quàm parens noster, auctoritate, consilio, fide reclusit vias, portus patefecit, itinera terris, littoribus mare, littora mari reddidit, diversasque gentes

Digitized by Google

guères au-dessous de cinq mille. On élève à ses dépens cette jeunesse, pour être un jour une ressource dans la guerre, un ornement dans la paix, et pour apprendre de bonne heure à ne mettre dans leurs affections aucune différence entre leur nourrice et leur patrie. Par eux nos tribus, par eux nos camps se rempliront; d'eux naîtront des enfants à qui ce secours public ne sera plus nécessaire. Puissent les Dieux, César, vous donner une aussi longue vie que vous le méritez! Puissent-ils vous conserver cette grandeur d'ame qu'ils vous ont donnée! et nous verrons de jour en jour augmenter le nombre de ces enfants qu'on inscrit sur l'état des gratifications que vous faites; car enfin la jeunesse romaine se multiplie visiblement tous les jours; non que les pères aiment mieux les enfants, mais parce que le prince aime mieux les citoyens. Vous ferez des largesses, vous distribuerez des aliments, si vous le voulez : il sera toujours certain que c'est pour vous que ces enfants naissent.

XXIX. Je regarde comme une libéralité continuelle, cette abondance extraordinaire dont vous nous faites jouir. Autrefois Pompée, pour l'avoir ramenée dans Rome, n'acquit pas moins de gloire, que pour avoir aboli les brigues dans l'élection des magistrats, purgé les mers de pirates, triomphé de l'Orient et de l'Occident, et il ne rendit pas ce service à la République avec plus de douceur; il n'y apporta pas plus d'application, de sagesse et de soin. Aujourd'hui le père de la patrie assure si bien les grandes routes, ouvre si bien les ports, qu'il semble avoir rendu à la terre ses

Digitized by Google

ità commercio miscuit, ut quod genitum esset usquam, id apud omnes natum esse videretur. Nonne cernere datur, ut sine ullius injuria omnis usibus nostris annus exuberet? Quippe non, ut ex hostico raptæ, perituræque in horreis messes, nequidquam quiritantibus sociis auferuntur. Devehunt ipsi quod terra genuit, quōd sidus aluit, quod annus tulit; nec novis indictionibus pressi ad vetera tributa deficiunt. Emit fiscus quidquid videtur emere; inde copiæ; inde annona, de qua inter licentem vendentemque conveniat; inde hîc satietas, nec fames usquam.

XXX. Ægyptus alendis augendisque seminibus ità gloriata est, ut nihil imbribus cœloque deberet: siquidem proprio semper amne perfusa, nec alio genere aquarum solita pinguescere, quàm quas ipse devexerat, tantis segetibus induebatur, ut cum feracissimis terris, quasi nunquam cessura, certaret. Hæc inopinâ siccitate usque ad injuriam sterilitatis exaruit, quia piger Nilus cunctanter alveo sese ac languidè extulerat, ingentibus quidem tunc quoque ille fluminibus, fluminibus tamen con-

Digitized by Google

chemins, à la mer ses rivages, aux rivages leurs mers; et il réunit si étroitement toutes les nations par le commerce, que ce qui n'est produit que dans un lieu, semble croître partout. Ne voyons-nous pas que sans rien ravir à personne, tout ce qui est à notre usage se trouve toujours abondamment à Rome? Car nous n'avons plus de ces moissons qui, après avoir été arrachées à nos alliés comme à des ennemis, et malgré toutes leurs plaintes, étoient destinées à périr dans des greniers. Nos alliés s'empressent à nous apporter tout ce que leur climat a de plus excellent: et on ne voit plus que les subsides extraordinaires les empêchent d'acquitter les anciens. Le fisc achète tout ce qu'il paroît acheter. De là cette abondance de grains au prix convenu avec les vendeurs, dans les enchères publiques; de là nos marchés regorgent, et ceux des provinces ne sont point affamés.

XXX. La fertile Égypte, qui se vantoit de ne devoir sa fécondité, ni au ciel, ni aux pluies; de trouver dans son fleuve des eaux suffisantes pour l'engraisser, étoit ordinairement si couverte de moissons, qu'elle pouvoit, sans crainte d'être vaincue, le disputer aux meilleures terres du monde. Une sécheresse inopinée la réduisit jusqu'à une stérilité totale. Le Nil s'étoit débordé d'une manière lente et foible. Il ressembloit encore aux plus grands fleuves; mais ce n'étoit plus une mer, comme dans les autres années. Il arriva de là, qu'une partie des contrées qu'il avoit coutume d'inonder, fut couverte d'une épaisse poussière. En vain alors l'Égypte voyant que ce père de la fécondité avoit mis à l'abondance des bornes aussi étroites qu'à son

Digitized by Google

ferendus. Hinc pars magna terrarum mergi repararique amne (1) consueta alto pulvere incanduit. Frustra tunc Ægyptus nubila optavit, cœlumque respexit, quum ipse fœcunditatis parens contractior et exilior iisdem ubertatem ejus anni angustiis, quibus abundantiam suam, cohibuisset. Neque enim solùm vagus ille (2), quum expanditur, amnis intra usurpata semper collium substiterat atque hæserat, sed supino etiam ac clementi solo, non placido se mollique lapsu refugum abstulerat; et necdum satis humentes terras addiderat arentibus. Igitur inundatione, id est, ubertate regio fraudata, sic opem Cæsaris invocavit, ut solet amnem suum : nec longius illi adversorum fuit spatium, quàm dum nuntiat. Tam velox, Cæsar, potentia tua est, tamque in omnia pariter intenta bonitas et accincta, ut tristius aliquid seculo tuo passis ad remedium salutemque sufficiat, ut scias.

XXXI. Omnibus equidem gentibus fertiles annos gratasque terras precor; crediderim tamen per hunc Ægypti statum tuas fortunam vires experiri, tuamque vigilan-

(1) *Mergi palanti amne.*
(2) *Ille expanditor amnis.*

Digitized by Google

débordement, implora le ciel, et invoqua les nues. Car non-seulement ce fleuve qui aime tant à se répandre, ne s'étoit point élevé jusques sur les collines qu'il avoit coutume d'abreuver; mais il ne s'étoit pas même arrêté dans les endroits les plus bas, d'où il s'étoit presque aussitôt retiré. Ainsi ces terres, qui n'avoient point été assez trempées, ne réussirent pas mieux que les plus sèches. Cette malheureuse province, frustrée de son inondation, c'est-à-dire, de sa fertilité, vous adressa donc, César, les vœux qu'elle avoit coutume d'adresser à son fleuve; et elle ne ressentit cette calamité, que le temps qu'il falloit pour vous en instruire. La puissance de Trajan agit si promptement, et sa bonté est toujours si attentive et si prête, qu'à quelques disgraces que puissent être exposés les hommes de son siècle, il leur suffit, pour être secourus et soulagés, qu'il connoisse leurs besoins.

XXXI. Je souhaite à toutes les nations des années abondantes et des terres fertiles; mais je ne puis m'empêcher de croire que la fortune, en désolant ainsi l'Égypte, a voulu éprouver jusqu'où s'étendoit votre pouvoir et votre vigilance; car pendant que vous méritez que tout seconde vos desirs, n'est-il pas évident que s'il arrive quelque événement qui y soit contraire,

Digitized by Google

tiam spectare voluisse. Nam quum omnia ubique secunda merearis, nonne manifestum est, si quid adversi cadat, tuis laudibus, tuisque virtutibus materiem campumque præsterni, quum secunda felices, adversa magnos probent? Percrebuerat antiquitùs, urbem nostram nisi opibus Ægypti ali sustentarique non posse : superbiebat ventosa et insolens natio, quòd victorem quidem populum pasceret tamen, quòdque in suo flumine, in suis navibus (1) vel abundantia nostra vel fames esset. Refudimus Nilo suas copias : recepit frumenta quæ miserat, deportatasque messes revexit. Discat igitur Ægyptus, credatque experimento; non alimenta se nobis, sed tributa præstare : sciat se non esse populo Romano necessariam et tamen serviat. Post hæc, si volet Nilus, amet alveum suum, et fluminis modum servet : nihil hoc ad Urbem, ac ne ad Ægyptum quidem, nisi ut indè navigia inania et vacua, et similia redeuntibus, hinc plena et onusta et qualia solent venire, mittantur; conversoque munere maris, hinc potiùs venti ferentes et brevis cursus optentur. Mirum, Cæsar, videretur, si desidem Ægyptum, cessantemque Nilum non sensisset urbis annona; quæ tuis opibus,

(1) *In suis manibus.*

Digitized by Google

c'est un champ que l'on ouvre à vos vertus, et une matière que l'on prépare à vos louanges; puisque la prospérité fait briller notre bonheur, et l'adversité notre sagesse? On avoit cru autrefois que Rome ne pouvoit subsister, et qu'on ne pouvoit y vivre sans le secours de l'Égypte. Cette nation vaine et légère se vantoit de nourrir ses vainqueurs, et de tenir en ses mains, et dans le sein de son fleuve, notre sort, l'abondance ou la famine. Nous avons rendu à l'Égypte ses richesses; elle a repris ses blés, elle a remporté les moissons que nous en avions tirées. Qu'elle apprenne donc, et qu'elle reconnoisse, sur la foi de son expérience, que ce sont des tributs qu'elle nous paye, et non des aliments qu'elle nous donne; qu'elle sache qu'elle n'est point nécessaire au peuple Romain, et qu'elle sente le besoin qu'elle a de lui être soumise. Le Nil peut, s'il le veut, à l'avenir se renfermer dans son lit, et y demeurer comme les autres fleuves: qu'importe pour Rome, et même pour l'Égypte! Tout ce qui en peut arriver, c'est que nos bâtiments partiront d'ici chargés, pleins, tels qu'ils avoient coutume de revenir de là, et qu'ils reviendront vides ici, tels qu'ils étoient quand ils alloient en Égypte. On se servira de la mer d'une manière différente: nous demandions des vents favorables et une prompte navigation d'Égypte à Rome; nous la demanderons de Rome en Égypte. On devoit regarder comme un prodige, César, que la paresse du Nil, que la stérilité de l'Égypte n'eût causé aucune cherté dans Rome. Vous avez porté votre prévoyance et vos soins bien plus loin; on ne s'en est pas ressenti en Égypte, et vous avez ainsi fait voir que

Digitized by Google

tuâ curâ usque illuc redundavit, ut simul probaretur, et nos Ægypto posse, et nobis Ægyptum carere non posse. Actum erat de fœcundissima gente, si libera fuisset : pudebat sterilitatis insolitæ, nec minùs erubescebat fame quâ torquebatur, quum pariter à te necessitatibus ejus pudorique subventum est. Stupebant agricolæ plena horrea quæ non ipsi refersissent, quibusque de campis illa subvecta messis, quave in Ægypti parte alius annus(1). Ita beneficio tuo nec benigna (2) tellus, et obsequens Nilus Ægypto quidem sæpe, sed gloriæ nostræ nunquam largior fluxit.

XXXII. Quàm nunc juvat provincias omnes in fidem nostram ditionemque venisse, postquam contigit princeps, qui terrarum fœcunditatem nunc huc, nunc illuc, ut tempus et necessitas posceret, transferret referretque ! qui diremptam mari gentem, ut partem aliquam populi plebisque Romanæ, aleret ac tueretur ! Et cœlo quidem numquam benignitas tanta, ut omnes simul terras uberet foveatque : hic omnibus pariter, si non sterilitatem, at mala sterili-

(1) *Alius amnis.*
(2) *Maligna*, au lieu de *benigna.*

Digitized by Google

nous pouvions bien nous passer d'elle, mais qu'elle ne pouvoit se passer de nous. C'étoit fait de cette province si féconde, si elle eût été libre. Honteuse d'une stérilité qui lui étoit inconnue, elle ne souffroit pas moins de sa honte que de sa faim. Vos généreux soins ont également soulagé l'une et l'autre. Les laboureurs ne pouvoient ni se lasser d'admirer leurs greniers remplis de blés qu'ils n'avoient point moissonnés, ni comprendre de quelle contrée de l'Égypte cette moisson avoit été rapportée, et quel autre fleuve avoit pu la produire; tant votre sagesse avoit su corriger la malignité de la terre, et faire que si le Nil s'étoit souvent débordé plus avantageusement pour les Égyptiens, il n'eût du moins jamais coulé plus glorieusement pour nous.

XXXII. Peuples de la terre, reconnoissez maintenant votre bonheur, d'être soumis à l'empire romain. Nous avons un prince qui dispose de la fécondité; qui la porte à son gré où la conjoncture et le besoin la demandent; qui ne nourrit, ne protège pas avec moins de soin une nation séparée de nous par de vastes mers, que si elle faisoit une tribu romaine. Le Ciel lui-même ne répand jamais ses faveurs si également, qu'il rende à la fois toutes les terres fertiles. Mais si notre empereur ne bannit pas la stérilité de toutes les régions du monde, du moins il en détourne les maux qu'elle traîne à sa suite; s'il ne donne pas à tous les pays la fertilité, du moins il leur en assure tous les avantages. Il sait si bien lier l'Orient à l'Occident, par les nœuds d'une perpétuelle correspondance, que chaque nation

Digitized by Google

tatis exturbat : hic si non fœcunditatem, at bona fœcunditatis importat : hic alternis(1) commeatibus orientem occidentemque connectit; ut quæ ubique feruntur, quæque expetuntur, omnes gentes invicem capiant, et discant quantò libertate discordi servientibus sit utiliùs, unum esse cui serviant. Quippe discretis quidem bonis omnium, sua cujusque ad singulos mala; sociatis autem atque permixtis, singulorum mala ad neminem, ad omnes omnium bona pertinent. Sed sive terris divinitas quædam, sive aliquis amnibus genius; et solum illud et flumen ipsum precor, ut hac principis benignitate contentum, molli gremio semina recondat, multiplicata restituat. Non quidem reposcimus fœnus : putet tamen esse solvendum; fallacemque unius anni fidem omnibus annis, omnibusque postea seculis tantò magis, quia non exigimus, excuset.

XXXIII. Satisfactum quà civium, quà sociorum utilitatibus. Visum est spectaculum inde non enerve, nec fluxum, nec quod animos virorum molliret et frangeret, sed quod ad pulchra vulnera contemptumque mortis accenderet; quum in servorum etiam noxiorumque corporibus amor laudis et cupido victoriæ cerneretur. Quam deinde

(1) *Æternis*, aulieu d'*alternis*.

Digitized by Google

trouve dans ses villes, tout ce que produisent les différents climats, tout ce qu'on peut souhaiter, et qu'elles éprouvent sensiblement combien il est plus avantageux d'obéir à un seul, que de jouir d'une liberté sujette à causer des dissensions éternelles. Tant que les peuples divisés jouissent seuls de leurs biens, ils sont seuls à supporter tout le poids de leurs maux. Dès qu'ils sont réunis, tous leurs biens, mêlés et confondus, sont à tout le monde, et les maux ne tombent sur personne. Mais soit que quelque divinité protège l'Égypte, soit que quelque génie préside à ses eaux, je les conjure de se contenter de la libéralité de notre prince; de vouloir bien à l'avenir recevoir dans leur sein, et nourrir les grains qu'on leur confie, et de nous les rendre en abondance. Nous ne les leur demandons pas avec usure; mais nous espérons qu'ils croiront nous en être redevables; et que moins nous exigerons, plus ils se porteront à nous dédommager d'une année stérile, par une longue suite d'années abondantes.

XXXIII. Après avoir ainsi pourvu aux besoins des citoyens et des alliés, vous n'avez pas négligé leurs plaisirs. Vous avez donné un spectacle, non pas de ceux qui peuvent nous amollir et nous efféminer, mais de ceux qui sont propres à nous enflâmer le courage, à nous familiariser avec de nobles blessures, et à nous inspirer le mépris de la mort même. Vous nous avez fait voir l'amour de la gloire, et l'ardeur de vaincre, jusque dans l'ame des scélérats et des esclaves. Quelle magnificence, quelle justice n'avez-vous pas fait éclater

Digitized by Google

in edendo liberalitatem, quam justitiam exhibuit, omni affectione aut intactus, aut major! Impetratum est, quod postulabatur: oblatum, quod non postulabatur. Institit ultro, et ut concupisceremus admonuit: ac sic quoque plura inopinata, plura subita. Jam quàm libera spectantium studia, quàm securus favor! Nemini impietas, ut solebat, objecta, quòd odisset gladiatorem: nemo è spectatore spectaculum factus, miseras voluptates unco et ignibus expiavit. Demens ille, verique honoris ignarus, qui crimina majestatis in arena colligebat, ac se despici et contemni, nisi etiam gladiatores ejus venerarentur, sibi malè dici in illis, suam divinitatem, suum numen violari interpretabatur; quum se idem quod deos, idem gladiatores quod se putabat.

XXXIV. At tu, Cæsar, quàm pulchrum spectaculum pro illo nobis exsecrabili reddidisti! Vidimus delatorum agmen inductum, quasi grassatorum, quasi latronum. Non solitudinem illi, non iter, sed templum, sed forum insederant. Nulla jam testamenta secura, nullus status certus: non orbitas, non liberi proderant. Auxerat hoc malum

Digitized by Google

dans cette occasion? Toujours exempt de partialité, toujours maître de vos passions, vous avez accordé ce qu'on souhaitoit; vous avez offert ce qu'on ne vous demandoit pas; vous avez même invité à le desirer. Un spectacle a été suivi d'un autre, et toujours dans le temps qu'on s'y attendoit le moins. Jamais vit-on plus de liberté dans les applaudissements, plus de sûreté à se déclarer selon son inclination? A-t on fait, comme sous d'autres empereurs, un crime à quelqu'un d'avoir pris en aversion un gladiateur? Quelqu'un des spectateurs a-t-il été donné lui même en spectacle? et a-t-il été assez malheureux pour expier des plaisirs funestes par de cruels supplices? Tyran (1) insensé, qui n'avoit nulle idée de la véritable grandeur; qui ramassoit dans le cirque de quoi imputer des crimes de lèse-majesté; qui s'imaginoit qu'on lui manquoit de respect, si on n'avoit pas de vénération pour de vils athlètes; qu'on l'insultoit, si on ne leur applaudissoit pas; que parler contr'eux, c'étoit blasphémer contre lui, et commettre un sacrilége; et qui enfin, dans le temps qu'il se plaçoit entre les Dieux, se confondoit lui-même avec les gladiateurs.

XXXIV. Mais vous, César, vous nous avez donné un autre genre de spectacle, aussi beau que ceux-là étoient exécrables. Nous avons vu la troupe des délateurs exposée à nos yeux comme une troupe de voleurs et d'assassins. Ces hommes indignes n'avoient pas, comme les autres, tendu leurs piéges dans des solitudes et sur les grands chemins : ils s'étoient répandus dans les tribunaux et jusque dans les temples. Aucun tes-

(1) Domitien.

Digitized by Google

principum avaritia. Advertisti oculos, atque ut antè castris, ita postea pacem foro reddidisti : exscidisti intestinum malum ; et providâ severitate cavisti ne fundata legibus civitas, eversa legibus videretur. Licèt ergo quum fortuna tum liberalitas tua visendà nobis præbuerit, ut præbuit, nunc ingentia robora virorum, et pares animos, nunc immanitatem ferarum, nunc mansuetudinem incognitam, nunc secretas illas et arcanas, ac sub te primùm communes opes; nihil tamen gratius, nihil seculo dignius, quàm quòd contigit desuper intueri delatorum supina ora, retortasque cervices. Agnoscebamus et fruebamur, quum velut piaculares publicæ sollicitudinis victimæ supra sanguinem noxiorum ad lenta supplicia gravioresque pœnas ducerentur. Congesti sunt in navigia raptim conquisita, ac tempestatibus dediti : abirent, fugerent vastatas delationibus terras; ac si quem fluctus ac procellæ scopulis reservassent, hic nuda saxa et inhospitale littus incoleret : ageret duram et

Digitized by Google

tament, aucun état n'étoit en sûreté. Ceux qui avoient des enfants, et ceux qui n'en avoient pas, couroient un danger égal. Avec l'avarice des princes, ce mal s'étoit augmenté. Vous vous en êtes apperçu; et comme vous aviez peu auparavant rétabli le calme parmi les troupes mutinées, vous avez su rappeler la paix dans les lieux destinés à rendre la justice. Vous avez coupé la racine de ce mal intestin; et par une sage sévérité, vous avez empêché que les lois dont la justice fait le fondement le plus solide de Rome, ne fussent employées à la détruire. Ainsi, quoique votre fortune, de concert avec votre magnificence, nous ait fait voir, tantôt ce que peut la force et le courage des hommes; tantôt ce que les bêtes féroces ont de plus cruel et de plus monstrueux; souvent jusqu'où peut aller l'art de les apprivoiser; et qu'enfin vous nous ayez rendu communes ces richesses immenses que vos prédécesseurs enfermoient et nous cachoient avec tant de soin; vous ne nous avez offert rien de plus agréable, rien de plus digne de votre siècle, que lorsque vous nous avez donné à voir du haut de l'amphithéâtre, les délateurs forcés de se montrer à découvert et de renverser la tête en arrière. Nous prenions plaisir à les reconnoître et à jouir de leur douleur, lorsqu'en les faisant marcher sur le sang des criminels, comme des victimes justement destinées à expier les alarmes et les calamités publiques, on les traînoit à des supplices plus lents et plus cruels que la mort. On les a jetés sur les premiers vaisseaux que le hasard a fait trouver, et on les a livrés à la merci des tempêtes. C'est ainsi qu'on leur a permis de quitter et de fuir des terres qu'ils avoient désolées. On a voulu que si les vents et les flots en poussoient quelqu'un sur des rochers, ou sur des côtes inhabitées, il fût réduit à se consumer dans ces déserts affreux; et qu'en y traînant une vie aussi

Digitized by Google

anxiam vitam; relictâque post tergum totius generis humani securitate mœreret.

XXXV. Memoranda facies, delatorum classis permissa omnibus ventis, coactaque vela tempestatibus pandere, iratosque fluctus sequi, quoscumque in scopulos detulissent. Juvabat prospectare statim à portu sparsa navigia, et apud illum, ipsum mare agere principi gratias, qui, clementiâ suâ salvâ, ultionem hominum terrarumque diis maris commendasset. Quantum diversitas temporum posset, tum maximè cognitum est, quum iisdem, quibus antea cautibus innocentissimus quisque, tunc nocentissimus affigeretur; quumque insulas omnes, quas modò senatorum, jam delatorum turba compleret; quos quidem non in præsens tantùm, sed in æternum repressisti, mille pœnarum indagine inclusos. Ereptum alienas pecunias eunt? perdant quas habent. Expellere penatibus gestiunt? suis exturbentur: neque, ut antea, exsanguem illam et ferream frontem nequidquam convulnerandam præbeant punctis, et notas suas rideant; sed spectent paria præmio damna, nec majores spes quàm metus habeant, timeantque quàntum timebantur. Ingenti quidem

Digitized by Google

agitée que malheureuse, il ne cessât point de regretter la sûreté dont il laissoit jouir toute la terre.

XXXV. Spectacle mémorable! Une flotte, chargée de délateurs, devient le jouet des vents! Elle est forcée d'exposer ses voiles à toute leur fureur, et de suivre les flots irrités sur tous les écueils où ils la jetteront! Quel plaisir de regarder du port ces infâmes vaisseaux dispersés d'abord en le quittant! et à la vue de la mer même, de rendre graces au prince qui, sans intéresser sa clémence, avoit confié la vengeance des hommes aux dieux de la mer! C'est alors que l'on connut parfaitement ce que peut la différence des temps. Les scélérats languissent sur ces mêmes rochers où tant de gens de bien avoient langui autrefois; et ces funestes îles qui n'avoient jamais été peuplées que de sénateurs injustement bannis, ne sont plus remplies que de délateurs. Mais vous ne vous êtes pas contenté d'en purger votre siècle; vous en avez encore affranchi tous les siècles à venir, par une infinité de peines établies contre ces hommes détestables. Ils vouloient dépouiller les autres de leurs biens; qu'ils soient dépouillés des leurs. Ils prenoient plaisir à les faire périr dans l'exil; qu'ils y périssent eux-mêmes. Qu'ils n'en soient pas quittes, comme auparavant, pour présenter leur visage livide, leur front d'airain, au fer rouge dont on les marquoit, et dont ils se moquoient; mais qu'ils apprennent à craindre des peines proportionnées aux récompenses qu'ils attendent; que leur crainte égale leurs espérances, et qu'ils ressentent plus de frayeurs qu'ils n'en causoient. Titus véritablement avoit pourvu avec beaucoup de courage à notre sûreté et à notre vengeance;

Digitized by Google

animo Titus securitati nostræ ultioniique prospexerat, ideoque numinibus æquatus est : sed quantò tu quandoque dignior cœlo, qui tot res illis adjecisti, propter quas illum deum fecimus? Id hòc magis arduum fuit, quòd imperator Nerva, te filio, te successore dignissimus, perquam magna quædam edicto Titi adstruxerat, nihilque reliquisse, nisi tibi, videbatur, qui tàm multa excogitasti, ut si ante te nihil esset inventum. Quæ singula quantum tibi gratiæ dispensata adjecissent! At tu simul omnia profudisti, ut sol, ut dies non parte aliquâ, sed statim totus, nec uni aut alteri, sed omnibus in commune profertur.

XXXVI. Quàm juvat cernere ærarium silens et quietum, et quale ante delatores erat! Nunc templum illud, nunc verè deus, non spoliarium civium, cruentarumque prædarum sævum receptaculum, ac toto in orbe terrarum adhuc locus unus, in quo, optimo Principe, boni malis impares essent. Manet tamen honor legum, nihilque ex publica utilitate convulsum, nec pœna cuiquam remissa, sed addita est ultio, solumque mutatum quòd jam non delatores, sed leges timentur. At fortasse non eâdem severitate

Digitized by Google

et ce bienfait lui avoit mérité place entre les Dieux : mais combien méritez-vous mieux cet honneur, vous qui avez ajouté de nouvelles faveurs à celles qui lui ont fait élever des autels ? Quelle difficulté n'y deviez-vous pas trouver, après que Nerva, si digne d'avoir un tel fils et un tel successeur que vous, eut ajouté à l'édit de Titus tant d'articles importants, qu'on eût dit qu'il n'avoit rien laissé à faire à ceux qui le suivroient ? Cependant vous avez si fort et si utilement étendu cet édit, qu'il semble qu'on n'avoit fait aucunes lois sur ce sujet avant vous. Auroit-on pu vous remercier assez, quand vous auriez répandu sur nous chacune de ces graces en différents temps ? Quels remercîments ne faut-il donc point vous faire, de nous les avoir prodiguées toutes à la fois ? semblable au soleil qui ne communique point sa lumière à diverses reprises, mais à tous les hommes de même climat dans le même instant.

XXXVI. Qu'il est agréable de voir le trésor public tranquille, sans procès, et tel qu'il étoit avant les délateurs ! C'est maintenant que je reconnois pour un temple le lieu où on le garde. J'y retrouve le dieu qu'on y adore (1). Ce n'est plus cet infâme réceptacle rempli des dépouilles sanglantes de nos citoyens. Il est encore un lieu sur la terre, où, sous un bon prince, ceux qui croient défendre légitimement le fisc, trouvent moins de faveur que ceux qui essaient de le frauder. Les lois cependant demeurent dans toute leur force ; l'utilité publique ne reçoit aucune atteinte ; le crime n'est point impuni ; mais la calomnie n'est plus en sûreté. Une seule chose a été changée : on craignoit les délateurs ;

(1) Le trésor public étoit dans le temple de Saturne.

Digitized by Google

fiscum, quâ ærarium, cohibes : immo tanto majore, quantò plus tibi licere de tuo, quàm de publico credis. Dicitur actori atque etiam procuratori tuo : In jus veni ; sequere ad tribunal. Nam tribunal quoque excogitatum principatui est par ceteris, nisi illud litigatoris amplitudine metiaris. Sors et urna fisco judicem assignat : licet rejicere, licet exclamare : Hunc nolo, timidus est, et bona seculi parum intelligit. Illum volo, quia Cæsarem fortiter amat. Eodem foro utuntur principatus et libertas. Quæ præcipua tua gloria est, sæpiùs vincitur fiscus ; cujus mala causa nunquam est, nisi sub bono principe. Ingens hoc meritum ; majus illud, quòd eos procuratores habes, ut plerumque cives tui non alios judices malint. Liberum est autem disceptanti dicere : Nolo eum eligere. Neque enim ullam necessitatem muneribus tuis addis, ut qui scias hanc esse beneficiorum principalium summam, si illis et non uti licet.

XXXVII. Onera imperii pleraque vectigalia institui, ut pro utilitate communi, ita singulorum injuriis coëgerunt. His

Digitized by Google

on ne craindra plus que les lois. Mais peut-être que vous protégez davantage votre trésor particulier que le trésor public ! Au contraire, vous le favorisez d'autant moins, que vous croyez avoir plus de droit sur votre bien que sur celui de la République. On peut appeler en justice l'agent de vos affaires, et même l'intendant général de votre maison. Car vous avez voulu qu'il y eût un tribunal où l'on pût plaider sur les affaires qui concernent le prince ; et ce tribunal n'est différent des autres, que par la majesté de celui contre qui l'on plaide. Le sort donne des juges au fisc comme aux particuliers. Il est permis de les récuser : on peut s'écrier qu'on ne veut point de celui-là, parce qu'il est timide, et qu'il ne connoît pas assez le bonheur de son siècle : on peut dire que l'on veut bien de celui-ci, parce qu'il aime noblement César. L'empire et la liberté subissent mêmes lois ; et ce qu'on ne peut trop louer en vous, le fisc est le plus souvent condamné, le fisc dont la cause n'est jamais mauvaise que sous un bon prince. C'est sans doute une insigne faveur que vous nous faites ; mais une autre bien plus grande, c'est que vous choisissez si bien vos intendants, que la plupart de vos citoyens ne veulent point d'autres juges. Chacun a pourtant la liberté de ne les point choisir. Quelque avantage qu'il y ait pour nous dans le choix que vous avez fait de leurs personnes, vous ne nous en rendez point l'usage nécessaire. Vous savez que le comble des bienfaits du prince, c'est la liberté de n'en point user.

XXXVII. Les besoins de l'empire avoient forcé d'établir plusieurs impôts utiles au public, mais très-onéreux aux particuliers. Celui du vingtième des succes-

Digitized by Google

vicesima reperta est, tributum tolerabile et facile heredibus duntaxat extraneis, domesticis grave. Itaque illis irrogatum est, his remissum; videlicet quòd manifestum erat quanto cum dolore laturi, seu potiùs non laturi homines essent, destringi aliquid et abradi bonis, quæ sanguine, gentilitate, sacrorum denique societate meruissent, quæque nunquam ut aliena et speranda, sed ut sua semperque possessa, ac deinceps proximo cuique transmittenda cepissent. Hæc mansuetudo legis veteribus civibus servabatur. Novi seu per Latium in civitatem, seu beneficio principis venissent, nisi simul cognationis jura impetrassent, alienissimi habebantur, quibus conjunctissimi fuerant. Ita maximum beneficium vertebatur in gravissimam injuriam, civitasque Romana instar erat odii, et discordiæ, et orbitatis, quum carissima pignora salvâ ipsorum pietate distraheret. Inveniebantur tamen quibus tantus amor nominis nostri inesset, ut Romanam civitatem non vicesimæ modò, verùm etiam affinitatum damno bene compensari putarent: sed his maximè debebat gratuita contingere, à quibus tam magno æstimabatur. Igitur pater tuus sanxit, ut

sions

Digitized by Google

sions (1), qui paroissoit une charge légère pour des héritiers étrangers, en étoit une très-pesante pour les héritiers du sang. On l'a donc laissé subsister pour les uns, on l'a aboli pour les autres. Il étoit aisé de s'imaginer que les hommes ne consentiroient qu'avec une peine extrême, ou plutôt qu'ils ne consentiroient point qu'on leur enlevât quelque partie d'un bien que le sang, la naissance et la famille leur-donnent; d'un bien qu'ils n'ont jamais regardé comme étranger et incertain, mais comme un bien propre qu'ils avoient toujours possédé, et qu'ils devoient transmettre un jour à leur plus proche parent. On suivoit cette distinction en faveur de ceux qui jouissoient pleinement du droit des citoyens romains; mais cette exception ne s'étendoit point à ceux qui, par une loi particulière, ou par une grace du prince, étoient devenus citoyens. Ils étoient traités comme étrangers, par rapport même à leur plus proche, s'ils n'avoient en même temps obtenu le privilége qu'on appeloit le droit de famille. Ainsi l'honneur d'être citoyen romain les mettoit au même état que s'ils eussent été divisés, qu'ils se fussent haïs, ou qu'ils n'eussent point eu d'enfants: puisque, sans diminuer leur tendresse, il sembloit leur en arracher les plus précieux gages. Cependant on en trouvoit plusieurs parmi eux qui étoient si épris du nom Romain, qu'ils croyoient ne le payer point trop du vingtième des successions qui pouvoient leur échoir, et même de la perte de toutes leurs alliances. Mais plus ils estimoient un tel privilége, plus ils méritoient d'en

(1) C'étoit un impôt qui assujétissoit celui qui recueilloit une succession, à en payer la vingtième partie au fisc. L'empereur Gratien l'abrogea.

Digitized by Google

quod ex matris ad liberos, ex liberorum bonis pervenisset ad matrem, etiamsi cognationum jura non recepissent, quum civitatem adipiscerentur, ejus vicesimam ne darent. Eamdem immunitatem in paternis bonis filio tribuit, si modò reductus esset in patris potestatem; ratus improbè et insolenter, ac penè impiè his nominibus inseri publicanum; nec sine piaculo quodam sanctissimas necessitudines, velut intercedente vicesimâ, scindi: nullum esse tanti vectigal, quod liberos ac parentes faceret extraneos.

XXXVIII. Hactenùs ille: parciùs fortassè quàm decuit optimum principem, sed non parciùs quàm optimum patrem, qui optimum adoptaturus, hoc quoque parentis indulgentissimi fecit, quòd delibasse quædam seu potiùs demonstrasse contentus, largam ac propè intactam benefaciendi materiam filio reservavit. Statim ergo muneri ejus liberalitas tua adstruxit, ut quemadmodùm in patris filius, sic in hereditate filii pater esset immunis; nec eodem momento, quo pater esse desiisset, hoc quoque amitteret quod fuisset. Egregiè, Cæsar, quòd lacrymas parentum vectigales esse non pateris.

Digitized by Google

jouir gratuitement. Votre auguste père ordonna donc, que quand les enfants succéderoient à leurs mères, et les mères à leurs enfants, ils ne paieroient aucun vingtième, quoiqu'avec le nom de citoyen romain ils n'eussent pas reçu le droit de famille. Il fit la même ordonnance pour les fils qui succéderoient à leurs pères, pourvu qu'ils fussent sous la puissance paternelle. Il crut qu'il y auroit de l'abus, de la barbarie, et même une espèce d'impiété, de mêler le nom du publicain avec de tels noms. Il jugea qu'on ne pouvoit sans crime rompre les nœuds sacrés qui unissent le père au fils, en mettant en quelque sorte entre eux le droit du fisc; et qu'en un mot il n'y avoit point d'impôt assez utile à l'Etat, pour mériter qu'on rendît les pères étrangers à leurs enfants, et les enfants à leurs pères.

XXXVIII. Nerva, par cet édit, fit peut être moins qu'on ne devoit attendre d'un aussi bon prince; mais il ne fit pas moins qu'il ne convenoit à un aussi bon père. Dans le dessein où il étoit de se donner pour fils le plus homme de bien de la république, la tendresse paternelle vouloit que, content d'avoir effleuré, ou plutôt indiqué certaines choses à son fils, il lui réservât une très-ample matière à de nouveaux bienfaits. Votre libéralité a donc aussitôt après ajouté à la grace qu'il nous avoit faite, la même immunité pour le père qui succédoit à son fils, que celle qui avoit été accordée au fils qui succédoit à son père, de peur que le père, dans le même moment qu'il cesse de l'être, ne perdît jusqu'à l'avantage de l'avoir été. Il étoit digne de vous, César, de ne pas souffrir que l'on mît des impôts sur les larmes des pères: n'est-il pas juste que le père succède seul à son fils? et que ne trouvant personne qui partage avec lui sa dou-

Digitized by Google

Bona filii pater sine deminutione possideat, nec socium hereditatis accipiat, qui non habet luctûs : nemo recentem et attonitam orbitatem ad computationem vocet, cogatque patrem quid reliquerit filius scire. Augeo P. C. principis munus, quum ostendo liberalitati ejus inesse rationem. Ambitio enim, et jactantia, et effusio, et quidvis potiùs quàm liberalitas existimanda est, cui ratio non constat. Dignum ergo, imperator, mansuetudine tuâ, minuere orbitatis injurias, nec pati quemquam filio amisso insuper affici alio dolore. Sic quoque abundè misera res est, pater filio solus heres : quid si coheredem non à filio accipiat? Adde quòd quum divus Nerva sanxisset, ut in paternis bonis liberi necessitate vicesimæ solverentur, congruens erat eamdem immunitatem parentes in liberorum bonis obtinere. Cur enim posteris amplior honor quàm majoribus haberetur? curve non retrò quoque recurreret æquitas eadem? Tu quidem, Cæsar, illam exceptionem removisti, si modò filius in potestate patris fuisset, intuitus opinor vim legemque naturæ, quæ semper in ditione parentum esse liberos jussit, nec uti inter pecudes, sic inter homines potestatem et imperium valentioribus dedit.

Digitized by Google

leur, il ne voie aussi personne partager ses biens? Falloit-il contraindre un père, qui vient de perdre son fils, à venir à compte, et à savoir au juste tout ce que son fils avoit laissé? Ce n'est, Messieurs, que pour mettre dans tout son jour le bienfait de notre prince, que je vous découvre combien la raison y a eu de part: car le plus grand bienfait, si la raison n'en est pas le principe, ne me paroît qu'ambition, vanité, prodigalité; en un mot, rien moins qu'un bienfait. Il convenoit donc à votre humanité de soulager les chagrins d'un père, et de ne pas permettre qu'à la douleur de n'avoir plus de fils, on en ajoutât une nouvelle. C'est bien un assez grand malheur pour un père, que d'être le seul héritier de son fils. Que seroit-ce d'avoir un cohéritier que son fils ne lui a point donné? D'ailleurs, après que Nerva avoit, en faveur des enfants, affranchi de l'impôt du vingtième la succession des pères, il étoit raisonnable qu'en faveur des pères on en affranchît aussi la succession des enfants. Car pourquoi marquer plus d'égard pour les descendants que pour leurs ancêtres? et pourquoi ne faire pas remonter jusqu'aux uns la justice qu'on faisoit aux autres? Vous avez commencé, César, par retrancher cette exception qui limitoit l'immunité accordée aux pères héritiers de leurs enfants, au seul cas où le fils se trouveroit avoir été sous la puissance paternelle quand il est mort. Vous avez, si je ne me trompe, considéré que la loi de la nature tenoit les enfants dans une perpétuelle dépendance de leurs pères; et qu'elle n'avoit point entre les hommes, comme entre les bêtes, donné l'empire aux plus forts.

Digitized by Google

XXXIX. Nec verò contentus primum cognationis gradum abstulisse vicesimæ, secundum quoque exemit, cavitque ut in sororis bonis frater, et contrà, in fratris soror, utque avus, avia in neptis nepotisque, et invicem illi servarentur immunes. His quoque, quibus per Latium civitas Romana patuisset, idem indulsit; omnibusque inter se cognationem jura commisit simul et pariter, et more naturæ, quæ priores principes à singulis rogari gestiebant, non tam præstandi animo, quàm negandi. Ex quo intelligi potest quantæ benignitatis, quanti spiritûs fuerit, sparsas, atque, ut ita dicam, laceras gentilitates colligere atque connectere, et quasi renasci jubere; deferre quod negabatur, atque id præstare cunctis, quod sæpe singuli non impetrassent; postremò ipsum sibi eripere tot beneficiorum occasiones, tam numerosam obligandi imputandique materiam. Indignum credo ei visum, ab homine peti quod dii dedissent. Soror estis et frater (1), avus et nepotes: quid est ergo cur rogetis ut sitis? Vobis estis. Quid? pro cetera sua moderatione non minùs invidiosum putat dare hereditatem, quàm auferre. Læti ergo adite honores, capessite ci-

(1) *Sorores estis et fratres, avus et nepos: quid est ergo cur egetis? ut sitis, vobis estis. Qui pro* etc.

Digitized by Google

XXXIX. C'étoit peu pour vous d'avoir exempté de l'impôt ce premier degré de parenté; vous avez accordé le même privilége au second. Vous avez voulu que le frère recueillît la succession entière de sa sœur, et la sœur la succession de son frère; le petit-fils ou la petite-fille, les biens de son aïeul ou de son aïeule, et l'aïeul ou l'aïeule, ceux de leur petit-fils ou de leur petite-fille. Vous avez fait la même grace à ceux qui n'avoient qu'imparfaitement le droit de citoyen romain: vous leur avez à tous ensemble, à tous également, conservé les avantages qu'ils tenoient de la nature, et que les précédents empereurs se faisoient demander, bien moins pour avoir le plaisir de les accorder, que pour les refuser. Il est aisé de comprendre combien il y a de grandeur et de bonté à avoir rassemblé, réuni, et en quelque sorte ressuscité ces malheureuses parentés, qui semBloient pour ainsi dire rompues, et en quelque sorte anéanties. Quelle magnificence d'offrir ce que les autres princes refusoient d'accorder à tout le monde ce qu'auparavant personne n'obtenoit? enfin, de s'ôter ainsi à soi-même tant d'occasions de paroître généreux! Le prince a cru sans doute qu'il y avoit de l'indignité à vouloir que l'on tienne d'un homme ce qu'on ne doit tenir que des dieux. Vous êtes frères et sœurs, aïeul et petit-fils: que vous manque-t-il donc pour jouir des droits attachés à ces titres, et que vous avez de vous-même? Sa modération naturelle l'a porté à croire, qu'il n'étoit pas moins odieux de donner la succession d'autrui, que de l'ôter. Que personne ne craigne donc plus d'entrer dans la magistrature, ou de devenir citoyen

Digitized by Google

vitatem : neminem hoc necessitudinis abruptum velut truncum amputatumque destituet : iisdem omnes, quibus antè pignoribus, sed honestiores perfruentur.

XL. Ac ne remotus quidem, jamque deficientis affinitatis gradus, à qualibet quantitate vicesimam inferre, ut priùs, cogetur : statuit enim communis omnium parens summam, quæ publicanum pati possit. Carebit onere vicesimæ parva et exilis hereditas ; et si ita gratus heres volet, tota sepulcro, tota funeri servetur : nemo observator, nemo castigator adsistet. Cujuscumque modica pecunia ex hereditate alicui (1) obvenerit, securus habeat quietusque possideat. Ea lex vicesimæ dicta est, ut ad periculum ejus perveniri, nisi opibus, non possit. Conversa est iniquitas in gratulationem, injuria in votum : optat heres ut vicesimam debeat. Additum est ut, qui ejusmodi ex causis in diem edicti vicesimam deberent, nondum tamen intulissent, non inferrent. At in præteritum subvenire ne dii quidem possunt : tu tamen subvenisti, cavistique ut desineret quisque debere, quod non esset postea debiturus, id

(1) *Cujuscumque modi ea pecunia ex hereditate alicujus obvenerit.*

Digitized by Google

romain. Cet honneur ne retranchera plus du corps de leur famille ceux qui l'auront obtenu. Ils pourront acquérir un nouvel éclat, sans perdre rien des droits que le sang leur donne.

XL. Enfin le parent le plus éloigné, et dans le degré même où l'alliance commence à s'éteindre, participe à cette immunité : car on ne peut l'assujétir au vingtième, si la succession qu'il a recueillie n'excède une certaine somme marquée par l'édit de l'empereur. La succession peu considérable en est affranchie : l'héritier peut, si la reconnoissance l'y porte, employer tous les biens dont il hérite, aux obsèques ou au tombeau de son bienfaiteur. Il n'aura ni réformateur, ni surveillant. A quelque somme que montent les biens de la succession, quand il les aura employés de la sorte, il n'aura point de recherche à craindre. L'impôt se lève aujourd'hui à de telles conditions, que les seuls héritiers à qui il survient des richesses inopinées, y peuvent être sujets. La dureté de la loi se change en faveur. On souhaite ce qu'on craignoit : il n'y a plus d'héritier qui ne desire d'être sujet au paiement du vingtième. L'édit porte encore plus loin sa prévoyance. Il veut que les héritiers des successions échues avant qu'il fût publié, et qui n'y seroient pas sujettes à présent, ne payent rien, s'ils n'avoient pas encore payé. Les dieux, tout puissants qu'ils sont, ne peuvent remédier au passé. Vous avez pourtant su le faire, en remettant le vingtième à ceux qui ne l'auroient pas dû, s'ils n'eussent hérité que depuis votre édit. Vous nous avez mis en

Digitized by Google

est (1), effecisti ne malos principes habuissemus : quo ingenio, si natura pateretur, quàm libenter tot spoliatis, tot trucidatis sanguinem et bona refudisses! Vetuisti exigi, quod deberi non tuo seculo cœperat. Alius ut contumacibus irasceretur, tarditatemque solvendi dupli vel etiam quadrupli irrogatione mulctaret : tu nihil referre iniquitatis existimas, exigas quod deberi non oportuerit, an constituas ut debeatur.

XLI. Feres, Cæsar, curam et sollicitudinem consularem. Nam mihi cogitanti eumdem te collationes remisisse, donativum reddidisse, congiarium obtulisse, delatores abegisse, vectigalia temperasse; interrogandus videris, satisne computaveris imperii reditus; an tantas vires habeat frugalitas principis, ut tot impendiis, tot erogationibus sola sufficiat. Nam quid est causæ cur aliis quidem, quum omnia raperent, et rapta retinerent, ut si nihil rapuissent, nihil retinuissent, defuerint omnia; tibi, quum tam multa largiaris, nec auferas quidquam, omnia supersint? Numquam principibus defuerunt, qui fronte gravi et tristi supercilio utilitatibus fisci contumaciter adessent, et erant prin-

(1) *Idem effecisti*, au lieu d'*id est, effecisti*.

Digitized by Google

quelque sorte au même état que si nous n'avions point eu de mauvais prince. Le même esprit, si la nature l'eût permis, vous auroit fait rendre et la vie et les biens à tant d'hommes proscrits injustement: et il y a bien paru, lorsque vous avez défendu d'exiger rien de ce qui se trouveroit dû avant votre avénement à l'empire. Un autre auroit fait un crime de ce retardement, et l'auroit puni de la peine du double ou du quadruple: mais vous croyez qu'on est également injuste, quand on exige ce qui n'est pas dû, ou quand on fait une loi pour assujétir à le payer.

XLI. Vous porterez, César, tout le poids du consulat: car quand je repasse dans mon esprit, que vous avez aboli les impôts, fait aux soldats des gratifications considérables, comblé le peuple de vos libéralités, banni les délateurs, modéré les subsides ordinaires, peu s'en faut que je ne vous demande si vous avez bien supputé les revenus de l'empire, et si la frugalité du prince est d'une si grande ressource, qu'elle puisse seule fournir à tant de dépenses et à tant de largesses. Comment se peut-il faire que plusieurs de vos prédécesseurs, dans le temps que rien n'échappoit à leurs rapines, et que rien de ce qu'ils avoient ravi ne sortoit de leurs mains, manquassent de tout, comme s'ils n'eussent dépouillé personne? et que vous qui n'ôtez rien à personne, et qui répandez à pleines mains sur tout le monde, vous ayez encore des fonds de reste? Les princes n'ont jamais manqué de gens qui soutenoient les droits du fisc avec hauteur et avec dureté; mais quoique l'inclination avide et avare de ces princes les mît en état de se passer de maîtres qui les éclairassent

Digitized by Google

cipes ipsi suâ sponte avidi et rapaces, et qui magistris non egerent; plura tamen semper à nobis contra nos didicerunt : sed ad tuas aures quum ceteris omnibus, tum vel maximè avaris adulationibus obstructus est aditus. Silent ergo et quiescunt, et postquam non est cui suadeatur, qui suadeant non sunt. Quò evenit ut tibi quum plurimùm pro tuis, plus tamen pro nostris moribus debeamus.

XLII. Locupletabant et fiscum et ærarium non tam Voconiæ et Juliæ leges, quàm majestatis singulare et unicum crimen eorum qui crimine vacarent. Hujus tu metum penitùs sustulisti, contentus magnitudine, quâ nulli magis caruerunt, quàm qui sibi majestatem vindicabant. Reddita est amicis fides, liberis pietas, obsequium servis : verentur, et parent, et dominos habent. Non enim jam servi nostri principis amici, sed nos sumus; nec pater patriæ alienis se mancipiis cariorem quàm civibus suis credit. Omnes accusatore domestico liberasti, unoque salutis publicæ signo, illud, ut sic dixerim, servile bellum sustulisti; in quo non minùs servis, quàm dominis præstitisti : nos enim securos, illos bonos fecisti. Non vis in-

Digitized by Google

sur leurs intérêts, il est pourtant vrai que nous leur en avons servi, et qu'ils tiennent de nous-mêmes la plupart des connoissances dont ils ont abusé contre nous. Pour vous, inaccessible à toutes sortes d'adulations, vous êtes sourd aux conseils de l'avarice. Ces hommes infâmes demeurent donc en repos; ils se taisent: et depuis qu'il n'y a plus de prince qui les écoute, il n'y a plus de flatteurs. Ainsi nous vous devons moins encore pour l'innocence de vos mœurs, que pour la pureté des nôtres.

XLII. Les lois faites sous le consulat de Voconius, et par Auguste, enrichissoient bien moins le trésor public et le fisc, que celles faites contre les criminels de lèse-majesté, le seul crime de tous ceux à qui on ne pouvoit en reprocher aucun. Mais vous, content d'une grandeur inconnue aux princes qui ne la cherchent que dans la rigueur de leurs lois, vous nous avez délivré de la crainte où elles nous tenoient. Vous avez rendu aux amis leur fidélité, aux enfants leur tendresse, aux esclaves leur soumission. Les amis respectent l'amitié, les enfants obéissent, les esclaves sentent qu'ils ont des maîtres. Car aujourd'hui, c'est nous que le prince honore de sa bienveillance, et non pas nos esclaves. Le père de la patrie ne s'imagine point trouver dans l'esclave, plus de zèle et plus de foi que dans le citoyen. Personne n'a plus à craindre un calomniateur domestique. Vous avez pourvu à la sûreté commune; et vous nous épargnez tous les maux d'une honteuse guerre contre nos esclaves. C'est un bienfait qui ne les engage pas à moins de reconnois-

Digitized by Google

terea laudari, nec fortassè laudanda, sint; grata sunt tamen recordantibus principem illum, in capita dominorum servos subornantem, monstrantemque crimina, quæ tanquam delata puniret : magnum et inevitabile, ac toties cuique experiendum malum, quoties quisque similes principi servos haberet.

XLIII. In eodem genere ponendum est, quòd testamenta nostra secura sunt; nec unus omnium (1), nunc quia scriptus, nunc quia non scriptus, heres es. Non tu falsis, non tu iniquis tabulis advocaris. Nullius ad te iracundia, nullius impietas, nullius furor confugit; nec quia offendit alius nuncuparis, sed quia ipse meruisti. Scriberis ab amicis, ab ignotis præteriris; nihilque inter privatum et principem interest, nisi quòd nunc à pluribus amaris; nam et plures amas. Tene, Cæsar, hunc cursum, et probabitur experimento, sitne feraciùs et uberiùs, non ad laudem modò, sed ad pecuniam principi, si herede illo mori homines velint, quàm si cogantur. Donavit pater tuus multa, et ipse

(1) *Nec unus omnium nunc quia scriptus heres, non tu* etc. Le reste est omis.

Digitized by Google

sance que nous : si nous sommes devenus plus tranquilles, ils sont devenus meilleurs. Vous ne voulez pas qu'on vous en loue ; mais quand on pourroit s'en dispenser, ne seroit-ce pas toujours un très-grand plaisir d'en rappeler le souvenir, après avoir vécu sous ce prince qui subornoit lui-même les esclaves, qui leur suggéroit les crimes qu'ils devoient imputer à leurs maîtres, et qu'il vouloit faire servir de prétexte à ses cruautés ? malheur d'autant plus grand, qu'il étoit inévitable pour tous ceux qui avoient des esclaves semblables au prince.

XLIII. Il faut compter entre tant de bienfaits, que nos testaments sont libres et exécutés : on ne voit plus l'empereur toujours seul héritier de tout le monde. On ne vous voit plus appelé à la succession de personne, par des testaments injustes ou faux ; vous ne vous prêtez point au chagrin, au mauvais naturel, au ressentiment d'un testateur. Si quelqu'un vous nomme son héritier, ce n'est pas par haine pour un autre, mais par amour pour vous. Ceux que vous honorez de votre bienveillance, se souviennent de vous dans leurs testaments ; ceux que vous ne connoissez pas, vous oublient : et toute la différence qui se trouve entre ce que vous étiez et ce que vous êtes, c'est qu'aujourd'hui un plus grand nombre de personnes vous aiment, parce que vous en aimez vous-même un plus grand nombre. Continuez à suivre cette route, César ; et vous éprouverez qu'il est plus avantageux et plus sûr (je ne dis pas pour la réputation, mais pour l'intérêt du prince), de faire souhaiter aux citoyens de l'avoir pour héritier, que de les y forcer. Votre auguste père, et vous-même, vous avez

Digitized by Google

donasti : cesserit parùm gratus ; manent tamen ii, qui bonis ejus fruantur, nihilque ex illis ad te nisi gloria redit : nam liberalitatem jucundiorem debitor gratus, clariorem ingratus facit. Sed quis ante te laudem istam pecuniæ prætulit? quotusquisque principum ne id quidem in patrimoniis nostris suum duxit, quod esset de suo? Nonne ut regum, ita Cæsarum munera illitos cibis hamos, opertos prædâ laqueos æmulabantur, quum privatis facultatibus velut hausta et implicata, retrò secum quidquid attigerant referrent?

XLIV. Quàm utile est ad usum secundorum per adversa venisse? Vixisti nobiscum, periclitatus es, timuisti, quæ tunc erat innocentium vita : scis et expertus es quanto opere detestentur malos principes etiam qui malos faciunt. Meministi quæ optare nobiscum, quæ sis queri solitus. Nam privato judicio principem geris, meliorem immò te præstas, quàm tibi alium precabare. Itaque sic imbuti sumus, ut quibus erat summa votorum, melior pessimo princeps, jam non possimus nisi optimum ferre. Nemo est ergo tam tuî, tam ignarus suî, ut locum ipsum post te concupiscat. Faciliùs est ut esse aliquis successor tuus possit,

Digitized by Google

répandu une infinité de bienfaits. Quoique plus d'un ingrat vous ait oublié en mourant, les héritiers de cet ingrat jouissent pourtant de ses biens sans inquiétude ; et il ne vous en revient que de la gloire. Car la reconnoissance fait plus de plaisir au bienfaiteur, l'ingratitude plus d'honneur. Mais quel prince, avant vous, s'est avisé de préférer cette gloire aux richesses ? Qui d'entr'eux n'a pas toujours continué de compter entre ses biens ceux qu'il nous avoit donnés ? ou plutôt, les présents de nos Césars, comme ceux des rois, n'étoient-ils pas de véritables hameçons qui, cachés sous l'appât d'un bien apparent, retiroient à eux tout ce qu'ils touchoient ?

XLIV. Oh, qu'il est avantageux de n'arriver à la prospérité qu'à travers les disgraces ! Vous avez vécu au milieu de nous ; vous avez ressenti mêmes alarmes ; vous avez couru mêmes dangers : c'étoit alors le sort commun de tous les gens de bien. Vous savez par expérience combien les mauvais princes sont en horreur à ceux-mêmes qui les rendent mauvais. Vous n'avez pas oublié ce que vous desiriez, ce que vous détestiez avec nous. Vous êtes empereur, comme vous jugiez qu'il le falloit être, quand vous n'étiez qu'homme particulier. Que dis-je ? vous portez vos vertus plus loin que vous ne souhaitiez qu'un autre les portât. Quel heureux changement ! Autrefois le comble de nos vœux étoit d'avoir un prince meilleur que le plus méchant ; et nous voilà réduits à n'en pouvoir plus souffrir à l'avenir, s'il n'est le plus vertueux de tous les hommes. Il n'y aura donc plus personne qui vous connoisse, et qui se con-

Digitized by Google

quàm ut velit. Quis enim curæ tuæ molem spontè subeat? quis comparari tibi non reformidet? Expertus et ipse es, quàm sit onerosum succedere bono principi, et afferebas excusationem adoptati. An prona parvaque sunt ad æmulandum, quòd nemo incolumitatem turpitudine rependit? Salva est omnibus vita, et dignitas vitæ; nec jam consideratus ac sapiens, qui ætatem in tenebris agit. Eadem quippe sub principe virtutibus præmia, quæ in libertate; nec benefactis tantùm ex conscientia merces. Amas, constantiam civium, rectosque ac vividos animos non, ut alii, contundis ac deprimis, sed foves et attollis. Prodest bonos esse, quum sit satis abundèque, si non nocet: his honores, his sacerdotia, his provincias offers: hi amicitiâ tuâ, hi judicio florent: acuuntur isto integritatis et industriæ pretio similes, dissimiles alliciuntur. Nam præmia bonorum malorumque bonos ac malos faciunt. Pauci adeò ingenio valent, ut non turpe honestumque, prout benè aut secùs cessit, expetant fugiantve: ceteri, ubi laboris inertiæ, vigilantiæ somno, frugalitatis luxuriæ merces datur, eadem ista, quibus alios artibus assecutos vident, consectantur;

Digitized by Google

noisse lui-même assez mal, pour desirer la place que vous occupez. Il sera plus aisé de trouver un homme qui vous succède, qu'un homme qui souhaite de vous succéder. Car qui est-ce qui pourra se résoudre à se charger de tous les soins que vous prenez? Qui est-ce qui ne tremblera pas, quand il faudra qu'il entre en comparaison avec vous? Vous avez vous-même éprouvé quel fardeau c'est que de succéder à un bon prince, quoique l'adoption seule, et non votre ambition, vous en eût chargé. Y a-t-il donc si peu de grandeur et de difficulté à imiter un prince qui ne fait point acheter la sûreté aux dépens de l'honneur? On peut maintenant vivre avec dignité, et vivre sans péril. Ce n'est plus en vivant dans l'obscurité qu'on passe pour habile et pour sage: la vertu peut se promettre aujourd'hui les mêmes avantages dont elle jouissoit dans le temps où la liberté régnoit; et les bonnes actions ont des récompenses assurées, encore ailleurs que dans le secret témoignage de la conscience. Vous aimez le courage dans les citoyens; et loin de vous appliquer à l'étouffer ou à l'éteindre, comme faisoient les autres princes, vous ne cessez de le réveiller et de le rallumer. C'étoit beaucoup que la probité ne fût point funeste: elle est maintenant utile. C'est elle que vous honorez des emplois, des sacerdoces, des gouvernements; c'est elle que vous rendez florissante; c'est à elle que vous accordez votre estime et votre bienveillance. Le prix aujourd'hui proposé aux talents et aux vertus, les soutient et les perfectionne: il inspire une même ardeur aux personnes du caractère le plus opposé; car les hommes sont ordinairement bons ou méchants, selon l'utilité qu'ils en

Digitized by Google

qualesque sunt illi, tales esse et videri volunt, et dum volunt, fiunt.

XLV. Et priores quidem principes, excepto patre tuo, præterea uno aut altero, et nimis dixi, vitiis potiùs civium, quàm virtutibus lætabantur : primùm quòd in alio sua quemque natura delectat; deinde quòd patientiores servitutis arbitrabantur, quos non deceret esse nisi servos. Horum in sinum omnia congerebant; bonos autem otio aut situ abstrusos, et quasi sepultos, non nisi delationibus et periculis in lucem ac diem proferebant. Tu amicos ex optimis legis, et herculè æquum est esse eos carissimos bono principi, qui invisi malo fuerint. Scis ut sunt diversâ naturâ dominatio et principatus, ita non aliis esse principem gratiorem, quàm qui maximè dominum graventur. Hos ergo provehis, et ostentas quasi specimen et exemplar, quæ tibi secta

Digitized by Google

espèrent. Peu de gens ont un naturel assez heureux, pour ne pas faire dépendre de leur intérêt leur ardeur pour la gloire, et leur horreur pour l'infamie. Le reste des hommes, lorsqu'ils voient donner à la mollesse, au sommeil et à la débauche, les récompenses qui devoient être réservées au travail, à la vigilance et à la frugalité, ne songent à les obtenir que par les mêmes voies qui ont réussi aux autres : ils s'efforcent de paroître tels que ceux dont ils envient la fortune ; et à force de leur vouloir ressembler, ils leur ressemblent.

XLV. Vos prédécesseurs, si l'on en excepte votre auguste père, et peut-être un ou deux autres (et c'est en dire trop), se plaisoient bien plus à voir les citoyens amollis par le vice, que transportés d'amour pour la vertu. Chacun aime naturellement à se retrouver dans les autres : et ils étoient d'ailleurs persuadés, que des gens qui n'auroient que des inclinations serviles, souffriroient plus patiemment l'esclavage. Ainsi, pendant qu'ils accabloient de toutes sortes de biens les personnes de ce caractère, ils prenoient grand soin, ou d'ensevelir les hommes vertueux dans l'oisiveté, ou de les éloigner; et s'ils permettoient quelquefois qu'ils parussent, et que l'on parlât d'eux, ce n'étoit que pour les livrer aux délateurs, et pour en faire le sujet d'une histoire tragique. Pour vous, vous choisissez entre les plus gens de bien, ceux que vous honorez d'une bienveillance particulière ; et en vérité il est bien juste qu'ils soient aimés d'un bon prince, après avoir été persécutés par un mauvais. Comme la différence qui se trouve naturellement entre le pouvoir despotique et le gouvernement légitime ne vous est pas

Digitized by Google

vitæ, quod hominum genus placeat: et ideo non censuram adhuc, non præfecturam morum recepisti, quia tibi beneficiis potiùs, quàm remediis ingenia nostra experiri placet. Et alioquín nescio an plus moribus conferat princeps, qui bonos esse patitur, quàm qui cogit. Flexibiles quamcumque in partem ducimur à principe, atque, ut ita dicam, sequaces sumus. Huic enim cari, huic probati esse cupimus; quod frustra speraverint dissimiles? eòque obsequii continuatione pervenimus, ut propè omnes homines unius moribus vivamus. Porrò non tam sinistre constitutum est, ut qui malum principem possumus, bonum non possimus imitari. Perge modò, Cæsar, et vim effectumque censuræ tuum propositum, tui actus obtinebunt. Nam vita principis censura est, eaque perpetua: ad hanc dirigimur, ad hanc convertimur; nec tam imperio nobis opus est, quàm exemplo. Quippe infidelis recti magister est metus. Meliùs homines exemplis docentur, quæ in primis hoc in se boni habent, quòd approbant, quæ præcipiunt, fieri posse.

Digitized by Google

inconnue, vous n'avez pas de peine à comprendre, qu'il n'y a point d'hommes plus attachés à un prince juste, que ceux qui abhorrent les tyrans. Ce sont donc les personnes de ce caractère que vous avancez, que vous élevez, pour servir de modèle, et pour apprendre à tout le monde quelle conduite vous vous proposez, quel genre d'hommes est selon votre cœur. C'est par cette raison que vous n'avez jamais voulu exercer la censure, ni être chargé de l'inspection des mœurs. Vous aimez mieux nous porter à la vertu par vos bienfaits, que par vos leçons. Aussi je ne sais si le prince qui honore la pureté des mœurs, n'y contribue pas davantage, que celui qui la commande. La nature nous a faits de telle sorte, que le prince nous plie et nous tourne aisément de tel côté qu'il veut, et que, pour ainsi dire, il nous attire où il lui plaît. Il n'y a personne qui ne souhaite d'en être aimé, d'en être approuvé; et c'est ce que ne peuvent se promettre ceux qui ne lui ressemblent pas. Nous sommes enfin, par une longue obéissance, parvenus au point, que des mœurs d'un seul homme dépendent toutes les nôtres. Mais il ne faut pas croire que nous naissions si corrompus, qu'il ne nous soit pas aussi libre d'imiter un bon prince, que d'en imiter un mauvais. Continuez donc, César, et votre conduite, vos actions nous tiendront lieu de censure; car la vie du prince est une censure continuelle. Elle nous règle; elle nous ramène, et nous fait sentir que nous avons bien moins besoin de lois que d'exemples. La crainte enseigne mal à bien vivre. Les exemples ont beaucoup plus d'autorité : ils ne portent pas seulement à la vertu; ils prouvent qu'il n'est pas impossible de la pratiquer.

Digitized by Google

XLVI. Et quis terror valuisset efficere, quod reverentia tuî effecit? Obtinuit aliquis, ut spectaculum pantomimorum populus Romanus tolli pateretur; sed non obtinuit ut vellet. Rogatus es tu, quod cogebat alius, cœpitque esse beneficium, quod necessitas fuerat. Neque enim à te minore concentu, ut tolleres pantomimos, quàm à patre tuo ut restitueret exactum est. Utrumque rectè: nam et restitui oportebat, quos sustulerat malus princeps, et tolli restitutos. In his enim quæ à malis bene fiunt, hic tenendus est modus, ut appareat auctorem displicuisse, non factum. Idem ergo populus ille aliquando scenici imperatoris spectator et applausor, nunc in pantomimis quoque aversatur et damnat effeminatas artes, et indecora seculo studia. Ex quo maifestum est principum disciplinam capere etiam vulgus; quum rem, si ab uno fiat, severissimam, fecerint omnes. Macte hac gravitatis gloriâ, Cæsar, quâ consecutus es, ut, quod antea vis et imperium, nunc mores vocarentur. Castigaverunt vitia sua ipsi, qui castigari merebantur; iidemque emendatores, qui emendandi fuerunt. Itaque nemo de severitate tua queritur, et liberum est queri. Sed

XLVI.

Digitized by Google

XLVI. Quelle crainte en effet auroit pu faire ce qu'a fait la seule vénération qu'on a pour vous? Un de vos prédécesseurs a obtenu des Romains qu'ils souffrissent qu'on abolît le spectacle des pantomimes; mais il n'a pu obtenir que les Romains en fussent contents. Pour vous, on vous a supplié de faire ce que celui-là forçoit de souffrir. On a reçu de vous comme un bienfait, ce qu'on toléroit de lui comme une nécessité. On ne vous a pas demandé avec une ardeur moins unanime, de vouloir bien bannir du théâtre ces hommes dissolus, que l'on en avoit fait paroître à obtenir de votre auguste père qu'il les rétablît; en quoi on a montré une égale prudence. Il falloit rappeler les pantomimes, qu'un mauvais prince avoit bannis, et les chasser après les avoir rappelés : car lorsqu'un scélérat fait une action louable, c'est toujours une sage précaution que de faire sentir qu'on en condamne l'auteur, quoique l'action soit approuvée. On a donc vu ce même peuple qui avoit autrefois applaudi à un empereur comédien, détester jusque dans le pantomime, cet art honteux et ces talents indignes de notre siècle. D'où il est aisé de conclure, que le caractère du prince règle les mœurs même du vulgaire, puisqu'il peut s'élever jusqu'à la plus pure vertu, s'y le prince s'élève le premier. Jouissez, César, de la gloire dont vous couvre une telle sagesse, qui nous fait compter aujourd'hui entre les réglements salutaires, ce qu'on appeloit autrefois une loi dure et une violence. Ceux qui avoient besoin qu'on réprimât leurs désordres ont été leurs propres censeurs, et se sont réformés. Aussi personne ne se plaint-il de votre sévérité, quoiqu'il soit libre à tout le monde de le faire.

Digitized by Google

quùm ità comparatum sit, ut de nullo minùs principe querantur homines, quàm de quo maximè licet; tum tuo seculo nihil est, quo non omne hominum genus lætetur et gaudeat. Boni provehuntur; mali, qui est tranquillissimus status civitatis, nec timent nec timentur. Mederis erroribus, sed implorantibus; omnibusque, quos bonos facis, hanc adstruis laudem, ne coëgisse videaris.

XLVII. Quid vitam? quid mores juventutis, quam principaliter formas! quem honorem dicendi magistris, quam dignationem sapientiæ doctoribus habes! ut sub te spiritum et sanguinem et patriam receperunt studia, quæ priorum temporum immanitas exsiliis puniebat; quùm sibi vitiorum omnium conscius princeps, inimicas vitiis artes non odio magis quàm reverentiâ relegaret! At tu easdem artes in complexu, oculis, auribus habes. Præstas enim quæcumque præcipiunt; tantùmque eas diligis, quantùm ab illis probaris. An quisquam studia humanitatis professus non quùm omnia tua, tum vel in primis laudibus ferat admissionum tuarum facilitatem? Magno quidem animo parens tuus, hanc ante vos principes

Digitized by Google

Il est vrai que les peuples ne murmurent jamais moins contre aucun prince, que contre celui qui leur en laisse plus de liberté. Mais ce qu'il y a de particulier à votre siècle, c'est qu'il n'y a point de genre d'hommes qui ne soient également contents. Les bons sont comblés d'honneurs, (et ce qui fait toute la tranquillité de l'Etat) les méchants ne causent et ne ressentent aucunes alarmes. Vous remédiez aux abus; mais il faut que ceux-là même qui les commettent, vous en prient et ceux qui vous ont l'obligation de devenir vertueux, vous font encore celle de ne paroître point y avoir été forcés.

XLVII. Que dirons-nous de la conduite et des mœurs de cette jeunesse que vous faites élever à vos dépens? Quelle considération ne marquez-vous pas pour les professeurs en éloquence? Quels égards pour les philosophes? N'avez-vous pas fait revivre à Rome les belles-lettres? ne les y avez-vous pas rappelées de l'exil où les tenoit la barbarie du siècle précédent, sous un prince qui les regardoit comme les ennemies déclarées de tous les vices qu'il se reprochoit, et qui reléguoit les sciences, plus encore pour se délivrer du respect qu'elles lui imprimoient, que pour satisfaire à la haine qu'il leur portoit? Mais vous, vous les nourrissez dans votre sein; vous les avez sous les yeux; vous prenez plaisir à en entendre parler: car elles ne prescrivent point de devoirs que vous ne remplissiez; et vous les aimez autant qu'elles vous honorent. Est-il quelque savant qui, après avoir donné à toutes vos vertus les éloges qu'elles méritent, ne se récrie particulièrement sur la facilité qu'il y a de vous aborder? Avant que vous et Nerva fussiez parvenus à l'empire, le palais du

Digitized by Google

arcem, publicarum ædium nomine inscripserat: frustrà tamen, nisi adoptasset, qui habitare ut in publicis posset. Quàm benè cum titulo isto moribus tuis convenit! quamquàm omnia sic facis, tanquam non alius inscripserit. Quod enim forum, quæ templa tam reserata? non Capitolium, ipsaque illa adoptionis tuæ sedes magis publica, magis omnium. Nullæ obices, nulli contumeliarum gradus; superatisque jam mille liminibus, ultrà semper aliqua dura et obstantia. Magna ante te, magna post te, juxtà te tamen maxima quies: tantum ubique silentium, tam altus pudor, ut ad parvos penates, et larem angustum, ex domo principis modestiæ et tranquillitatis exempla referantur.

XLVIII. Ipse autem ut excipis omnes! ut exspectas! ut magnam partem dierum inter tot imperii curas quasi per otium transigis! Itaque non ut aliàs attoniti, nec ut periculum capitis adituri tarditate, sed securi et hilares, quùm commodum est, convenimus; et admittente principe interdùm est aliquid, quod nos domi quasi magis necessarium teneat: excusati semper tibi, nec

Digitized by Google

prince étoit une forteresse inaccessible. Il avoit eu véritablement assez de grandeur d'ame pour faire graver le titre de *Palais public* sur le frontispice de ce palais : mais il l'eût fait inutilement, s'il n'eût pas adopté un homme qui pût y habiter comme en public. Que cette inscription s'accorde bien avec vos mœurs ! et qu'il est difficile de croire qu'un autre l'ait ordonnée, quand on voit tout ce que vous faites ! Quels tribunaux, quels temples sont plus ouverts ? Le Capitole, ce lieu où votre adoption a été consacrée, n'est point plus accessible, n'a point une entrée plus facile et plus libre à tout le monde. On n'a plus d'obstacles à franchir, plus d'affronts à essuyer successivement. Enfin il ne faut plus passer à travers mille barrières, ni craindre d'en trouver encore d'autres, d'où l'on soit honteusement repoussé. Le calme règne au milieu de votre palais, mais plus encore auprès de vous ; et on y trouve partout un si profond silence, et tant de tranquillité, qu'on ne peut en sortir sans en rapporter dans les maisons les plus petites, des exemples d'ordre et de modestie.

XLVIII. Vous-même, avec quelle bonté ne recevez-vous pas, n'attendez-vous pas tout le monde ? Peut-on comprendre que, chargé de tous les soins de l'empire, vous ayez tant de temps à nous donner ? Nous n'allons donc plus, comme autrefois, faire notre cour avec un visage où la frayeur est peinte : nous n'y allons plus comme des gens que l'on traîne au supplice, et qui craignent qu'on ne leur fasse un crime capital de leur retardement. Nous y allons quand il nous plaît, et toujours avec joie et confiance. Quoique sûrs d'être bien reçus par le prince, nous pouvons croire

Digitized by Google

unquam (1) magis excusandi sumus. Scis enim sibi quemque placere quòd te videat, quòd te frequentet, ac tantò liberaliùs ac diutiùs voluptatis hujus copiam præbes. Nec salutationes tuas fuga et vastitas sequitur: remoramur, resistimus, ut in communi domo, quam nuper illa immanissima belua plurimo terrore munierat, quùm velut quodam specu inclusa, nunc propinquorum sanguinem lamberet, nunc se ad clarissimorum civium strages cædesque proferret. Obversabantur foribus horror et minæ, et par metus admissis et exclusis. Ad hoc ipse occursu quoque visuque terribilis: superbia in fronte, ira in oculis, femineus pallor in corpore, in ore impudentia multo rubore suffusa. Non adire quisquam, non alloqui audebat, tenebras semper secretumque captantem; nec unquam ex solitudine sua prodeuntem, nisi ut solitudinem faceret.

XLIX. Ille tamen, quibus sibi parietibus et muris salutem suam tueri videbatur, dolum secum, et insidias, et ultorem scelerum

(1) *Unquam* est omis.

Digitized by Google

qu'un devoir plus pressant nous dispense de nous rendre auprès de lui. Vous prévenez toujours nos excuses, et vous nous épargnez le soin d'en chercher; car vous êtes bien persuadé que personne ne se refuse volontairement la satisfaction de vous voir; et vous vous montrez d'autant plus familièrement, et plus long-temps, que vous êtes plus sûr du plaisir que nous y prenons. Aussi ne voit-on pas, qu'après vous avoir rendu nos premiers respects, nous ne songions qu'à fuir, et que votre palais se change tout-à-coup en une affreuse solitude. Il nous est libre de demeurer, de nous arrêter dans ce même palais que la terreur environnoit autrefois, lorsque ce monstre cruel en avoit fait son antre, où tantôt il s'enfermoit pour sucer le sang de ses proches, et d'où tantôt il s'élançoit pour se rassasier du carnage des plus grands hommes de la République. L'horreur et l'épouvante en gardoient les portes; et il n'y avoit pas moins à trembler pour ceux à qui l'entrée étoit permise, que pour ceux à qui elle étoit refusée. On ne pouvoit le rencontrer, le regarder sans être saisi de frayeur; l'arrogance paroissoit sur son front, la fureur éclatoit dans ses yeux, une pâleur mortelle étoit répandue sur tout son corps, l'impudence se confondoit sur son visage avec la rougeur. Personne n'osoit lui adresser la parole. Toujours confiné dans les ténèbres et dans la retraite, il n'en sortoit que pour désoler Rome.

XLIX. Cependant dans ces mêmes lieux, où il se promettoit tant de sûreté, il enferma avec lui la conjuration et le dieu vengeur des crimes. La peine qui leur est destinée a écarté les gardes ou les a forcés; et à travers tant d'obstacles et tant de détours, elle a péné-

Digitized by Google

deum inclusit. Dimovit perfregitque custodias pœna; angustosque per aditus et obstructos, non secùs ac per apertas fores et invitantia limina irrupit: longèque tunc illi divinitas sua, longè arcana illa cubilia sævique secessus, in quos timore et superbiâ et odio hominum agebatur. Quantò nunc tutior, quantò securior eadem domus, postquàm non crudelitatis, sed amoris excubiis, non solitudine et claustris, sed civium celebritate defenditur? Ecquid ergo? discimus experimento fidelissimam esse custodiam principis ipsius innocentiam. Hæc arx inaccessa, hoc inexpugnabile munimentum, munimento non egere. Frustrà se terrore succinxerit, qui septus caritate non fuerit: armis enim arma irritantur. Num autem serias tantùm partes dierum in oculis nostris cœtuque consumis? non remissionibus tuis eadem frequentia, eademque illa socialitas interest? non tibi semper in medio cibus, semperque mensa communis? non ex convictu nostro mutua voluptas? non provocas reddisque sermones? non ipsum tempus epularum tuarum quùm frugalitas contrahat, extendit humanitas? Non enim ante medium diem distentus solitariâ cœnâ, spectator ad-

Digitized by Google

tré avec autant de facilité, que si toutes les avenues eussent été libres et toutes les portes ouvertes. Alors ont tout-à-coup disparu sa divinité, ses réduits obscurs, dont seul il connoissoit l'entrée; ces cruels asiles où son arrogance, sa cruauté, sa haine pour le genre humain, la crainte dont il étoit tourmenté, l'obligeoient à se réfugier. Oh combien trouve-t-on plus de sûreté dans ce palais, aujourd'hui que l'amour seul et non la terreur le gardent, que la foule des citoyens et non la solitude et les barrières le défendent! L'expérience nous apprend donc que la plus fidelle garde du prince, c'est l'innocence de sa vie. Une citadelle, un retranchement qui ne se force jamais, c'est de n'en avoir aucun besoin. En vain celui qui ne veut pas se faire aimer, se fera craindre; les armes dont il menace, invitent à s'en servir contre lui. Vous voit-on content de passer seulement avec nous le temps des affaires? Ne sommes-nous pas au milieu de vos divertissements? ne les partageons-nous pas? ne mangez-vous pas en public et avec nous? n'y trouvons-nous pas le même plaisir que vous? n'aimez-vous pas à nous adresser la parole et à nous répondre? Et lorsque votre frugalité voudroit vous faire abréger le repas, votre bonté pour nous ne vous oblige-t-elle pas à le prolonger? car vous ne venez point, après avoir mangé en particulier, vous présenter à votre table, en homme qui ne s'y propose que de regarder et de censurer les convives. On ne vous voit point, après avoir pris la précaution de vous rassasier en secret, jeter plutôt qu'offrir à des gens à jeun, des mets auxquels vous dédaignez vous-même de toucher; et plein de l'impatience de courir vous replonger

Digitized by Google

notatorque convivis tuis immines; nec jejunis et inanibus plenus ipse et ructans non tàm apponis quàm objicis cibos, quos dedigneris attingere; ægrèque perpessus superbam illam convictûs simulationem, rursùs te ad clandestinam ganeam occultumque luxum refers. Ergo non aurum, nec argentum, nec exquisita ingenia cœnarum, sed suavitatem tuam jucunditatemque miramur, quibus nulla satietas adest, quando sincera omnia, et vera, et ornata gravitate. Neque enim aut peregrinæ superstitionis mysteria, aut obscœna petulantia mensis principis oberrat; sed benigna invitatio, et liberales joci, et studiorum honor. Indè tibi parcus et brevis somnus, nullumque amore nostrî angustius tempus, quàm quod sine nobis agis.

L. Sed qùum rebus tuis ut participes perfruamur, quæ habemus ipsi quàm propria, quàm nostra sunt! Non enim exturbatis prioribus dominis, omne stagnum, omnem lacum, omnem etiam saltum immensâ possessione circumvenis; nec unius oculis flumina, fontes, maria deserviunt. Est quod Cæsar non suum videat; tandemque imperium principis quàm patrimonium majus

Digitized by Google

dans la crapule d'une débauche clandestine, vous ne supportez pas avec peine la durée d'un repas où l'orgueil fait jouer un personnage si contraint. Aussi ce n'est ni la magnificence de votre vaisselle, ni l'ordonnance de vos festins que nous admirons, mais la douceur et les charmes d'une aimable conversation, où l'ennui n'entre point, et où la candeur et la liberté sont toujours accompagnées de tous les agréments de la bienséance. Car ce n'est plus le temps où les mystères d'une superstition étrangère, et une bouffonnerie indécente, obsédoient la table du prince. La politesse, l'enjouement et de savantes dissertations leur ont succédé. De là vient que vous dormez peu, et que vous donnez le moins de temps qu'il vous est possible à tout ce qui peut vous tenir séparé de nous.

L. Mais pendant que vous nous faites tant de part de vos biens, avec quelle liberté nous laissez-vous jouir des nôtres? Vous ne chassez pas de leurs héritages les anciens possesseurs, pour enfermer dans vos jardins les étangs, les lacs et même les forêts entières; les fontaines, les rivières et les mers ne sont plus réservées pour être le spectacle d'un seul homme. César voit des biens dont il n'a point la propriété; et son domaine est aujourd'hui moins étendu que son empire. N'employez-vous pas aux besoins de l'Etat une partie de vos richesses particulières, et que vos prédécesseurs ne

Digitized by Google

est. Multa enim ex patrimonio refert in imperium, quæ priores principes occupabant, non ut ipsi fruerentur, sed ne quis alius. Ergo in vestigia sedesque nobilium immigrant pares domini; nec jam clarissimorum virorum receptacula habitatore servo teruntur, aut fœdâ vastitate procumbunt. Datur intueri pulcherrimas ædes deterso situ auctas ac vigentes. Magnum hoc tuum non erga homines modò, sed erga tecta ipsa meritum, sistere ruinas, solitudinem pellere, ingentia opera eodem, quo exstructa sunt animo, ab interitu vindicare. Muta quidem illa et animâ carentia : sentire tamen et lætari videntur, quòd niteant, quòd frequententur, quòd aliquando cœperint esse domini non servientis (1). Circumfertur sub nomine Cæsaris tabula ingens rerum venalium, quò sit detestanda avaritia illius, qui tam multa concupiscebat, quum haberet supervacua tam multa. Tùm exitialis erat apud principem huic laxior domus, illi amœnior villa. Nunc princeps in hæc eadem dominos quærit, ipse inducit : ipsos illos magni aliquando imperatoris hortos, illud nunquam nisi Cæsaris suburbanum, licemur, emimus, im-

(1) *Domini scientis.*

Digitized by Google

gardoient que pour empêcher les autres d'en jouir? Les grandes maisons sont remplies par de grands hommes; et on ne les voit plus, ou occupées par un malheureux esclave, ou détruites faute d'être habitées. Nous avons de toutes parts devant les yeux des bâtiments magnifiques, qui, après avoir été rétablis, ont repris tout ce qu'ils avoient autrefois d'agréments, et en ont encore reçu de nouveaux. C'est un grand bienfait d'empêcher que les somptueux édifices ne tombent en ruine, de les faire habiter et entretenir: et il y a bien autant de grandeur à les garantir de la destruction, qu'à les avoir élevés. Ces édifices, tout insensibles et inanimés qu'ils sont, paroissent sentir leur état, et se réjouir de ce qu'on les entretient avec soin, de ce qu'ils sont habités, et de ce qu'enfin ils appartiennent à un maître qui les connoît. On lit dans des affiches publiques la liste prodigieuse de tout ce que César expose en vente; et on ne peut y jeter les yeux, sans détester l'avarice du malheureux qui, au milieu de tant de biens superflus, ne cessoit point d'en desirer de nouveaux. Le prince alors faisoit un crime capital d'une maison commode et d'une terre agréable: mais Trajan aujourd'hui cherche des maîtres à ces mêmes maisons; il les en met en possession: il nous permet d'acheter, d'habiter ces lieux qui faisoient autrefois les jardins d'un grand empereur, et qui n'ont été possédés depuis que par les Césars. Telle est sa bonté, telle est la félicité du siècle, que le prince nous croit dignes de posséder ce que possédoient les empereurs, et que nous pouvons en paroître dignes sans avoir rien à craindre. C'est peu de permettre à vos citoyens d'acheter ce qui leur plaît; vous leur donnez encore libéralement ce qu'il y a de

Digitized by Google

plemus. Tanta benignitas principis, tanta securitas temporum est, ut ille nos principalibus rebus existimet dignos; nos non timeamus, quòd digni esse videmur. Nec verò emendi tantùm civibus tuis copiam præbes, sed amœnissima quæque largiris et donas: ista, inquam, donas, in quæ electus, in quæ adoptatus es: transfers quod judicio accepisti; ac nihil magis tuum credis, quàm quod per amicos habes.

LI. Idem tam parcus es in ædificando, quàm diligens in tuendo. Itaque non, ut antè, immanium transvectione saxorum urbis tecta quatiuntur. Stant securæ domus, nec jam templa nutantia. Satis est tibi, nimiumque, quùm successeris frugalissimo principi: magnum rejicere aliquid et amputare ex his quæ princeps tanquam necessaria reliquit. Prætereà pater tuus usibus suis detrahebat, quæ fortuna imperii dederat: tu tuis, quæ pater. At quàm magnificus in publicum es! Hinc porticus, indè delubra occultâ celeritate properantur, ut non consummata, sed tantùm commutata videantur. Hinc immensum latus circi templorum pulchritudinem provocat: digna populo victore gentium sedes, nec minùs ipsa visenda, quàm

Digitized by Google

plus beau : et persuadé que rien n'est plus à vous que ce que vous tenez de ceux que vous aimiez, vous prenez plaisir à nous enrichir de ce que votre adoption ou des testaments particuliers vous ont acquis.

LI. Vous êtes aussi retenu sur les entreprises de nouveaux édifices, qu'attentif à entretenir les anciens. Les maisons des particuliers sont en sûreté : elles ne reçoivent plus de secousses par le poids des prodigieuses masses de pierre que l'on transporte, et les temples n'en sont plus ébranlés. Vous croyez avoir toujours assez et même trop ; et après avoir succédé à un prince très-modeste, vous trouvez encore à retrancher sur ce qu'il vous a laissé comme nécessaire. D'ailleurs, Nerva déroboit à son usage ce que la fortune, qui l'avoit élevé à l'empire, lui donnoit : vous dérobez au vôtre ce que vous avez hérité de votre père. Mais quelle magnificence ne montrez-vous pas dans les ouvrages publics ? Quel goût dans les portiques que vous faites construire ? Quelle diligence inouie à élever des temples ? Ne semble-t-il pas qu'au lieu de les avoir entièrement bâtis, on n'ait fait qu'y mettre la dernière main ? Qu'y a-t-il de plus merveilleux que ce vaste cirque, dont la beauté le dispute aux plus superbes maisons des Dieux ? Qu'y a-t-il de plus digne

Digitized by Google

quæ ex illa spectabuntur : visenda autem quùm ceterâ specie, tùm quòd æquatus plebis ac principis locus : si quidem per omne spatium una facies, omnia continua et paria, nec magis proprius spectandi Cæsaris suggestus, quàm propria quæ spectet. Licebit ergo te civibus tuis invicem contueri : dabitur non cubiculum principis, sed ipsum principem cernere in publico, in populo sedentem; populo, cui locorum quinque millia adjecisti. Auxeras enim numerum ejus congiarii facilitate, majoremque in posterum suscipi liberalitatis tuæ fidejusseras.

LII. Horum unum si præstitisset alius, illi jamdudùm radiatum caput, et media inter deos sedes auro staret aut ebore, angustioribusque aris et grandioribus victimis invocaretur. Tu delubra nonnisi adoraturus intras; tibi maximus honor excubare pro templis, postibusque prætexi. Sic fit, ut dii summum inter homines fastigium servent, quùm deorum ipse non sis adeptus (1). Itaque tuam statuam in vestibulo Jovis optimi maximi unam alteramve, et hanc æream, cernimus : at paulò antè aditus omnes, omnes gradus,

(1) *Ipse non appetas.*

Digitized by Google

de recevoir un peuple vainqueur de tous les autres? Les spectacles les plus extraordinaires le sont moins que le lieu d'où on les voit : mais ce qui en paroîtra plus étonnant, c'est une uniformité de places qui semblent confondre le prince avec les citoyens. De quelque côté qu'on les regarde, rien ne les distingue; une égalité parfaite y règne partout : César n'y en a aucune, ni plus élevée, ni plus avancée, ni qui lui soit plus particulière que les spectacles même. Les Romains pourront donc vous voir aussi librement que vous les voyez. Il leur sera permis de contempler, non la loge fermée du prince, mais le prince lui-même, assis au milieu du peuple, du peuple pour qui vous avez fait construire cinq mille places de plus qu'il n'avoit : car vos libéralités l'ont accru, et vous l'avez engagé à s'accroître encore davantage sur la foi de vos bienfaits.

LII. Si quelqu'autre empereur nous eût fait la moindre de ces faveurs, il y a long-temps que sa statue d'or ou d'ivoire, ornée d'une couronne de rayons, auroit place sur les autels au milieu de nos Dieux, et qu'il n'y auroit point pour lui de victimes ni trop grandes, ni trop augustes. Pour vous, on ne vous voit entrer dans les temples que pour prier et pour adorer; et vous tenez à honneur que vos statues, comme pour veiller à leur garde, en occupent les avenues et les portes. Ainsi les Dieux conservent toute leur prééminence sur les hommes, parce que vous vous abstenez d'usurper la gloire des Dieux. Aussi ne voyons-nous dans le vestibule du temple de Jupiter, qu'une ou deux de vos statues, encore ne sont-elles que de bronze.

Digitized by Google

totaque area hinc auro, hinc argento relucebat, seu potiùs polluebatur, quùm incesti principis statuis permixta deorum simulacra sorderent. Ergo istæ quidem æreæ et paucæ manent, manebuntque quamdiù templum ipsum : illæ autem aureæ et innumerabiles strage et ruinâ publico gaudio litaverunt. Juvabat illidere solo superbissimos vultus, instare ferro, sævire securibus, ut si singulos ictus sanguis dolorque sequeretur. Nemo tam temperans gaudii seræque lætitiæ, quin instar ultionis videretur cernere laceros artus, truncata membra, postremò truces horrendasque imagines objectas excoctasque flammis; ut ex illo terrore et minis in usum hominum ac voluptates ignibus mutarentur. Simili reverentiâ, Cæsar, non apud genium tuum bonitati tuæ gratias agi, sed apud numen Jovis optimi maximi pateris : illi debere nos quidquid tibi debeamus, illius quod benefacias muneris esse qui te dedit. Antè quidem ingentes hostiarum greges per capitolinum iter, magnâ suî parte velut intercepti,

Digitized by Google

Mais peu auparavant on ne pouvoit approcher du temple, y monter, y entrer, sans être ébloui de l'éclat des statues d'or et d'argent qui représentoient le prince et qui brilloient de toutes parts; ou plutôt, sans être indigné de voir que cette profanation souilloit les images des Dieux immortels, en les confondant avec celles d'un prince incestueux. Mais vos statues, quoiqu'elles ne soient que de bronze, quoiqu'elles ne soient qu'en petit nombre, dureront aussi long-temps que le temple : au lieu que leurs statues d'or, et qui sont innombrables, n'ont servi que de victimes à la haine publique, lorsqu'on eut le plaisir de les renverser et de les mettre en pièces. On étoit ravi de fouler aux pieds ces orgueilleuses têtes; on rompoit ces statues; on les brisoit avec autant d'ardeur, que si chaque coup eût dû faire une plaie, et verser le sang du malheureux qu'elles représentoient. Il n'y eut personne assez maître d'une joie si long-temps attendue, pour s'empêcher de jouir des débris de ces statues, comme d'une espèce de vengeance; et pour ne pas trouver du contentement à savoir que le feu alloit détruire tout ce qui avoit encore quelque rapport à ces monstres, et alloit faire servir à l'usage et au plaisir des hommes, ce qui avoit été si long-temps l'objet de leur horreur. Ce même respect que vous avez pour les Dieux, n'a pu vous permettre de recevoir nos actions de graces dans votre palais et en présence de votre génie tutélaire. Vous avez voulu que ce fut dans le temple de Jupiter, persuadé que nous tenons de lui seul tous les biens dont nous jouissons, et tous ceux que vous nous faites, puisqu'il nous les a tous donnés en vous donnant à

Digitized by Google

devertere viâ cogebantur, quùm sævissimi domini atrocissima effigies tanto victimarum cruore coleretur, quantùm ipse humani sanguinis profundebat.

LIII. Omnia, Patres conscripti, quæ de aliis principibus à me aut dicuntur aut dicta sunt, eò pertinent ut ostendam, quàm longâ consuetudine corruptos depravatosque mores principatûs parens noster reformet et corrigat : alioquin nihil non parùm gratè sine comparatione laudatur. Prætereà hoc primum erga optimum imperatorem piorum civium officium est, insequi dissimiles. Neque enim satis amârint bonos principes, qui malos satis non oderint. Adjice, quòd imperatoris nostri non alind amplius, ac diffusius meritum est, quàm quòd insectari malos principes tutum est. An excidit dolori nostro modò vindicatus Nero? permitteret, credo, famam vitamque ejus carpi, qui mortem ulciscebatur; nec ut in se dicta interpretaretur, quæ de simillimo dicerentur. Quare ego, Cæsar, muneribus tuis omnibus comparo, multis antepono, quòd licet nobis et in præteritum de malis imperatoribus quotidiè

Digitized by Google

nous. Quelle différence des temps! Autrefois on arrêtoit sur la route une partie des victimes que l'on conduisoit au Capitole; et on les enlevoit pour les immoler à ce prince cruel, qui ne se croyoit point assez adoré, si l'on ne faisoit couler devant ses statues le sang des victimes, en aussi grande abondance que son naturel féroce lui faisoit répandre celui des hommes.

LIII. Tout ce que je viens de dire, Messieurs, et tout ce que je pourrai y ajouter dans la suite, n'a pour objet que de vous montrer jusqu'où, depuis longtemps, la corruption des mœurs de nos princes étoit parvenue, et combien l'empereur y a remis d'innocence. D'ailleurs la comparaison met les louanges dans un plus beau jour. C'est même la première obligation que la reconnoissance impose à des citoyens zélés pour un prince vertueux, que de ne point pardonner à ceux d'un caractère opposé; car le bon prince n'est point aimé parfaitement, si le mauvais prince n'est détesté. Ajoutons que le plus grand mérite de notre empereur, c'est que sous son empire on peut impunément se déchaîner contre les empereurs indignes. Notre douleur nous a-t-elle permis d'oublier que Néron a eu encore depuis peu des vengeurs? Peut-on douter, que qui venge la mort d'un tel prince, ne souffrira pas qu'on en censure la vie, ou qu'on en blesse la réputation, et qu'il ne manquera jamais de s'appliquer tout ce qu'on dira d'un prince qui lui ressemble. Je crois donc, César, que par vos bienfaits vous égalez seul tout ce que nous avons eu de bons empereurs; mais que vous en surpassez la plupart, par la liberté que vous nous laissez de nous venger sur la mémoire des mauvais; et

Digitized by Google

vindicari, et futuros sub exemplo præmonere, nullum locum, nullum esse tempus, quo funestorum principum manes à posterorum exsecrationibus conquiescant. Quò constantiùs, Patres conscripti, et dolores nostros et gaudia proferamus: lætemur his quibus fruimur; ingemiscamus illis quæ patiebamur. Simul utrumque faciendum est sub bono principe. Hoc secreta nostra, hoc sermones, hoc ipsæ gratiarum actiones agant, meminerintque sic maximè laudari incolumem imperatorem, si priores secùs meriti reprehendantur. Nam quùm de malo principe posteri tacent, manifestum est eadem facere præsentem.

LIV. Ecquis jam locus miseræ adulationis manebat ignarus, quùm laudes imperatorum ludis etiam et commissionibus (1) celebrarentur, saltarenturque; atque in omne ludibrium effeminatis vocibus, modis, gestibus frangerentur? Sed illud indignum, quòd eodem tempore in senatu et in scena, ab histrione et à consule laudabantur. Tu procul à tui cultu ludicras artes removisti. Seria ergo te carmina, honorque æternus annalium, non hæc brevis et pudenda prædicatio colit: quin

(1) *Commessationibus.*

Digitized by Google

de faire entendre par leur exemple à ceux qui pourroient le devenir un jour, qu'il n'y a ni temps, ni lieu, qui puisse mettre en repos les manes des mauvais princes, et les garantir des imprécations de la postérité. Ne craignons donc point, Messieurs, de nous abandonner trop et aux transports de notre joie présente, et aux mouvements d'une douleur excitée par le souvenir de nos maux passés. On ne peut trop faire l'un et l'autre sous un bon prince. Que nos entretiens domestiques, que nos entretiens ordinaires, que nos actions de graces soient remplies de ces sentiments; et souvenons-nous sans cesse, qu'on ne loue jamais mieux le prince vivant, que lorsqu'on blâme plus librement ceux de ses prédécesseurs qui l'ont mérité; car lorsque la postérité se tait sur le mauvais prince, elle accuse celui qui gouverne de lui ressembler.

LIV. Que restoit-il à imaginer à la flatterie, après avoir mêlé les louanges des empereurs, dans les spectacles, dans les débauches, dans les farces que jouoient les pantomimes, et jusque dans ces honteuses danses qu'ils accompagnoient de postures et de chansons si infâmes? Quelle indignité d'entendre en même temps le consul dans le sénat, et le bouffon sur le théâtre, prononcer l'éloge de l'empereur! Vous avez défendu à de tels gens de profaner votre nom: vous avez abandonné le soin de votre gloire aux Muses sages, et à nos éternelles Annales; et vous avez rejeté ces adulations aussi passagères que honteuses. Que dis-je? nos théâtres feront souvenir de vous, avec d'autant plus de vénération, que les comédiens de votre temps auront été plus

Digitized by Google

etiam tantò majore consensu in veneratio-nem tuî theatra ipsa consurgent, quantò magis de te scenæ silebunt. Sed quid ego istud admiror, quùm eos quoque honores, qui tibi à nobis offeruntur, aut delibare parcissimè, aut omninò soleas recusare? Nihil ante tàm vulgare, tàm parvum in senatu agebatur, ut non laudibus principum immorarentur, quibuscumque censendi necessitas accidisset. De ampliando numero gladiatorum, aut de instituendo collegio fabrorum consulebamur, et quasi prolatis imperii finibus, nunc ingentes arcus, excessurosque templorum fastigium titulos, nunc menses etiam, nec hos singulos, nomini Cæsarum dicabamus. Patiebanturilli, et, quasi meruissent, lætabantur. At nunc quis nostrûm, tanquam oblitus ejus de quo refertur, censendi officium principis honore consumit? Tuæ moderationis hæc laus, constantia nostra; et tibi obsequimur, quòd in curiam, non ad certamen adulationum, sed ad usum munusque justitiæ convenimus; hanc simplicitati tuæ veritatique gratiam relaturi, ut te quæ vis, velle, quæ non vis, nolle credamus. Incipimus indè, desinimus ibi, à quo incipi, in quo desini sub alio principe non posset. Nam plerosque ex decretis

respectueux.

Digitized by Google

respectueux à s'en taire. Mais comment pourrions-nous admirer en vous le mépris que vous faites de ces louanges, nous qui sommes accoutumés à vous voir, ou ne recevoir qu'en partie, ou souvent refuser tout-à-fait les honneurs que nous vous décernons ? Auparavant on ne pouvoit traiter dans le sénat d'une affaire de la plus petite importance, que ceux qui opinoient ne fussent obligés d'employer presque tout leur discours à louer le prince. On ne nous faisoit délibérer que sur la nécessité d'augmenter le nombre des gladiateurs, d'instituer des colléges d'artisans : et comme si les frontières de l'empire eussent été reculées, tantôt nous élevions des arcs de triomphe d'une telle hauteur, que les inscriptions que l'on y gravoit étoient plus élevées que le faîte des temples ; et tantôt nous donnions le nom des Césars à plusieurs de nos mois. Ils le souffroient ; et comme s'ils l'eussent mérité, ils s'en réjouissoient. Mais aujourd'hui, qui d'entre nous, oubliant le sujet de la délibération, consume le temps de dire son avis, à louer le prince ? Ce courage que nous avons repris, c'est à votre seule modération que nous le devons. Nous ne faisons que vous obéir, quand nous nous assemblons au sénat, non plus pour faire assaut de flatterie, mais pour nous efforcer à l'envi de remplir tous les devoirs de la justice. Graces à votre sincérité, ce que vous marquez vouloir, nous croyons que vous le voulez ; ce que vous témoignez vous déplaire, nous croyons qu'il vous déplaît. Nous commençons, nous finissons nos avis dans le sénat, par où, sous un autre prince il n'eût été sûr ni de commencer ni de finir. D'autres ont pu refuser quelques-uns des honneurs qui leur étoient déférés ; mais

Digitized by Google

honoribus et alii non receperunt : nemo antè tantus fuit, ut crederetur noluisse decerni. Quod ego titulis omnibus speciosius reor, quando non trabibus aut saxis nomen tuum, sed monumentis æternæ laudis inciditur.

LV. Ibit in secula fuisse principem, cui florenti et incolumi nunquam nisi modici honores, sæpiùs nulli decernerentur. Et sanè si velimus cum priorum temporum necessitate certare, vincemur. Ingeniosior est enim ad excogitandum simulatio veritate, servitus libertate, metus amore. Simul quùm jampridem novitas omnis adulatione consumpta sit, non alius ergà te novus honor superest, quàm si aliquando de te tacere audeamus. Age, si quando pietas nostra silentium rupit, et verecundiam tuam vicit, quæ qualiaque aut decernimus nos, aut tu non recusas? ut appareat non superbiâ et fastidio te amplissimos honores repudiare, qui minores non dedigneris. Pulchrius hoc, Cæsar, quàm si recusares omnes : nam recusare omnes, ambitionis; moderationis est, eligere parcissimos. Quo temperamento et nobis et ærario consulis (1); nobis quidem, quòd omni liberas

(1) *Et ærario prodes, quòd sumptibus ejus, etc.* Le reste est omis.

Digitized by Google

aucun, avant vous, n'a montré assez de grandeur d'ame, pour persuader qu'il n'avoit pas voulu qu'on les lui décernât. Ce que je regarde donc comme le plus grand de tous les éloges, c'est que votre nom n'est pas gravé sur le marbre ou sur la pierre, mais qu'il est conservé dans les monuments éternels de la gloire.

LV. On dira dans tous les siècles, qu'il y a eu un prince comblé de vertus, à qui les hommes de son temps ne décernèrent que des honneurs médiocres, et à qui souvent ils n'en décernèrent aucuns. En effet, si nous voulons le disputer à ceux qui nous ont précédés, nous serons facilement vaincus. La politique invente plus heureusement que la franchise, la servitude que la liberté, la crainte que l'amour. D'ailleurs, après que la flatterie a depuis long-temps épuisé tout ce qu'on pouvoit imaginer de nouveaux honneurs, quel autre plus grand nous reste-t-il à vous offrir, que d'oser ne point parler de vous? Avouez-le : si quelquefois il est échappé à notre zèle de rompre le silence, et à votre modestie de céder à notre empressement, entre les honneurs que nous vous avons décernés, n'avez-vous pas toujours accepté les moindres, pour ne laisser douter à personne que, puisque vous ne dédaigniez pas les médiocres, ce n'étoit ni par dégoût, ni par orgueil que vous refusiez les plus grands? En user de la sorte, César, est beaucoup plus glorieux que de les rejeter tous. Il y a une sorte de vanité à les refuser tous : il n'y a que de la modestie à choisir les moins éclatants. Un si sage tempérament est également avantageux et à nous et au trésor public, dont vous avez besoin de ménager les fonds; vous qui, lorsqu'ils sont dissipés, ne savez point les

Digitized by Google

suspicione; ærario autem, quòd sumptibus ejus adhibes modum, ut qui exhaustum non sis innocentium bonis repleturus. Stant igitur effigies tuæ, quales olim ob egregia in rempublicam merita privatis dicabantur. Visuntur eadem è materia Cæsaris statuæ, quâ Brutorum, quâ Camillorum : nec discrepat causa. Illi enim reges hostemque victorem mœnibus depulerunt; hic regnum ipsum, quæque alia captivitas gignit, arcet ac submovet, sedemque obtinet principis, ne sit domino locus. Ac mihi intuenti sapientiam tuam, minùs mirum videtur, quòd mortales istos caducosque titulos aut depreceris, aut temperes. Scis enim ubi vera principis, ubi sempiterna sit gloria; ubi sint honores in quos nihil flammis, nihil senectuti, nihil successoribus liceat. Arcus enim et statuas, aras etiam templaque demolitur et obscurat oblivio, negligit carpitque posteritas : contrà contemptor ambitionis, et infinitæ potestatis domitor ac frenator animus, ipsâ vetustate florescit; nec ab ullis magis laudatur, quàm quibus minimè necesse est. Præterea (1) ut quisque factus est princeps, extemplò fama

(1) *Præterea. . . . æterna est.* Cette phrase est omise dans plusieurs éditions.

Digitized by Google

remplacer par le bien des innocents. On vous dresse donc des statues, comme on en dressoit autrefois à ces illustres Romains, qui avoient rendu quelque signalé service à la patrie. Celles de Trajan sont de la même matière que celles des Brutus et des Camilles : aussi la raison qui les a fait élever n'est-elle pas différente. Ils chassèrent autrefois les rois de Rome, et ils repoussèrent bien loin de ses murs un ennemi victorieux prêt à y entrer : Trajan en éloigne la tyrannie : il nous défend contre tous les maux que l'esclavage traîne à sa suite; et il ne se tient à la première place, que pour empêcher qu'un maître ne l'occupe. Une sagesse si profonde, quand je la considère, me fait comprendre que nous ne devons pas tant nous étonner, si vous rejetez, ou si vous tempérez ces honneurs communs et périssables. Vous savez que ce qui fait la véritable gloire du prince, la rend éternelle(1); et que c'est là seulement où l'on trouve des honneurs qui ne craignent ni le feu, ni le temps, ni l'envie des successeurs. Il n'est point d'arcs de triomphe, de statues, d'autels, de temples même qui ne périssent, et qui enfin ne soient oubliés. Si le temps les épargne, la postérité souvent les néglige, ou les condamne. Mais celui qui a le courage de mépriser l'ambition, et de mettre un frein à une puissance accoutumée à n'en point avoir, s'attire une vénération, que la révolution des siècles ne cesse point d'accroître; et il n'est jamais tant loué, que de ceux qui peuvent le plus s'en dispenser. Le prince ne doit donc pas desirer que la renommée parle éternellement de lui; malgré lui elle en parlera : mais il doit souhaiter qu'elle ne

(1) La vertu.

Digitized by Google

ejus, incertum bona an mala, ceterùm æterna est. Non ergo perpetua principi fama, quæ invitum manet, sed bona concupiscenda est. Ea porrò non imaginibus et statuis; sed virtute ac meritis prorogatur. Quin etiam leviora hæc, formam principis figuramque, non aurum meliùs vel argentum, quàm favor hominum exprimat teneatque : quod quidem prolixè tibi cumulatèque contingit, cujus lætissima facies, et amabilis vultus, in omnium civium ore, oculis, animo sedet.

LVI. Adnotasse vos credo, P. C. jamdudùm me non eligere quæ referam. Propositum est enim mihi principem laudare, non principis facta. Nam laudabilia multa etiam mali faciunt; ipse laudari, nisi optimus, non potest. Quare non alia major, imperator auguste, gloria tua, quàm quòd agentibus tibi gratias nihil velandum est, nihil omittendum est. Quid est enim in principatu tuo, quod cujusquam prædicatio vel transilire vel prætervehi debeat? quod momentum, quod immò temporis punctum aut beneficio sterile, aut vacuum laude? Non omnia ejusmodi, ut is optimè te laudasse videatur, qui narraverit fidelissimè? Quò fit ut propè in immensum diffundatur oratio mea, et necdum de

Digitized by Google

cesse jamais d'en parler bien. C'est ce que le mérite et la vertu donnent seuls, et ce qu'on ne peut se promettre des images et des statues. Il ne faut pas même croire que la figure du prince se grave et se conserve mieux sur l'or et sur l'argent, que dans le cœur des hommes. Si nous avions été dans cette erreur, vous nous en auriez désabusés, vous dont l'air noble, les traits pleins de douceur, le port majestueux se représentent toujours à nous, aussi vivement que lorsque vous êtes présent à nos yeux.

LVI. Je ne doute pas, Messieurs, que vous ne vous soyez apperçus, dès le commencement de mon discours, que je ne choisis pas les actions du prince : car ce n'est pas mon dessein de les louer, mais de le louer lui-même. Il échappe quelquefois de louables actions à un mauvais prince ; mais nul autre qu'un bon prince ne mérite d'être loué. Aussi, César, ce qui vous fait le plus d'honneur dans les actions de graces qu'on vous rend, c'est que ceux qui vous les rendent n'ont rien à cacher, rien à omettre. Qu'y a-t-il dans votre manière de gouverner qu'il fallût ou toucher légèrement, ou passer sous silence ? Quel moment, quel instant de votre vie n'est pas marqué par quelque bienfait, et n'est pas digne de louanges ? Ne vivez-vous pas de telle sorte, que votre éloge le plus beau, ce sera votre histoire la plus fidelle ? C'est ce qui fait que mon discours est déjà immense, quoique je n'aye parlé que des deux premières années de votre empire. Il semble que je me sois fort étendu sur votre modestie :

Digitized by Google

biennio loquor. Quàm multa dixi de moderatione et quantò plura adhuc restant! ut illud quòd secundum consulatum recepisti, quia princeps et pater deferebat. At postquàm ad te imperii summam, et quùm omnium rerum, tum etiam tui potestatem dii transtulerunt, tertium consulatum recusasti, quùm agere tam bonum consulem posses. Magnum est differre honorem; gloriam majus. Gestum consulatum mirer, an non receptum? Gestus non in hoc urbis otio et intimo sinu pacis, sed juxta barbaras gentes; ut illi solebant quibus erat mōris paludamento mutare prætextam, ignotasque terras victoriâ sequi. Pulchrum imperio, gloriosum tibi, quùm te socii atque amici sua in patria, suis in sedibus adierunt. Decora facies consulis, multa post secula tribunal viridi cespite exstructum, nec fascium tantùm, sed pilorum signorumque honore circumdatum. Augebant majestatem præsidentis diversi postulantium habitus, ac dissonæ voces, raraque sine interprete oratio. Magnificum est civibus jura; quid hostibus reddere? speciosum certam fori pacem; quid immanes campos sellâ curuli, victorisque vestigio premere? imminere minacibus ripis tutum

Digitized by Google

cependant que ne m'en reste-t-il point encore à dire? Vous reçûtes votre second consulat, parceque celui qui étoit tout-à-la-fois et votre empereur et votre père, vous le déféroit. Mais après que les Dieux vous eurent rendu maître de vous, et eurent remis en vos seules mains la souveraine puissance, vous refusâtes un troisième consulat, que vous pouviez si dignement remplir. S'il y a de la grandeur à refuser les dignités, combien y en a-t-il davantage à les refuser quand la gloire doit les suivre? Qu'admirer le plus, ou de votre conduite dans le consulat que vous avez rempli, ou de votre modestie dans le refus du consulat qui vous a été déféré? Vous n'avez pas exercé le consulat dans le doux loisir de la ville, et dans le sein de la paix, mais au milieu des nations barbares. Tels on voyoit nos anciens Romains quitter les ornements consulaires, pour prendre les marques du généralat, et suivre la victoire dans les terres inconnues. Oh qu'il étoit honorable pour l'empire, qu'il étoit glorieux pour vous, de voir nos alliés vous demander justice dans leur patrie! Qu'il étoit agréable de revoir, après tant de siècles, le consul assis sur un tribunal de gazon, également environné d'étendards, de piques et de faisceaux! Quel respect n'imprimoient pas à celui qui présidoit, les habits différents, les langues diverses des peuples qui réclamoient son autorité, et des harangues, dont la plupart avoient besoin d'interprètes! Rien de plus magnifique, rien de plus grand que de juger les citoyens au milieu de Rome tranquille: que sera-ce de prononcer sur les différends des ennemis au milieu des vastes pays que l'on a subjugués? de paroître paisible et sans inquiétude sur leurs rives me-

Digitized by Google

quietumque ; quid spernere barbaros fremitus, hostilemque terrorem non armorum magis, quàm togarum ostentatione compescere? Itaque non te apud imagines, sed ipsum præsentem audientemque consalutabant imperatorem ; nomenque, quod alii domitis hostibus, tu contemptis merebare.

LVII. Hæc laus acti consulatûs ; illa dilati, quòd adhuc initio principatûs, ut jam exsatiatus honoribus et expletus, consulatum recusasti, quem novi imperatores destinatum aliis in se transferebant. Fuit etiam qui in principatûs sui fine consulatum, quem dederat ipse, magna ex parte jam gestum extorqueret et raperet. Hoc ergo honore, quem et incipientes principes et desinentes adeò concupiscunt ut auferant, tu otioso ac vacante privatis cessisti. Invidiosusne erat tibi tertius consulatus, aut principi primus ? Nam secundum imperator quidem, sub imperatore tamen inisti ; nihilque imputari in eo vel honori potest vel exemplo, nisi obsequium. Ita verò, quæ civitas quinquies, atque etiam sexies consules vidit, non illos qui exspirante jam libertate per vim ac tumultum creabantur, sed quibus sepositis et absentibus in rura

Digitized by Google

naçantes ? de mépriser leurs vains frémissements ? de leur inspirer la terreur qu'ils croyoient nous donner ? et de les contenir autant par l'équité des jugements, que par la force des armes ? Ce n'étoit donc pas à vos images qu'ils portoient les hommages dus à l'empereur; c'étoit à vous-même qu'il les adressoient; et ce nom, que les autres n'acquéroient que pour avoir dompté les ennemis, vous l'aviez mérité pour les avoir méprisés.

LVII. C'est ainsi que vous avez exercé le consulat. Mais le refus que vous en avez fait depuis, ne vous a pas été moins glorieux. Vous l'avez refusé dans le temps de votre avénement à l'empire, comme si vous eussiez été déjà comblé et rassasié de dignités. Les autres empereurs en usoient bien autrement. Leur premier soin, lorsqu'ils y parvenoient, c'étoit d'ôter le consulat destiné à un autre, et de le prendre pour eux. Quelques-uns en ont été si jaloux, que même sur la fin de leur empire, ils n'ont pas hésité à se mettre à la place d'un consul qu'ils avoient fait, et qui avoit presque achevé son temps. Cette même dignité que les empereurs, ou nouvellement parvenus à l'empire, ou prêts à le quitter, desirent avec tant de passion, qu'ils l'arrachent à ceux qui la possèdent, vous la cédez à d'autres pendant qu'elle est vacante. Quoi donc ! eût-il été odieux de voir Trajan, ou remplir un troisième consulat, ou en exercer un premier depuis qu'il étoit prince ? Car, quoique vous fussiez déjà empereur, quand vous avez été fait consul pour la seconde fois, un autre partageoit l'empire avec vous; et on ne peut de ce second consulat, tirer d'autre exemple que de soumission. Oui, César, Rome qui a vu des citoyens consuls pour la cinquième, ou

Digitized by Google

sua consulatus ferebantur; in hac civitate tertium consulatum princeps generis humani ut prægravem recusasti? Tantòne Papyriis etiam et Quintiis moderatior Augustus, et Cæsar, et pater patriæ? At illos respublica ciebat: quid? te non eadem respublica? non senatus? non consulatus ipse, qui sibi tuis humeris attolli et augescere videtur?

LVIII. Non te ad exemplar ejus voco, qui continuis consulatibus fecerat longum quemdam et sine discrimine annum: his te confero, quos certum est, quoties consules fuerunt, non sibi præstitisse. Erat in senatu ter consul, quùm tu tertium consulatum recusabas. Onerosum nescio quid verecundiæ tuæ consensus noster indixerat, ut princeps toties consul esses, quoties senator tuus. Nimiâ modestiâ istud etiam privatus recusasses. An consularis viri triumphalisque filius quùm tertiò consul creatur, adscendit? non debitum hoc illi? non vel sola generis claritate promeritum? Contigit ergo privatis aperire annum, fastosque reserare; et hoc quoque redditæ libertatis indicium fuit, quòd

Digitized by Google

pour la sixième fois ; je ne parle pas de ceux que la violence ou le tumulte ont faits, lorsque la liberté poussoit les derniers soupirs ; je parle de ceux qu'on alloit chercher dans leurs retraites rustiques, pour les élever à cette place : cette même Rome vous a vu étant empereur, refuser le consulat par modestie. Combien en montrez-vous plus que les Papirius et les Quintius, vous qui le refusez quand vous êtes empereur, César et père de la patrie ? Mais la république les appeloit à cet honneur : et la république ne vous a-t-elle pas pressé de l'accepter ? Le sénat ne vous en a-t il pas supplié ? Le consulat lui-même, qui devoit recevoir de vous un nouvel éclat, ne vous y invitoit-il pas ?

LVIII. Je me garderai bien de vous proposer l'exemple de cet homme (1) qui, par une suite de consulats, avoit si bien confondu les temps, que d'un grand nombre d'années il n'en avoit fait en quelque sorte qu'une seule. Je ne prétends vous comparer qu'à ceux qui certainement ne se sont pas faits consuls lorsqu'ils l'ont été. Nous avions dans le sénat un consul (2) pour la troisième fois, dans le temps que vous refusiez un troisième consulat. Nos vœux unanimes exigeoient-ils trop de votre modestie, quand ils vous demandoient de vouloir bien être autant de fois consul, que l'avoit été un sénateur ? vous à qui elle ne devoit pas permettre un tel refus, quand vous n'eussiez été qu'homme privé ? Car enfin le fils d'un homme consulaire, et qui avoit triomphé, s'élève-t-il donc si fort, quand il est fait

(1) Domitien, qui fut consul dix-sept fois en quinze ans de suite.

(2) Virginius Rufus.

Digitized by Google

consul alius quàm Cæsar esset. Sic exactis regibus cœpit liber annus : sic olim servitus pulsa, privata fastis nomina induxit. Miseros ambitionis, qui ità consules semper, ut semper principes erant! Quanquàm non ambitio magis, quàm livor et malignitas videri potest, omnes annos possidere, summumque illud purpuræ decus non nisi præceptum præfloratumque transmittere. Tuam verò magnanimitatem, an modestiam, an benignitatem priùs mirer? Magnanimitas fuit expetito semper honore abstinere; modestia cedere; benignitas per alios frui.

LIX. Sed jam tempus est te ipsi consulatui præstare, ut majorem eum suscipiendo gerendoque facias. Nam sæpiùs recusare, ambiguam ac potiùs illam interpretationem habet tanquam minorem putes. Tu quidem ut maximum recusasti : sed hoc persuadere nemini poteris, nisi aliquando et non recusaveris. Quùm arcus, quum tropæa, quùm statuas deprecaris, tribuenda est verecundiæ tuæ venia : illa enim sanè tibi dicantur. Nunc verò postulamus ut futuros principes

Digitized by Google

consul? Ne lui doit-on pas ces honneurs? Ne le doit on pas à sa seule naissance? Mais vous vouliez qu'il fût permis à des particuliers de consacrer le commencement de l'année, d'inscrire leur nom dans les fêtes qu'ils ouvrent, et que ce nous fût un gage assuré du retour de la liberté, de voir un autre consul que César. Ainsi fut marquée la première année où Rome s'est vue libre, après que les rois en eurent été chassés : malheureux que l'ambition dévoroit; qui étoient toujours consuls, comme ils étoient toujours princes. Si pourtant ce n'étoit chagrin et maligne envie, plutôt qu'ambition, de vouloir prendre pour soi seul tous les temps, tous les honneurs, et de ne céder la pourpre aux autres, qu'après en avoir enlevé le premier lustre. Mais que devons-nous admirer le plus en vous, ou de la grandeur d'ame, ou de la modestie, ou de la bonté ? Quelle grandeur d'ame ne faut-il pas pour s'éloigner d'un honneur toujours si vivement desiré! qu'elle modestie pour le céder? quelle bonté pour prendre tant de plaisir à en jouir dans les autres ?

LIX. Mais il est temps que vous acceptiez le consulat, pour lui imprimer plus de majesté. Le refuser trop souvent pourroit être suspect, et donner lieu à des interprétations malignes. On pourroit dire que vous le croiriez au dessous de vous. Nous sommes tous persuadés que vous ne l'avez refusé, que par la haute idée que vous vous en faites; mais vous ne le persuaderez point aux autres, si vous ne l'acceptez quelquefois. Quand vous ne voulez point souffrir qu'on vous érige des arcs de triomphe, des trophées, ou des statues, il faut le pardonner à votre modestie : car enfin ces honneurs ne se rapportent qu'à vous. Mais aujourd'hui ce

Digitized by Google

doceas inertiæ renuntiare, paulisper delicias differre, paulisper et saltem ad brevissimum tempus, ex illo felicitatis somno velut excitari; induere prætextam, quam quum dare possent, occupârint; adscendere curulem quam detineant; esse denique quod concupierunt; nec ideò tantùm velle consules fieri, ut fuerint. Gessisti alterum consulatum, scio: illum exercitibus, illum provinciis, illum etiam exteris gentibus poteris imputare; non potes nobis. Audivimus quidem te omne munus consulis obiisse, sed audivimus. Diceris justissimus, humanissimus, patientissimus fuisse, sed diceris: æquum est aliquandò nos judicio nostro, nostris oculis, non famæ semper et rumoribus credere. Quousque absentes de absente gaudebimus? Liceat experiri an aliquid superbiæ tibi ille ipse secundus consulatus attulerit. Multùm in commutandis moribus hominum medius annus valet, in principum plus. Didicimus quidem, cui virtus aliqua contingat, omnes inesse: cupimus tamen experiri an nunc quoque una eademque res sit, bonus consul et bonus princeps. Nam præter id quod est arduum, duas, easque simul capere potestates summas, tùm inest utrique nonnulla

Digitized by Google

que nous vous demandons, c'est d'enseigner aux princes qui viendront après vous, à renoncer à la mollesse; à interrompre quelquefois le cours de leurs plaisirs; à se réveiller pour quelques moments du doux sommeil où leur bonheur les plonge; à se revêtir de la pourpre, quand ils ne veulent pas en laisser jouir les autres; à s'asseoir à une place qu'ils ont souhaité d'occuper; enfin, à être ce qu'ils ont voulu paroître; et à ne vouloir pas être consuls, seulement pour l'avoir été. Je sais que vous avez exercé un second consulat. C'est une raison dont vous pouvez vous servir auprès des armées, des provinces, et des autres peuples; mais non contre nous. Nous avons ouï dire que vous aviez parfaitement rempli tous les devoirs d'un bon consul; mais nous ne l'avons qu'ouï dire. On dit que personne ne porta jamais plus loin la justice, l'humanité, la modération; mais c'est la Renommée qui le publie: n'est-il pas juste que nous en jugions une fois par nous-mêmes, et que nous ne soyons pas toujours réduits à l'en croire? N'aurons-nous joui des douceurs de votre consulat qu'éloignés de vous? Souffrez que nous éprouvions si ce second consulat n'a rien diminué de votre modestie. Six mois suffisent pour changer les mœurs des hommes; combien moins en faut-il pour corrompre celles des princes? Les philosophes nous apprennent, que qui possède parfaitement une vertu, les possède toutes: mais nous souhaiterions de connoître par expérience, si c'est aussi la même chose, d'être un digne consul et un digne empe-

Digitized by Google

diversitas, quùm principem (1) quàm simillimum esse privato, consulem quàm dissimillimum deceat.

LX. Atque ego video proximo anno consulatûs recusandi hanc præcipuam fuisse rationem, quòd eum absens gerere non poteras: sed jam urbi votisque publicis redditus, quid est in quo magis sis approbaturus, quæ quantaque fuerint quæ desiderabamus? Parùm est ut in curiam venias, nisi et convoces; ut intersis senatui, nisi et præsideas; ut censentes audias, nisi et perroges. Vis illud augustissimum consulum aliquando tribunal majestati suæ reddere? adscende. Vis constare reverentiam magistratibus, legibus auctoritatem, modestiam postulantibus? adi. Quod enim interesset reip. si privatus esses, consulem te haberet tantùm, an et senatorem; hoc nunc scito interesse, principem te habeat tantùm, an et consulem. His tot tantisque rationibus, quanquam multùm reluctata verecundia principis nostri tandem tamen cessit. At quemadmodùm cessit? Non se ut privatis, sed ut privatos pares sibi faceret. Recepit enim tertium consulatum, ut

(1) Le texte de M. de Sacy portoit seulement: *quùm principem quàm dissimilissimum esse consuli deceat.*

Digitized by Google

reur. Car outre qu'il est très-difficile d'allier en une seule personne deux puissances suprêmes, c'est que d'ailleurs l'une paroît assez différente de l'autre; puisque l'empereur ne doit point ressembler au consul.

LX. Je crois même entrevoir que la principale raison qui vous engagea à ne point accepter le consulat l'année dernière, ce fut, qu'obligé d'être éloigné de Rome, vous n'auriez pu l'exercer. Mais aujourd'hui, que les vœux publics vous y ont rappelé, que pourriez-vous faire de plus propre à justifier l'empressement que nous avions de jouir de tant de rares qualités que nous admirons en vous? C'est peu que vous veniez au sénat, si vous ne le convoquez; que vous y assistiez, si vous n'y présidez; que vous n'entendiez les avis, si vous ne les recueillez pas. Voulez-vous rendre à cet auguste tribunal des consuls toute son ancienne majesté? daignez y monter. Voulez-vous que les magistrats s'attirent du respect; que les lois reprennent leur autorité; que les orateurs soient plus retenus? exercez vous-même le consulat. Il ne faut point vous le dissimuler: le même intérêt que la république auroit, si vous étiez homme privé, que vous ne fussiez pas seulement sénateur, mais que vous fussiez consul, elle l'a maintenant, que vous soyez consul et empereur tout ensemble. Enfin la modestie du prince vaincue par tant et de si puissantes raisons, après un long et opiniâtre combat, s'est rendue? Mais comment s'est-elle rendue? Ce n'a pas été pour s'abaisser jusqu'aux particuliers; mais pour élever les particuliers jusqu'à lui. Il a accepté un troisième consulat, pour en pouvoir donner un troisième à quelqu'un. Il savoit que la bienséance ne permettoit pas aux sénateurs d'être trois

Digitized by Google

daret. Noverat moderationem hominum, noverat pudorem, qui non sustinerent tertiò consules esse, nisi cum ter consule. Bellorum istud sociis olim, periculorum consortibus, parcè tamen tribuebatur, quod tu singularibus viris, ac de te quidem benè ac fortiter, sed in toga meritis præstitisti. Utriusque curâ, utriusque vigilantiâ obstrictus es, Cæsar. Sed in principe rarum ac prope insolitum est, ut se putet obligatum, aut si putet, amet. Debes ergo, Cæsar, et solvis. Sed quùm ter consules facis, non tibi magnus princeps, sed non ingratus amicus videris. Quin etiam perquàm modica quædam civium merita fortunæ tuæ viribus in majus extollis. Efficis enim ut tantùm tibi quisque præstitisse videatur, quantùm à te recipit. Quid isti benignitati precer? nisi ut semper obliges, obligeris; incertumque facias, utrum magis expediat civibus tuis debere tibi, an præstitisse.

LXI. Equidem illum antiquum senatum contueri videbar, quùm ter consule assidente, tertiò consulem designatum rogari senten-

Digitized by Google

ois consuls, si lui-même il ne l'avoit été autant de ois. Cet honneur, qui n'étoit autrefois accordé par les princes que rarement, et à ceux là seulement qui les avoient servis dans des guerres importantes, et qui avoient partagé leurs dangers, vous avez eu le courage de le déférer véritablement à des hommes extraordinaires, et qui vous avoient rendu de grands services, mais qui ne vous les avoient rendus que dans la paix. Il est vrai, César, qu'ils avoient signalé leur zèle et leur fidélité pour vous : mais où est le prince qui entre ses devoirs compte la reconnoissance, ou qui aime les personnes à qui il en doit? Pour vous, César, vous avouez vos dettes, et vous les acquittez. Quand vous accordez le consulat à quelqu'un pour la troisième fois, vous ne vous imaginez pas avoir fait une action digne d'un grand prince, mais seulement d'un ami qui n'est pas ingrat. On peut dire même qu'en mesurant votre reconnoissance à votre fortune, la grandeur des récompenses que vous donnez, rehausse des services, qui d'eux-mêmes étoient médiocres. Car vous faites croire que vous avez reçu autant que vous rendez. Comment vous remercier dignement de tant de bontés? si ce n'est en souhaitant que l'on aime toujours autant à vous servir, que vous aimez à le reconnoître ; et que les Romains puissent éternellement douter, s'il leur est plus utile de recevoir de vous des bienfaits, que de vous rendre des services.

LXI. Je vous avoue, que quand je vous voyois prendre l'avis d'un homme désigné consul pour la troisième fois, ayant à vos côtés un collègue qui exerçoit un troisième consulat, je m'imaginois être au milieu

Digitized by Google

tiam cernerem. Quanti tunc illi, quantusque tu? Accidit quidem ut corpora quamlibet ardua et excelsa procerioribus admota decrescant; item ut altissimæ civium dignitates collatione fastigii tui quasi deprimantur; quantòque propiùs ad magnitudinem tuam adscenderint, tantùm etiam à sua descendisse videantur. Illos tamen tu, quanquam non potuisti tibi æquare quum velles, adeò in edito collocasti, ut tantùm super ceteros, quantùm infra te cernerentur. Si unius tertium consulatum eumdem in annum, in quem tuum, contulisses, ingentis animi specimen haberetur. Ut enim felicitatis est, quantum velis posse, sic magnitudinis, velle quantum possis. Laudandus quidem et ille, qui tertium consulatum meruit; sed magis sub quo meruit: magnus memorandusque qui tantum præmium cepit, sed major qui capienti dedit. Quid, quòd duos pariter tertio consulatu, duos collegas tui sanctitate decorasti? ut sit nemini dubium, hanc tibi præcipuam causam fuisse extendendi consulatûs tui, ut duorum consulatus amplecteretur, collegamque te non (1) uni daret. Uterque nuper consulatum alterum gesserat à patre

(1) *Non* est omis.

Digitized by Google

de l'ancien sénat de Rome. Que ces deux hommes me paroissoient élevés ! et que vous paroissiez au-dessus d'eux ! Il est naturel que comme les corps les plus grands semblent décroître, quand on les voit auprès d'autres qui les surpassent; de même les dignités les plus sublimes, quand on les compare à votre suprême puissance, s'abaissent; et que plus on les approche de votre rang, plus elles perdent de leur éclat. Cependant, quoique vous n'ayez pu, selon vos desirs, égaler à vous ces illustres personnages, vous les avez pourtant élevés si haut, qu'ils paroissoient autant au-dessus des autres, que vous étiez au-dessus d'eux. Si dans la même année que vous avez été consul, vous n'aviez déféré un troisième consulat qu'à un seul homme, il y auroit toujours beaucoup de grandeur à l'avoir fait. Car si c'est le souverain bonheur que de pouvoir faire tout le bien qu'on veut; c'est le comble de la magnanimité, que vouloir faire tout le bien qu'on peut. Celui qui a mérité pour la troisième fois cette suprême magistrature, est véritablement digne de beaucoup de louanges: mais combien en est plus digne celui de qui il l'a obtenue? On ne mérite point un tel honneur sans avoir de grandes vertus; mais on ne le donne point aux autres, sans en avoir soi-même encore de plus grandes. Que sera-ce donc, d'avoir pu honorer deux hommes ensemble de ce troisième consulat, et d'avoir su vous les donner tous deux pour collègues dans la même année? car on ne peut en douter : le principal motif qui vous ait engagé à prolonger votre consulat, a été que vous puissiez embrasser également le consulat de tous les deux, et être collègue de l'un, quand l'autre sor-

Digitized by Google

tuo, id est, quantò minùs quàm à te datum: utriusque adhuc oculis paulò ante dimissi fasces oberrabant : utriusque solennis ille lictorum et prænuntius clamor auribus insederat; quùm rursùs curulis, rursusque purpurâ : ut olim quùm hostis in proximo, et in summum discrimen adducta respub. expertum honoribus virum posceret, non consulatus hominibus iisdem, sed iidem homines consulatibus reddebantur. Tanta tibi benefaciendi vis, ut indulgentiam tuam necessitas æmuletur. Modò prætextas exsuerant, resumant : modò lictores abire jusserant, revocent : modò gratulantes amici recesserant, revertantur. Hominisne istud ingenium est, hominis potestas, renovare gaudia, redintegrare lætitiam, nullamque requiem gratulationibus dare; neque alia repetendis consulatibus intervalla permittere, nisi dùm finiuntur? Facias ista semper, nec unquam in hoc opere aut animus tuus aut fortuna lassetur : des quàm plurimis tertios consulatus, et quùm plurimis tertios consulatus dederis, semper tamen plures, quibus debeas, supersint.

LXII.

Digitized by Google

tiroit de charge. Ils avoient tous deux été depuis peu consuls sous votre auguste père; et c'étoit moins que de l'être sous vous. Les faisceaux qu'ils ne venoient que de quitter, paroissoient encore présents à leurs yeux. A peine avoient-ils cessé d'entendre le cri des licteurs qui les précédoient et qui écartoient le peuple, lorsqu'ils sont de nouveau remis sur le tribunal, et revêtus de la pourpre. Ainsi autrefois lorsque l'ennemi étoit proche, et que la république en danger demandoit un homme à qui les charges eussent donné de l'expérience, on ne rendoit pas le consulat aux mêmes hommes; mais on rendoit les mêmes hommes au consulat. Vous aimez si fort à faire des graces, que le péril éminent n'a pas rendu les Romains plus ingénieux pour se défendre, que votre inclination vous l'a rendu pour faire plaisir. Ces deux illustres personnages ne faisoient que de quitter les ornements consulaires; vous voulez qu'ils les reprennent: ils ne venoient que de renvoyer leurs licteurs; vous ordonnez qu'il les rappellent: les compliments des amis sur leur dernier consulat n'étoient pas encore finis, vous souhaitez qu'ils recommencent. Se peut-il que tant de bonté tombe dans l'ame d'un mortel? Un homme a-t-il donc le pouvoir de faire ainsi renaître ou ressusciter la joie? Peut-il faire que des occasions de compliments se succèdent de si près, et se perpétuent de la sorte? et qu'enfin un consulat ne soit séparé de l'autre, qu'autant de temps qu'il en a fallu pour le finir? Puissiez-vous en user toujours de la sorte! puissent votre grand cœur et votre fortune ne se lasser jamais! puissiez-vous faire beaucoup de personnes trois fois consuls! et puisse-t-il arriver qu'après avoir fait ce juste honneur à un très-grand nombre, il en reste encore un plus grand qui le mérite!

Digitized by Google

LXII. Omnium quidem beneficiorum, quæ merentibus tribuuntur, non ad ipsos gaudium majus, quàm ad similes redundat: præcipuè tamen ex horum consulatu non ad partem aliquam senatûs, sed ad totum senatum tanta lætitia pervenit, ut eumdem honorem omnes sibi et dedisse et accepisse videantur. Nempè enim hi sunt quos senatus, quùm publicis sumptibus minuendis optimum quemque præficeret, elegit, et quidem primos. Hoc est igitur, hoc est quod penitùs illos animo Cæsaris insinuavit. An parum sæpe experti sumus hanc esse rerum conditionem, ut senatûs favor apud principem aut prosit aut noceat? Nonne paulò antè nihil magis exitiale erat, quàm illa Principis cogitatio? Hunc senatus probat, hic senatui carus est. Oderat quos nos amaremus; sed et nos, quos ille. Nunc inter principem senatumque dignissimi cujusque caritate certatur: demonstramus invicem, credimus invicem; quodque maximum amoris mutui signum est, eosdem amamus. Proindè, P. C. favete apertè, diligite constanter. Non jam dissimulandus est amor, ne noceat; non premendum odium, ne prosit. Eadem Cæsar, quæ senatus, probat improbatque;

Digitized by Google

LXII. Telle est la nature des graces accordées à des sujets dignes, qu'ils n'en ont pas plus de joie que ceux qui leur ressemblent. C'est ce que l'on a pu reconnoître particulièrement dans le consulat de ces deux hommes illustres. La justice qui leur a été faite, n'a pas été sentie par une partie du sénat seulement, mais par tout le sénat entier; et si vivement, qu'il n'y a eu aucun sénateur qui n'en ait été aussi touché, que s'il avoit lui-même donné ou reçu cet honneur. Car ce furent ces deux hommes même que le sénat choisit les premiers, lorsqu'il fut obligé de nommer quelques-uns des plus gens de bien, pour réformer les dépenses de l'Etat; et ce sont les importants services qu'ils ont rendus dans cette commission, qui leur ont si justement acquis l'estime de César. N'avons-nous pas plus d'une fois éprouvé que la faveur du sénat est toujours avantageuse ou nuisible auprès du prince? N'avons-nous pas remarqué encore depuis peu, que c'étoit un crime que de lui donner sujet de croire, qu'on étoit approuvé et chéri de cette auguste compagnie? Il haïssoit ceux que nous aimions; et nous haïssions ceux qu'il aimoit. Aujourd'hui le prince et le sénat aiment à l'envi le plus digne: ils se le proposent l'un à l'autre avec un égal empressement; ils s'en rapportent au témoignage l'un de l'autre: et ce qui est la plus infaillible marque d'une union parfaite, nos affections concourent pour les mêmes personnes. Vous pouvez donc, Messieurs, vous déclarer ouvertement, aimer avec constance; il ne s'agit plus de cacher votre amour, de peur qu'il ne soit funeste, ou de dissimuler votre haine, de peur qu'elle ne soit avantageuse. César approuve ce que

Digitized by Google

vos ille præsentes, vos etiam absentes in consilio habet. Tertiò consules fecit, quos vos elegeratis, et fecit hoc ordine, quo electi à vobis erant. Magnus uterque honor vester, sive eosdem maximè diligit, quos scit vobis esse carissimos; sive illis neminem præfert, quamvis aliquem magis amet. Proposita sunt senioribus præmia, juvenibus exempla: adeant, frequentent securas tandem ac patentes domos. Quisquis probatos senatui viros suspicit, hic maximè principem promeretur. Sibi enim accrescere putat, quod quique adstruatur; nullamque in eo gloriam ponit, quòd sit omnibus major, nisi maximi fuerint, quibus major est. Persta, Cæsar, in ista ratione propositi, talesque nos crede, qualis fama cujusque est: huic aures, huic oculos intende. Ne respexeris clandestinas existimationes, nullisque magis quàm audientibus insidiantes susurros. Meliùs omnibus quàm singulis creditur: singuli enim decipere et decipi possunt; nemo omnes, neminem omnes fefellerunt.

LXIII. Revertor jam ad consulatum tuum; etsi sunt quædam ad consulatum quidem pertinentia, ante consulatum tamen, in primis quòd comitiis tuis interfuisti, candidatus

Digitized by Google

vous approuvez ; César condamne ce que vous condamnez ; présents, absents, il vous fait l'honneur de vous consulter. Il a fait consuls pour la troisième fois ceux que vous aviez élus ; et en les faisant, il a gardé l'ordre que vous aviez suivi. Mais soit que César n'aime rien tant que les personnes qui sont chères au sénat ; soit qu'il leur donne la préférence sur d'autres qu'il aime davantage ; cela doit vous flatter également. La vieillesse peut se promettre des récompenses ; la jeunesse, se proposer des modèles : les jeunes gens peuvent assidument, ils peuvent sans péril cultiver les hommes illustres. Plus on s'attache à ceux que le sénat honore, plus on s'avance dans les bonnes graces du prince. Il croit que l'attachement qu'on a pour eux se tourne en vénération pour lui ; et il ne trouveroit nulle gloire à être plus grand que tous les autres, si ceux au-dessus desquels il est, n'étoient eux-mêmes de très-grands hommes. Daignez, César, tenir toujours la même conduite ; jugez des hommes par leur réputation ; n'écoutez, ne regardez qu'elle ; et ne faites point d'attention à des discours secrets, à des bruits incertains, jamais plus dangereux pour personne, que pour ceux qui veulent bien y prêter l'oreille. Il est bien plus sûr d'ajouter foi au public qu'aux particuliers ; les particuliers peuvent tromper, ou être trompés eux-mêmes : mais jamais personne n'a trompé tout le monde ; jamais tout le monde n'a trompé personne.

LXIII. Je reviens à votre consulat ; mais l'ordre veut que je parle d'abord de ce qui l'a précédé. Vous avez bien voulu assister à l'assemblée où l'on vous a élu, et y assister dans l'habit de ceux qui aspirent aux

Digitized by Google

non consulatûs tantùm, sed immortalitatis et gloriæ, et exempli quod sequerentur boni principes, mali mirarentur. Vidit te populus romanus in illa vetere potestatis suæ sede : perpessus es longum illud carmen comitiorum, nec jam irridendam moram ; consulque sic factus es, ut unus ex nobis, quos facis consules. Quotusquisque principum antecedentium honorem istum aut consulatui habuit, aut populo ? Non alii marcidi somno, hesternâque cœnâ redundantes, comitiorum suorum nuntios opperiebantur ? Alii sanè pervigiles et insomnes, sed intra cubilia sua illis ipsis consulibus, à quibus consules renuntiabantur, exsilia et cædem machinabantur. O prava et inscia veræ majestatis ambitio, concupiscere honorem quem dedigneris ; dedignari quem concupieris ! quinque ex proximis hortis campum et comitia prospectes, sic ab illis abesse, tanquam Danubio Rhenoque dirimare ! Averseris tu honori tuo sperata suffragia, renuntiarique te consulem jussisse contentus, liberæ civitati ne simulationem quidem serves ? Abstineas denique comitiis abstrusus atque abditus, quasi illic tibi non consulatus detur, sed abrogetur imperium ? Hæc persua-

Digitized by Google

charges, ou plutôt de ceux qui aspirent à la gloire, à l'immortalité, et à donner des exemples dignes d'être éternellement suivis par les bons princes, admirés par les mauvais. Le peuple Romain vous a vu dans ce lieu où il exerçoit autrefois sa puissance. Vous avez été présent aux prières publiques qui se font avant l'élection; et vous avez patiemment essuyé toute la longueur de la cérémonie ancienne, que vous avez ainsi tirée du mépris où elle étoit tombée. En un mot, on vous a fait consul, comme vous nous le faites vous-même. Qui de vos prédécesseurs a rendu cet honneur au consulat ou au peuple? Les uns accablés de sommeil, et chargés de mets mal digérés dont ils s'étoient remplis la veille, n'attendoient-ils pas tranquillement qu'on vînt leur annoncer qu'ils étoient consuls? Les autres, qui ne pouvoient dormir, veilloient; mais ce n'étoit que pour concerter dans leur lit l'assassinat, ou l'exil des consuls même qui leur en apportoient la nouvelle. O malheureuse ambition! que tu connois mal la véritable grandeur! Mépriser un honneur que tu recherches! rechercher un honneur que tu méprises! voir de tes jardins le lieu où se tient l'assemblée, et s'en absenter, comme si le Rhin et le Danube en séparoient! Etoit-ce donc un chagrin pour ces indignes princes, que d'obtenir les suffrages pour le consulat? Et contents d'avoir commandé qu'on le leur déférât, envioient-ils à une ville libre, jusques à quelques vaines apparences de liberté? Enfin pouvoient-ils se résoudre à se cacher et à s'éloigner de l'assemblée publique, comme s'il y eût été question, non de leur décerner le consulat, mais de leur ôter l'empire? C'étoit l'opinion de ces maîtres

Digitized by Google

sio superbissimis dominis erat, ut sibi viderentur principes esse desinere, si quid facerent tanquam senatores. Plerique tamen non tam superbiâ quàm metû quodam submovebantur. An stuprorum sibi, incestarumque noctium conscii auspicia polluere, sacratumque campum nefario auderent contaminare vestigio? Non adeò deos hominesque contempserant, ut in illa speciosissimâ sede hominum deorumque conjectos in se oculos ferre ac perpeti possent. Tibi contrà et moderatio tua suasit et sanctitas, ut te et religioni deorum et judiciis hominum exhiberes. Alii consulatum antequàm acciperent, tu et dùm accipis meruisti.

LXIV. Peracta erant solennia comitiorum, si principem cogitares; jamque se omnis turba commoverat, quùm tu, mirantibus cunctis, accedis ad consulis sellam: adigendum te præbes in verba principibus ignota, nisi quùm jurare cogerent alios. Vides quàm necessarium fuerit consulatum non recusare? Non putassemus istud facturum te fuisse, si recusasses. Stupeo, P. C. necdùm satis aut oculis meis aut auribus credo; atque identidem me an audierim, an viderim, interrogo. Imperator ergo, et Cæsar, et Augustus,

Digitized by Google

orgueilleux. Ils croyoient cesser d'être princes, s'ils paroissoient sénateurs pour quelques moments : ou plutôt, avouons-le, la plupart s'écartoient de ces lieux, moins par orgueil que par crainte. Auroient-ils bien osé, pendant que leur conscience leur reprochoit des incestes et les plus honteuses débauches, profaner les auspices, et souiller par leur infâme présence ce champ consacré à Mars ? Ils n'avoient pas encore porté le mépris des Dieux et des hommes si loin, qu'ils passent se résoudre à soutenir dans un si grand jour leur présence et leurs regards. Votre piété et l'innocence de vos mœurs vous ont persuadé au contraire, que vous deviez satisfaire aux devoirs de la religion, et que vous pouviez vous exposer au jugement des hommes. Ceux qui ont mérité le consulat, l'ont mérité ; avant que de l'obtenir. Vous, César, vous le méritez encore, par la manière avec laquelle vous voulez bien le recevoir.

LXIV. La cérémonie paroissoit finie par rapport au prince, et le peuple commençoit à s'ébranler pour se retirer, lorsque l'on fut surpris de vous voir approcher du tribunal où le consul étoit assis, et vous présenter à lui pour prêter entre ses mains le serment, dont la formule n'avoit jamais été connue aux autres princes, que lorsqu'ils le recevoient. Voyez combien il étoit important que vous ne refusassiez pas le consulat ? Si vous l'eussiez refusé, aurions-nous pu nous imaginer que vous eussiez été capable d'une telle magnanimité ! Je ne puis, Messieurs, revenir de mon étonnement : je me demande, si j'ai bien vu, si j'ai bien entendu ; et je ne sais encore si j'en dois croire mes yeux et mes

Digitized by Google

Pontifex maximus, stetit ante gremium consulis; seditque consul, principe ante se stante; et sedit inturbatus, interritus, et tanquam ita fieri soleret. Quin etiam sedens stanti præivit jusjurandum; et ille juravit; expressit, explanavitque verba, quibus caput suum, domum suam, si sciens fefellisset, deorum iræ consecraret. Ingens, Cæsar, et par gloria tua, sive fecerint istud posteà principes, sive non fecerint. Ullane satis prædicatio digna est, idem tertiò consulem fecisse quod primò? idem principem quod privatum? idem imperatorem quod sub imperatore? Nescio jam, nescio pulchriusne sit istud, quòd præeunte nullo, an hoc, quòd alio præeunte jurasti.

LXV. In rostris quoque simili religione ipse te legibus subjecisti; legibus, Cæsar, quas nemo principi scripsit. Sed tu nihil amplius vis tibi licere, quàm nobis: sic fit ut nos tibi plus velimus. Quod ego nunc primùm audio, nunc primùm disco, non est princeps super leges, sed leges super principem; idemque Cæsari consuli, quod ce-

Digitized by Google

oreilles. Quoi ! l'empereur ! quoi, César Auguste ! quoi, le souverain Pontife est debout devant le consul ! Pendant que le prince est dans cette posture, le consul demeure assis, sans se troubler, sans s'étonner, et comme si cela se fût toujours fait de la sorte ! Le consul, sur son siége, dicte au prince le serment ; et le prince jure ; il prononce ; il articule distinctement toutes les paroles consacrées, pour dévouer sa personne et sa maison à la colère des Dieux, s'il manque à ses engagements. Que vos successeurs aient le courage de suivre un tel exemple, ou qu'ils ne l'aient pas, votre gloire, César, sera toujours égale. Peut-on vanter assez la modestie qui vous a fait observer à l'entrée de votre troisième consulat, tout ce que vous aviez observé dans le premier ? qui vous a fait suivre, étant empereur, les coutumes que vous aviez suivies n'étant que particulier ? et subir, étant souverain, la même loi que vous aviez subie dans le temps que vous en aviez un ? Pour moi, je ne sais ce que je dois admirer davantage, ou que vous ayez pu, pour une si grande action, vous passer d'exemple ; ou, qu'étant empereur, vous ayez pu vous asservir à répéter une formule.

LXV. Un semblable respect pour les anciennes lois vous y a assujéti, dans le lieu destiné à les faire observer. Vous vous y êtes soumis, quoiqu'elles n'eussent point été faites pour le prince ; mais vous ne voulez pas avoir plus de privilége que nous : et de là vient que nous ne croyons pas que vous en puissiez jamais avoir trop. J'apprends donc aujourd'hui, que le prince n'est pas au-dessus des lois ; mais que les lois sont au-dessus du prince. César, consul, n'a pas plus de droit que les

Digitized by Google

teris, non licet. Jurat in legem attendentibus diis (nam cui magis quàm Cæsari attendant?) jurat observantibus his, quibus idem jurandum est, non ignarus alioquin nemini religiosiùs quod juraverit custodiendum, quàm cujus maximè interest non pejerare. Itaque et abiturus consulatu jurasti te nihil contra leges fecisse. Magnum hoc erat quum promitteres; majus, postquàm præstitisti. Jam toties procedere in rostra, inadscensumque illum superbiæ principum locum terere, hîc suscipere, hîc ponere magistratus, quàm dignum te, quàmque diversum consuetudine illorum, qui pauculis diebus gestum consulatum, immò non gestum, abjiciebant per edictum! Hoc iis pro concione, pro rostris, pro jurejurando; scilicet ut primis extrema congruerent, utque hoc solo intelligerentur ipsi consules fuisse, quòd alii non fuissent.

LXVI. Non transilivi, P. C. principis nostri consulatum, sed eumdem in locum contuli quidquid de jurejurando dicendum erat. Neque enim, ut in sterili jejunaque materia, eamdem speciem laudis diducere ac spargere, atque identidem tractare debemus,

Digitized by Google

autres consuls. Il jure l'observation des lois à la face des Dieux attentifs : car à qui donnent-ils plus d'attention qu'à César ? il la jure en présence de ceux qui doivent un jour faire le même serment ; enfin il la jure, persuadé d'ailleurs, que personne ne doit plus religieusement observer ses serments, que celui à qui il importe le plus qu'il n'y ait point de parjures. Vous avez donc, en sortant du consulat, juré publiquement, que vous n'aviez rien fait contre les lois. Il y avoit eu sans doute beaucoup de grandeur à le promettre ; mais il y en a eu bien davantage à le tenir. Monter si souvent au tribunal ; vous montrer dans ce lieu où l'arrogance des autres princes ne leur permettoit pas de paroître ; accepter, déposer en ce lieu la magistrature ; ce sont des actions d'autant plus dignes de vous, qu'elles sont plus éloignées de la conduite de ces princes, qui, après avoir exercé peu de jours le consulat, ou plutôt après ne l'avoir point exercé, se hâtoient de donner un édit pour l'abdiquer. Cet édit tenoit lieu d'assemblée, de serment, et de toutes les autres solennités du consulat. C'est ainsi qu'ils finissoient comme ils avoient commencé ; et qu'ils ne paroissoient avoir été consuls, que parce que d'autres avoient été substitués à leur place.

LXVI. Je n'ai pas eu dessin, Messieurs, de passer sous silence tout ce qu'a fait le prince pendant son consulat. J'ai voulu seulement rassembler dans un même endroit, tout ce qui regardoit les serments qu'il a prêtés : car il ne faut pas, comme dans un éloge où l'on craindroit de manquer de matière, étendre un même genre de louanges, et y revenir plus d'une fois. Le premier

Digitized by Google

Illuxerat primus consulatûs tui dies, quo tu curiam ingressus, nunc singulos, nunc universos adhortatus es resumere libertatem, capessere quasi communis imperii curas, invigilare publicis utilitatibus, et insurgere. Omnes ante te eadem ista dixerunt, nemini tamen ante te creditum est. Erant sub oculis naufragia multorum, quos insidiosâ tranquillitate provectos improvisus turbo perculerat. Quod enim tam infidum mare, quàm blanditiæ principum illorum, quibus tanta levitas, tanta fraus, ut faciliùs (1) esset iratos quàm propitios habere? Te verò securi et alacres quò vocas sequimur. Jubes esse liberos? erimus. Jubes quæ sentimus promere in medium? proferemus. Neque enim adhuc ignaviâ quâdam et insito torpore cessavimus. Terror, et metus, et misera illa ex periculis facta prudentia monebat, ut à repub. (erat autem omninò nulla respublica,) oculos, aures, animos averteremus. At nunc tuâ dexterâ tuisque promissis freti et innixi, obsepta diutinâ servitute ora reseramus, frenatamque tot malis linguam resolvimus. Vis enim tales esse nos, quales jubes; nihilque exhortationibus tuis fucatum, nihil

(1) *Ut feliciùs esset.*

Digitized by Google

jour que vous entrâtes au sénat, pour exercer votre nouvelle dignité de consul, vous commençâtes par exhorter et le corps entier et tous les particuliers, de reprendre, avec l'ancienne liberté, le soin des affaires publiques, comme communes au sénat et au prince; de veiller aux avantages de la république; et de se relever avec courage. Tous les autres princes, avant vous, avoient tenu le même langage; et on ne les avoit point crus. On avoit devant les yeux les fréquents naufrages de ceux qui, après s'être engagés sur la foi d'un calme trompeur, avoient été accueillis par une tempête imprévue. Et quelle mer n'est point plus sûre que les bonnes graces de ces princes, si inconstants et si artificieux, que leurs menaces étoient moins à craindre que leurs caresses? Pour vous, nous vous suivons; nous courons avec confiance et avec joie où vous nous appelez. Vous voulez que nous soyons libres; nous le serons. Vous voulez que l'on vous dise ce qu'on pense; on vous le dira. Car ce n'est ni paresse, ni lâcheté naturelle, qui nous en détournoit sous les autres empereurs. La crainte, la terreur, et une malheureuse prudence née dans le sein des périls dont nous étions environnés, nous avertissoient sans cesse de ne rien voir, de ne rien entendre, de ne penser à rien de ce qui pouvoit avoir rapport à la république: si pourtant il y avoit encore alors quelque ombre de république. Mais aujourd'hui vos serments, vos promesses nous ouvrent la bouche, qu'une longue servitude nous avoit fermée, et nous délient la langue, que tant de malheurs tenoient captive. Vous desirez que nous soyons aussi sincères que vous nous l'ordonnez. Il n'y a dans vos discours ni malignité,

Digitized by Google

subdolum denique, quod credentem fallere paret, non sine periculo fallentis. Neque enim unquam deceptus est princeps, nisi qui priùs ipse decepit.

LXVII. Equidem hunc parentis publici sensum quum ex oratione ejus, tum pronuntiatione ipsâ perspexisse videor. Quæ enim illa gravitas sententiarum! quàm inaffectata veritas verborum! quæ asseveratio in voce! quæ affirmatio in vultu! quanta in oculis, habitu, gestu, toto denique corpore fides! Tenebit ergo semper quod suaserit, scietque nos, quoties libertatem quam dedit experiemur, sibi parere. Nec verendum est, ne incautos putet, si fidelitate temporum constanter utamur, quos meminit sub malo principe aliter vixisse. Nuncupare vota et pro æternitate imperii, et pro salute principum (1), immò pro salute principum, ac propter illos pro æternitate imperii solebamus. Hæc pro imperio nostro in quæ sint verba suscepta operæ pretium est adnotare: *Si benè rempublicam, et ex utilitate omnium rexeris.* Digna vota quæ semper suscipiantur, semperque solvantur. Egit cum diis, ipso te auctore, Cæsar, res-

(1) *Pro salute civium, immò* etc.

Digitized by Google

ni feinte, ni piége toujours dangereux à celui à qui il est destiné, souvent funeste à celui qui le tend. Car jamais prince n'a été trompé, qu'il n'ait trompé le premier.

LXVII. Je ne doute point que ce ne soit là le véritable sens du discours que nous a fait l'empereur; et tout ce qui l'a accompagné m'en persuade. Quelle solidité dans les pensées! Que de vérité dans la simplicité de ses expressions! Que de naïveté dans sa prononciation! Que de candeur sur son visage! Que d'ingénuité et de franchise répandues dans ses yeux, dans son geste, dans son ris, et enfin dans toute sa personne! Ne craignons donc point qu'il se démente. Toutes les fois que nous userons de la liberté qu'il nous a donnée, il se souviendra que nous lui obéissons. Il ne nous traitera point d'imprudents, si nous montrons un courage que la seule innocence de son siècle nous inspire. Il n'a pas oublié que nous savions nous conduire autrement sous un mauvais prince. Nous avions coutume de faire aux Dieux des vœux publics, pour l'éternelle durée de l'empire, pour le salut du peuple, pour la conservation du prince. Que dis-je? nous ne les faisions pour l'empire, qu'en les faisant pour l'empereur. Pourroit-on ne pas remarquer en quels termes ces mêmes vœux ont été conçus par votre ordre? *Si vous gouvernez avec justice, et uniquement pour l'avantage de la République.* O vœux dignes d'être éternellement formés, éternellement exaucés! La république a, par votre entremise, contracté avec les Dieux. Ils sont engagés à veiller à votre conservation, tant que vous veillerez à la conservation de la patrie: et si vous faites rien de contraire,

Digitized by Google

publica ut te sospitem incolumemque præstarent, si tu ceteros præstitisses; si contrà, illi quoque à custodia tui capitis oculos dimoverent; teque relinquerent votis quæ non palàm susciperentur. Alii se superstites reipublicæ optabant faciebantque : tibi salus tua invisa est, si non sit cum reipublicæ salute conjuncta. Nihil pro te pateris optari, nisi expediat optantibus, omnibusque annis in consilium de te deos mittis, exigisque, ut sententiam suam mutent, si talis esse desieris, qualis electus es. Sed tu ingenti conscientiâ, Cæsar, pacisceris cum diis, ut te, si mereberis, servent, quùm scias, an merearis, neminem magis quàm deos scire. Nonne vobis, P. C. hæc diebus ac noctibus agitare secum videtur? Ego quidem in me, si omnium utilitas ita posceret, etiam præfecti manum armavi : sed ne deorum quidem aut iram aut negligentiam deprecor : quæso immò et obtestor, ut ne unquam pro me vota respublica invita suscipiat; aut si susceperit invita, ne debeat.

LXVIII. Capis ergo, Cæsar, salutis tuæ gloriosissimum fructum ex consensu deorum. Nam quùm excipias, ut ita demum te dii servent, *si benè rempublicam et ex utilitate*

Digitized by Google

ils sont obligés de détourner leurs regards et leur protection de dessus vous ; et de nous venger, en exauçant des vœux qui ne se font pas avec tant d'appareil (1). Les autres souhaitoient de survivre à la république, et faisoient tout cequ'il falloit pour y réussir. Pour vous, vous n'aimez la vie, qu'autant que le salut de la patrie peut s'y trouver attaché. Vous ne souffrez point que l'on fasse des vœux pour vous, s'ils ne sont premièrement utiles à ceux qui les font. Chaque année vous demandez aux Dieux de vous juger, et de cesser de vous être favorables, si vous cessez d'être tel que vous étiez, quand ils vous ont élu. Votre conscience, César, vous assure que vous ne risquez rien, à ne vouloir la protection des Dieux, qu'autant que vous en serez digne : car personne ne sait mieux que les immortels, combien vous la méritez. Ne vous semble-t il pas, Messieurs, que jour et nuit l'empereur se redit : J'ai moi-même armé contre moi le bras du capitaine de mes gardes, si l'utilité des peuples le demande : je n'ai point prié les Dieux de ne me pas abandonner, et de détourner leur colère de dessus moi : j'ai fait plus ; je les ai conjurés de ne souffrir jamais que la république fît pour moi des vœux malgré elle ; ou que, si elle en faisoit, ils ne fussent point écoutés ?

LXVIII. Votre conservation, César, vous est donc encore plus glorieuse qu'utile, puisqu'elle vous est un

(1) Les imprécations secrètes que l'on forme contre les mauvais princes.

Digitized by Google

omnium rexeris, certus es te benè rempub. gerere, quùm servent. Itaque securus tibi et lætus dies exit (1), qui principes alios curâ et metu distinebat, quum suspensi et attoniti, parùmque confisi patientiâ nostrâ, hinc atque indè publicæ servitutis nuntios exspectarent; ac si fortè aliquos flumina, nives, venti præpedissent, statim hoc illud esse credebant, quod merebantur: nec erat discrimen ullum pavoris, propterea quòd quùm à malo principe tanquam successor timeatur quisquis est dignior, quùm sit nemo non dignior, omnes timentur. Tuam securitatem non mora nuntiorum, non litterarum tarditas differt: scis tibi ubique jurari, quùm ipse juraveris omnibus. Nemo hoc non sibi præstat. Amamus quidem te in quantùm mereris: istud tamen non tuî facimus amore, sed nostrî; nec unquam illucescat dies, quo prò te nuncupet vota non utilitas nostra, sed fides, Cæsar. Turpis tutela principis, cui potest imputari. Queri libet quòd in secreta nostra non inquirant principes, nisi quos odimus. Nam si eadem cura bonis, quæ malis esset, quàm ubique admirationem tuî, quod gaudium exsulta-

(1) *Dies erit.*

Digitized by Google

gage assuré de la protection des Dieux. Car ne la leur ayant demandée, qu'au cas que votre gouvernement fût juste, on ne peut douter qu'il ne le soit, puisqu'ils vous conservent. Vous passerez, dans la joie et dans la tranquillité, des jours que les autres empereurs passoient dans le trouble et dans la crainte. Comme ils se défioient de notre patience, ils n'attendoient qu'avec une inquiétude mortelle, les couriers qui devoient leur apporter le renouvellement de nos vœux, ou plutôt de la servitude publique. Si quelqu'un avoit été retardé par le débordement des fleuves, par une fonte de neiges, ou par des tempêtes, ils croyoient aussitôt que tout ce qu'ils méritoient étoit arrivé. Leur frayeur plaçoit leurs soupçons également sur tout le monde. Car le mauvais prince croit voir un successeur, dans tous ceux qui sont plus dignes que lui de gouverner; et comme il n'y a personne qui n'en soit plus digne, il n'y a personne qui ne l'épouvante. La lenteur des couriers, le retardement des nouvelles que vous attendez, ne vous causent point de ces alarmes. Engagé par serment à tout le monde, vous ne doutez pas que tout le monde ne s'engage à vous. Personne ne se refuse ce plaisir. Nous vous aimons autant que vous le méritez; mais c'est pour nous, et non pour vous, que nous vous aimons. Et puissions-nous, César, ne voir jamais luire le jour où nos serments nous arrachent des vœux, qu'aujourd'hui nos intérêts nous demandent! Qu'il est honteux à un souverain de ne devoir sa sûreté qu'à des serments! N'avons-nous pas à nous plaindre, que les princes haïs soient les seuls qui aiment à fouiller dans le secret de nos cœurs? Car si les bons et les mauvais y prenoient

Digitized by Google

tionemque deprehenderes ! quos omnium cum conjugibus ac liberis, quos etiam cum domesticis aris focisque sermones ! Scires mollissimis istis auribus parci. Et alioquin quùm sint odium amorque contraria, hoc perquàm simile habent, quòd ibi intemperantiùs amamus bonos principes, ubi liberiùs malos qdimus.

LXIX. Cepisti tamen et affectûs nostri et judicii experimentum, quantum maximum præsens capere potuisti, illo die, quo sollicitudini pudorique candidatorum ita consuluisti, ne ullius gaudium alterius tristitia turbaret. Alii cum lætitia, alii cum spe recesserunt : multis gratulandum, nemo consolandus fuit. Nec ideò segniùs juvenes nostros exhortatus es, senatum circumirent (1), senatui supplicarent, atque ita à principe sperarent honores, si à senatu petissent. Quo quidem in loco, si quibus opus exemplo, adjecisti ut te imitarentur. Arduum, Cæsar, exemplum, et quod imitari non magis quisque candidatorum quàm principum possit. Quis enim vel uno die reverentior senatûs candidatus, quàm tu quùm

(1) *Consulatum circumirent*, il est évident qu'il faut *senatum*.

Digitized by Google

un égal plaisir, quelle satisfaction ne goûteriez-vous pas, à nous trouver partout si remplis d'admiration pour vos vertus, si pénétrés de la joie que nous sentons à vous obéir! Vous connoîtriez, par les discours que nous tenons dans le sein de nos familles, qu'en public nous épargnons votre modestie; et que l'amour et la haine, d'ailleurs si opposés, ont cela de commun, que si en secret on s'abandonne à tous les emportements de sa haine pour les mauvais empereurs, on se livre aussi à tous l'excès de son amour pour les bons.

LXIX. Vous avez eu pourtant cette satisfaction, de juger par vous-même de nos plus secrets sentiments, ce jour où vous ménageâtes avec tant de bonté tous ceux qui demandoient les charges, que le chagrin de l'un ne troubla point le plaisir de l'autre. Ceux-ci s'en retournèrent pleins de joie; ceux-là, pleins d'espérance: on eut beaucoup de gens à féliciter, personne à consoler. Que de dignité dans le discours que vous adressâtes à la jeune noblesse, pour l'exhorter à mériter le consulat, par son respect pour cette illustre compagnie, dont le suffrage étoit le degré le plus sûr pour s'élever aux honneurs! Vous ajoutâtes, dans cet endroit, pour ceux qui pouvoient avoir besoin d'exemple, qu'ils se réglassent sur vous. Grand exemple, César, et non moins difficile à suivre pour ceux qui aspirent aux honneurs, que pour les princes mêmes! Car qui est celui qui demande les charges? et qui peut se vanter d'avoir eu un seul jour autant de respect pour le sénat, que vous lui avez témoigné de considération toute votre vie, et particulièrement dans le temps où vous prononciez entre ceux qui prétendoient aux honneurs?

Digitized by Google

omni vitâ, tum illo ipso tempore, quo judicas de candidatis? An aliud à te quàm senatûs reverentia obtinuit, ut juvenibus clarissimæ gentis debitum generi honorem, sed antequàm deberetur, offerres? Tandem ergo nobilitas non obscuratur, sed illustratur à principe: tandem illos ingentium virorum nepotes, illos posteros libertatis, nec terret Cæsar, nec pavet: quinimmo festinatis honoribus amplificat atque auget, et majoribus suis reddit. Si quid usquam stirpis antiquæ, si quid residuæ claritatis, hoc amplexatur et refovet, et in usum reipub. promit. Sunt in honore hominum, et in honore famæ magna nomina ex tenebris oblivionis, indulgentiâ Cæsaris, cujus hæc intentio est, ut nobiles et conservet et efficiat.

LXX. Præfuerat provinciæ quæstor unus ex candidatis, in quem ea civitas amplissima reditus egregiâ constitutione fundaverat. Hoc senatui allegandum putasti. Cur enim te principe, qui generis tui claritatem virtute superasti, deterior esset conditio eorum, qui posteros habere nobiles merentur, quàm eorum, qui parentes habuissent? O te dignum, qui de magistratibus nostris semper hæc nunties, nec pœnis malorum, sed bo-

N'est-ce

Digitized by Google

N'est-ce pas votre complaisance pour le sénat, qui vous a déterminé à donner le consulat avant le temps, à des personnes pour qui leur naissance le sollicitoit, mais que leur âge sembloit en exclure? Enfin le temps est venu où la noblesse, loin d'être avilie, est illustrée par le prince. Enfin nous avons un empereur, qui ne craint plus ces derniers rejetons de la liberté romaine, les descendants de ces grands hommes, et qui ne leur cause plus d'alarmes. Il les dispense de la rigueur des lois, pour les avancer dans les charges, et pour les remettre sur la voie de leurs ancêtres. Il recherche, il ranime tout ce qui nous reste d'anciennes maisons, et s'empresse de les employer au service de la république. Graces à César, les grands noms ensevelis dans l'oubli, ressuscitent; nous les retrouvons au milieu de nous, et la renommée les célèbre encore. Mais si César aime à protéger les nobles, il ne prend pas moins de plaisir à favoriser les hommes qui méritent de l'être.

LXX. L'un de ceux qui se présentoit pour obtenir les grandes charges, avoit été questeur dans un gouvernement; et, par une sage dispensation, il avoit su augmenter considérablement les revenus de la ville capitale de cette province. Vous crûtes qu'il étoit bon que le sénat en fût informé. Car pourquoi, sous un prince dont la vertu donne plus d'éclat à ses ancêtres, qu'il n'en a reçu d'eux, ceux qui illustrent leurs descendants, seront-ils moins dignes de faveur, que ceux qui ont été illustrés par leurs pères? Oh, que vous méritez de pouvoir toujours rendre de tels témoignages de nos magistrats, et d'engager moins à la vertu par la punition

Digitized by Google

rorum præmiis bonos faciat! Accensa est juventus, erexitque animos ad æmulandum, quod laudari videbat; nec fuit quisquam quem non hæc cogitatio subiret, quùm sciret, quidquid à quoque in provinciis benè fieret, omnia te scire. Utile est, Cæsar, et salutare præsidibus provinciarum, hanc habere fiduciam, paratum esse sanctitati, et industriæ suæ maximum præmium, indicium principis, suffragium principis. Adhuc autem quamlibet sinceræ rectaque ingenia, etsi non deterquebat, hebetabat tamen misera, sed vera reputatio: vides enim, si quid benè fecero, sciet Cæsar (1)? aut si scierit, testimonium reddet? Ita eadem illa seu negligentia seu maliguitas principum, quùm malè consultis impunitatem, rectè factis nullum præmium polliceretur, nec illos à crimine, et hos deterrebat à laude. At nunc, si benè aliquis provinciam rexerit, huic quæsita virtute dignitas offertur. Patet enim omnibus honoris et gloriæ campus: ex hoc quisque quod cupit petat, et assecutus sibi debeat. Provinciis quoque in posterùm

(1) *Nesciet Cæsar, aut si, etc.*; le sens est cependant le même, puisqu'on met un point d'interrogation après *sciet Cæsar*: César pourra-t-il le savoir?

Digitized by Google

des méchants, que par les récompenses assurées aux gens de bien! Vous avez excité une noble émulation dans l'ame des jeunes gens; vous leur avez inspiré une vive passion d'imiter ce qu'ils entendent louer. Il n'y en a aucun qui n'ait pensé que rien de ce qui se fait de bien dans les provinces même, n'est perdu auprès de vous. C'est un grand avantage pour ceux qui en sont gouverneurs, d'avoir devant les yeux une si grande récompense, et de s'assurer que leur désintéressement et leur zèle seront connus de l'empereur, et pourront mériter son approbation. Jusqu'ici, quoiqu'une réflexion malheureuse, mais véritable, n'eût pu corrompre ce qui restoit d'ames grandes et nobles, elle les abattoit pourtant beaucoup. Qu'importe, se disoit-on, que je prenne tant de soin à bien faire? César n'en saura rien; ou, s'il le sait, il n'en parlera jamais. Qu'attendre d'une telle négligence, ou d'une telle malignité des princes? Les scélérats ne voyant aucun châtiment à craindre, les gens de bien aucune récompense à espérer, il arrivoit que rien ne détournoit les uns du crime, et que tout dégoûtoit les autres de la vertu. Mais aujourd'hui, si quelqu'un a sagement gouverné une province, on lui offre la charge qu'il a justement méritée. Le champ des honneurs et de la gloire est ouvert à tout le monde. Chacun peut entrer en lice, et se devoir à lui-même les charges qu'il aura souhaitées et obtenues. Vous avez pour jamais banni des provinces la crainte des concussions, et la cruelle nécessité d'en demander justice: car si les provinces ne sont administrées que par des magistrats soigneux de s'attirer leurs remercîments, elles n'auront plus de qui se plaindre. Et quel sujet en pourroit-on donner, quand tous ceux

Digitized by Google

et injuriarum metum et accusandi necessitatem remisisti. Nam si profuerint (1), quibus gratias egerint, de nullo queri cogentur. Et alioquin nihil magis prodesse candidato ad sequentes honores, quàm peractos. Optimè magistratus magistratu, honore honor petitur. Volo ego qui provinciam rexerit, non tantùm codicillos amicorum, nec urbis conjuratione obstrictas preces, sed decreta coloniarum, decreta civitatum alleget; ut suffragiis consularium virorum urbes, populi, gentes inserantur. Efficacissimum pro candidato genus est rogandi, gratias agere.

LXXI. Jam quo assensu senatûs, quo gaudio exceptum est! quùm candidatis, ut quemque nominaveras, osculo occurreres, devexus quidem in planum, et quasi unus ex gratulantibus. Te miror magis, an improbem illos qui effecerunt, ut istud magnum videretur, quùm velut affixi curulibus suis manum tantùm, et hanc cunctanter et pigrè, et imputantibus similes promerent? Contigit ergo oculis nostris insolita antè facies, Princeps et candidatus, æqui tum et simul stantes, intueri parem accipientibus honorem qui dabat. Quod factum tuum a

(1) *Nam si profuerint.*

qui prétendront aux charges seront pesables, que le meilleur titre pour en obtenir une seconde, c'est de s'être fidèlement acquitté de la première; que l'on s'élève à la magistrature par la magistrature, et aux honneurs par les honneurs? Je ne demande donc point que celui qui s'est conduit avec justice dans son gouvernement, nous rapporte des lettres de ses amis, ou des témoignages particuliers que le crédit et la cabale ont extorqués; je lui demande des décrets publics, afin de joindre à la recommandation des hommes consulaires qui le présentent, le suffrage des villes, des peuples et des nations entières; car avoir mérité et reçu du public des actions de graces en sortant d'une charge, c'est la plus efficace de toutes les recommandations pour en obtenir une autre.

LXXI. Mais parlons des transports de joie que vous excitâtes dans tout le sénat, lorsqu'à mesure que vous aviez nommé un de ceux qui prétendoient aux charges, vous descendiez de votre place, vous alliez au devant de lui, vous l'embrassiez, comme si vous n'eussiez été qu'un des sénateurs qui avoient un compliment à lui faire. Devons-nous plus vous admirer dans cette conduite, que détester ceux qui nous ont obligé à la regarder comme un grand exemple? Ces empereurs assis sur leur tribunal, et comme s'ils y eussent été attachés, nous présentoient nonchalamment la main à baiser, et paroissoient encore nous faire une grande grace. Mais nos yeux ont joui de ce spectacle extraordinaire, de voir debout l'un devant l'autre, et sur un terrain égal, le prince, et ceux qui demandoient les charges; celui qui distribuoit les honneurs, se mêler

Digitized by Google

cuncto senatu quàm verâ acclamatione celebratum est! *Tantò major! Tantò augustior!* Nam cui nihil ad augendum fastigium superest, hic uno modo crescere potest, si se ipse submittat, securus magnitudinis suæ. Neque enim ab ullo periculo fortuna principum longiùs abest, quàm humilitatis. Mihi quidem non tam humanitas tua, quàm intentio ejus admirabilis videbatur. Quippe quùm orationi oculos, vocem, manum commodares, ut si alii eadem ista mandasses, omnes comitatis numeros ohibas. Atque etiam quùm suffragatorum nomina honore quo solent exciperentur, tu quoque inter excipientes eras, et ex ore principis ille senatorius assensus audiebatur; quodque apud principem perhibere testimonium merentibus gaudebamus, perhibebatur à principe. Faciebas ergo, quùm diceres, optimos; nec ipsorum modò vita à te, sed judicium senatûs comprobabatur, ornarique se, non illos magis quos laudabas, lætabatur.

LXXII. Nam quòd precatus es, ut illa ipsa ordinatio comitiorum *benè ac feliciter eveniret nobis, reipublicæ, tibi*, nonne tale

Digitized by Google

avec ceux qui les recevoient. Quelle vérité dans l'exclamation qui échappa au sénat surpris d'une telle humanité ! *Il en est d'autant plus grand, d'autant plus auguste.* Il ne reste en effet à celui qui est parvenu jusqu'au comble des honneurs, qu'un seul moyen pour s'élever ; c'est que, sûr de sa propre grandeur, il sache descendre. De tous les périls que les princes peuvent courir, celui qu'ils doivent craindre le moins, c'est de s'avilir en s'abaissant. Mais ce qui m'a paru encore plus admirable, c'est votre attention à ne rien omettre de tout ce que vous auriez attendu d'un autre qui auroit cherché à vous plaire. Le ton dont vous parliez, la douceur de vos regards, la dignité de votre geste, tout concouroit à vous faire paroître le plus affable de tous les princes. Venoit-on à nommer les protecteurs de ceux qui demandoient les charges? vous ne dédaigniez pas de mêler votre voix à celle des sénateurs qui, selon la coutume, marquoient l'estime qu'on devoit avoir pour de tels personnages. Ainsi l'empereur se confondoit avec les particuliers, rendoit lui-même au sénat le témoignage que le sénat s'empressoit autrefois de rendre à l'empereur, en faveur de ceux qui le méritoient. Lors donc que vous donniez des éloges aux sujets que l'on présentoit, vous les engagiez à les soutenir. Votre suffrage ne faisoit pas moins d'honneur à leur conduite, qu'au jugement du sénat, qui les approuvoit, et qui ne ressentoit pas moins vivement les louanges dont vous les combliez, que s'il les avoit reçues.

LXXII. Ne devons-nous donc pas changer l'ordre des vœux que vous avez adressés aux Dieux immortels, *Que le réglement par vous établi dans la dernière as-*

Digitized by Google

est, ut nos hunc ordinem votorum convertere debeamus? deos denique obsecrare, ut omnia quæ facis, quæque facies, prosperè cedant tibi, reipublicæ, nobis? vel, si brevius sit optandum, ut unum tibi, in quo et respublica et nos sumus? Fuit tempus, ac minimum diu fuit, quo alia adversa, alia secunda principi et nobis: nunc communia tibi nobiscum tam læta quàm tristia; nec magis sine te nos esse felices, quàm tu sine nobis potes. An si posses, in fine votorum adjecisses, *ut ita precibus tuis dii annuerent, si judicium nostrum mereri perseverasses?* Adeò nihil tibi amore civium antiquius, ut antè à nobis, deindè à diis, atque ita ab illis amari velis, si à nobis ameris. Et sanè priorum principum exitus docuit, ne à diis quidem amari, nisi quos homines ament. Arduum erat has precationes tuas laudibus adæquare: adæquavimus tamen. Qui amoris ardor, qui stimuli, quæ faces illas nobis acclamationes subjecerunt? Non nostri, Cæsar, ingenii, sed tuæ virtutis tuorumque meritorum voces fuerunt, quas nulla unquam adulatio invenit, nullus cujusquam terror expressit. Quem sic timuimus, ut hæc fingeremus? quem sic amavimus, ut hæc

semblée, et tout ce qui s'y étoit passé, tournât à notre avantage, au bonheur de la république, et au vôtre? Ne devons-nous pas les prier, avant toutes choses, que tout ce que vous faites, tout ce que vous ferez à l'avenir, vous soit glorieux, ensuite avantageux à la république, et utile pour nous? Ou, pour ne faire qu'un vœu qui renferme tous les autres, prions-les de vous être propices, à vous par qui nous sommes ce que nous sommes, la république et nous. Un temps a été, et il n'a duré que trop, où notre bonheur et notre malheur ne se régloient point sur celui du prince. Maintenant, tristesse et joie, tout nous est commun; et il n'est pas plus possible que nous soyons heureux sans vous, qu'il l'est que vous le soyez sans nous. S'il en étoit autrement, auriez-vous ajouté à la fin de votre prière publique, *Que vous ne demandez aux Dieux leur protection, qu'aussi long-temps que vous continuerez à mériter notre amour?* Oui, César, l'amour des citoyens vous est si cher, que dans l'ordre de vos souhaits, vous le mettez le premier, et que vous ne desirez d'être aimé des Dieux, qu'autant que notre amour pourra être digne du leur. Aussi le sort des princes qui vous ont précédé, a-t-il bien montré que les Dieux n'aiment que ceux qui savent se faire aimer des hommes. Il étoit difficile que nos louanges pûssent égaler des vœux si tendres: j'ose dire pourtant qu'elles les égalèrent. Quelle vivacité, quelle ardeur, quelle force n'eurent pas les acclamations que votre amour nous suggéra! Vos vertus seules et notre reconnoissance nous inspiroient; l'esprit n'y eut aucune part: jamais l'adulation, jamais la crainte n'ont rien imaginé de

Digitized by Google

fateremur? Nosti necessitatem servitutis. Ecquandò simile aliquid audisti? Ecquando dixisti? Multa quidem excogitat metus, sed quæ appareant quæsita ab invitis: aliud sollicitudinis, aliud securitatis ingenium est: alia tristium inventio, alia gaudentium. Neutrum simulationes expresserint. Habent sua verba miseri, sua verba felices; utque jam maximè eadem ab utrisque dicantur, aliter dicuntur.

LXXIII. Testis ipse es quæ in omnium ore lætitia: non amictus cuiquam, non habitus quem modò extulerat: indè resultantia vocibus tecta, nihilque tantis clamoribus satis clausum. Quis tunc non è vestigio suo exsiluit? quis exsiluisse se sensit? Multa fecimus spontè, plura instinctu quodam et imperio. Nam gaudio quoque cogendi vis inest. Num ergo modum ei tua saltem modestia imposuit? Non quantò magis à te reprimebatur, exarsimus? non contumaciâ, Cæsar: sed ut in tua potestate est an gaudeamus, ita in quantum nec in nostra. Comprobasti et ipse acclamationum nostrarum

Digitized by Google

semblable; jamais elles ne se sont exprimées de la sorte. Pour quel prince la flatterie nous a-t-elle fait inventer rien qui eût un air si vrai? Pour quel prince notre zèle nous a-t-elle engagés à rien dire de si pareil? Vous avez connu par vous-même le pouvoir de la servitude: qu'avez-vous entendu jamais, qu'avez-vous dit de pareil? La crainte, il est vrai, invente ingénieusement: mais ce qu'elle invente paroît forcé. L'inquiétude et la tranquillité ne parlent point la même langue. Les personnes accablées de chagrin, et celles qui sont transportées de joie, pensent trop différemment, pour se pouvoir parfaitement imiter les uns les autres. Le bonheur et l'infortune ont leurs expressions propres: et quand l'un pourroit dire les mêmes choses que l'autre, il ne les diroit pas de même.

LXXIII. Vous en avez été le témoin. La joie qui nous transportoit ne brilloit pas seulement dans nos yeux, elle éclatoit jusques dans tous nos gestes, et dans tous les mouvements que nous ne pouvions composer. Le sénat retentissoit de nos cris; et il n'y avoit point d'endroits si reculés où ils ne pénétrassent. Qui est-ce qui ne sortit pas de sa place? Qui est-ce qui s'aperçut qu'il en étoit sorti? Combien de choses ne fîmes-nous pas de notre bon gré? combien sans dessein, et en quelque sorte malgré nous? Car la joie, comme les autres passions, ne nous laisse pas maîtres de nous mêmes. Votre modestie fit d'inutiles efforts pour renfermer tant de joie dans des bornes plus décentes: plus nous la voulions retenir, plus elle s'emportoit; non par un manque de respect, Cesar, mais c'est que s'il dépend de vous de nous donner de la joie, il ne dépend pas de

Digitized by Google

fidem lacrymarum tuarum veritate. Vidimus humescentes oculos tuos, demissumque gaudio vultum, tantùmque sanguinis in ore, quantùm in animo pudoris. Atque hòc magis incensi sumus, ut precaremur, ne quandò tibi non eadem causa lacrymarum; utque nunquam frontem tuam abstergeres. Hoc ipsum has sedes (1) nos quasi responsuras interrogemus, viderintne unquam principis lacrymas: at senatûs sæpè viderunt. Onerasti futuros principes; sed et posteros nostros. Nam et hi à principibus suis exigent ut eadem audire mereantur; et illi quòd non audiant, indignabuntur.

LXXIV. Nihil magis possum propriè dicere, quàm quod dictum est à cuncto senatu: *O te felicem!* Quod quùm diceremus, non opes tuas, sed animum mirabamur. Est enim demùm vera felicitas, felicitate dignum videri. Sed quùm multa illo die dicta sunt sapienter et graviter, tum vel in primis hoc: *Crede nobis, crede tibi.* Magnâ hoc fiduciâ nostrî, majore tamen tuî diximus. Alius enim fortassè alium, ipsum se nemo deceperit; introspiciat modò vitam, seque quid mereatur interroget. Proindè dabat vocibus

(1) *Hoc ipsum templùm, has sedes nobis*, etc.

Digitized by Google

nous d'en régler les transports. Les pleurs que vous avez versés ont rendu justice à la sincérité de nos acclamations ; nous avons vu les larmes, la rougeur, la joie, la modestie se mêler et se confondre sur votre visage ; et nous en avons été d'autant plus empressés à prier les Dieux, que la source d'où ces larmes couloient, pût ne jamais tarir, et que vous n'eussiez jamais le temps de les essuyer. Animons pour un moment ce temple, ces lieux sacrés, et leur demandons s'ils ont jamais vu pleurer l'empereur ? Mais ils ont vu souvent pleurer le sénat. Quel tort ne faites-vous point et à vos successeurs et à nos descendants ? Ceux-ci exigeront des princes, qu'ils méritent d'entendre ce que vous avez entendu ; et ceux-là s'indigneront de ne le pas entendre.

LXXIV. Je ne crois pas pouvoir placer plus à propos ce qui vous a été dit d'une commune voix par tout le sénat : *Oh, que vous êtes heureux !* Ce n'étoit pas alors votre puissance, c'étoit la grandeur de votre ame que nous admirions ; car la vraie félicité, c'est d'en être digne (1). Mais, entre tant de louanges pleines de sagesse et de dignité que le sénat vous donna ce jour-là, je n'en trouve point qui me touche plus que celle-ci : *Croyez-nous-en ; croyez-vous-en vous-même.* Il falloit être bien sûrs de nous ; mais il le falloit être encore davantage de vous, pour parler de la sorte. Un homme peut en tromper un autre : personne ne s'est jamais trompé lui-même, s'il a eu le courage de sonder son cœur, et de se demander ce qu'il mérite. Ainsi ce qui

(1) Le texte dit d'en paroître.

Digitized by Google

nostris fidem apud optimum principem, quod apud malos detrahebat. Quamvis enim faceremus quæ amantes solent, illi tamen non amari se credebant sibi. Super hæc precati sumus: *ut sic te amarent dii, quemadmodùm tu nos.* Quis hoc aut de se, aut principi diceret mediocriter amanti? Pro nobis ipsis quidem hæc fuit summa votorum, *ut nos sic amarent dii, quomodò tu.* Estne verum quod inter ista clamavimus: *O nos felices!* Quid enim felicius nobis, quibus non jam illud optandum est, ut nos diligat princeps, sed dii quemadmodùm princeps? Civitas religionibus dedita, semperque deorum indulgentiam promerita, nihil felicitatis sibi putat adstrui posse, nisi ut dii Cæsarem imitentur.

LXXV. Sed quid singula consector et colligo, quasi verò aut oratione complecti, aut memoriâ consequi possim, quæ vos, P. C. ne qua interciperet oblivio, et in publica acta mittenda, et incidenda in ære censuistis? Antè orationes principum tantùm ejusmodi

Digitized by Google

obligeoit les mauvais princes à se défier de nos discours, engage les bons princes à n'en pas douter. En vain nous faisions tout ce que ceux qui aiment ont accoutumé de faire : leur conscience leur disoit que nous ne les aimions point ; et ils la croyoient. A tous les vœux publics que nous avons faits pour vous, nous avons ajouté celui-ci : *Que les Dieux pûssent vous aimer comme vous nous aimiez !* Jamais ceux qui ne se croiroient que médiocrement aimés du prince, s'aviseroient-ils de parler ainsi d'eux-mêmes dans leurs vœux, et de les porter ensuite à ses oreilles ? Enfin le comble de nos vœux pour nous, a été de prier les Immortels, qu'ils *voulûssent bien nous aimer autant que vous nous aimiez.* Vous savez s'il est vrai, qu'au milieu de nos actions de graces aux Dieux, nous nous soyons plusieurs fois écriés : *O quel bonheur pour nous !* Et en est il un plus grand, que de n'avoir point à souhaiter que l'empereur nous aime, mais seulement que nous soyons aussi chers aux Immortels, que nous le sommes à l'empereur ? Cette ville qui, dans tous les temps, s'est toujours montrée si attachée à sa religion, et qui a toujours mis toute sa confiance dans la bonté des Dieux, croit aujourd'hui qu'il ne manquera rien à sa félicité, si les Dieux veulent bien en sa faveur imiter César.

LXXV. Mais pourquoi m'arrêter plus long temps à rassembler et à suivre chacune de ces circonstances ? Prétendrois-je donc, Messieurs, rappeler dans ma mémoire, ou renfermer dans une harangue tout ce que vous avez fait insérer dans les actes publics, et graver sur l'airain, pour en conserver un éternel souvenir ? Auparavant on ne faisoit cet honneur qu'aux seuls dis-

Digitized by Google

genere monumentorum mandari æternitati solebant : acclamationes quidem nostræ parietibus curiæ claudebantur. Erant enim, quibus nec senatus gloriari, nec principes possent. Has verò et in vulgus exire, et posteris prodi, quùm ex utilitate, tum ex dignitate publica fuit ; primùm ut orbis terrarum pietatis nostræ adhiberetur testis et conscius ; deindè ut manifestum esset audere nos de bonis malisque principibus non tantùm post ipsos judicare ; postremò ut experimento cognosceretur, et antè nos gratos, sed miseros fuisse, quibus esse nos gratos probare anteà non licuit. At quâ contentione, quo nisu, quibus clamoribus expostulatum est, ne affectus nostros, ne tua merita supprimeres, denique ut in posterum exemplo provideres ! Discant et principes acclamationes veras falsasque discernere, habeantque muneris tui, quòd jam decipi non poterunt. Non instruendum illis iter ad bonam famam, sed non deserendum : non submovenda adulatio, sed non reducenda est. Certum est et quæ facere, et quæ debeant audire, si faciant. Quid nunc ego super ea, quæ sum cum toto senatu precatus, pro senatu precer ? nisi ut hæreat animò tuo gaudium, quod tunc oculis pro-

Digitized by Google

cours prononcés par le prince. Nos acclamations ne sortoient point de ce palais : elles n'auroient été glorieuses, ni pour le sénat, ni pour l'empereur. Mais la gloire et l'utilité de Rome demandoient également que celles-ci se répandissent par tout le monde et passâssent à la postérité. Il nous importoit que toute la terre fût témoin de notre reconnoissance, et la partageât avec nous : il nous importoit qu'on ne pût douter que nous eussions le courage de juger les bons et les mauvais princes, même avant leur mort ; qu'enfin l'expérience fît connoître que nous avions été autrefois malheureux, mais non pas ingrats, puisque les occasions d'être reconnoissants nous manquoient. Avec quelle vivacité, avec quelles instances, avec quels cris ne vous a-t-on pas supplié de vouloir bien ne pas supprimer le souvenir de vos bienfaits et les témoignages de notre dévouement ? de vouloir bien conserver un exemple qui pût servir de règle aux siècles à venir ? Que les princes apprennent à distinguer les vraies acclamations d'avec les fausses ; et qu'ils vous aient éternellement l'obligation de ne pouvoir plus s'y tromper. Ils n'ont plus un chemin à se faire pour aller à la renommée ; ils n'ont qu'à ne point quitter celui qui leur a été tracé : ils n'ont plus à bannir la flatterie ; il leur suffit de ne la plus ramener. Ils connoissent à présent et ce qu'ils doivent faire, et ce qu'ils méritent d'entendre, s'ils font ce qu'ils doivent. Que puis-je ajouter aux vœux que j'ai faits avec tout le sénat, si ce n'est de souhaiter que la joie qui parut alors dans vos yeux puisse ne sortir jamais de votre cœur ? Ne cessez jamais d'aimer ce jour ; et faites-vous-en, s'il se peut, encore de plus beaux. Puissiez-vous enfin mé-

Digitized by Google

tulisti : ames illum diem, et tamen vincas : nova merearis, nova audias. Eadem enim dici nisi ob eadem facta non possunt.

LXXVI. Jam quàm antiquum, quàm consulare, quòd triduum totum senatus sub exemplo tui sedit, quùm interea nihil præter consulem ageres? Interrogavit quisque quod placuit : dissentire, discedere, et copiam judicii sui reipub. facere tutum fuit. Consulti omnes, atque etiam dinumerati sumus, vicitque sententia non prima, sed melior. At quis anteà loqui? quis hiscere audebat, præter miseros illos, qui primi interrogabantur? ceteri quidem defixi et attoniti ipsam illam mutam ac sedentariam assentiendi necessitatem quo cum dolore animi, quo cum totius corporis horrore perpetiebantur! Unus solusque censebat quod sequerentur omnes, et omnes improbarent, in primis ipse qui censuerat: adeò nulla magis omnibus displicent quàm quæ sic fiunt, tanquam omnibus placeant. Fortassè imperator in senatu ad reverentiam ejus componebatur; ceterum egressus statim se recipiebat in principem, omniaque consularia officia abigere, negligere, contemnere solebat. Ille verò ità consul, ut si tantùm consul foret, nihil

Digitized by Google

riter et entendre de nouveaux éloges ! Car pour tout ce que vous avez fait jusqu'ici, vous ne sauriez entendre que ce que vous avez entendu.

LXXVI. Passons maintenant à cet événement mémorable, qui rappela le temps de l'ancienne République. Vous assemblâtes le sénat trois jours de suite ; et pendant tout ce temps, vous oubliâtes que vous étiez empereur, pour ne vous montrer que consul. Chacun proposa ce qui lui plût. Les avis furent libres ; il fut permis de n'être pas du vôtre ; et on put dire en sûreté ce qu'on crut de plus utile à la république. Il n'y a personne dont le suffrage n'ait été demandé et compté ; et ce n'est pas l'avis de celui qui a le premier opiné, c'est l'avis le meilleur qu'on a suivi. Autrefois osoit-on parler ? osoit-on ouvrir la bouche après ces misérables, à qui les premiers on demandoit leur sentiment ? Avec quel tremblement de leur corps, avec quelle douleur dans l'ame, tous les autres immobiles et saisis d'étonnement, souffroient-ils que, sans quitter sa place, sans parler, il fallût se ranger à l'avis de celui qui avoit opiné ? Un seul disoit son avis pour tous les autres, disoit ce que tous les autres condamnoient, et ce que lui-même il condamnoit encore plus qu'eux ; tant il est vrai que rien ne plaît moins à tout le monde, que ce qui passe comme si tout le monde l'approuvoit. Si quelquefois le prince, en entrant au sénat, se composoit pour lui marquer quelque considération, à peine en étoit-il sorti, qu'il reprenoit le personnage de prince, et négligeoit, méprisoit, rejetoit tous les devoirs d'un consul. Mais l'empereur que nous avons aujourd'hui, a exercé le consulat comme s'il n'avoit été que consul ;

Digitized by Google

infra se putabat, nisi quod infra consulem esset. Ac primùm ita domo progrediebatur, ut illum nullus apparatus arrogantiæ principalis, nullus præcursorum tumultus detineret. Una erat in limine mora, consultare aves, revererique numinum monitus. Nemo proturbabatur; nemo submovebatur. Tanta viatoribus quies, tantus pudor fascibus, ut plerumque aliena turba subsistere et consulem et principem cogeret. Ipsius quidem officium tam modicum, tam temperatum, ut antiquus aliquis magnusque consul sub bono principe incedere videretur.

LXXVII. Iter illi sæpiùs in forum, frequenter tamen et in campum. Nam comitia consulum obibat ipse; et tantum ex renuntiatione eorum voluptatis, quantùm priùs ex destinatione capiebat. Stabant candidati antè curulem principis, ut ipse antè consulis steterat, adigebanturque in verba, in quæ paulò antè ipse juraverat princeps, qui tantum putat esse in jurejurando, ut id et ab aliis exigat. Reliqua pars diei tribunali dabatur. Ibi verò quanta religio æquitatis, quanta legum reverentia! Adibat aliquis ut

Digitized by Google

et il n'a cru au-dessous de lui que ce qui pouvoit être au dessous de la dignité consulaire. Il sortoit de son palais, sans traîner après lui tout ce faste de l'arrogance qui suivoit toujours les autres princes. Une foule de courtisans ne le précédoit point. Il ne s'arrêtoit à l'entrée du sénat, que pour consulter les auspices, et pour apprendre la volonté des Dieux. On ne troubloit personne, on n'écartoit personne du chemin : les officiers qui sont chargés de l'ouvrir, ceux qui portoient les faisceaux, marchoient avec tant de tranquillité, avoient tant de modestie et de circonspection, que souvent une troupe de gens qui traversoient la rue à la suite de quelqu'autre magistrat, obligeoit et le consul et l'empereur de s'arrêter. Sa cour étoit si peu nombreuse et si retenue, qu'on l'auroit pris pour quelqu'un de ces anciens consuls, qui vivoient sous un bon prince.

LXXVII. On le voyoit aller tantôt au lieu où il devoit rendre justice, tantôt au champ de Mars. Car il se rendoit aux assemblées qui se tiennent pour l'élection des magistrats ; et il prenoit autant de plaisir à nommer les consuls, qu'il en avoit eu lorsqu'il les avoit destinés à cet honneur. Ils étoient debout devant le tribunal de l'empereur, comme il l'avoit été devant le tribunal des consuls. Il leur faisoit prêter le serment dans les mêmes termes qu'il l'avoit prêté lui-même ; et il ne l'exigeoit si exactement, que parce qu'il en connoissoit tout le pouvoir ; le reste du temps, il l'employoit à rendre la justice. Quelle scrupuleuse équité n'a-t'il pas montré pendant sa magistrature ? Quel respect pour les lois ? Quelqu'un s'adressoit-il à lui pour

Digitized by Google

principem ; respondebat se consulem esse. Nullius ab eo magistratûs jus, nullius auctoritas imminuta est, aucta etiam : siquidem pleraque ad prætores remittebat ; atque ità ut collegas vocaret ; non quia populare gratumque audientibus, sed quia ita sentiebat. Tantùm dignationis in ipso honore ponebat, ut non amplius esse censeret, quòd aliquis collega appellaretur à principe, quàm quòd prætor esset. Ad hoc tam assiduus in tribunali, ut labore refici ac reparari videretur. Quis nostrûm idem curæ, idem sudoris insumit ? quis adeò expetitis honoribus aut deservit, aut sufficit ? Et sanè æquum est, tantùm ceteris præstare consulibus ipsum, qui consules facit : quippè etiam fortunæ videbatur indignum, si posset honores dare, qui gerere non posset. Facturus consules doceat, accepturisque amplissimum honorem persuadeat, scire se quid sit quod daturus sit : sic fit ut illi quoque sciant quid acceperint.

LXXVIII. Quò justiùs senatus, ut susciperes quartum consulatum et rogavit et jussit. Imperii hoc verbum, non adulationis esse, obsequio tuo crede, quod non alia in re magis aut senatus exigere à te, aut tu

Digitized by Google

réclamer l'autorité du souverain? Il répondoit qu'il étoit consul. Nul magistrat n'a eu à se plaindre que l'on ait entrepris sur ses droits, sur les fonctions de sa charge. Plusieurs ont eu à se louer de ce qu'on les avoit étendues. Il renvoyoit la plupart des affaires aux préteurs, qu'il appeloit ses collègues, non pour affecter des manières populaires, et pour plaire à ceux qui l'écoutoient, mais parce qu'il pensoit de la sorte. Il avoit une si haute opinion de cette charge, qu'il ne croyoit pas faire plus d'honneur à ceux qui la possédoient, en les traitant de collègues, qu'en les appelant préteurs. Quelle étoit son assiduité à rendre publiquement justice dans le tribunal consulaire? Il sembloit que le travail le délassoit et le fortifioit. Qui d'entre nous prend les mêmes soins et les mêmes peines? Qui est-ce qui s'applique autant aux charges qu'il a le plus ardemment desirées? et qui les remplit avec autant d'exactitude? Aussi est-il bien juste que celui qui fait les consuls, soit si fort au-dessus d'eux. On auroit reproché à la fortune même comme un crime, que celui qui donne les magistratures n'eût pas toutes les qualités nécessaires pour les exercer. Il faut que celui qui fait les consuls, les instruise; et qu'en les élevant à un si grand honneur, il puisse leur persuader qu'il connoît parfaitement tout le prix de ce qu'il leur donne: et c'est ainsi qu'ils peuvent sentir toute l'importance de la dignité qu'ils reçoivent.

LXXVIII. C'est donc avec beaucoup de raison, que le sénat vous a prié, et vous a comme ordonné d'accepter un quatrième consulat. Un tel ordre ne peut vous paroître suspect de flatterie. Votre déférence pour le sénat l'autorise à vous le donner; vous le pouvez croire;

Digitized by Google

prestare senatui debes. Ut enim cæteri non minuantur, ita principem tibi nemo eximat, qui dii sibi videntur; ævum omne et breve et fragile est. Itaque optimum quemque frui et contendere decet, ut post se quoque reipublicæ prosit, moderationis scilicet, justitiæque monumentis, quæ prima statuere consul potest. Hæc nempe instituta, aut libertatem revoces ac reducas. Quem ergo honorem magis amare, quod nomen usurpare sæpius debes, quàm quod primum invenit recuperata libertas? Non est minùs civile, et principem esse pariter et consulem, quàm tantùm consulem. Habe etiam fatis non verecundiæ collegarum tuorum: collegarum inquam: ita enim et ipse loqueris, et nos loqui vis. Onerosa erit modestiæ illorum tertii consulatûs sui recordatio, donec te quartùm (1) consulem videant. Neque enim potest non nimium esse privatis, quod principi satis est. Annuas, Cæsar, optantibus, quibusque apud deos adesse consuesti, quorum potes ipse, votorum compotes facias.

LXXIX. Fortassè sufficiat tibi tertius consulatus: sed nobis tantò minùs sufficit. Ille nos instituit et induxit, ut te iterùm ite-

(1) M. de Sacy a suivi le texte ordinaire qui omet *quartùm*.

et

et il ne peut la mettre en usage dans nulle autre occasion, où il ait tant de droit d'en exiger, et où vous lui en deviez tant. Comme la vie des princes, ainsi que du reste des hommes, est courte, et qu'il n'y a point d'instants, où ceux même qui se croient des Dieux, ne puissent mourir, il n'y a rien qu'un prince vertueux ne doive tenter pour être, même après sa mort, utile à la république. Il ne le peut être davantage, que par des monuments éternels de justice et de modération, dont il appartient de plus à un consul qu'à un autre, de poser les premiers fondements. Vous avez dessein de rappeler et de ramener la liberté : quelle place, quel titre doit donc être plus de votre goût, que cette place, que ce titre, qui nous vient de la liberté recouvrée ? Les citoyens ne sont pas moins réjouis de voir leur consul dans leur prince, qu'ils l'étoient autrefois quand ils n'avoient que des consuls. Ayez enfin quelqu'égard pour la modestie de vos collègues. (Je dis de vos collègues : c'est ainsi que vous parlez, et que vous voulez que nous parlions). Le souvenir de leur troisième consulat les blessera toujours, jusqu'à ce qu'ils vous voient encore une fois consul. Car il n'est pas possible que des particuliers n'aient trop, quand ils ont ce qui a pu suffire au prince. Cédez donc à nos instances, César, et vous qui vous rendez notre intercesseur auprès des Dieux, ne rejetez pas nos vœux, quand il est en votre pouvoir de les exaucer.

LXXIX. C'est peut-être assez pour vous d'un troisième consulat ; mais la même raison qui vous le fait croire, veut que ce ne soit pas assez pour nous. En exerçant le consulat, vous n'avez fait que nous engager

Digitized by Google

ramque consulem habere cupiamus. Remissius istud contendemus, si adhuc non sciemus, qualis esse futurus. Tolerabilius fuit experimentum sui nobis, quam nostrum negari. Dabiturne rursus videre consulem illum? audiet, reddet quas proximè voces; præstabitque gaudium, quantum ipse percipiet? præsidebit lætitiæ publicæ auctor ejus et causa? tentabitque affectus nostros, ut solet, cohibere, nec poterit? Lætati senatûs cum modestia principis lætus spectosumque certamen, seu fuerit victa, seu vicerit! Equidem incognitam quamdam proximamque majorem præsumo lætitiam. Quis enim est tam imbecilli ingenii, qui non tanto meliorem consulem speret, quanto sapius fuerit? Alius labores, si non continuos, certe crebros, alius otii tamen et quietæ recreasset: hic consularibus curis exsolutus, principales resumpsit, tàm diligens temperamenti, ut consulis officium princeps, nec principis consul appeteret. Videmus ut provinciarum desideriis, ut singularum etiam civitatum precibus occurrat. Nullo in audiendo

avantage à souhaiter de nous voir encore plusieurs fois consul. Nous ne le désirerions pas si souvent, si nous ignorions comment vous vous en acquitterez. Il y auroit eu moins de dureté à refuser de nous en laisser connoître les avantages, qu'à ne vouloir pas nous en laisser jouir, quand nous les connoissons. Nous aurons encore le plaisir de voir un tel consul; d'entendre encore toutes les acclamations qu'il s'attire, et tout ce qu'il aura pensé de la carrière de sa félicité, et de celle qu'il nous en donne: nous verrons celui qui fait toute la joie publique essayer de la modérer, et faire, selon sa coutume, d'inutiles efforts pour retenir notre zèle. L'heureux et agréable spectacle, que ce combat entre la modestie du prince, et l'amour du sénat, quel qu'en soit le succès! Pour moi, je me promets une sorte de contentement inconnu, et qui sera fort au-dessus même du dernier que nous avons senti. Car qui pourroit avoir assez peu de pénétration pour ne pas comprendre que notre prince sera toujours d'autant meilleur consul, qu'il l'aura été plus souvent? Un autre, s'il n'eût pas donné à l'oisiveté et à la mollesse tout le temps destiné [illegible] de la charge, auroit du moins interrompu les travaux par quelque délassement, et par quelque repos. Mais à peine Trajan venoit-il de remplir les devoirs du consulat, qu'il reprit les soins attachés à la condition de l'empereur; et il donna avec tant d'application à chacune de ces places si différentes, que l'empereur ne paroissoit rien prendre sur le consul, ni le consul sur l'empereur. Nous voyons avec combien de bonté il va au-devant des remontrances et des désirs, non-seulement des provinces, mais même des villes!

difficultas, nulla in respondendo mora. Adeunt statim, dimittuntur statim; tandemque principis fores exclusa legationum turba non obsidet.

LXXX. Quid? in omnibus cognitionibus quàm mitis severitas, quàm non dissoluta clementia! Non loculi tenendo fisco sedes, nec aliud tibi sententiæ tuæ pretium, quàm bene judicasse. Stant ante te litigatores, non de fortunis suis, sed de tua existimatione solliciti; nec tam rerum quid de causa sua quam quid de moribus sentias. O vere principis, atque etiam consulis, recompilare æmulas civitates; tumentesque populos non imperio magis, quàm ratione compescere! intercedere iniquitatibus magistratuum; infectumque reddere quidquid fieri non oportuerit! postremo velocissimi videre omnia invisere, omnia audire, et numinis instar invocatum statim velut numen adesse et assistere! Talia esse crediderim quæ ipse mundi parens temperat nutu, si quando oculos demisit in terras, et facta mortalium inter divina opera numerare dignatus est: quâ nunc parte (1) liber solutusque, deleo

(1) Quibus nunc per liber, etc.

Nulle difficulté à obtenir audience; nul retardement pour avoir réponse. On aborde le prince, quand on le souhaite, et on est aussitôt expédié. Enfin nous ne voyons plus la porte du palais assiégée par une troupe d'envoyés, à qui l'on ne permet pas d'entrer.

LXXX. Que dirai-je de cette douce sévérité, et de cette sage clémence que vous montrez dans tous vos jugements? Vous ne mettez point au tribunal pour enrichir le fisc, et vous ne cherchez, dans vos décisions, que la satisfaction d'avoir bien jugé. Ceux qui plaident devant vous, moins inquiets pour leurs biens que pour votre approbation, craignent plus ce que vous penserez de leur caractère, que ce que vous jugerez de leur cause. O le digne emploi d'un prince, que de pacifier les différends que les villes ont entre elles, et de contenir les peuples inutins, plus encore par la force de la raison, que par l'autorité du commandement! de réparer les injustices des magistrats, et d'y apporter un si bon ordre, que ce qui ne devoit point être fait, ne paroisse pas avoir été commis! avec autant de rapidité que les astres! devoient ainsi, de tout entendre! et de quelqu'endroit qu'on vous invoque, faire aussi promptement sentir votre assistance, que les Dieux mêmes le pourroient faire! Je crois que c'est ainsi que Jupiter gouverne le monde, quand il daigne jeter quelque regard sur la terre, et donner place aux affaires des hommes parmi celles dont il s'occupe avec les Dieux. Aujourd'hui, il se repose sur vous de ce soin; vous le représentez ici; et après vous avoir chargé de tout ce qui regarde les hommes, il s'est réservé tout entier pour le ciel. Oui, César, vous le représentez, vous pouvez suffire à l'exé-

Digitized by Google

tantùm vacat, postquàm te dedit? qui erga omne hominum genus vice suâ fungeris. Fungeris enim, sufficisque mandanti, quùm tibi dies omnis summa cum utilitate nostra, summa cum tua laude condatur.

LXXXI. Quòd si quando cum illustribus negotiis paria facis, instar refectionis existimas mutationem laboris. Quæ enim remissio tibi, nisi lustrare saltus, excutere cubilibus feras, superare immensa montium juga, et horrentibus scopulis gradum inferre, nullius manu, nullius vestigio adiutas, atque inter hæc piâ mente adire lucos, et occursare numinibus? Olim hæc experientis juventutis, hæc voluptas erat: his artibus futuri duces imbuebantur, certare cum fugacibus feris cursu, cum audacibus robore, cum callidis astu; nec mediocre pars decoris habebatur subacta compti irrupto feraruin, et obsidione quadam laboratus agrestium labor. Usurpabant gloriam istam illi quoque principes qui obire non poterant; usurpabant autem ita, ut domitas fractasque clathris feras, ac deindè in ipsorum quidem dedecus emissas montibus pecudes colligerent. Hinc par capiendi quærendique sudor, summusque et idem gra-

Digitized by Google

cution de tous ses ordres, puisque vous ne passez votre vie qu'à nous faire du bien, et à mériter de nous de nouvelles louanges.

LXXXI. Quand il arrive que, par des soins propres aux affaires qui vous ramènent sans cesse de soucis pareils à vous les avez réglées, vous ne cherchez à vous délasser qu'en changeant de travail. Car quels sont vos divertissements? De chasser dans les forêts les plus épaisses; d'y lancer, d'y suivre à la trace les bêtes fauves entre les rochers, et jusque sur le sommet des montagnes les plus escarpées; d'y monter légèrement, sans le secours d'un cheval, sans être aidé de personne; enfin d'aller aux bois sacrés, et d'y porter vos pieux hommages aux divinités qui les habitent. C'étoit autrefois le premier exercice, le plus doux plaisir de la jeunesse, de poursuivre à la course les bêtes fugitives, de vaincre par la force les plus courageuses, de surprendre par adresse les plus rusées: et on ne remportoit pas plus de gloire pendant la paix, quand on savoit éloigner des campagnes les bêtes féroces, et mettre les laboureurs à couvert de leur irruption. Ceux même d'entre les princes qui pouvoient le moins prétendre à cette sorte d'honneur, ont voulu se l'attribuer. Ils faisoient renfermer des bêtes fauves, et après qu'une partie de leur férocité avoit été domptée, on les lâchoit, et on se moquoit de ces pauvres animaux qui trouvoient une fausse adresse quand ils les avoient tuées. Trajan joint la peine de les chercher à celle de les prendre; et le plus

tissimus labor, invenire. Enimvero si quando placuit idem corporis robur in aratra proferre, non ille fluitantia vela aut oculis sequitur aut manibus; sed nunc gubernaculis assidet; nunc cum valentissimo quoque sodalium certat frangere fluctus, domitare ventos reluctantes remisque transferre obstantia freta.

LXXXII. Quantùm dissimilis illi, qui non Albani lacûs otium, Bajanique torporem et silentium ferre, non pulsum saltem fragoremque remorum perpeti poterat, quin ad singulos ictus turpi formidine horresceret! Itaque procul ab omni sono, inconcussus ipse et immotus, religato revinctoque navigio, non secùs ac piaculum aliquod trahebatur. Fœda facies, quùm populi Romani imperator alienum cursum, alienumque rectorem velut captâ nave sequeretur. Nec deformitate istâ saltem flumina carebant atque amnes. Danubius ac Rhenus tantum illud nostri decoris vehere gaudebant, non minore cum pudore imperii, quòd hæc romanæ aquilæ, romana signa, romana denique ripa, quàm quòd hostium prospectaret; hostium, quibus moris est eadem illa nunc rigentia gelu flumina, aut campis superfusa, nunc liquida

Digitized by Google

grand, le plus agréable plaisir pour lui, c'est de les trouver. Que s'il veut se divertir à essayer cette même force sur la mer, vous ne le voyez point suivre des yeux les voiles, ou faire signe de la main pour obliger à les lâcher, ou à les tendre. Tantôt il s'assied lui-même au gouvernail, et le dirige; et tantôt il dispute au plus robuste rameur l'honneur de rompre l'impétuosité des flots, de dompter la fureur des vents, et de surmonter tous les obstacles que la mer irritée peut opposer à son passage.

LXXXII. Qu'un tel empereur ressemble peu à celui (1) qui ne se promenoit jamais sur les eaux tranquilles et dormantes du lac Albane, ou de Bayes, sans être incommodé du mouvement et du bruit des rameurs, et sans être saisi d'une indigne frayeur à chaque coup de rame! Il étoit réduit à se faire traîner immobile, dans un vaisseau attaché à un autre, et où, loin de tout bruit, on le menoit comme une victime destinée à expier les crimes, et que personne n'ose toucher. Spectacle honteux! Un empereur traîné dans un autre vaisseau, et à la suite du sien, comme un malheureux captif! Il n'y a pas eu jusqu'aux fleuves et aux rivières, qui n'aient été témoins de cette infamie. Le Danube et le Rhin se plaisoient à promener ainsi notre honte. Cela se faisoit à la vue des aigles romaines, de nos enseignes, et de nos rives, à la vue des ennemis et de leurs fleuves: mais à la vue de quels ennemis! de ces ennemis qui ne craignent, ni de passer sur ces fleuves quand ils sont glacés, ni de les traverser ou dans de petits bateaux, ou à la nage, quand ils sont débordés. Ce n'est pas que

(1) Domitien.

ac deferentia lustrare navigiis, nandoque superare. Nec verò laudaverim per se magnopere duritiam corporis ac lacertorum: sed si his validior toto corpore animus imperet, quem non fortuna indulgentior mediante, non copiæ principales ad segnitiem luxumque deturbent; tunc ego, seu montibus seu mari exerceatur, et latum opere corpus, et crescentia laboribus membra mirabor. Video enim jam inde antiquitus inventos deorum, ac deorum liberos, nec dignitate nuptiarum magis, quàm his artibus inclaruisse. Simul cogito, quùm sint ista ludus et avocamenta hujus quæ quamquæ sint illa seriæ et intentæ, et à quibus se in tale otium recipit, voluptates. Sunt enim voluptates, quibus optimè de cujusque gravitate, sanctitate, temperantia creditur. Nam quis adeò dissolutus, cujus non occupationibus aliqua species severitatis insideat? Otio prodimur. An non plerique principes hoc idem tempus in aleam, stupra, luxum conferebant? quùm seriarum laxamenta curarum vitiorum contentione supplerent.

LXXXIII. Habet hoc primum magna fortuna, quòd nihil tectum, nihil occultum esse patitur; principum verò non modò

la force du corps et des bras mérite par elle-même de grandes louanges : mais si le bras et le corps sont animés par une âme encore plus forte, par une âme que rien ne peut abattre, que la fortune ne fait point changer, qui ne s'affaiblit point avec le temps, qui ne se relâche point dans le repos, alors ajoutez que ces formes s'entretiennent par la chasse, ou qu'elles s'augmentent par les travaux de la mer, je ne me défendrai point de les admirer. Je remarque, en remontant jusqu'aux siècles les plus reculés, que ceux qui épousoient les Déesses, ou qui étoient enfants des Dieux, n'ont pas été plus illustres par leurs lieux ou par leur naissance (1) que par ces nobles travaux. Je me représente quelles doivent être les serieuses occupations d'un empereur, pour qui de tels exercices ne sont que des amusements et des jeux; car il y a des plaisirs pour lesquels on peut fort sainement juger de la sagesse, de l'innocence, de la pudeur d'un homme. Le plus négligé ait-il en quelque chose ses occupations, ses serieux dans ses occupations; mais le loisir nous montre tels que nous sommes. Les autres princes n'employoient-ils pas tout le leur au jeu, à la débauche et au luxe? Pour se délasser, ils faisoient succéder à leur application aux affaires, leur application aux vices.

LXXXIII. La plus haute place a cela de particulier,

(1) Le texte ne dit point naissance : mais je crois que c'est une omission du copiste, et que ce mot est nécessaire pour le sens de cet.

domos, sed cubicula ipsa intimosque recessus recludit, omniaque arcana noscenda famæ proponit atque explicat. Ubi, Cæsar, nihil accommodatius fuerit quàm, quàm penitus inspici. Sunt quidem preclara quæ in publicum profers, sed non minora ea quæ limine tenes. Est magnificum, quòd te ab omni contagione vitiorum reprimis ac revocas, sed magnificentius, quòd tuos. Quantò enim magis arduum est alios præstare quàm se, tantò laudabilius, quòd, quùm ipse sis optimus, omnes circà te similes tui effecisti. Multis illustribus dedecori fuit aut inconsultùs uxor assumpta, aut retenta patientiùs. Ita foris claros domestica detinebat infamia, et ne maximi cives haberentur hoc efficiebat, quòd mariti minores erant. Tibi uxor in decus et gloriam cedit. Quid enim illa sanctius? quid antiquius? Nonne, si pontifici maximo deligenda sit conjux, aut hanc aut similem (ubi est autem similis?) elegerit? Quàm illa nihil sibi ex fortuna tua, nisi gaudium vindicat! quàm constanter non potentiam tuam, sed ipsum te reveretur! Idem estis invicem quòd fuistis: probatis ex æquo, nihilque vobis felicitas addidit, nisi quòd scire cœpistis, quàm benè uterque res-

Digitized by Google

qu'on n'y peut rien faire qui ne soit connu. Le palais des princes, leurs appartements, leurs retraites les plus cachées, sont ouvertes à la renommée. Ils n'ont point de secrets qui lui soient impénétrables. Pour vous, César, il ne vous peut arriver rien de plus glorieux, que de ne rougir jusqu'au fond du cœur. Tout ce qui paroît de vous dans le public est admirable : mais ce qui se passe dans l'intérieur de votre vie privée, ne l'est pas moins. Rien n'est si grand que d'avoir su vous éloigner de tous les vices, et vous défendre de leur attrait; mais il est encore plus grand d'en avoir su préserver ceux qui vous approchent. Il est très-louable d'être aussi chaste que vous l'êtes; mais il est, ce me semble, avantageux d'avoir su rendre semblable à vous tout ce qui vous environne. Beaucoup d'hommes illustres ont été déshonorés, ou pour n'avoir pas apporté assez d'attention dans le choix d'une femme, ou pour l'avoir trop gardée après l'avoir mal choisie (1). Ainsi leur honte domestique terminoit tout l'éclat qu'ils avoient acquis au dehors; et parce qu'ils eurent des maris trop indulgents, on ne les regarda que comme des hommes médiocres. Pour vous, César, la femme (2) que vous avez épousée augmente votre gloire. Y a-t-il rien de si accompli, rien de si respectable qu'elle? Ne faut-il pas avouer que si le grand pontife avoit à se choisir une femme, il n'auroit qu'elle à choisir, ou une semblable? Et où la trouver? Par où paroît-elle se ressentir de votre élévation, si ce n'est par la joie qu'elle a de vos prospérités? Rien approche-t-il de la constante vénération

(1) Le divorce étoit permis chez les Romains.

(2) Plotine.

Digitized by Google

trûm felicitatem ferat. Eadem quàm modica cultu, quàm parca comitatu, quàm civilis incessu! Marito hoc opus, qui ita imbuit, ita instituit. Nam uxori sufficit obsequii gloria. An quum videat quam te nullus terror, nulla comitetur ambitio, non et ipsa cum silentio incedat? ingredientemque pedibus mariti, in quantùm patitur sexus, imitetur? Docuerit hoc illam, etiamsi diversa tu facias. Sub hac verò modestia viri, quantam debet verecundiam uxor marito, femina sibi?

LXXXIV. Soror autem tua, ut se sororem esse meminit! ut in illâ tua simplicitas, tua veritas, tuus candor agnoscitur! ut si quis eam uxori tuæ conferat, dubitare cogatur, utrum sit efficacius ad rectè vivendum, bene institui, aut feliciter nasci. Nihil est tàm pronum ad simultates quàm æmulatio, in feminis præsertim, ea porrò maximè nascitur ex conjunctione, aliisve æqualitate, exardescit invidiâ, cujus finis

qu'elle montre, non pour votre puissance, mais pour votre personne? Vous vous aimez comme vous vous aimiez auparavant, vous avez eu pour l'autre la même complaisance, et votre fortune ajoute à votre bonheur, c'est de vous avoir appris à tous deux, combien vous êtes au-dessus de la plus haute. Quelle simplicité dans sa parure! Quelle modestie dans son train! Quelle affabilité dans son air! C'est à Trajan qu'elle destine de telles vertus; c'est là la grande et la plus grande gloire d'une femme, c'est de savoir suivre de sages conseils. Quand elle considère que la terreur et le faste ne marchent point à votre suite, ne marchera-t-elle pas elle-même sans bruit? Et quand elle voit l'empereur aller à pied dans Rome, ne doit-on pas s'attendre, qu'autant que la foiblesse de son sexe le peut permettre, elle imitera un si grand exemple? Il lui conviendroit de vivre de la sorte, quand vous en useriez autrement: mais quand un mari montre tant de modération, quelle retenue une femme ne lui doit-elle point, et ne se doit-elle point à elle-même?

LXXXIV. Pourroit-on ne vous pas reconnoître dans votre illustre sœur (1)? Ne retrouve-t-on pas dans elle votre droiture, votre franchise, votre candeur? Si on la compare à notre auguste épouse, ne sera-t-on pas contraint de douter, lequel est le plus avantageux pour vivre dans la vertu, d'avoir un heureux naturel, ou un excellent maître? Rien n'est plus propre à faire naître des dissentions, qu'une sorte d'émulation ordinaire entre les femmes. Elle prend sa naissance dans l'aigreur, elle se nourrit dans l'égalité; elle s'irrite par l'envie,

(1) Marciana.

est odium. Quo quidem admirabilius existimandum est, quòd maximis quibusque in una domo, paribus fortunâ, nullum certamen, nulla contentio est. Suspiciunt invicem, invicem cedunt; quumque te utraque effusissimè diligat, nihil suâ putant interesse, utram tu magis ames. Idem utrique propositum, idem tenor vitæ, nihilque ex quo sentias duas esse. Te enim imitari, te subsequi student. Ideo utraque mores eosdem, quia utraque tuos, habet. Indè moderatio, indè etiam perpetua securitas. Neque enim unquam periclitabuntur esse privatæ, quæ non desierunt. Obtinerat illis cognomen Augustarum, quòd certatim precatæ sunt, quamdiù appellationem Patris patriæ tu recusasses; seu quòd plus esse in eo judicabant, si uxor et soror tua, quàm si Augustæ dicerentur. Sed quæcumque aliis ratio tantam modestiam suasit, hoc magis unicæ sunt, quæ in animis nostris et sint et habeantur Augustæ, quia non vocantur. Quid enim laudabilius feminis, quàm si veram honorem non in splendore titulorum, sed in judiciis hominum reponant? magnisque nominibus pares se faciant, et dum recusant?

et dégénère enfin en haine implacable. C'est ce qui doit nous faire regarder comme un prodige de vertu, la bonne intelligence de deux femmes qui demeurent ensemble, dont la fortune est égale, on ne voit jamais la moindre dispute. Elles se respectent, elles se cèdent tour à tour; et quoique toutes deux vous aiment très-tendrement, elles ne croient point qu'il leur importe laquelle des deux vous aime le plus. Elles ne se proposent toutes deux qu'une même fin, elles suivent une même règle de vie. Enfin rien ne vous fait apercevoir que ce sont deux personnes. Elles s'étudient à l'envi à vous imiter, à vous plaire; et elles n'ont toutes deux les mêmes mœurs, que parce qu'elles ont les vôtres. De là vient cette modération qui ne se dément point; de là vient qu'elles n'ont à craindre aucun changement de fortune, par elles ne sauroient point risquer de se voir contraintes à rentrer dans la vie privée, puisqu'elles n'en sont jamais sorties. Le titre d'Augustes leur avoit été offert par le sénat; elles l'ont unanimement rejeté, tant que vous avez refusé le nom de Père de la patrie. Peut-être croyoient-elles que les titres d'Augustes étoient moins honorables pour elles, que ceux de femme et de sœur de Trajan. Mais quelle que soit la raison qui leur a inspiré tant de modestie, elles sont d'autant plus dignes d'être honorées de ce titre, qu'elles n'ont pas voulu l'accepter. Car quelles femmes méritent mieux nos éloges, que celles qui savent mettre le véritable honneur, non dans la magnificence des titres, mais dans l'approbation publique; et qui, par le refus qu'elles font des plus grands noms, n'en voient aucun au-dessus d'elles?

LXXXV. Jam etiam et in privatorum animis colebant pium mortalium bonum amicitia, cujus in locum migraverant assentationes, blanditiæ, et pejor odio amoris simulatio. Etenim in principum domo nomen tantum amicitiæ, inane scilicet irrisumque, remanebat. Nam qui poterat (1) esse inter eos amicitia, quorum sibi alii domina, alii servi videbantur? Tu hanc primam et errantem reduxisti. Habes amicos, quia amicus ipse es. Neque enim, ut alia subjectis, ita amor imperatur; neque est ullus affectus tam erectus et liber, ut dominationis impatiens, nec qui magis vices exigat. Potest fortasse princeps inique; potest tamen odio esse nonnullis, etiamsi ipse non oderit; amari, nisi ipse amet, non potest. Diligis ergo quum diligaris, et in eo quod utrimque honestissimum est, tota gloria tua est, qui superior factus descendis in omnia familiaritatis officia, et in amicum ex imperatore subnitteris: immo tunc maxime imperator, quum amicum ex imperatore agis. Etenim quum plurimis amicitiis fortuna principum indigeat, præcipuum est principis opus, amicos parare. Placeat tibi semper hæc secta,

(1) *Nam quæ poterat*, au lieu de *nam qui*, etc.

Digitized by Google

LXXXV. L'amitié ! ce bien le plus ancien dont jouissent les mortels, et qui naquit même avec le commerce des hommes privés et à sa place avoient succédé la flatterie, les paroles officieuses, et un fantôme d'amitié plus dangereux que la haine. Si le nom d'amitié étoit encore connu dans la maison des princes, il n'y étoit qu'un objet de mépris et de raillerie. Quelle amitié pouvoit régner entre des personnes, dont l'une se croyoit maître, les autres esclaves ? Vous l'avez rappelée d'un long exil. Vous avez des amis, parce que vous savez l'être. Car un prince ne commande point l'amitié, comme il peut commander le reste. Ce sentiment veut être libre : il est généreux, ennemi de la contrainte, et il exige rigoureusement autant qu'il donne. Il n'est pas impossible que le prince soit trahi de quelques gens, qu'il ne les haïsse pas, mais s'il hait, il n'est pas possible qu'il soit aimé. Vous aimez donc, parce qu'on vous aime : et c'est cette affection réciproque, aussi honorable pour vous que pour vos amis, qui fait toute votre gloire. Devenu supérieur, vous descendez à tous les devoirs de l'amitié, vous abaissez l'empereur jusqu'à l'ami. Que de fois vous êtes-vous plus empereur, que quand vous paroissez oublier que vous l'êtes, pour ne vous montrer qu'ami ! Comme la fortune des princes ne peut se passer d'un grand nombre de vrais amis, le premier soin d'un prince sage doit être d'en faire. Ne vous détachez jamais de cette opinion ; qu'entre tant d'autres vertus que vous possédez, celle-là vous soit toujours particulièrement précieuse ; et ne cessez point de croire que rien n'avilit tant le prince, que la foiblesse de haïr. C'est un des

et quum alias virtutes tuas, tum hanc constantissimè teneas, nec unquàm persuadeatur, humile esse principi, nisi odisse. Jucundissimum est in rebus humanis amari, sed non minùs amare; quorum utroque ità fueris, ut quùm ipse ardentissimè diligas, adhùc tamen ardentius diligaris; primùm quia facilius est unum amare quàm multos; deindè quia tibi amicos tuos obligandi adest facultas tanta, ut nemo possit te, nisi ingratus, non magis amare.

LXXXVI. Operæ pretium est referre, quod tormentum tibi injunxeris, ne quid amico negares. Dimisisti optimum virum, tibique carissimum, invitus et tristis, et quasi retinere non posses. Quantùm amares eum, desiderio expertus es, distractus separatusque, dùm cedis et vinceris. Ita quod fando inauditum, quùm princeps et principis amicus diversa velletis, id potiùs factum est quod amicus volebat. O rem memoriæ litterisque mandandam! præfectum prætorii non ex ingerentibus, sed ex subtrahentibus legere; eumdemque otio, quod perti-

Digitized by Google

plus grands plaisirs de la vie que celui d'être aimé; mais ce n'en est pas un moins grand d'aimer. Vous jouissez à présent de l'un et de l'autre de ces plaisirs, quoique vous aimiez avec toute la vivacité possible, on vous aime encore plus tendrement. Aussi est-il plus facile à plusieurs d'en aimer un seul, qu'à un seul d'en aimer plusieurs. Vous avez d'ailleurs tant d'occasions de faire du bien à nos amis, qu'il n'y en a aucun qui puisse, sans ingratitude, se dispenser de vous aimer, plus qu'il n'est aimé de vous.

LXXXVI. Ici, je ne puis m'empêcher de parler de la violence que vous vous êtes faite pour épargner le chagrin d'un refus, à un homme que vous aimiez (1). Vous avez, avec la dernière douleur et malgré vous, permis à un très-grand personnage, et qui vous étoit fort cher, de se retirer, comme si vous n'eussiez pas eu le pouvoir de le retenir; vous vous êtes arraché de vous-même; vous vous êtes senti déchirer en vous séparant; et votre complaisance pour lui vous coûte des regrets, qui vous font encore mieux connoître à quel point vous l'aimiez. Ainsi on a vu ce qui n'avoit jamais eu d'exemple, que dans une contrariété de goûts entre le souverain et celui qu'il honoroit de sa bienveillance, le goût du souverain n'a jamais prévalu. O action digne d'être éternellement célébrée, d'être immortalisée par l'histoire! Choisir un préfet du prétoire (2), non entre ceux qui briguent cette charge, mais entre ceux qui s'en éloi-

(1) Suburanus.

(2) Capitaine des gardes, premier officier de l'empire.

naciter amet, addere, quamque sis ipse distentus imperii curis, non quietis gloriæ cuiquam invidere. Intelligimus, Cæsar, quantum tibi pro laboriosa ista statione et exercita debeamus, quum otium à te, tanquam res optima, et petatur, et detur. Quam ego audio confusionem tuam fuisse, quùm digredientem prosequereris! Prosecutus enim, nec temperasti tibi, quominùs exeunti in littore amplexus osculum ferres. Stetit Cæsar in illa amicitiæ specula, precatusque maria, celeremque (si tamen ipse voluisset) recursum; nec sustinuit recedentem non etiam atque etiam votis, lacrymis sequi. Nam de liberalitate taceo: quibus enim muneribus æquari hæc cura principis, hæc patientia potest, quâ mersisti, ut ille sibi nimium fortis, ac propè durus videretur? Nec dubito, quin agitaverit secum, an gubernacula retorqueret: et fecisset, nisi quòd per ipso contrahere principis felicius jucundiusque est desiderare principem desiderantem. Et ille quidem ut maximo fructu suscepti, ita majore depositi officii gloriâ fruitur: tu autem

gnent et qui la craignent! quand on la dédaigneroit choisi, le rendre à la vie privée, lorsqu'il souhaite avec passion d'y rentrer! et pendant que vous ne cessez de vous livrer vous-même à tous les soins de l'empire, n'envier point aux autres la douceur d'un agréable repos! C'est maintenant, César, que nous comparons tout ce que vous doit la république, pour des travaux infinis dont son gouvernement vous accable, dans le temps que les autres vous demandent et obtiennent de vous la retraite et le loisir, comme tout ce qu'il y a de plus désirable sur la terre. Que n'ai-je point ouï dire de votre embarras et de votre douleur, quand vous l'accompagnâtes pour le voir embarquer! Car vous voulûtes le reconduire, et vous ne pûtes vous empêcher de l'embrasser sur le rivage. César s'arrêta dans ce lieu découvert de toutes parts, et y fit ses preuves publiques d'amitié. Il souhaita à celui qui le quittoit des vents favorables et un prompt retour; et pourtant ce retour lui convenoit, lorsque, il le vit s'éloigner, il ne put retenir ses regrets et ses larmes, ni se défendre de le suivre des yeux autant qu'il lui fut possible. Je ne parle point des biens dont vous le combâtes. Car quels biens peuvent conserver leur prix auprès de tels offices et d'un tel attachement? Ce grand homme en fut si touché, qu'il se reproche son courage comme une dureté. Et je ne doute point qu'il n'ait été plus d'une fois prêt à regagner le port, s'il lui fut arrivé qu'il n'eût pas persuadé qu'il s'en falloit peu qu'il n'y eût je ne sais quoi de plus doux et de plus vif encore, à sentir le besoin qu'on a de la présence d'un tel prince, qu'à en jouir. Ainsi il goûte à la fois, et toute la douceur d'une si glorieuse récompense, et tout l'honneur qui lui revient d'une abdication

Digitized by Google

facilitate istâ consecutus es, ne quem rogando videaris invitum.

LXXXVII. Civile hoc erat et parenti publico convenientissimum, nihil cogere, semperque meminisse, nullam tantam potestatem cuiquam dari posse, ut non sit gratior potestate libertas. Dignus es, Cæsar, qui officia mandes deponere optantibus; qui petentibus vacationem, invitus quidem, sed tamen tribuas; qui ab amicis orantibus requiem non te relinqui putes; qui semper invenias, et quos ex otio revoces, et quos otio reddas. Vos quoque, quos parens noster familiariter inspicere dignatur, fovete sanctè judicium ejus, quod de vobis habet: hic vester labor est. Princeps enim, quùm in uno probavit amare se scire, vacat culpâ, si alios minùs amat. Ipsum quidem quis mediocriter diligat, quùm leges amandi non det, sed accipiat? Hic præsens, ille mavult absens amari? uterque ametur, ut mavult: nemo in tædium præsentiâ, nemo in oblivionem absentiâ veniat. Tenet quisque locum quem semel meruit; faciliùsque est ut oculis ejus vultus absentis, quàm ut animo caritas excidat.

plus

Digitized by Google

plus glorieux encore. Par cet excès de bonté, vous avez su faire qu'on ne pût jamais soupçonner personne de demeurer auprès de vous contre son inclination.

LXXXVII. Il étoit convenable au père de la patrie de ne contraindre personne, et de se souvenir toujours, qu'il n'est pas possible d'imaginer une charge qui puisse plaire plus que la liberté. C'est une conduite digne de vous, César, d'élever aux grandes places ceux qui veulent s'en éloigner; d'accorder le congé, quoique malgré vous, à ceux qui le demandent; de ne point croire que ceux que vous honorez de votre bienveillance cherchent à vous quitter, quand ils ne cherchent qu'à jouir d'un honorable repos. Vous méritez de ne manquer jamais d'hommes qui puissent être tirés de la retraite pour exercer les grandes charges, et quitter les grandes charges pour rentrer dans la retraite. Et vous, que le prince honore d'une bienveillance particulière, n'oubliez rien pour faire honneur à son choix: vous le pouvez; car quand le prince fait voir qu'il aime quelqu'un avec discernement, il se disculpe à l'égard de tous ceux qu'il aime moins. Et comment pourroit-on l'aimer médiocrement, lui qui ne prescrit point de loix dans l'amitié, mais qui les reçoit? L'un veut être aimé présent; l'autre absent: il les aime tous deux de la manière qui leur plaît. L'assiduité n'attire point son dégoût, ni l'absence son oubli. Chacun conserve toujours la place qu'il a méritée; et les traits des absents échapperoient plutôt à sa mémoire (1), que l'amitié qu'il a pour eux ne sortiroit de son cœur.

(1) Le texte dit, échappent à ses yeux.

Digitized by Google

LXXXVIII. Plerique principes, quamvis essent civium domini, libertorum erant servi: horum consiliis, horum nutu regebantur: per hos audiebant, per hos loquebantur: per hos præturæ etiam et sacerdotia et consulatus, immo et ab his petebantur. Tu libertis tuis summum quidem honorem, sed tanquam libertis habes; abundèque sufficere his credis, si probi et frugi existimentur. Scis enim præcipuum esse judicium non magni principis magnos libertos. At primum nemini in usu habes, nisi aut tibi, aut patri tuo, aut optimo cuique principum electum: statimque hos ipsos quotidie deinde ita formas, ut se non fuâ fortunâ, sed suâ metiantur, tantò magis digni, quibus honor omnis præstetur à nobis, quia non est necesse. Justisne de causis senatus populusque Romanus *Optimi* tibi cognomen adjecit? Peratum id quidem est in medio positum: meruisse tamen. Scias enim aliud meruisse, quod non erat exoptandum, si quis meruisset. An satius fuit *felicem* vocare quod non moribus, sed fortunæ datum est. Satius *Magnum*? cui plus invidiæ quam pulchritudinis inest. Adoptavit te optimus princeps in suum, senatus in *Optimi* nomen. Hoc tibi tàm proprium, quàm paternum,

L 2

Digitized by Google

LXXXVII. La plupart des anciens empereurs rendoient maîtres des citoyens et esclaves de leurs affranchis. Ils ne se gouvernoient que par le conseil de cette sorte de gens ; ils n'avoient de volonté que la leur ; ils n'entendoient, ils ne parloient que par eux. Par eux, on obtenoit la préture, le sacerdoce et le consulat : ou plutôt, c'étoit à eux qu'il falloit les demander. Pour vous, vous considérez beaucoup vos affranchis ; mais vous ne les considérez que comme des affranchis, et vous croyez qu'ils sont assez honorés, s'ils passent pour gens de bien. Persuadé qu'il n'y a pas de masque plus favorable de la petitesse du prince, que la grandeur de ses affranchis, vous ne vous servez de personne, que votre auguste père, ou quelqu'un de nos meilleurs princes n'ait autrefois aimé ; et vous les formez chaque jour de telle sorte, qu'ils ne se mesurent pas à votre fortune, mais à la leur. Ainsi nous les considérons d'autant plus, que nous n'y sommes point forcés. Est-ce avec justice que le sénat et le peuple romain vous ont nommé *le Très-bon* ? Il ne falloit point être fort ingénieux, ni prendre bien de la peine pour trouver ce surnom : pourquoi donc ne l'a-t-on pas donné à vos prédécesseurs ? Quoi qu'aucun d'entre eux ne l'ait mérité, on auroit pu [illegible] si long-temps à l'imaginer, et on [illegible] à le plaindre. Etoit-il plus désirable d'être appelé l'heureux surnom qui se donne à la fortune, et non aux mœurs ? Y avoit-il plus d'avantage à être appelé grand, nom qui attire plus d'envie qu'il ne donne d'éclat ? Un prince très-bon, en vous adoptant, vous a reconnu digne de lui ; et le sénat a confirmé son jugement, lorsqu'il vous a surnommé *le Très-bon*. Ce nom ne vous est pas moins

Digitized by Google

nec magis definite distincteque designat, qui Trajanum, quam qui *Optimum* appellat, ut olim frugalitate Risones, sapientiâ Lælii, pietate Metelli monstrabantur: quæ simul omnia uno isto nomine continentur. Nec videri potest optimus, nisi qui est omnibus optimis in sua cujusque laude præstantior. Merito tibi ergo post ceteras appellationes hæc est addita, ut major. Minùs est enim Imperatorem, et Cæsarem, et Augustum, quam omnibus imperatoribus, et cæsaribus, et augustis esse meliorem. Idcoque ille parens hominum deorumque, *Optimi* prius, deinde *Maximi* nomine colitur: quo præclarior laus tua, quem non minùs constat optimum esse quam maximum? Assecutus es nomen, quod ad alium transire non possit, nisi ut appareat in bono principe alienum, in malo falsum; quod licèt omnes postea usurpent, semper tamen agnoscetur ut tuum. Etenim, ut nomine Augusti admonemur ejus, qui primum dicatum est, ita hoc *Optimi* appellatio nunquam memoriæ hominum sine te recurret; quotiesque posteri nostri *Optimum* aliquem vocare cogentur, toties recordabuntur, quis meruerit vocari.

propre que celui que vous tenez de votre illustre père. Celui qui nomme Trajan ne vous désigne pas plus clairement que celui qui nomme *Très-bon*. C'est ainsi qu'autrefois la frugalité désignait les Fabius, la sagesse les Métellus, la piété les Scipions. Toutes ces différentes vertus sont renfermées dans le nom de *Très-bon*. Car nul ne peut être estimé *Très-bon*, s'il n'est, en tous genres de vertus, au-dessus de ceux qui ont excellé dans chacune. C'est donc fort justement qu'à tous vos autres titres on a ajouté le surnom de *Très-bon*, comme un titre au-dessus de tous les autres. Car, être Empereur, être César, être Auguste, c'est infiniment moins que d'être meilleur que tous les Empereurs, tous les Césars et tous les Augustes qui aient jamais été. Aussi le premier nom sous lequel nous invoquons le Père des Dieux et des hommes, c'est celui de très-bon; et nous n'y ajoutons qu'ensuite celui de très-grand. Ce titre nous fait donc d'abord connaître que certainement vous n'êtes pas moins le plus grand, que le meilleur de tous les princes. Vous avez acquis un nom, qu'un bon empereur ne peut plus prendre sans usurpation, et un mauvais sans fausseté. Mais que tous les souverains qui viendront après vous l'usurpent à leur volonté, ce nom sera toujours celui qui vous appartient en propre. Comme nous n'entendons point prononcer le nom d'*Auguste*, sans songer aussitôt à celui qui l'a porté le premier; ainsi le nom de *Très-bon* ne frappera plus les oreilles des hommes, sans leur rappeler votre idée: et toutes les fois que la postérité sera obligée de nommer quelqu'un *Très-bon*, elle se souviendra de celui qui le premier, a mérité ce titre.

Digitized by Google

LXXXIX. Quantò nunc, dive Nerva, gaudio frueris, quùm vides et esse optimum, et dici, quem tanquam optimum elegisti! quàm lætum tibi, quòd comparatus filio tuo vinceris! Neque enim alio magis approbatur animi tui magnitudo, quàm quòd optimus ipse non timuisti eligere meliorem. Sed et tu, pater Trajane (nam tu quoque si non sidera, proximam tamen sideribus obtines sedem) quantam percipis voluptatem, quòd illum tribunum, illum militem tuum, tantum imperatorem, tantum principem cernis! cumque ei qui adoptavit amicissime contendis, pulchrius fuisse (1) genuisse talem, an elegisse! Macte utrque ingenii in rempublicam merito, cui hos tantum bonorum consulistis. Licet alteri vestrûm tribuat virtus primam, cœlum alteri dederit, non minor tamen vestra laus, quòd ista præferitur filium, quam si ipsi meruissetis.

XC. Scio, patres conscripti, quùm ceteros cives, tum præcipuè consules oportere sic affici, ut se publicè magis quàm privatim obligatos putent. Ut enim malos prin-

(1) *Pulchrius ne fuerit, etc.*; c'est la leçon de Livineius, et M. Lallemand la préfère dans ses notes.

Digitized by Google

LXXXIX. Divin Nerva, quelle joie ne ressentez-vous pas maintenant, quand vous voyez celui que vous aviez choisi comme le plus digne, être aujourd'hui surnommé *le Très-bon*, et l'être en effet! Quel plaisir pour vous d'avoir un fils qui vous surpasse dans la comparaison que l'on fait entre vous deux! Car si quelque chose prouve la grandeur de votre ame, c'est particulièrement qu'étant vous-même un prince *très-bon*, vous n'ayez pas craint de nous en choisir un meilleur. Et vous à qui notre empereur doit le jour, illustre Trajan (qui avez placé au moins entre les héros, si vous ne l'avez pas mis entre les Dieux), quelle satisfaction ne goûtez-vous pas, quand vous voyez un tribun, un guerrier que vous avez formé, devenu un si grand, un si admirable empereur? et quand vous disputez si agréablement avec Nerva, pour savoir s'il est plus glorieux de lui avoir donné la naissance, que de lui avoir donné l'empire? Applaudissez-vous l'un à l'autre de plus signalés services qu'on ait jamais rendus à la république; car bien qu'un tel fils dût par ces vers obtenir pour l'un l'honneur du triomphe, et pour l'autre une place dans le ciel, votre gloire n'en est pas moindre, puisque c'est l'avoir méritée par vous-même, que de l'avoir méritée par lui.

XC. Je sais, Messieurs, que les bons citoyens, et plus encore les consuls, doivent être bien plus touchés des bienfaits répandus sur la république, que des bienfaits répandus sur leurs personnes. Comme il est plus honteux de haïr un mauvais prince, par les maux qu'il cause à sa patrie, que pour ceux dont il nous accable nous-mêmes; il est aussi plus généreux d'aimer

cipes rectius pulchriusque est ex communibus injuriis odisse, quàm propriis, ita boni speciosius amanturob ea quæ generi humano, quàm quæ hominibus præstant. Quia tamen in consuetudinem vertit, ut consules publicâ gratiarum actione peracta, suo quoque nomine, quantum debeant principi, prædicentur, concedite me non pro me magis munere isto, quàm pro collega meo Cornuto Tertullo, clarissimo viro, fungi. Cui enim non pro illo quoque gratias agam, per quem non minus debeo? præsertim quum indulgentissimus imperator in consortio nostræ salutationis ambobus, quæ est unum in alterum conferre, ambos tamen æqualiter obligasset. Utrumque nostrum, ille optimi cujusque spoliator et carnifex stragibus amicorum, et in proximum jacto fulmine afflaverat. Iisdem enim amicis gloriabamur, eosdem amissos lugebamus; ac sicut nunc spes gaudiumque, ita tunc communis nobis dolor et metus erat. Habuerat hunc honorem periculis nostris divus Nerva, ut nos, etsi minùs notos (1), ut bonos tamen, promovere vellet; quia mutati seculi signum et hoc

(1) *Notos* est omis, quoique nécessaire. Juste Lipse propose de l'ajouter.

les bons princes, pour les biens dont ils comblent tous les hommes, que pour ceux qu'ils font à quelques-uns d'entr'eux. Cependant, puisque l'usage autorise les consuls, à la fin de l'action de grace qu'ils rendent pour la république, à faire aussi quelque mention des graces dont ils sont redevables à l'empereur, permettez-moi, Messieurs, de m'acquitter de ce devoir, non-seulement pour moi, mais aussi pour Cornutus Tullus, mon collègue, et homme consulaire. Pourquoi ne le ferois-je pas aussi bien pour lui que pour moi, puisque dans l'amitié qui nous unit, si l'empereur nous accorde quelque chose à l'un de nous, les graces qu'il nous fait à nous deux, nous les croyons être pour nous deux également redevables? Également mêlés autrefois l'un et l'autre par cet ensemble commun du genre humain (1), qui ne vivoit que des dépouilles et du sang des meilleurs citoyens, nous avions eu de cesser commander sur nos plus chers amis, et presque sur toutes ceux qui nous environnoit. Comme nous nous faisions un honneur d'avoir les mêmes amis, nous nous faisions un devoir de pleurer les mêmes malheurs: et l'espérance et la joie ne nous sont pas aujourd'hui plus communes, que nous l'étoient en ce temps-là la douleur et la crainte.

Nerva crut qu'il devoit honorer nos disgraces: il crut voir en nous des gens de bien; et il désira de nous

(1) Domitien.

esset, quod florerent, quorum præcipuum votum ante fuerat, ut memoriæ principis elaberentur.

XCI. Nondum biennium compleveramus in officio laboriosissimo et maximo, quum tu nobis, optime principum, fortissime imperatorum, consulatum obtulisti, quod summum honorem gloriæ celeritatis accederet. Tantum inter te et illos principes interest, qui beneficiis suis commendationem ex difficultate captabant; gratiosque accipientibus, bonorum arbitrabantur, si prius illos desperare, et te diem, et tempus repulsæ morari, in notam quamdam pudoremque cessisset. Obstat verecundia, quominus percenseamus quo utrumque nostrum testimonio ornaris, ut amore recti, amore reipublicæ priscis illis consulibus æquaveris. Merito nec, ne utrum in partem decernere audeamus, quia nec fas est affirmationi tuæ derogare, et onerosum confiteri vera esse, quæ de nobis præsertim tam magnifica dixisti. Tu tamen dignus es, qui eos consules facias, de quibus possis ista prædicare. Tribuas veniam, quod inter hæc beneficia tua gratissimum est nobis, quod nos rursus collegas esse voluisti. Tu

annoncer, persuadé que la meilleure preuve que les temps étoient changés, c'étoit que ceux qui souhaitoient autrefois d'être oubliés du prince, fussent élevés aux charges.

XCI. Nous n'avions pas encore achevé les deux années destinées à un emploi aussi important que pénible, lorsque vous nous ôtâtes le consulat. C'est ainsi que vous voulûtes ajouter à la gloire qui revient d'un si grand homme, celle de nous avoir, par le temps de le désirer, tant il y a de différence entre vous et ces empereurs qui croyoient augmenter le prix de leurs graces, par la difficulté de les obtenir. Ils s'imaginoient rendre les dignités bien plus agréables, si d'abord ils avoient ôté toute espérance d'y parvenir; s'ils en dégoûtoient, lorsque de les faire demander, et si, par un refus [illegible] avoient en quelque sorte flétri ceux à qui ils les donnoient. La modestie ne nous permet pas de rappeler ici le souvenir de ce qu'il vous a plu dire à notre avantage, lorsque vous avez bien voulu nous égaler aux plus grands consuls de l'ancienne Rome, par notre amour pour la vérité, par notre zèle pour la république. Nous n'osons pas [illegible] parler pas de vous contredire, et nous ne pouvons sans blesser la bienséance, reconnoître que la vérité se trouve dans ces éloges magnifiques, dont vous nous avez comblés. Tout ce que nous pouvons dire sur ce sujet, c'est que vous méritez de faire des consuls à qui ils puissent convenir. Mais entre tant de bienfaits [illegible] donnez-nous si nous vous le disons) le plus agréable, c'est qu'il nous ait plu que nous fussions encore une

Digitized by Google

esset, quod florerent, quorum præcipuum votum ante fuerat, ut memoriæ principis elaberentur.

XCI. Nondum biennium compleveramus in officio laboriosissimo et maximo, quum tu nobis, optime principum, fortissime imperatorum, consulatum obtulisti, quod summum honorem gloria celeritatis antecederet. Tantum inter te et illos principes interest, qui beneficia suis commendationem ex difficultate captabant; gratioresque accipientibus, honores arbitrabantur, si prius illos deperirent, et tædium, et similis repulsæ mora, in notam quamdam pudoremque verteret. Obstat verecundia, quominus percenseamus quo utrumque nostrum testimonio ornaris, ut amore recti, amore reipublicæ priscis illis consulibus æquaveris. Meritò nec ne, neutram in partem decernere audemus, quia nec fas est affirmationi tuæ derogare, et verosum confiteri vera esse, quæ de nobis præsertim tam magnifica dixisti. Tu tamen dignus es, qui eos consules facias, de quibus possis ista prædicare. Tribuas veniam, quod inter hæc beneficia tua gratissimum est nobis, quod nos rursùs collegas esse voluisti. Tu

avancer, persuadé que la meilleure preuve que les temps étoient changés, c'étoit que ceux qui souhaitoient autrefois d'être oubliés du prince, fussent élevés aux charges.

XCI. Nous n'avions pas encore achevé les deux années destinées à un emploi aussi important que pénible, lorsque vous nous ôtâtes le consulat. C'est ainsi que vous vouliez ajouter à la gloire qui devient d'un si grand homme, celle de n'avoir pas eu le temps de le désirer. Tant il y a de différence entre vous et les empereurs qui croyoient augmenter le prix de leurs graces, par la difficulté de les obtenir. Ils s'imaginoient rendre les dignités bien plus agréables, si d'abord ils avoient ôté toute espérance d'y parvenir; s'ils en dégoûtoient, à force de les faire demander, et si, par un refus [illegible] avoient en quelque sorte honte à ceux à qui ils les donnoient. La modestie ne nous permet pas de rappeler ici le souvenir de ce qu'il vous a plu dire à notre avantage, lorsque vous avez bien voulu nous égaler aux plus grands consuls de l'ancienne Rome, par notre amour pour la vertu, par notre zèle pour la république. Nous n'osons pas examiner si cet [illegible] ; mais il nous est permis de vous contredire, et nous ne pouvons sans blesser la bienséance, reconnoître que la vérité se trouve dans ces éloges magnifiques, dont vous nous avez comblés. Tout ce que nous pouvons dire sur ce sujet, c'est que vous méritez de faire des consuls à qui ils puissent convenir. Mais entre tant de bienfaits (pardonnez-nous si nous vous le disons), le plus agréable c'est qu'il nous ait plu que nous fussions encore une

Digitized by Google

caritas mutua, ita congruens tenor vitæ, ita una eademque rationis propositi postulabat; cujus ea vis, ut morum similitudo concordiæ nostræ gloriam minuat; ac perinde sit mirum, si alter nostrûm à collega, ac si à se ipse, dissentiat. Non ergo temporarium et subitum est, quòd uterque collega consulatu, tanquam iterùm suo gaudet; nisi quòd tamen, qui nunc consules fiunt, bis quidem, sed temporibus diversis obligantur: nos duos consulatus accipimus simul, simul gerimus, alterque in altero consul, sed iterum et pariter sumus.

XCII. Illud verò quàm insigne, quòd nobis præfectis ærario consulatum ante, quàm successorem dedisti! Aucta est dignitas dignitate; neque continuatus tantùm, sed geminatus est honor; finemque potestatis alterius tanquam parùm esset excipere, prævenit. Tanta tibi integritatis nostræ fiducia fuit, ut non dubitares, te salva diligentiæ tuæ ratione esse factorum, si nos post maximum officium privatos esse non sineres. Quid, quòd eumdem in annum consulatum nostrum contu-

(1) Surintendans des finances.

fois collègues d'un simple citoyen, et même gêné dans l'exercice de notre puissance, nous avons ces sentiments. Tout cela ensemble fait que la conformité de nos mœurs diminue la gloire de notre union; puisqu'il ne seroit pas moins étonnant de nous voir opposés l'un à l'autre, que de voir l'un ou l'autre de nous n'être pas d'accord avec lui-même. Il n'est donc pas extraordinaire que nous nous réjouissions du consulat l'un de l'autre, comme si chacun de nous en avoit obtenu un second. Il y a quelque différence à faire, c'est que ceux qui sont faits successivement consuls, le sont véritablement deux fois, mais en différents temps; et que chacun de nous a obtenu deux consulats à-la-fois, puisque nous sommes consuls l'un par l'autre; et que l'étant deux fois, nous le sommes dans un même temps.

XCII. Mais ce qu'il y a de plus singulier dans la grace que vous nous avez faite, c'est que pour nous donner le consulat, vous n'ayez pas attendu que nous fussions sortis de la charge de préfet du trésor public (1); vous avez augmenté une dignité par l'autre, vous ne nous avez pas continué seulement dans les honneurs, nous les avez donnés, et une charge a précédé la fin de l'autre, comme si elle fût née de la veille. Vous avez eu si bonne opinion de notre intégrité, que vous avez cru ne rien faire contre les règles ordinaires, si vous ne souffriez pas qu'après avoir exercé une charge

(1) Surintendant des finances

listi? Ergo non alia nos pagina quam te consulem accipiet, et nostra quoque nomina addentur fastis, quibus ipse perscriberis (1). Tu comitiis nostris præsidere, tu nobis sanctissimum illud carmen præire dignatus es; tuo judicio consules facti, tua voce renuntiati sumus, ut idem honoribus nostris suffragator in curia, in campo declarator existeres. Nam quod eos potissimum mensi (2) attribuisti, quem tuus natalis exornat, quam pulchrum nobis! quibus edicto, quibus spectaculo celebrare continget diem illum, triplici gaudio lætum, qui principem abstulit pessimum, dedit optimum, meliorem optimo genuit. Nos sub oculis tuis angustior solito currus accipiet: nos inter secunda omina, et vota certantia, quæ præsenti tibi conferentur, vehemur alacres, et incerti ex una parte major auribus nostris accidat clamor.

XCIII. Super omnia tamen prædicandum videtur, quod pateris consules esse quos fe-

(1) *Præscriberis*; leçon peu nécessaire.

(2) M. de Sacy ne rend pas *mensi*; le mot de *temps* est trop vague. Trajan étoit né au mois de septembre.

très-importante, nous demeurassions toujours privés. Que dirai-je de ce que pour nous désigner consuls, nous avez pris le temps où vous, même vous exerciez le consulat? On verra donc nos noms écrits à la suite du vôtre, et placés dans des fastes que vous rendrez éternels. Vous n'avez pas dédaigné de présider à l'assemblée où nous avons été nommés, et de faire l'ouverture de la cérémonie ordinaire dans une telle occasion. Après nous avoir fait élire dans le sénat, vous avez déclaré notre élection dans le champ de Mars. Ainsi vous avez voulu que nul autre que vous ne fît la cérémonie de notre entrée dans un consulat que nous ne devions qu'à vos bontés. Qu'y a-t-il d'ailleurs de plus heureux pour nous, que d'avoir été élus dans le même temps auquel nous devons votre puissance! Quel honneur que d'avoir à célébrer ce jour, que trois grands événements consacrent à la joie immortelle du peuple Romain; ce jour qui nous a délivrés d'un très-mauvais prince; qui nous en a donné un très-bon; et qui en a vu naître un [illegible] (1)! Nous irons donc au capitole; et sous vos yeux, un char plus magnifique que celui où nous avions accoutumé de monter, nous y conduira au milieu des augures favorables, et des acclamations qui se feront pour vous, mais si universellement de toutes parts, que nous ne pourrons distinguer de quel côté il en viendra le plus.

XCIII. Ce qui met le comble à tant de grâces, vous souffrez que ceux que vous avez faits consuls, le soient. Nul danger, nulle crainte ne refroidit, n'abat le courage que cette place demande. Nous n'entendrons

(1) Domitien tué, Nerva élu, Trajan né.

cisti. Quippe nullum periculum, nullus ex principe metus consulares animos debilitat et frangit; nihil invitis audiendum, nihil coactis decernendum erit. Maret marrebitque honori veneratio sua; nec securitatem auctoritate perdemus. Ac si quid forte ex consulatûs fastigio fuerit deminutum, nostra hæc erit culpa, non seculi. Licet enim quantum ad principem, licet tales consules agere, quales ante principes erant. Ullamne tibi pro beneficio referre gratiam parem possumus? nisi tamen illam, ut semper nos meminerimus consules fuisse, et consules tuos; ea sentiamus, ea censeamus quæ consularibus digna sunt; ita versemur in republica, ut credamus esse rempublicam, non cellulam nostram, non operam, subtrahamus, nec defunctos nos, et quasi dimissos consulatu, sed quasi adstrictos et devinctos putemus; eumdemque locum laboris et curæ, quem reverentiæ dignitatisque teneamus.

XCIV. In fine orationis præsides, custodesque imperii deos ego consul pro rebus humanis, ac te præcipue, Capitoline Jupiter, precor, ut beneficiis tuis faveas, tantisque muneribus addas perpetuitatem. Audisti quæ nomine principi precabamur; exaudi

point ce que nous voudrions ne point entendre. Nous n'ordonnerons que ce que nous voulons. Le respect du consulat, tout entier, et l'autorité des consuls, ne nuira point à leur sûreté. Si cette suprême magistrature souffre quelque diminution sous nous, ce ne sera pas la faute du siècle, ce sera la nôtre. Car, par rapport au prince, rien n'empêche que nous n'exercions cette auguste charge, aussi pleinement que l'ont exercée ceux qui l'ont reçue avant qu'il y eût des princes à Rome. Quels remercîments convenables pourrions-nous vous faire pour tant de faveurs, si ce n'est de n'oublier jamais que nous avons été consuls, et que nous l'avons été par votre choix? Ne cessons point de penser et de dire ce qui convient à des hommes consulaires : soyons aussi attentifs à servir la République, que, lorsque nous avons fait entendre aux hommes persuadés qu'il y a une République, ne lui refusons ni nos conseils, ni nos soins; et ne croyons point qu'avec notre consulat doit finir notre attachement au service de la patrie? Ne doutons jamais au contraire qu'il ne nous impose des obligations plus pressantes qu'à tous les autres citoyens, et qu'après avoir été une fois au-dessus d'eux par la dignité, nous le devenions éternellement par le zèle.

XCIV. Dieux tutélaires, et vous Jupiter Capitolin, protecteur de cet empire, souffrez qu'un consul ne puisse point se coucher, sans vous avoir conjuré, au nom du monde entier, de soutenir tant de bienfaits, et de les couronner tous par un dernier qui les rende éternels. Vous avez été touchés des imprécations que nous faisions contre un mauvais prince; ne rejetez pas

Digitized by Google

quæ pro dissimillimo optamus. Non te distringimus votis : non enim pacem, non concordiam, non securitatem, non opes optamus, non honores : simplex cunctaque nista complexum unum omnium votum est, *salus principis*. Nec verò novam tibi injungimus curam (1). Tu enim jam tunc illum in tutelam recepisti, quum prædonis avidissimi faucibus eripuisti. Neque enim sine auxilio tuo, quùm altissima quæque quaterentur, hic, qui omnibus excelsior erat, inconcussus stetit. Præteritus est a pessimo principe, qui præteriri ab optimo non potuit. Tu clara judicii tui signa misisti, quùm proficiscenti ad exercitum tuo nomine, tuo honore cessisti. Tu voce *imperatoris* quid sentires locutus, filium illi, nobis parentem, tibi pontificem maximum elegisti. Quo majore fiducia iisdem illis votis, quæ ipse pro se nuncupari jubet, ero et obtestor, *si bene rempublicam, si ex utilitate omnium regit*, primum ut illum nepotibus nostris ac pronepotibus serves, deinde

(1) *Nec vero novam tibi injungimus.*

ses vœux que nous avons faits pour un prince qui lui ressemble si peu ; nous ne vous fatiguerons point par leur multitude. Nous ne vous demandons ni la paix au-dehors de l'empire, ni la tranquillité publique au-dedans, ni une vie exempte de périls, ni des richesses, ni des honneurs. Nous ne vous adressons tous qu'un vœu commun ; mais ce vœu comprend seul tous les autres. Conservez-nous toujours un si bon empereur. C'est ne vous demander rien de nouveau. N'est-ce pas vous seul qui l'avez visiblement conservé, lorsqu'il a échappé à la fureur de ce monstre si avide du sang romain ? N'est-ce pas un effet sensible de votre protection toute puissante, que pendant que tout ce qu'il y avoit de plus grand dans la République avoit été ébranlé ou abattu, il ait pu se soutenir, lui que le mépris et les vers dévoroient si fort au-dessus des autres ? qu'il ait pu ne point causer d'alarmes à un prince barbare (1), et s'attirer toute l'estime d'un prince juste (2) ? Pouviez-vous plus clairement nous faire connoître que vous le destiniez à l'empire, qu'en lui cédant vos honneurs et votre nom d'empereur, lorsqu'il alla implorer votre assistance au capitole, avant que de partir pour aller prendre le commandement de l'armée (3) ? C'est vous qui, par la bouche de Nerva, l'avez déclaré son fils ; c'est vous qui nous l'avez donné pour père, et qui l'avez choisi pour votre grand pontife. C'est là ce qui me donne la confiance de vous conjurer, Dieu tout-puissant, en me conformant aux

(1) Dositheus.

(2) Nerva.

(3) Ce fait est expliqué au commencement de ce Panégyrique.

ut quandoque successorem ei tribuas, quem genuerit, quem formaverit, similemque fecerit adoptato; aut si hoc fato negatur, in consilio sis eligenti, monstresque aliquem, quem adeptari in capitolio decet.

XCV. Vobis, patres conscripti, quantum debeam, publicis etiam monumentis continetur. Vos mihi in tribunatu quietis, in prætura modestiæ, vos in istis officiis etiam, quæ è studiis nostris circa tuendos socios injunxeratis, cuncti constantiæ antiquissimum testimonium pertribuistis: vos proximæ destinationem consulatûs, mei lis acclamationibus approbavistis, ut intelligam etiam atque etiam enitendum mihi, ut hunc consensum vestrum complectar, et teneam, et in dies augeam. Etenim memini tunc verissimè judicari, meruerit quis honorem, necne, quùm adeptus est. Vos modò favete huic proposito, et credite, si cursu quodam provectus ab illo insidiosissimo principe, antequàm profiteretur odium honorum, postquam professus est, substiti; quùm viderem

vœux que l'empereur nous ordonne lui-même de former, *que, s'il gouverne la République à l'avantage des peuples, vous le conserviez à nos neveux, et à leurs descendants;* et que vous lui réserviez pour successeur un fils qu'il aie formé, et qu'il ait su rendre tel qu'il en choisiroit un, s'il l'adoptoit. Que de destinées ont envié ce bonheur à notre prince! puissent nos inspirations régler le choix qu'il fera d'un successeur! Puissiez-vous lui en donner un digne d'être adopté dans le capitole!

XCV. Pour vous, Messieurs, les monuments publics conserveront à jamais la mémoire de tout ce que je vous dois. Vous avez bien voulu approuver ma conduite dans les différentes charges que j'ai exercées. Vous avez bien voulu déclarer que j'avois été tribun (1) sans violence, préteur sans faste, et que je m'étois acquitté avec courage de la commission que vous m'aviez donnée, de plaider la cause de nos alliés; ce qui est le plus grand de tous les éloges. Enfin vous approuvâtes mon élection au consulat avec de telles acclamations, que je comprends qu'il n'y a point d'efforts que je ne doive faire pour remplir une espérance si grande, si ouverte. Je sens qu'on n'a jugé jamais plus sûrement, si un homme méritoit une charge, que lors qu'on voit comment il l'exerce. Daignez donc m'aider dans la résolution que j'ai prise de m'acquitter de la mienne; et soyez persuadés, que si d'abord, après avoir parcouru avancer dans les honneurs sous un prince très-distingué, j'avois eu tout à craindre de la haine implacable contre les gens de bien, je me serois plus avili que le Tribun du Peuple sous lequel

(1) Tribun du Peuple sous Domitien.

quæ ad honores compendia paterent, longius iter malui: si malis temporibus inter mœstos et paventes, bonis inter securos gaudentesque numeror; si denique in tantùm diligo optimum principem, in quantùm invisus pessimo fui: ego reverentiæ vestræ sic semper inserviam, non ut mè consulem, et mox consularem, sed ut candidatum consulatûs putem.

FINIS.

Digitized by Google

rêter dès qu'il eut levé le masque, que si, après avoir connu la voie la plus courte pour parvenir aux dignités, j'ai préféré la plus longue ; que si, dans le temps malheureux, j'ai gémi avec ceux que la douleur et la crainte accabloient ; et si, dans ces jours fortunés, je me trouve entre ceux qui sont pleins d'espérance et de joie ; que si enfin je sais aimer autant un très-bon empereur, que j'étois haï d'un très-méchant, je saurai toujours aussi conserver pour vous le même respect que vous avez droit d'attendre, non d'un consul sur le point de cesser de l'être, mais de ceux qui, pour la première fois, aspirent à l'honneur du consulat.

FIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

3 3433 08156174 2

Digitized by Google

3 3433 08156174 2

Digitized by Google

3 3433 08156174 2

Digitized by Google